
NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06913252 4



A Monsieur James Lenox, à New-York,
de la part du Comité administrateur de la Société
évangélique belge.

HISTOIRE

DE LA

SOCIÉTÉ ÉVANGÉLIQUE BELGE

HISTOIRE

DES

TRENTE PREMIÈRES ANNÉES

DE LA

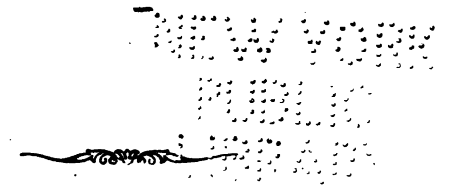
SOCIÉTÉ ÉVANGÉLIQUE

OU

ÉGLISE CHRÉTIENNE MISSIONNAIRE BELGE

PAR

Léonard ANET



BRUXELLES

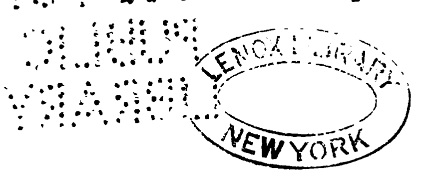
LIBRAIRIE DE LA SOCIÉTÉ ÉVANGÉLIQUE

7, *Rue Duquesnoy*, 7.

1875

Cet ouvrage a été écrit et il est publié à la demande formelle du Synode, mais l'auteur en est seul responsable.

Pour satisfaire au désir de plusieurs souscripteurs, nous avons adopté le format du CHRÉTIEN BELGE, *c'est pourquoi le volume se trouve réduit à 400 pages au lieu de 500 qu'indiquait le prospectus.*



PRÉLIMINAIRES

La Réformation au XVIe siècle. — État religieux et moral de la Belgique en 1837. — La liberté de conscience garantie par la Constitution de 1831. — Le protestantisme en Belgique en 1837. — Premiers travaux d'évangélisation préparant la fondation de la Société évangélique.

§ I
La réformation au XVIe siècle

Personne n'ignore qu'au XVIe siècle l'Évangile fut prêché dans toute la Belgique, en français et en flamand. D'énergiques et dévoués serviteurs de Dieu, sortis des rangs du clergé, des couvents et de toutes les classes de citoyens, prêchaient ou expliquaient l'Évangile dans les églises et de maison en maison. Nulle part le message du salut ne réveillait plus d'écho dans les cœurs ; nulle part on ne paraissait désirer plus ardemment d'avoir la conscience affranchie du joug avilissant de Rome, pour la soumettre à la Parole de Dieu.

Le puissant souffle de réveil qui agitait toute l'Europe exerçait une action vivifiante sur les provinces belges. Le vieil esprit d'indépendance des communes flamandes reparaissait tout rajeuni, non plus seulement pour défendre des intérêts sociaux et matériels, mais aussi pour soutenir les droits de la conscience et les intérêts immortels de l'âme. Sans doute, au mouvement religieux se mêlait un mouvement politique. Les mobiles n'étaient pas tous spirituels, et ceux qui étaient dus à des préoccupations politiques, n'étaient pas tous purs. Il y eut bien des écarts et bien des violences commises. Mais, dans son ensemble et ses traits principaux, ce grand mouvement était dû aux plus saintes et aux plus nobles aspirations de l'âme, aux besoins et aux instincts les plus légitimes. C'était une résurrection morale. Il s'en fallut peu que la Belgique ne passât tout entière dans les rangs des nations affranchies du despotisme de Rome et de son clergé.

Si le nombre de ceux qui ne pensaient qu'à un affranchissement politique était grand, il y avait aussi un nombre important d'âmes qui cherchaient avant toute chose la liberté glorieuse des enfants de Dieu, et qui étaient prêtes à tout perdre et à tout souffrir plutôt que de renier le Sauveur qui les avait affranchies par sa mort de la condamnation éternelle, et, par l'onction de son Esprit, de la tyrannie du péché. Ce fut la Belgique qui eut l'honneur de fournir les deux premiers martyrs de la Réformation : Voes et Esch, moines Augustins, sortis de ce couvent d'Anvers qui fut un si puissant foyer de lumière.

Nobles jeunes hommes, qui après avoir gémi dans les prisons et dans les tortures, furent brûlés sur la Grand'Place, en face de la maison de ville, à Bruxelles. L'éclatant et héroïque témoignage qu'ils rendirent à Jésus-Christ et à sa Parole, inspira à Luther un de ses plus beaux cantiques. Ils ne furent pas seuls; ils ouvrirent la marche de toute une armée de

nobles témoins de Jésus-Christ, qui se laissèrent arracher la vie pour conserver « la foi qui a été une fois donnée aux saints » (1). Et combien elle fut grande la multitude des proscrits qui, abondonnant tous leurs biens, fuirent le sol de la patrie, allèrent demander aux pays étrangers l'hospitalité et la liberté de servir Dieu selon leur conscience! Par l'oppression à outrance, par le feu, par tous les instruments de mort et la proscription, Charles-Quint, Philippe II, le duc d'Albe, les prêtres et l'Inquisition arrachèrent l'Évangile du sol de la Belgique et détruisirent la Réformation jusqu'au dernier vestige. Les semences de vie, les élans généreux furent étouffés. Il ne resta que des consciences asservies. Le papisme, avec toutes ses superstitions, ses fausses doctrines et sa morale relâchée, demeura maître de cette noble nation, la domina, étouffa ses aspirations vers la liberté, et finit par en faire une nation plus romaine que les Romains mêmes. Il n'y a pas vingt ans que la Belgique passait encore pour être, entre toutes, la nation la plus dévouée à la papauté. A l'heure qu'il est, il n'est plus de nation papiste : il n'y a plus que des individus.

Mais Rome a imprimé son sceau sur notre peuple. Les semences jetées dans notre sol par le papisme ont germé, levé et porté leurs fruits pendant une longue suite de générations. Dieu a assigné à la Société évangélique belge pour labeur ce champ où, depuis si longtemps, l'ivraie était cultivée avec soin et le froment arraché ou négligé.

Avant de dire ce que les ouvriers ont accompli, il est nécessaire de connaître un peu la nature du champ de leurs travaux; qu'on me permette donc d'en tracer en quelques traits les principaux caractères religieux et moraux.

(1) Jude, 3.

§ II
Etat religieux et moral en 1837

Pour ceux qui connaissent de près et un peu à fond l'Église romaine et l'influence désastreuse qu'elle exerce sur les individus et les peuples qu'elle tient en tutelle, il suffirait de dire que la Belgique a reçu de l'église romaine une éducation huit fois séculaire. Mais pour les autres, qui forment le grand nombre, il faut entrer dans quelques détails.

Transportons-nous donc à trente ans en arrière et demandons-nous de quoi se compose le catholicisme romain, au point de vue populaire et pratique?

« Le catholicisme romain est devenu un assemblage de superstitions, un système de matérialisme complet. Veut-on attirer sur soi la bénédiction ou se mettre à l'abri du malheur? On n'adresse pas à Dieu des prières sincères et intelligentes, mais on a recours aux prêtres, à la Vierge, aux saints et aux saintes dont Rome a peuplé son paradis; on fait bénir des bagues et des pendants d'oreilles; on porte des scapulaires et des médaillons; on fait exorciser et asperger d'eau bénite sa maison; on court de pèlerinage en pèlerinage; on fait des offrandes et des neuvaines, et l'on récite machinalement, en guise de vaines rédites, les prières d'un chapelet.

« Voici, pris entre mille autres pareils, un exemple de ces actes de grossière superstition :

« Une légende dit qu'un jour, à Walecourt, au moment où Saint-George passait sous un certain arbre, la Vierge lui apparut dans le feuillage et se laissa glisser dans ses bras : or, en mémoire de ce fait, on convoque chaque année, le dimanche de la Trinité, tout le peuple du pays. Des milliers de dévots se rendent à cette invitation. Un arbre est planté pour la

fête; sur cet arbre est suspendue une statue en bois, figurant une femme, qu'on appelle la Vierge, et qu'on fait descendre à volonté au moyen d'une poulie et d'une corde. Dans un moment donné, un cavalier, équipé à la Saint-George, passe sous l'arbre, et la grande poupée se précipite dans ses bras. Il l'emporte en triomphe, comme, dit-on, Saint-George emporta la Vierge. La foule alors se rue sur l'arbre, l'abat, le met en pièces, et chacun en emporte un fragment qu'il dépose dévotement dans sa demeure pour en détourner les malheurs et y attirer la bénédiction.

« Les processions, dont on se fait souvent en pays protestant, une idée bien inexacte, portent le caractère profane d'une comédie. Voici comment se font les plus solennelles : La marche s'ouvre par des enfants munis de cierges éteints ; viennent ensuite des jeunes filles en vêtements et en voiles blancs, portant des statues ou grandes poupées qui représentent une femme avec un enfant dans ses bras : c'est Marie et le petit Jésus ; suivent les prêtres et leurs clercs en vêtements sacerdotaux, tenant une pose roide, un air composé ; ils sont accompagnés de chanteurs et de deux files de gens de tout âge, ayant une chandelle à la main ; enfin, tout ce cortège est accompagné d'une foule en désordre, menant grand bruit. C'est un mélange confus de trépignements et de voix. Les uns rient aux éclats, les autres plaisantent, tantôt vous entendez les airs profanes d'une musique bruyante, qui fait partie de la procession, tantôt des chants, au caractère solennel et lugubre, plus ou moins mal exécutés. De distance en distance on s'arrête devant un autel, dressé au bord de la rue ; c'est pour bénir la localité : on élève le sacrement et tout le monde fait silence, même la plupart des têtes s'inclinent ; puis le sacrement est remis en place, la marche se rouvre et la scène recommence, pour se terminer enfin par une nuit de libations, de jeux et de

danses. Un protestant qui assiste à ces scènes a de la peine à y voir autre chose qu'une comédie de carrefour.

« La messe, que le catholique regarde comme la plus auguste des cérémonies de son culte, la messe, dans laquelle le prêtre a la téméraire prétention de faire descendre Jésus-Christ tout entier pour l'offrir en sacrifice expiatoire, est avilie par l'usage qu'on en fait : on la célèbre pour obtenir un bon billet à la conscription, pour la guérison ou la conservation d'un cheval, d'une vache, d'un porc. Il y a chaque année à Anderlecht, village situé près de Bruxelles, une messe solennelle en faveur des chevaux atteints de quelque maladie ou infirmité. Ces animaux assistent à la cérémonie et entourent le temple, tandis que le prêtre offre le sacrifice. Rome a donc le même sacrifice pour sauver l'homme et la bête ! Peut-on faire davantage pour avilir la religion !

« Les sept sacrements de Rome, tout en étant en apparence plus religieux que ses autres cérémonies, sont, au fond, aussi matériels dans leur signification et leur application ordinaire et sont plus pernicieux. Ils sont une parodie des vérités du christianisme ; ils donnent à la religion un caractère mercantile ; et ils tendent directement à asservir la conscience. Ils sont une parodie matérielle des vérités de la foi, cela est incontestable.

« L'Évangile nous dit que Dieu, par l'onction de sa grâce, par le baptême de son Esprit, régénère l'homme, change le cœur. Rome prétend accomplir cette œuvre par les eaux du baptême que ses prêtres administrent.

« L'Évangile nous dit que c'est par la foi que nous devons, pour être sauvés, manger la chair et boire le sang de Jésus-Christ. Rome prétend nous donner dans la pâte de son eucharistie Jésus-Christ tout-entier, âme, chair et sang.

« L'Évangile dit que, pour soutenir le combat contre le péché,

il nous faut être affermis, confirmés dans la foi ; mais il ajoute : *Celui qui nous affermit, c'est Dieu* (II Cor., I, 21). Et Rome vous donne, pour vous affermir, non pas Dieu, mais la cérémonie d'un évêque, appelée *confirmation.*

« L'Évangile nous enseigne que l'âme repentante trouve le pardon de ses pêchés par les mérites de Jésus-Christ. Dans le sacrement de la pénitence, le prêtre a la double et effrayante prétention de vous donner la repentance, par les pénitences qu'il vous inflige, et de vous octroyer le pardon par sa propre autorité.

« L'extrême-onction est la parodie matérielle de l'onction de la grâce, sans laquelle nul ne peut entrer dans le royaume de Dieu.

« Enfin, la consécration du prêtre, l'onction sacerdotale, est encore une parodie matérielle de la vocation du Saint-Esprit, par laquelle un homme devient un vrai ministre de Jésus-Christ.

« Par ses cérémonies, Rome prétend nous donner *toujours* la grâce (si elle prétendait moins, il faudrait qu'elle devint incrédule ou chrétienne), c'est-à-dire que de fait tous les dons du Saint-Esprit, nécessaires à notre salut, sont réduits à un acte matériel auquel on attribue une vertu magique.

« L'Esprit s'est enfui de Rome, il n'y reste que la matière. Aussi a-t-elle fait de tous ses sacrements, de toutes ses cérémonies des articles de commerce ; tout, sans exagération aucune, se vend à l'enchère. Est-il étonnant que ses sectateurs finissent par considérer leur religion comme une association mercantile?

« Et quelle est la conséquence nécessaire de la doctrine des sacrements ? C'est évidemment de mettre le prêtre sur le trône de Dieu et de lui attribuer l'autorité et la puissance divine dans l'œuvre de notre salut. En effet, le prêtre vous accorde ou vous

refuse, de sa libre et propre volonté, toutes les grâces dont vous avez besoin ; il vous envoie au ciel ou en enfer. Dieu même ne peut pas vous condamner ni vous absoudre sans le consentement des prêtres : « Sans mes sacrements, vous dit Rome, vous ne pouvez être sauvés, et mes sacrements sont entre les mains des prêtres. » — Et si Rome accordait que Dieu peut vous sauver sans son clergé, elle cesserait d'être ce qu'elle est, elle deviendrait chrétienne ; car, selon l'Évangile, les grâces nécessaires au salut sont obtenues par la foi ; le pasteur peut aider ses frères à les chercher, mais non les leur donner. Dans l'église papale, tout vous vient du prêtre : vous ne pouvez ni naître, ni vivre, ni mourir sans lui ; il devient, comme Rome l'a souvent dit, votre Dieu, *Deus in terrâ*. Rome enlève, par là-même, à l'homme sa conscience. C'est, du reste, un dogme fondamental du papisme que le fidèle doit soumettre d'une manière absolue sa conscience à son confesseur ; mais la lui soumettre entièrement c'est la lui donner, car il n'y a plus alors que le prêtre qui commande ; c'est-à-dire que le prêtre devient la conscience du fidèle. Or, comme la conscience est la voix de Dieu en l'homme, le prêtre, en s'en emparant, usurpe la place, le droit de Dieu.

« L'homme donc, en donnant ainsi sa conscience à son semblable, le prend pour son Dieu et perd ce qui le distingue incontestablement du reste de la création, il descend dans l'échelle des êtres, il cesse d'être homme complet, il devient une machine au point de vue moral, car une intelligence étrangère le fait agir.

« Ah ! certes là où Rome a étendu son ténébreux empire, il est bien difficile de replacer la religion sur son trône de sainteté et d'amour, de réhabiliter la conscience dans ses droits et de ramener l'homme au sentiment de sa responsabilité individuelle.

« Il est vrai que toute la nation n'appartient pas réellement à l'église de Rome. Dans les classes cultivées, vous ne trouverez qu'une très-faible minorité qui pratique les devoirs de la religion, comme on s'exprime, et cette minorité, il faut encore la diviser en deux portions : l'une va à la messe, il est vrai, parce qu'elle y croit; mais l'autre n'y va que pour obéir aux exigences de sa position ou de ses opinions politiques.

« L'immense majorité des gens qui ont reçu de l'éducation appartiennent au matérialisme, au panthéisme ou au déisme. Vous rencontrez même rarement un déiste qui admette la doctrine du jugement dernier.

« On confond le christianisme avec le papisme, et l'on rejette le premier parce qu'on est dégoûté du second. Cette effrayante incrédulité est descendue dans le peuple sous une enveloppe grossière, elle y a cautérisé un grand nombre de consciences. Et, il faut le dire, il est bien plus difficile de rendre les incrédules attentifs à la prédication de l'Évangile que les dévots superstitieux mais *sincères*, chez les uns et les autres, la conscience a perdu ses droits, il est vrai, mais elle paraît les recouvrer plus facilement chez les uns que chez les autres.

« L'état moral d'un peuple est toujours en rapport avec sa religion ; dans ce pays le fait est bien évident. Tout le monde ici s'agite et se travaille pour la matière. On s'efforce d'amasser des biens; les uns pour le seul plaisir de les posséder, les autres pour s'acquérir une position influente ou pour se livrer aux jouissances sensuelles. On court avec avidité après les moyens de s'étourdir, de se dissiper, de satisfaire aux passions de la chair.

« Les campagnes rivalisent avec les villes dans la recherche des joies matérielles. Les kermesses et les dédicaces, qui ont lieu de Pâques à la Saint-Martin, dans toutes les villes, villages et hameaux du pays, suffiraient à elles seules pour corrompre

tout un peuple. Qu'on se représente chaque ville, puis chaque quartier de la ville ; chaque commune, puis chaque hameau de la commune, ayant une fête à laquelle tous les lieux circonvoisins sont conviés, fête qui s'ouvre le dimanche par une procession, pour se continuer, le plus souvent pendant plusieurs jours, par d'abondantes libations, par la danse et les jeux. Dans ces circonstances, toute espèce de jeux, même les plus bizarres, sont organisés.

« Rassasier les sens, la chair de jouissances de tous genres, c'est la grande préoccupation » (1).

Voilà, incomplètement caractérisée, ce que la Belgique était il y a trente ans. Fort heureusement, les Espagnols et l'Inquisition avaient disparu ; le joug de fer que Rome a fait peser sur les âmes était rompu ; tout au moins ceux qui voulaient s'y soustraire étaient libres. Les institutions sociales et politiques garantissaient à chacun la jouissance des droits imprescriptibles de la conscience. Chacun pouvait adopter les dogmes de son choix, suivre le culte qui avait ses préférences, professer et enseigner la religion qui possédait sa sympathie et sa confiance. C'est ce qui va rendre possible la formation d'une société pour la propagation de la foi évangélique dans tout le pays. Ceci mérite de nous arrêter un court instant.

§ III

La liberté de conscience garantie par la Constitution de 1831

Ce n'est point dans un langage douteux ni d'une manière incomplète que le Congrès national a inscrit dans la Constitution *la liberté des cultes, — la liberté de l'enseignement, — la*

(1) Écrit en 1846, pour le Rapport annuel.

liberté de la presse, — *la liberté d'association*. Ces quatre angles de l'édifice social sont posés avec une admirable clarté dans la loi fondamentale. Nul ne peut être contraint de suivre un culte ou les cérémonies d'un culte quel qu'il soit; nul ne peut être recherché pour ses opinions, chacun a le droit d'exprimer sa pensée sur un sujet quelconque, d'enseigner, de défendre et propager par écrit ou de vive voix ses doctrines, ses opinions, etc. Tous les citoyens sont libres de former des associations, pour atteindre un but quelconque (1). Vous arrivez d'une contrée quelconque : de France, de Russie, d'Afrique, de Chine ou d'ailleurs, et, quelqu'étranger que vous soyez, aussitôt arrivé vous pouvez célébrer publiquement votre culte, enseigner vos dogmes, ouvrir une école, publier un livre ou un journal, former une association, sans avoir besoin de demander de permission, et sans que l'autorité puisse vous faire aucune opposition aussi longtemps que vous n'empiétez pas sur les droits et la liberté d'autrui.

On s'est souvent demandé comment une liberté aussi complète a pu s'établir dans un pays entièrement catholique romain, comment le Congrès national a pu voter ces nobles principes ! Il n'est pas impossible de répondre d'une manière satisfaisante à ces questions. Nous essayons de le faire en très peu de mots.

En Belgique, comme en France et ailleurs, une portion considérable des classes cultivées voulaient jouir de la liberté de conscience pour elles-mêmes, et par conséquent étaient disposées à reconnaître les mêmes droits aux autres. En Belgique, c'était le parti franc-maçon. C'est ce parti qui dans le Congrès proclama et défendit la liberté. Il n'était pas seul : à la suite des événements de 1830, un nombre important de membres du

(1) Il va de soi que la morale publique, le respect dû aux autorités, aux institutions sociales, à l'ordre, etc., sont sauvegardés.

clergé, la plupart des laïcs qui soutenaient l'église romaine, tombèrent dans une immense illusion : ils crurent que Rome et la liberté pouvaient vivre en bonne harmonie. Ce fut un prêtre qui, dans le Congrès, lança cette phrase tant de fois répétée par lui et par d'autres : « La liberté en tout et pour tous. »

Il y eut donc dans le Congrès des hommes *sincèrement* soumis à Rome et *sincèrement* amis de la liberté. Plus tard, après la fameuse Encyclique de Grégoire XVI, ils durent opter entre Rome et la liberté.

Mais ce qui explique complètement que le Congrès ait inscrit ces quatre grandes libertés dont nous parlons dans ce pacte fondamental, c'est que chaque parti avait intérêt à les réclamer toutes ou en partie. Ainsi les francs-maçons voulaient n'être point contraints d'aller à confesse ou à messe quand cela leur déplaisait; d'un autre côté, le parti du clergé ne voulait pas que le gouvernement eût quelqu'autorité sur l'Église. Le seul moyen de s'entendre était de proclamer l'entière liberté des cultes et de leurs ministres.

Les francs-maçons désiraient conserver le droit de former des associations; les jésuites ne le désiraient pas moins pour eux-mêmes; de là, la liberté d'association.

Si le parti libéral tenait beaucoup à la liberté de la presse, les jésuites ou leurs amis tenaient davantage encore à la liberté de l'enseignement, car ils étaient bien convaincus que les protestants ne viendraient jamais leur faire concurrence et qu'avant que le gouvernement eut le temps et les moyens de s'en occuper efficacement, ils seraient parvenus, eux et leurs coadjuteurs, à s'en emparer partout, dans les villes et dans les campagnes. On s'entendit par concessions réciproques.

Quoi qu'il en soit, l'œuvre du Congrès a été d'une importance incalculable. Elle a porté des fruits dont il serait fort

difficile d'apprécier toute la valeur. On l'a dit assez sans que j'aie besoin de le répéter : le progrès n'est possible que dans une atmosphère de liberté. Qu'eussions-nous fait pour la propagation de l'Évangile si la liberté de conscience n'eût été garantie par la Constitution? L'œuvre de la Société évangélique eût été d'autant plus impossible que les mœurs du peuple étaient moins faites aux allures de la liberté. Malgré la Constitution et la clarté admirable de son langage, certes les droits de la conscience ne sont pas toujours et partout reconnus. Ce n'est pas pour répondre à un besoin senti de la nation que ces admirables principes ont trouvé une place dans la Charte. Une minorité d'hommes d'élite avaient seuls compris la portée de l'œuvre qu'ils accomplissaient. Tout en répétant : *La liberté en tout et pour tous*, on était bien éloigné de comprendre et même d'entrevoir la portée pratique de ces paroles. Si ma tâche m'y appellait, je pourrais citer des faits nombreux, des discussions au sein des Chambres, des discours fort divers, des paroles prononcées par de nos hommes d'État les plus distingués, qui prouvent d'une manière péremptoire que les articles de la Constitution qui se rapportent à la liberté de conscience, passaient par dessus les têtes. Il est des peuples dont les mœurs, au point de vue de la liberté, devancent leurs législations. Ainsi en est-il de l'Angleterre : il y a quarante ans, la liberté individuelle, la liberté de conscienne y étaient déjà entières, bien plus complètes qu'en Belgique, quoique sa législation laissât beaucoup à désirer à cet égard. En Belgique, c'était l'inverse.

Mais rendons grâces à Dieu de ce que notre noble Constitution a considérablement avancé notre éducation politique et sociale. Les principes qu'elle proclame sont chaque jour mieux compris et mieux appliqués. Cependant il faut être juste, il y a trente-cinq ans la liberté était déjà suffisamment bien comprise pour permettre à nos premiers évangélistes d'entreprendre leur

œuvre. Ils n'avaient pour eux, point social, que la liberté? Ils étaient si peu nombreux et si faibles et ils ne pouvaient pas s'appuyer sur une population protestante belge.

§ IV

Le protestantisme en Belgique en 1837

Au siècle dernier, les édits de tolérance de Joseph II firent reparaître dans quelques villages du Hainaut, vers la frontière de France, et dans un village des Flandres (Maria-Hoorebeke), des protestants qui jusque-là étaient parvenus à se soustraire aux regards inquisiteurs des prêtres. La révolution française finit par amener une certaine mesure de liberté de conscience. Quelques églises protestantes (en très-petit nombre) se formèrent de nouveau, les unes composées d'étrangers, les autres de Belges. Sous le règne de Guillaume I, elles se constituèrent et obtinrent des pasteurs. Les Hollandais établis dans le pays et les garnisons militaires donnèrent lieu à la formation d'un certain nombre d'églises hollandaises que la révolution de 1830 fit disparaître.

En 1837, le protestantisme comptait sept églises, dont quatre étaient entièrement composées d'étrangers en séjour ou établis dans le pays, pour y faire le commerce ou y exercer quelque industrie.

Elles étaient situées à Bruxelles, Anvers, Liége et Verviers. Elles célébraient leur culte en allemand et en français. Il serait difficile de dire quelle en était la population ; celles de Bruxelles et d'Anvers avaient seules quelqu'importance numérique. Les Allemands en formaient la grande majorité. Il y avait aussi un petit troupeau hollandais à Gand, qui formait une église avec le troupeau de Maria-Hoorebeke (petit village situé à quatre lieues de Gand).

L'église de Maria-Hoorebeke, celle de Rongy (dont le pasteur résidait à Tournay) et celle de Dour, commune située à deux lieues de Mons, étaient composées de Belges. Ils étaient pour la plupart descendants de protestants du XVIe siècle, qui avaient recommencé à se réunir sous la protection des édits de tolérance de Joseph II. Après la révolution française, ces protestants isolés et dispersés, qui s'étaient d'abord groupés pour célébrer leur culte et auxquels quelques catholiques se joignirent, formèrent ces trois églises. Je n'ai pu me procurer sur leur origine des détails qui méritent d'être mentionnés, excepté sur celle de Dour. Dans une lettre que le pasteur de Dour, M. Devisme, adressait en 1837 à un ami d'Amsterdam, nous trouvons le passage suivant :

« D'après les rapports unanimes qui m'ont souvent été faits par les plus âgés de mes paroissiens, depuis vingt ans que je suis au milieu d'eux, il paraît hors de doute que l'origine de cette église remonte à une époque assez voisine de la Réformation. On se rappelle que vers le milieu du XVIe siècle, dans le temps des persécutions du duc d'Albe, plusieurs familles protestantes de Dour se sont refugiées en Prusse, en Hollande, en Angleterre; qu'une famille nommée Danhise, s'étant retirée en Prusse, y a reçu des secours en terres, qui non-seulement ont fourni à ses besoins, mais encore sont devenus pour elle une source de prospérité. Quelques violentes qu'aient été ces premières persécutions, elles n'ont pu éteindre entièrement en cette commune l'esprit de la réforme.

« A une époque beaucoup plus récente, en 1700, plusieurs habitants de Dour refusèrent de prêter serment de maintenir les rites de l'église romaine.

« Parmi eux était une femme nommée Marguerite Hénant, qui ne savait pas lire et ne connaissait la Bible que par les lectures que lui en faisait son mari. L'archevêque de Cambrai, qui

en ce moment visitait son diocèse et se trouvait à Dour, voulut parler lui-même à cette femme. Elle répondit par la Bible à toutes les questions que lui fit l'archevêque, et lui cita entre autres ces paroles de Saint-Paul, Rom. VIII, 1. « Or, maintenant il n'y a nulle, etc. » — L'archevêque touché de ses réponses, lui donna un écrit de sa main, pour la mettre à l'abri de nouvelles persécutions et la renvoya en lui disant : « Bonne femme, priez pour moi. » Environ cinquante ans après, les quelques fidèles qui se trouvaient à Dour essayèrent de se réunir dans la maison de l'un d'eux, appelé Gilles Laurent, pour célébrer ensemble le culte en esprit et en vérité, des vrais adorateurs de Dieu. Le clergé en ayant été informé, résolut la perte de cet homme. Pour avoir sujet de l'accuser, on fit briser le saint d'une chapelle placée dans un lieu écarté. Gilles Laurent fut accusé de ce méfait et jeté dans un cachot à Mons ; puis condamné à être traîné à la queue d'un cheval et banni des terres du pays.

« Après l'exécution d'une si injuste condamnation, comme il était en chemin pour se rendre en Hollande, il mourut à trois lieues d'ici, de fatigue et d'épuisement. Pendant sa détention, un capucin et un jésuite, (protestants secrets ou convertis par son moyen) sous prétexte de le convertir, venaient tous les jours le visiter et le consoler. Craignant à la fin d'être découverts, ils partirent pour la Hollande. Le capucin devint ministre de l'Évangile et reparut ensuite à Mons, avec un régiment, en qualité d'aumônier.

« Un des moyens les plus doux qu'employaient les ennemis de la vérité pour détruire *l'hérésie*, c'était de faire ce qu'on appelait *la recherche aux mauvais livres*, et ces mauvais livres, c'était la Bible ! !..... Partout où l'on pouvait la trouver, elle était aussitôt saisie et livrée aux flammes. Le possesseur de ce précieux trésor devait se tenir continuellement sur ses gardes,

et le cacher dans un trou de la muraille, derrière quelque image de saint ou de sainte, sous son toit de chaume. C'est ainsi qu'en démolissant de vieilles masures, on se souvient qu'on a trouvé plusieurs petites Bibles presqu'entièrement consumées par la pourriture.

« Ces amis de la Bible se réunissaient dans les bois pendant la nuit, munis d'une lanterne, d'une Bible ou d'un Nouveau-Testament, ou se rendaient en cachette dans les villes voisines : Tournay, Condé, Mons, pour entendre les prédications des pasteurs hollandais ou suisses. Quand, dans les lieux où ils passaient, la populace les reconnaissait, elle les poursuivait à coups de pierre en leur donnant les noms de gueux, de noirs talons, d'hérétiques de Dour. Le quartier où ils résidaient et où réside encore la majeure partie des protestants, était si connu pour être infesté de protestants, que pendant longtemps on l'appela vulgairement la petite Hollande. Il y a donc toujours eu à Dour, paraît-il, de temps immémorial, des amis secrets de la Réformation, des lecteurs assidus de la Parole de Dieu ; mais jamais avant la fin du siècle dernier, soit à cause de leur petit nombre, ou à cause des persécutions, ils n'ont eu ni temple ni pasteur, et n'ont pu se constituer en église, ni même tenir régulièrement chez eux des assemblées religieuses, quoiqu'ils l'aient tenté plusieurs fois. Ce n'est qu'en 1784 que, profitant des édits de tolérance de Joseph II, ils commencèrent à se rassembler régulièrement pour leur culte, dans une maison particulière, ce qui donna un tel mouvement au clergé romain que, de concert avec le seigneur de Dour, ils firent faire par les bailli et greffier *informations* à la charge des protestants et intervenir à cet effet une bonne partie des habitants ; mais les dépositions changèrent la malédiction en bénédiction, et les juges n'osèrent aller plus loin.

« Deux ans après, ils invitèrent feu mon père à venir leur

donner les secours de la religion. En 1789, tandis qu'il faisait le service dans la maison d'un protestant, dont le fils occupe encore la même maison, il fut enlevé par la gendarmerie et conduit en prison à Mons. On l'y tint enfermé pendant quarante-huit jours et l'on espérait le sacrifier à la faveur de la révolte des patriotes ; mais la veille du jour où elle éclata, l'ordre de son élargissement arriva de Bruxelles. En 1802, il fut encore jeté, pour la même cause, dans une prison criminelle à Mons, où il resta quarante-deux heures. Néanmoins, il a continué de venir trois à quatre fois chaque année à Dour, jusqu'à mon arrivée en 1817. C'est lui qui a organisé cette église et qui en est en quelque sorte le fondateur. »

La population du royaume s'élevait en 1837, à 3,927,901 âmes ; les trois églises de Maria-Hoorebeke, de Rongy et de Dour ne comptaient pas, paraît-il, 800 âmes. C'était tout ce qu'il y avait de Belges protestants dans le royaume. Les quatre autres églises, celles de Bruxelles, Anvers, Liége et Verviers, étaient entièrement composées d'étrangers. Dans une ou deux localités de la province de Liége, près de la frontière du Limbourg, on eût pu trouver une ou deux familles protestantes.

Les sept pasteurs, à la tête de ces troupeaux, étaient tous également des étrangers. Ils recevaient leur traitement de l'État. Nous aurons l'occasion de dire plus loin quels étaient leurs principes.

Quant à leurs congrégations, voici en quelques lignes ce qu'on en peut dire avec certitude, d'après les renseignements les plus sûrs que j'ai pu recueillir et que des faits postérieurs ont confirmé.

En 1834, un comité pour la dissémination de l'Écriture sainte fut établi à Bruxelles. Deux membres du consistoire de l'église unie à l'Etat, qui avaient consenti à en faire partie, du-

rent opter entre les deux corps, le consistoire ne voulant pas qu'aucun de ses membres prit part à une œuvre pareille (1). Un comité, dont l'unique but était de répandre la Bible, était aux yeux de ces Messieurs une énormité !

A Anvers, à côté d'un jeune pasteur pieux et zélé, il y avait deux ou trois chrétiens allemands, qui aimaient l'Évangile, mais considéraient comme téméraire toute entreprise tendant à le répandre dans le pays. A Gand, il y avait un pasteur plein de courage et pieux, s'intéressant à l'avancement du règne de Dieu. A Tournay, il y avait quelques étrangers en résidence. Quant à la congrégation, elle se trouvait dans quelques communes rurales des environs, auxquelles leur pasteur annonçait fidèlement l'Évangile; mais elles ne présentaient pas de symptôme de réveil. A Liége et à Verviers, où l'enseignement consistait en une froide morale, présentée encore comme moyen de salut, la mort spirituelle était grande et nous verrons s'y produire une violente opposition à l'œuvre que la Société évangélique entreprendra.

A Dour et Pâturages, il y avait une église intéressante. Nous n'avons rien à ajouter à la lettre qu'on vient de lire.

Arrêtons-nous ici deux minutes, rien de plus, pour jeter un regard sur les éléments que nous avons signalés comme caractérisant le champ qu'il faut défricher, ensemencer et cultiver.

Il s'agit donc d'évangéliser un peuple adonné à de nombreuses et grossières superstitions, livré aux pratiques d'un culte matérialiste et idolâtre, qui associe un bigotisme parfois plein de dévotion à la morale la plus relâchée, qui s'est habitué pendant des siècles à abdiquer, comme être moral et responsable, en livrant sa conscience au confesseur; à qui on a appris

(1) Lettre de M***, membre du consistoire, du 11 décembre 1837, par laquelle il donna sa démission de membre du comité biblique.

à ne pas réfléchir aux questions religieuses, à considérer la parole d'un prêtre comme la parole de Dieu et toutes les institutions et les croyances papistes comme apostoliques et divines.

Il est vrai, une portion considérable de la nation est incrédule ou indifférente; mais incrédules et indifférents, tous croient que le clergé est le seul interprète exact de la Révélation, et que papisme et christianisme sont une seule et même chose.

Le clergé est parvenu à persuader à tous que la Bible est un mauvais livre, tout au moins un livre dangereux pour la foi et les mœurs. Leur thèse blasphématoire est facile à soutenir : personne ne connaît ce livre!

Les sociétés bibliques le répandent; mais les évêques se rendent parfois sur la place publique, en grande pompe sacerdotale, à la tête d'une procession solennelle, pour faire un autodafé des exemplaires de l'Écriture sainte qu'ils peuvent rassembler.

Le haut et le bas clergé répètent sans cesse que les protestants ne sont si attachés à ce livre et ne le répandent avec tant de zèle que par un esprit d'impiété et d'immoralité.

Elles sont clair-semées, très-clair-semées, les personnes qui ne pensent pas que les protestants ne croient ni en Jésus-Christ, ni en Dieu, et n'admettent aucun frein moral autre que celui qu'imposent les lois pénales. Il est facile aussi de détourner les cultivateurs et les ouvriers d'acheter l'Écriture sainte : presque personne parmi eux ne sait lire.

La Constitution garantit une entière liberté de conscience, il est vrai, mais cette liberté n'est point entrée dans les mœurs. Le clergé, dont la puissance est considérable, la combat, en neutralise les effets par tous les moyens en son pouvoir. Souvent même les autorités la méconnaissent.

Les sept églises protestantes supportées par la caisse de

l'État, ne serviront pas de point d'appui : elles sont dans un état déplorable de mort spirituelle. Il y a par ci par là quelques symptômes de vie qui seront utilisés et qui ont une valeur bien réelle aux yeux de Dieu qui les a produits et certes à nos yeux aussi. Nous ne les méprisons pas, loin de là ; mais, comme on le verra, ils étaient rares et faibles.

§ V
Premiers travaux d'évangélisation préparant les éléments d'une Société évangélique

Comme leur divin maître, les églises évangéliques belges, wallonnes et flamandes, ont été couchées trois jours au sépulcre, mais trois jours d'un siècle chacun. Au XVIe siècle, elles sont nées pleines d'énergie et de vie. Sous les coups de la hâche espagnole, elles sont descendues dans la tombe avec un noble et saint courage. Vers la fin du XVIIIe siècle, des symptômes, faibles il est vrai, de résurrection se manifestent ; ce sont les toutes premières et faibles lueurs de l'aurore. Ces lueurs se dessinent un peu mieux de 1816 à 1837. L'Évangile est prêché en Belgique, pour les étrangers, mais aussi pour quelques cents belges, hommes, femmes et enfants habitants de la campagne. Un petit nombre de familles catholiques romaines, dans le Borinage, semblent se souvenir que quelques-uns de leurs aïeux ont aimé l'Évangile et ont souffert pour lui.

L'église de Dour se développe et, sous les soins zélés de son pasteur, elle se forme une annexe à Pâturage, commune de son voisinage. Pâturage fut organisé comme annexe de Dour ; elle eut son culte régulier que le pasteur présidait aussi souvent qu'il le pouvait ; il était dirigé en son absence par quelque membre du consistoire qui chargeait un jeune charbonnier, mieux instruit

que les autres, de lire une portion de l'Écriture et quelquefois un sermon.

Vers la fin de mai 1834, M. Cordès (1), agent de la Société biblique britanique et étrangère, visite la Belgique. Il réunit quelques hommes pieux chez M. Scheler, bibliothécaire du roi, et ils décident d'un commun accord de fonder une Société biblique, qui « n'aura aucun autre but que celui seul de répan- » dre la Parole de Dieu, c'est-à-dire les livres canoniques de » l'Ancien et du Nouveau-Testament, sans note ni commen- » taire » (2). M. Cordès établit des associations auxilliaires, à la même date, à Anvers, à Gand, à Maria-Hoorebeke et à Dour. Deux ans plus tard, il s'en forme une à Bruges.

Le comité de Bruxelles, aidé de la Société biblique britanique et étrangère, se mit à l'œuvre avec zèle. L'année suivante, en 1835, la Société britanique envoya un agent à Bruxelles. Il fut accueilli avec beaucoup d'empressement et de cordialité par le comité biblique. C'était M. W. P. Tiddy. L'œuvre de l'agent de la Société de Londres et celle du comité de Bruxelles étaient une seule et même œuvre. Ils employaient les mêmes moyens pour atteindre le même but, aussi se faisait-elle en commun ; et lorsqu'on examine le régistre des délibérations, on ne parvient point à les distinguer.

La dissémination des Livres saints a été, de 1834 à 1835, de 2,263 exemplaires, de 1835 à 1836, de 4,178 exemplaires. En 1837, ce chiffre montait à 7,374. En trois ans, tout ce que les amis résidant en Belgique avaient pu recueillir pour le soutien de cette œuvre ne s'élevait qu'à fr. 1,509-97. C'était la Société biblique de Londres qui fournissait le dépôt. Le plus grand nombre des exemplaires passaient entre les mains de catholiques

(1) Après avoir été longtemps pasteur à Lyon, il s'est retiré à Genève.

(2) Article 2 du règlement.

romains. Le royaume était parcouru par les colporteurs, qui travaillaient sous la direction de l'agent de la Société biblique.

Dans cette même année 1834, un jeune ministre de l'Évangile, M. Ph. Boucher, vint s'établir à Bruxelles. Les personnes amenées à la connaissance du Sauveur, ou rendues sérieuses, sous la bénédiction de Dieu, par le ministère de M. Charlier et ensuite par celui de M. Merle d'Aubigné, et les étrangers pieux, lui fournirent immédiatement un auditoire. A ce groupe d'auditeurs se joignirent aussitôt une partie des disciples de l'abbé Helsen (1). Une église se forma. Elle travaillait avec zèle et succès. C'est à elle que se rattachaient presque tous les membres de la Société biblique dont nous venons de parler. Plusieurs d'entr'eux avaient formé une association pour la publication et la dissémination des traités religieux.

La congrégation se réunissait rue Verte, dans un local trop petit et peu propre à la célébration du culte. L'excellent Dr Baird, des Etats-Unis, qui prenait beaucoup d'intérêt à cette église naissante, engagea son jeune pasteur à se rendre aux États-Unis pour y recueillir les fonds nécessaires à la construction d'une chapelle. M. Ph. Boucher se procura un suffragant, M. Lourde-Laplace, et partit en octobre 1836. Son absence dura jusqu'en avril 1837. Deux tendances dogmatiques fort divergentes se partageaient l'influence dans cette église : une tendance wesleyenne et une tendance calviniste. Pendant l'absence de M. Ph. Boucher,

(1) L'abbé C. H. Helsen paraît avoir été un homme sérieux et pieux, de mœurs honorables. Il a écrit :

Les abus du célibat des prêtres.

Le pape de Rome et les évêques de sa communion, corrupteurs du dogme et de la morale de Jésus-Christ, vol. in-8° de 400 pages.

Traité très curieux sur la confession auriculaire, vol. in-18 de 270 pages.

Ces ouvrages, imprimés en 1834, ne sont pas sans mérite au point de vue de la controverse ; malheureusement le langage en est violent.

ces deux tendances divisèrent le troupeau en deux partis. Le parti wesleyen se jeta dans des excentricités qui forcèrent le suffragant et une partie du troupeau à se retirer. On eut deux fort petites églises, agitées et troublées par des questions secondaires, et dont la plupart des membres jeunes en la foi furent singulièrement affaiblis par ces déplorables divisions. Cependant, c'est de ces deux faibles petits troupeaux que Dieu a fait sortir, par des développements successifs, la Société évangélique, puis l'Église chrétienne missionnaire belge. L'une de ces congrégations fit bâtir la chapelle du Boulevard de l'Observatoire, avec les dons des frères d'Amérique; l'autre se procura un fort modeste lieu de culte rue du Jeu de Paume. Qu'il me soit permis de dire, par anticipation, que cette séparation n'a été que temporaire. En 1843, l'église du Boulevard ayant appelé pour pasteur un agent de la Société évangélique, des rapports fraternels s'établirent immédiatement entre les deux églises et se maintinrent. En 1858, elles s'unirent cordialement pour confondre tous leurs intérêts et n'avoir qu'une seule administration.

C'était dans les premiers jours d'avril 1837 que la division se consommait. A cette même époque l'agent de la Société biblique, M. W. P. Tiddy, qui appartenait à la fraction calviniste, faisait des démarches pour trouver des évangélistes et les placer en Belgique. Voici comment il fut poussé à cela.

Un homme de Genval (village rapproché de Waterloo) alla acheter une Bible chez une dame, à Bruxelles, qui gardait, à côté des marchandises de son magasin, un dépôt de Livres saints. Cette dame le conduisit rue Ducale au dépôt de la Société biblique britannique et étrangère. Ce brave paysan, saisi d'étonnement en voyant tout un grand magasin rempli de volumes des saintes Écritures, s'écria :

« Une seule chose nous manque maintenant; quelqu'un

» pour nous expliquer la Parole de Dieu ». Puis se tournant vers l'agent de la Société biblique, il ajoute : « Monsieur, » voulez-vous venir dimanche prochain nous prêcher l'Évan- » gile? Je viendrai à votre rencontre et vous conduirai chez » moi avec musique et drapeau, et nous passerons devant la » maison du curé. » M. Tiddy, n'accepta ni la musique, ni le drapeau, mais il inséra cette conversation dans un rapport adressé à un des secrétaires de la Société biblique, M. Brandram. Celui-ci lui écrit immédiatement : « Trouvez un homme (un évangéliste) et je trouverai l'argent (1) ». M. Spoerlein, pasteur à Anvers, connaît un frère de Genève, du nom de Vierne, qui travaille comme évangéliste dans les environs de Montbéliard, et qui désire se vouer à l'évangélisation de la Belgique. M. Tiddy lui adresse un appel, qui est accepté le 8 mars 1837. L'évangéliste arrive en mai, et le 18 juin nous le trouvons déjà établi à La Hulpe, d'où il écrit qu'il a tenu plusieurs réunions à Genval.

Quelques exemplaires de la Parole de Dieu avaient été placés, par une famille protestante, à La Hulpe et dans les environs ; ils avaient été lus avec fruit. Le frère Vierne trouva immédiatement des portes ouvertes et des âmes tout heureuses d'entendre parler de l'amour de Dieu manifesté dans le don de son Fils. Il était bien accueilli dans les nombreuses visites qu'il faisait ; il lisait la sainte Écriture, l'expliquait dans des conversations familières et on l'écoutait avec attention et reconnaissance. Lorsqu'il parcourait la campagne, bien des laboureurs suspendaient volontiers leur travail pour l'écouter et lui faire des questions. Les méditations qu'il faisait le dimanche étaient

(1) Je fais remarquer, pour ceux qui l'ignorent, que les Sociétés bibliques ne s'occupent jamais de faire prêcher la parole de Dieu, mais seulement de la répandre. M. Brandram agissait dans ce cas ci comme simple particulier et non comme secrétaire de la Société biblique.

habituellement fréquentées par une trentaine d'auditeurs paisibles et recueillis.

Mais les prêtres mirent en œuvre tous les moyens d'intimidation dont ils purent disposer, avec une violence extrême; par ces moyens immoraux, ils parvinrent à effrayer le plus grand nombre. Ce petit mouvement de réveil ne fut cependant pas entièrement arrêté, comme nous le verrons plus tard.

Mais c'est dans le Borinage que des besoins spirituels se manifestaient d'une manière prononcée. Nous avons cité plus haut, au sujet de l'origine de l'église de Dour, un fragment d'une lettre de son pasteur, datée de décembre 1837 ; un second extrait nous donnera une idée exacte du réveil qui s'était produit, par la grâce de Dieu, parmi les habitants, d'ailleurs tous papistes, de quelques-unes des autres localités du Borinage :

« Pâturages est à cinq-quarts de lieue de Dour. Là aussi il existait anciennement des partisans de la réforme auxquels on donnait le nom de gueux et que les persécutions ont obligés de chercherun refuge à l'étranger. Là aussi plusieurs connaissaient et lisaient chez eux la Bible, ou se réunissaient secrètement dans les bois pour la lire et l'entendre lire. Là aussi on parle du temps où, pour ôter aux âmes simples la jouissance de la pure parole de Dieu, on faisait des *recherches aux livres*. Mais les souvenirs ne remontent pas aussi haut qu'à Dour, et le protestantisme ne me semble pas y avoir jeté d'abord de si profondes racines. A part quelques Bibles qu'on lisait peu, et que l'on comprenait encore moins, en 1787 ou 1788, il n'en restait presque plus aucune trace.

A cette époque, un protestant de Dour, travaillant au fond des mines avec trois ou quatre charbonniers de Pâturages, leur parla de sa religion, de son culte, des sermons du pasteur qui venait à Dour. Ceux-ci résolurent alors de venir entendre les prédications du pasteur, ce qu'ils firent avec per-

sévérance pendant près de deux ans, après quoi ils furent admis à la communion. Le pasteur leur dit ensuite : « Vous n'êtes pas obligés de venir ici tous les dimanches, mais vous pouvez-vous réunir chez vous et célébrer le culte ensemble ». Il leur donna à cet effet quelques directions auxquelles ils se conformèrent. Un seul est demeuré fidèle jusqu'à la mort et tous ses enfants l'ont suivi. Les trois autres se sont retirés peu à peu pour vivre dans l'indifférence, ou pour rentrer dans le sein de l'église romaine. Mais ils ont été remplacés par d'autres, et le petit troupeau a pris peu à peu de la consistance et de l'accroissement.

« La première ou la deuxième année de mon ministère, je suis allé le visiter. Ses membres, qui étaient encore en petit nombre se réunissaient dans la maison d'une pauvre aveugle. En 1822, j'ai commencé à leur donner chez eux de temps en temps une prédication. Dans les jours de fête, tous venaient à Dour. Enfin, voyant leur nombre augmenter sensiblement d'année en année, je demandai et obtins du roi, en 1828, que les protestants de Pâturages formassent une annexe de l'église protestante de Dour, et qu'un subside de 25 florins des Pays-Bas leur fut accordé pour la location du local où ils célébraient leur culte. Ce local étant devenu trop petit, il en a fallu chercher un plus grand et suppléer par les dons de quelques amis aux frais de location presque doublés. Bientôt après le besoin d'un local plus grand encore se faisant de nouveau sentir, nous avons adressé au gouvernement, en 1833, une demande de subside pour la construction d'un temple. Cette première demande ayant été renvoyée, nous en avons fait une seconde en 1836. Les communes où se trouvaient les protestants qui composaient l'église de Pâturages, furent invitées à contribuer à cette dépense, mais toutes s'y refusèrent. Déjà cependant le petit troupeau s'était accru jusqu'au

nombre de 273 personnes. Le besoin d'un temple était urgent, le local où se célébrait le culte étant plus de moitié trop petit.

« A La Bouverie et à Eugie, villages distants l'un et l'autre d'une demi-lieue de Pâturages et deux lieues de Dour, je ne sache pas qu'il y ait jamais eu de protestants, ni aucune trace de protestantisme avant ces trois ou quatre dernières années. Les habitants de ces deux communes qui maintenant suivent la religion protestante y ont été amenés par leurs relations avec les protestants de Pâturages, la fréquentation de leur culte public, la lecture particulière de la Parole de Dieu. Ils n'ont commencé que depuis 8 ou 10 mois (mars 1837) à tenir régulièrement chez eux des assemblées religieuses : ils venaient avant cela au culte de Pâturages.

« Mons, qui est à deux lieues de Pâturages et à trois lieues de Dour, a aussi une église protestante peu nombreuse. Avant notre séparation de la Hollande, le culte était célébré par l'aumônier de la garnison, dans un édifice donné par la ville, et j'y prêchais à mon tour une fois par mois. Au commencement des troubles, le temple a été fermé. Le nouveau gouvernement étant établi, nous l'avons redemandé, mais sans succès. Cependant l'autorisation que j'avais reçue du gouvernement précédent d'aller prêcher à Mons une fois par mois, a été maintenue. »

C'était en décembre que M. Devisme donnait ces renseignements ; mais il y avait déjà longtemps qu'il ne pouvait suffire aux exigences de la situation et qu'il cherchait avec anxiété un aide pieux et zélé (1). L'agent de la Société biblique britannique et étrangère mentionna, dans ses rapports, cet intéressant mouvement ; aussitôt M. Brandram de lui écrire : « Si vous

(1) Voir le premier rapport de la Société évangélique belge, page 21.

trouvez un évangéliste, je trouverai son salaire. » M. Colani-Née, pasteur à Lemé, qui avait assisté à une réunion biblique à Bruxelles peu de temps auparavant, recommanda à M. Tiddy un jeune ministre qui l'avait aidé comme suffragant. Ce jeune homme paraissait particulièrement bien préparé à exercer son ministère au milieu d'une population papiste : il était né de parents catholiques romains ; il avait été instruit avec soin par un prêtre janséniste, curé dans un village de la Bourgogne. Après avoir quitté le romanisme, il avait étudié la théologie à Genève. Il était instruit, studieux et d'une piété vivante et active. C'était notre cher et bienheureux frère Girod.

Le 28 mars 1837, Girod écrit qu'il est prêt à venir immédiatement faire un essai en Belgique, et à y rester si cet essai réussit. Il y avait 10 jours que Vierne avait envoyé sa confession de foi et accepté l'appel qui lui était adressé. Girod arriva vers le 12 avril.

Le 11 mai, il date une lettre de Mons, où il est installé depuis quelques semaines. Il travaille comme suffragant du pasteur de Dour. Il partage les soins de son ministère entre Mons, où le culte est suivi par 25 à 30 protestants, et Pâturages, centre du réveil. Il travaille en parfaite harmonie avec le pasteur de Dour, et leur ministère est tellement béni qu'il devient urgent de chercher un second évangéliste. Dans une lettre du 21 août, il annonce que les prédications faites à La Bouverie réunissaient de 100 à 200 auditeurs attentifs, et que plus de mille personnes avaient assisté à un enterrement à Wasmes et écouté la prédication avec recueillement. Grâce aux démarches des mêmes amis qui avaient appelé Vierne et Girod, *l'European Society* (1), consentit à déplacer un de ses

(1) Société formée de membres des églises indépendantes pour l'évangélisation du Continent, et dont le comité siégeait à Londres. *L'Evangelical Continental Society*, dont le comité siége aussi à Londres, lui a succédé.

évangélistes. M. Maton, ancien d'une annexe de l'église de Lemé, fut désigné pour La Bouverie. Mais il n'occupa ce poste qu'après l'organisation du comité de la Société évangélique.

Nous arrivons au 1er novembre 1837. Que le lecteur me permette de lui rappeler en quelques lignes les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons en ce moment.

On entreprend d'évangéliser une nation qui compte environ quatre millions d'habitants parlant deux langues, le français et le flamand, qui est si attachée à l'Église romaine qu'on la considère comme la plus papiste du monde entier. Dans toutes les classes on trouve les préjugés les plus invétérés et les plus répulsifs en ce qui concerne les chrétiens évangéliques, leurs doctrines et leurs mœurs; le clergé a une autorité absolue, en matière de foi, sur une partie très-considérable des habitants. L'ignorance est très-grande, les pratiques superstitieuses fort répandues; la religion n'est plus qu'un assemblage d'actes et de cérémonies payennes qui se rapprochent parfois beaucoup du fétichisme. Quant aux mœurs, le sensualisme est extrême et le mensonge un instrument dont tout le monde fait usage sans scrupule.

Au milieu de ces quatre millions d'âmes, vous trouvez deux ou trois mille protestants dont quelques cents seulement sont belges. On ne trouve pas un seul belge qui puisse être employé d'une manière permanente à l'évangélisation : pas un prédicateur, pas un évangéliste, pas un instituteur, pas un colporteur. Tous les ouvriers devront être cherchés à l'étranger. Lorsqu'il faudra former un comité, il faudra le composer entièrement de frères étrangers, domiciliés dans le pays. Les ressources viendront toutes de l'étranger.

Les églises protestantes soutenues par le gouvernement ont sept pasteurs, *tous étrangers;* quatre d'entr'eux coopéreront à

l'œuvre, les trois autres s'en déclareront les ennemis décidés et la dénonceront au gouvernement comme une œuvre digne de réprobation. Point d'ami influent dans le pays, point de protection. Si cette poignée d'étrangers rencontre quelque sympathie, c'est parmi les petits, les pauvres et les délaissés. Dans de telles circonstances, entreprendre d'évangéliser la Belgique était aux yeux de l'homme une témérité et même une folie! Ceux-là seuls qui ont la foi et qui savent ce que veulent dire ces mots : « Si vous aviez de la foi comme un grain de moutarde, vous diriez à cette montagne transporte-toi dans la mer et elle vous obéirait », mettront la main à l'œuvre et ne douteront point de la réussite. Et les Apôtres, petits et pauvres, avaient-ils pour protecteurs les grands de la terre? Et n'ont-ils pas réussi? Et les premiers missionnaires des temps modernes au milieu des payens ont-ils d'autre protecteur que le Dieu invisible, mais fidèle, au nom duquel ils proclament le salut! « La puissance du Seigneur se manifeste dans la faiblesse de ses serviteurs. »

PREMIÈRE PÉRIODE

Du 16 novembre 1837 au 13 avril 1841

CHAPITRE PREMIER

Formation du comité. — Établissements remis au comité par M. W. P. Tiddy. — Doctrines et principes. — Accueil fait à la Société à l'étranger et dans le pays. — Développement de l'œuvre pendant le premier exercice, du 16 novembre 1837 au 31 décembre 1838. — Finances. — Administration.

§ I

Formation du comité de la Société évangélique belge

Nous sommes en novembre ; depuis le mois de février, l'agent de la Société biblique britannique et étrangère est en correspondance fraternelle et amicale avec MM. Spoerlein, pasteur à Anvers, et Devisme, pasteur à Dour. Le premier s'emploie activement à trouver un ou deux évangélistes et à solliciter le concours des frères de l'étranger pour l'œuvre qu'on se propose de faire ; le second, se préoccupe des besoins spirituels des populations qui l'entourent; il partage les devoirs de son

ministère avec Girod. Il y a évidemment entente cordiale entre ces trois zélés disciples de l'Évangile, MM. Tiddy, Devisme et Spoerlein. Un ou deux autres disciples résidant à Bruxelles s'associent à leurs préoccupations. Tout se fait entr'eux d'un commun accord. Ils envoient un frère, M. Baehler, en Hollande, dans le courant de l'été, pour faire connaître aux amis du règne de Dieu comment les portes s'ouvrent en Belgique. Toutefois il n'y a point de comité formé; l'agent de la Société biblique a des conseillers et des aides, mais c'est lui qui est responsable et qui dirige. Cependant M. Spoerlein l'engage à former un comité, le sollicite à ne plus ajourner de consolider l'œuvre et de jeter les bases d'une association qui porterait le titre de Société évangélique belge (1).

Quelques amis chrétiens se trouvaient réunis dans le petit jardin de l'agent de la Société biblique britanique et étrangère; ils buvaient une tasse de café et devisaient très-sérieusement des besoins religieux de la Belgique, des œuvres à entreprendre, de l'abondante dissémination qui se faisait de Livres saints, et des succès obtenus par la prédication de l'Évangile aux houilleurs des environs de Mons et aux cultivateurs de La Hulpe et de Genval: « Il nous faut former une Société évangélique et solliciter le concours des croyants de tous les pays, » s'écria l'un d'eux. « Il faut former une Société, » répétèrent les autres. Et immédiatement l'entreprise est décidée et les bases de l'association sont posées! Quel jour était-ce? quel mois?... Nous ne savons, *nul* n'a pu nous le dire, pas même ceux qui étaient présents. On sait que c'était en automne, mais la saison était peu avancée puisqu'on prenait encore le café au jardin. Dans une lettre particulière, se trouve un insignifiant détail qui ne nous permet pas de placer cette réunion bien avant dans

(1) Lettre de M. Tiddy.

le mois d'octobre : « J'étais couché sur l'herbe, » écrit un des assistants ! Le temps était donc beau, la saison encore bonne et la réunion vraiment familière. Si cette date était connue, elle serait incontestablement la date de fondation, non de l'œuvre, mais de la Société. Au registre des procès-verbaux, la première délibération inscrite est du 16 novembre, et elle porte en tête : « Première séance ». Sur le verso du premier feuillet, on lit : « Membres du comité de la Société évangélique belge ». Puis viennent les *signatures* dans l'ordre suivant : A. Goodkoep, président-trésorier, D[r] Sigismond Scheler, S. Spoerlein, W[m] Pascoe Tiddy, D. Lourde secrétaire (1). On est obligé de conclure d'un paragraphe de ce premier procès-verbal que le comité existait déjà depuis quelque temps, tout au moins depuis quelques semaines et qu'il avait déjà eu l'occasion de délibérer. Il est probable que jusque-là les délibérations portaient le caractère de simples consultations. Quoiqu'il en soit, la Société évangélique a décidé de considérer le 16 novembre comme le jour de sa fondation. Comme corps organisé, c'est la seule date précise qu'elle puisse assigner à sa naissance.

§ II
L'œuvre déjà commencée

Quant à son œuvre, comme nous l'avons vu, elle a été commencée à Mons et à Pâturages dans le courant d'avril, par le frère Girod, et à La Hulpe et à Genval par le frère Vierne, dans le courant de mai. Tout ce que M. Tiddy avait entrepris, il le remit immédiatement entre les mains du comité ; mais il resta

(1) Le procès-verbal de la séance du 14 décembre suivant mentionne encore, comme membres du comité, MM. Devisme pasteur, Bähler et Salter. M. Lausberg n'en deviendra membre que le 15 février 1838.

l'âme de ce comité. Cette œuvre comprenait alors : 1° La station dont Genval était le centre; 2° Ce qu'on appelait la station *de Mons*, parce que le frère Girod résidait dans cette ville. Mais ce langage n'était point exact : Girod était suffragant de M. Devisme, Mons et Pâturages étaient des annexes de l'église de Dour, annexes pour lesquelles le pasteur recevait du gouvernement des subsides spéciaux. Ces deux localités ne peuvent donc être considérées comme ayant jamais appartenu à la juridiction de la Société, quoiqu'elles aient été desservies, pendant quelques années, par des suffragants dont les honoraires étaient fournis par la Société, et qui travaillaient sous la direction positive du comité, dont le pasteur de Dour faisait partie. Ce fait prouve assez clairement que personne dans ce comité n'avait l'idée de faire une œuvre hostile aux églises soutenues par l'Etat ni même indépendante de celles dont les pasteurs étaient fidèles. Nous trouverons bien d'autres faits de cette nature.

Nous avons vu que le réveil de Pâturages s'était étendu dans une commune voisine, celle de La Bouverie, que M. Devisme y avait tenu parfois des réunions aussi nombreuses que le comportait le local, c'est-à-dire le logement d'un ouvrier, que Girod y prêchait avec joie et succès, et enfin qu'il avait été convenu avec *l'European Society* que le frère Maton, évangéliste à Esquéries, annexe de Lemé, viendrait prendre domicile dans le Borinage. Dans sa première séance, le 16 octobre, le comité lui assigne pour résidence La Bouverie. Le 22, il y arrive et s'y installe. Ici se forme réellement une station de la Société, appartenant à sa juridiction.

Le comité reçut donc, comme legs que lui faisait M. Tiddy et M. Devisme, deux stations naissantes (Genval et La Bouverie) et trois ouvriers. Pour être complet, il faut ajouter que, avant de former un comité, M. Tiddy et ses amis avaient pré-

paré et mûri divers projets qui vont se réaliser promptement.

Nous nous arrêtons beaucoup à ces minces détails, mais le lecteur comprend sans doute que c'est ici l'origine de cette œuvre que tout le monde déclare, au moment où j'écris ces lignes, être une œuvre fort importante. C'est ici que prend source le petit filet d'eau qui va devenir un ruisseau, puis une rivière, et, *un jour,* je l'espère, un fleuve qui fécondera de ses ondes bénies toutes les villes, villages et hameaux de ce royaume.

§ III
Doctrines et principes

Il y avait une profonde unité et une grande diversité dans ce comité composé de huit membres. Ils étaient *un* et ils le savaient, car ils avaient le sentiment d'appartenir tous au corps de Christ et par conséquent d'avoir une foi commune, un salut commun, une vie commune, et d'être les serviteurs du même Maître. La diversité était frappante néanmoins : en fait de nationalité, *deux* étaient anglais, *deux* hollandais, *un* allemand et *trois* français dont l'un alsacien. En ce qui concerne l'union de l'Église et de l'Etat, six étaient pour et deux étaient contre. Au point de vue ecclésiastique, les uns étaient réformés, les autres luthériens modérés. Cette diversité dans les choses secondaires faisait bien ressortir leur unité dans les choses essentielles.

Ils ne rédigèrent pas une confession de foi, mais les instructions qu'ils donnèrent à leurs agents et que les agents s'engageaient à suivre consciencieusement, avaient une partie doctrinale assez claire et assez précise, quoiqu'elle fut écrite dans un style bien imparfait. L'autre partie concernait les principes

ecclésiastiques et l'esprit dans lequel on devait travailler. Voici la partie doctrinale :

« Art. I. — Le but de la Société évangélique belge étant de
» propager les vérités évangéliques en Belgique, sans aucune
» distinction de culte, ses agents s'adresseront dans leurs en-
» seignements publics et dans leurs conversations particu-
» lières aux Belges et aux étrangers résidant en Belgique,
» auxquels ils auront occasion d'annoncer l'Évangile, non en
» leur qualité de protestants ou de catholiques, mais comme à
» des êtres immortels qui ont une âme à sauver et qui ne peu-
» vent parvenir au salut que par la conversion du cœur à
» l'Évangile de Christ.

» Art. II. — Ils doivent se borner, dans l'exercice de leurs
» fonctions, à la pure et simple exposition de l'Évangile, en
» un mot le salut comme œuvre de la grâce et de la miséri-
» corde d'un seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit ; vérités que
» l'Esprit-Saint a réunies dans les passages suivants :

» (Rom., III, 22.) *La justice, dis-je, de Dieu, par la foi en*
» *Jésus-Christ s'étend à tous et sur tous ceux qui croient ; car il*
» *n'y a nulle différence vu que* TOUS ONT PÉCHÉ; *et qu'ils sont*
» *entièrement privés de la gloire de Dieu.*

» (Saint-Jean, III, 3 et 6). *Si quelqu'un* N'EST NÉ DE NOUVEAU,
» *il ne peut voir le royaume de Dieu. Ce qui est né de la chair,*
» *est chair; et ce qui est né de l'esprit, est esprit.*

» (Rom., III, 23, 27 et 30). *Etant justifiés gratuitement par sa*
» *grâce, par la rédemption qui est en Jésus-Christ, lequel*
» *Dieu a établi de tout temps pour être une victime de propi-*
» *tiation par la foi en son sang, afin de montrer sa justice, par*
» *la rémission des péchés précédents, selon la patience de Dieu ;*
» *pour montrer, dis-je, sa justice dans le temps présent, afin*
» *qu'il soit trouvé juste, et justifiant celui qui est de la foi de*
» *Jésus. — Où est donc le sujet de se glorifier ? Il est exclu. Par*

» *quelle loi? Est-ce par la loi des œuvres? Non; mais par la loi*
» *de la foi. — Nous concluons donc que l'homme est justifié par*
» *la foi, sans les œuvres de la loi. — Anéantissons-nous donc la*
» *loi par la foi? Non; sans doute! mais au contraire, nous*
» *affermissons la loi.*

» (I Pierre, I, 2). *Élus suivant la prescience de Dieu le Père,*
« *pour être sanctifiés par l'Esprit, pour obéir à Jésus-Christ,*
» *et pour avoir part à l'aspersion de son sang.* »

Cette déclaration doctrinale est très-brève, il est vrai, mais elle confesse nettement les deux grandes doctrines du salut : la justification gratuite obtenue par la foi aux seuls mérites de Christ et l'œuvre de la régénération des âmes, opérée par le Saint-Esprit. On peut être assuré que celui qui confesse ces deux grands faits, reçoit toutes les vérités fondamentales du christianisme. Les articles 3, 4, 5, 7 et 8 peignent parfaitement la diversité de vue ecclésiastique des membres de l'association, et, en même temps, l'excellent esprit qui les animait. Voici ces articles :

« Art. III. — Ils s'engagent à se tenir en garde contre un esprit de secte, qui, leur faisant oublier le but unique de la Société, les porterait à propager leurs vues particulières, quelles qu'elles soient, sur des points de doctrine ou de discipline concernant le baptême, la sainte Cène, la constitution et la direction des églises.

« Art. IV. — Ils ne devront pas perdre de vue que non-seulement il n'y a dans l'établissement de la Société évangélique rien d'hostile aux églises légalement constituées en Belgique, mais encore que son comité désire, au contraire, concourir, partout où cela se peut, avec les pasteurs de ces églises, à l'avancement du règne de Dieu par la propagation du pur Évangile.

« Art. V. — Le comité rappelle à tous les agents de la Société, quelles que soient leurs vues sur les questions mentionnées dans

l'article III, ou sur d'autres questions non-essentielles au salut, que, malgré les différences qui peuvent exister entre eux à ces divers égards, ils doivent vivre en bonne harmonie, respecter réciproquement la sincérité de leurs convictions, et chercher à maintenir l'unité de l'esprit par le lien de la paix, en se supportant mutuellement sur les points sur lesquels ils ne seraient pas d'accord, en s'aimant en Christ, et en travaillant de concert à l'avancement du règne de Dieu. Le comité leur rappelle aussi que la Société n'emploie aucun agent, qu'il soit attaché aux églises légalement constituées ou qu'il soit dissident, en sa qualité de membre de ces églises ou en sa qualité de dissident, mais parce qu'il croit en Christ, qu'il s'est dévoué au service du Rédempteur, et qu'il fait l'œuvre de Dieu.

« Art. VII. — Les agents de la Société doivent consacrer leur temps et leurs forces à l'exercice des diverses fonctions qui leur sont confiées; mais pour qu'ils puissent s'acquitter en serviteurs fidèles des nombreux devoirs de leurs charges, il importe qu'ils n'oublient jamais qu'il leur est indispensable de cultiver l'esprit de prière et la communion avec Dieu, et que leurs travaux ne seront bénis qu'autant qu'ils feront habiter en eux par le Saint-Esprit la Parole de Dieu et l'amour du Sauveur.

« Art. VIII. — Aucun agent de la Société, s'il n'a pas reçu la consécration au ministère sacré par l'imposition des mains, ne devra administrer le baptême et la sainte Cène. »

Il y a là des intentions généreuses, des vues larges, un désir touchant de travailler à l'avancement du règne de Dieu dans un entier désintéressement ecclésiastique. Ce n'est pas une œuvre dissidente qu'on veut faire; on ne veut point affaiblir, mais au contraire, fortifier les églises existantes soutenues par l'Etat, qu'on appelle fort improprement « églises légalement constituées », comme si les droits garantis par la Constitution ne donnaient pas une position parfaitement légale

aux églises libres. On verra que pendant toute la première période, ce seront les églises unies à l'Etat qui retireront le plus de profit de l'œuvre de la Société.

§ IV
Accueil fait à la Société dans le pays et à l'étranger

Il y a, pour le moment, peu de chose à dire sur l'accueil fait, dans le pays, à la fondation de la Société ; il ne s'y trouvait pas un public qui put éprouver des sympathies pour une pareille institution. Le grand public n'en sut rien ; le groupe d'âmes pieuses et éclairées qui formait les deux petites églises libres de Bruxelles, lui souhaita les meilleures bénédictions de Dieu. Dans le Borinage, la Société y avait bien des cœurs sympathiques. Ailleurs elle pouvait compter *cinq ou six amis tout au plus*. Plus tard, nous parlerons de l'opposition qu'on lui fit.

A l'étranger, les amis de l'Évangile lui firent le meilleur accueil. Partout on avait déjà entendu dire qu'il y avait à Bruxelles une Société biblique belge, qui travaillait avec succès, que la Société biblique britanique et étrangère avait placé un agent en Belgique et que les saintes Écritures s'y répandaient avec rapidité, que quelques évangélistes prêchaient avec bénédiction à Bruxelles et ailleurs. La nouvelle qu'une Société évangélique s'était formée, à l'instar de celles de Genève et de France, causa une véritable joie.

Un frère avait été envoyé en Hollande ; il avait excité l'intérêt de plusieurs hommes dévoués, auxquels il avait raconté ce qui se faisait en Belgique ; et l'on comprenait aisément qu'on pourrait faire davantage.

Dès que le comité fut constitué, il profita de ces bonnes dispositions : dans sa seconde séance, c'est-à-dire le 27 novembre,

il nomma membres correspondants, à La Haye, M. le pasteur Secrétan ; à Leide, M. Bodel-Nyenhuis ; à Amsterdam, M. Mounier, un des pasteurs de l'église wallonne, et M. Kœnen, avocat.

Par une lettre du 3 décembre, M. le pasteur Mounier adresse à M. le pasteur Devismes, de Dour, une foule de questions qui révèlent une vive sympathie et un grand désir d'aider la Société naissante. On a vu déjà quelques extraits de la réponse du pasteur de Dour. A la fin de décembre et dans le courant de janvier on reçoit des lettres de sympathie de divers points de l'Allemagne. M. le pasteur Spoerlein visite Cologne, Francfort, les bords du Rhin et la Suisse (1). Partout on prend beaucoup d'intérêt à ce qu'il raconte et on lui promet des secours. A Francfort, on s'engage à trouver les fonds nécessaires pour le salaire d'un agent. A Bâle, on le fait prêcher dans l'église de Saint-Martin devant un auditoire nombreux et attentif et on lui fait « espérer des dons abondants ». A Berne, on ne lui promet pas de fonds pour la Société évangélique, parce que la mission intérieure absorbe une partie trop importante des ressources des chrétiens. Mais il trouve là un séminaire où l'on prépare des évangélistes; on lui offre d'y recevoir un élève flamand qui se formerait pour travailler ensuite parmi ses comptariotes. Malheureusement on ne peut profiter de cet offre, et aujourd'hui, — 37 ans plus tard, — il n'y a aucun pasteur ou évangéliste indigène dans les Flandres. A Lausanne et à Vevey, M. Spoerlein rencontre également bien des chrétiens sympathiques à l'évangélisation de la Belgique. Le « Narrateur religieux », qui s'éditait à Vevey, publia un article en faveur de la Société évangélique belge.

En Angleterre, à Londres surtout, se trouvaient les soutiens décidés et généreux de l'œuvre belge ; les détails qui nous ont

(1) C'était sans doute au printemps de 1838.

initié à la création de cette œuvre, nous l'ont fait comprendre; il n'est donc pas nécessaire que nous en parlions de nouveau en ce moment.

§ V
Développement de l'œuvre par la prédication directe de l'Évangile

A Genval et les environs, les efforts de l'évangliste étaient bénis sans être couronnés d'un grand succès. Pendant toute l'année 1838, vingt-cinq à trente personnes suivirent régulièrement le culte à Genval, des curieux y assistaient en nombre parfois. Un père de famille, nommé Philippe Collet, fut assez promptement amené à la connaissance du Sauveur. Il s'endormit dans la paix de Dieu, au mois de février, après avoir rendu un bon témoignage de sa foi, de la fermeté de ses convictions et de l'assurance qu'il avait que ses péchés étaient effacés par le sang de Christ. Son enterrement fournit à M. Vierne l'occasion d'annoncer la voie du salut à une foule de personnes. Mais en même temps, les autorités communales, leurs subordonnés, les autres dociles instruments des prêtres et les prêtres eux-mêmes, saisirent cette circonstance pour montrer de quels sentiments violents ils étaient animés, et de quelles méthodes de controverse ils comptaient faire usage.

Une petite église avait été formée; trois personnes avaient été admises à la Sainte-Cène, quelques autres paraissaient touchées par la grâce. Le 30 décembre, un jeune homme de quinze ans, J.-B. Collet, fils de celui dont nous venons de parler, quitta cette terre et donna, dans les dernières semaines de sa vie et sur son lit de mort, des preuves de sa conversion à Dieu et de sa connaissance réelle du Sauveur. Son enterrement fournit

encore l'occasion d'annoncer l'Évangile à des foules attentives, et de constater en même temps que le bourgmestre de la commune ne connaissait point ses devoirs de magistrat, qu'il encourageait, au lieu de les reprendre, ceux qui insultaient et maltraitaient parfois nos amis.

A Mons, il ne se produisait aucun mouvement, mais le ministère de M. Girod était béni pour une jeune personne protestante d'origine, qui avait vécu jusqu'alors dans l'indifférence. Elle glorifia Dieu pendant une maladie qui l'emporta promptement dans la tombe.

A Pâturages et à La Bouverie, le mouvement continuait à s'étendre, et le réveil à se développer. Des missionnaires jésuites donnèrent une énergique impulsion à l'esprit de recherche qui animait les charbonniers du Borinage. Ils vinrent faire une visite de quelques jours à Pâturages ; ils confessèrent et prêchèrent tous les soirs, attaquant avec violence les *évangéliques*. Ils firent des visites à quelques-uns d'entr'eux pour les ramener au confessional. Un vieillard aveugle avait particulièrement été l'objet de leur obsession et de leurs menaces. Ils se vantèrent chez cet aveugle et du haut de la chaire d'être en état de confondre les ministres protestants et même d'être coutumiers du fait; ils se déclarèrent prêts à aller les confondre dans la salle où ils prêchaient. On se hâta de les prendre au mot, et aussitôt des messagers coururent chercher MM. Devisme, Girod et Maton. Mais lorsque les ministres furent là et des centaines d'auditeurs rassemblés, les jésuites ne voulurent de discussion qu'à huis-clos et seulement en présence de *deux témoins !!!* Ils ne voulaient point entrer dans le temple protestant parce que ce lieu était profane; ces personnages se fussent souillés (1)! Pour tenir la conférence dans leur église, il

(1) On se rappelle involontairement ces prêtres juifs qui demandaient la

fallait la permission de leur supérieur. On leur offrit d'envoyer immédiatement un messager à ce supérieur; mais ils répondirent qu'ils allaient l'envoyer eux-mêmes et avec la plus grande promptitude. Hélas! le messager fit comme le corbeau de Noé, il ne revint jamais. Ce qui n'empêcha point ces messieurs d'aller, aussitôt échappés au danger éminent qu'ils avaient couru, se vanter, même du haut des chaires, qu'ils avaient confondu les ministres dans une conférence à huis-clos, et leur avaient en vain demandé une conférence publique. Mais si leurs forfanteries et leurs effrontés mensonges leur servirent auprès des gens trop simples ou trop niais pour ne pas ajouter foi à toutes leurs fables, ils les dévoilèrent à la grande masse du peuple ; et les âmes droites, qui avaient soif de justice, s'attachèrent à l'Évangile (1). L'église de Pâturages se fortifiait et, à La Bouverie, il se préparait de bons éléments pour en former une.

L'œuvre du Borinage fit une perte sensible : Girod quitta Mons, en juillet 1838, pour aller s'établir à Liége. Il fut remplacé par un jeune ministre, M. Krüger, gendre de M. Colany-Née.

M. de Faye, pasteur résidant à Tournay mais dont l'église se trouvait dispersée dans plusieurs communes et un nombre considérable de villages, demandait avec instance au comité de lui donner un évangéliste pour aide. Il lui écrivait : « Vous vous rappelez que nous avons parlé plus d'une fois de » l'importance de m'accorder un évangéliste. Pensez qu'il y a » dans mon arrondissement sept villages, sur la frontière des » deux Flandres, où il se trouve des protestants, et où un évan-

crucifixion du Messie, mais ne voulaient pas se souiller en entrant dans la demeure du gouverneur romain.

(1) On trouve ces détails au premier Rapport annuel et dans une publication mensuelle que le comité rédigeait alors.

» géliste pourrait tenir des réunions. Ces villages sont à des
» distances de trois et quatre lieues de Tournay, et je ne puis
» me rendre à Estaimpuis qu'une fois en six semaines.

» Les amis qui sont dans ces communes accueilleraient avec
» joie un serviteur de Christ. Ses prédications, ses visites, ses
» entretiens, son exemple, et les soins qu'il donnerait à une
» école du dimanche, pourraient sous la bénédiction divine,
» amener des âmes à Christ. Cet évangéliste ferait sa résidence
» à Dottignies, point central des sept villages dont j'ai parlé.
» Le souverain pasteur et chef de toutes choses dans son Église
» m'a fait connaître un jeune homme de 28 à 30 ans, bien
» instruit dans les choses de Dieu, qui conviendrait à cette
» œuvre sainte. »

Le jeune évangéliste que M. de Faye recommandait fut accepté, et il entra au service de la Société, en mai 1838; c'était M. C. Dupont. «La sphère des travaux de notre frère Dupont, dit le premier rapport, comprend, en Flandre, les communes de Dottignies, Luigne, Rolleghem, Belleghem, Herseaux, Saint-Genois, etc.; et, dans le Hainaut, les villages d'Estaimpuis, Estaimbourg, Néchin, Taintégnies, Guégnies et Rume. Le nombre de ceux qui suivaient la prédication de la parole de Dieu, dans ces communes, variait selon le temps et les localités.

On donna à M. Dupont pour lieu de résidence Dottignies, et son champ de travail fut appelé *station de Dottignies*.

Ce champ était vaste et demandait une grande dépense de forces. Les auditoires auxquels l'évangéliste s'adressait, étaient composés de protestants. Parfois il avait l'occasion de s'adresser à des papistes, mais avec peu de succès. Les populations étaient ignorantes et entièrement soumises à leurs curés. M. Dupont eut une fois l'avantage de discuter avec deux prêtres, devant quelques centaines de témoins; mais, bien que plu-

sieurs de ceux-ci eussent reçu de bonnes impressions, la conférence fut sans résultat pratique.

Liége devait promptement attirer l'attention du comité. Cette ville populeuse, chef-lieu d'une importante province, dont les habitants sont intelligents, très-actifs et, en majorité, indépendants du clergé, offrait un beau champ de travail. Il y avait, il est vrai, une église protestante ; mais elle était entièrement composée d'étrangers fort indifférents aux intérêts religieux et à toute œuvre missionnaire. Leur pasteur ne faisait rien pour les réveiller de leur sommeil. Et qu'eût-il fait lui qui était plus endormi encore que sa congrégation ? Lui, dont l'enseignement était bien plus propre à éloigner les âmes de Jésus-Christ qu'à les exciter à se rapprocher de lui, et qui, comme on nous le dira plus tard, ne voulait pas qu'on le soupçonnât même d'être capable de s'intéresser à l'évangélisation des catholiques romains.

Il se trouvait dans cette église un négociant allemand fort respectable et très-attaché à l'Évangile. Blessé, scandalisé de l'enseignement du pasteur, il donna sa démission de membre du consistoire et quitta même l'église. C'était notre excellent ami Bartels. M. Bartels désirait vivement que le comité plaça un évangéliste à Liége. Dans le rapport de M. le pasteur Spoerlein, sur son voyage en Allemagne et en Suisse, que j'ai mentionné plus haut, nous trouvons le passage suivant : « Je » suis entretenu à Liége avec un de nos frères [M. Bartels] de » l'état religieux de cette ville et de l'opportunité d'y établir » un culte vraiment évangélique. Notre frère croit qu'il y a là » un terrain préparé à recevoir la semence de la parole de Dieu, » et que le culte serait suivi par des protestants et des catho- » liques de toutes les classes. Il pense que le culte évangélique » une fois établi, il se formerait une Société biblique auxiliaire

» de la Société biblique britanique et étrangère. Il veut contri-
» buer la première année par un don de mille francs à l'éta-
» blissement du culte, et il espère que quelques autres per-
» sonnes y contribueront aussi. »

Girod ayant eu connaissance de ces faits, pria le comité de le placer à Liége. Le comité en délibéra dans ses séances du 17 et du 30 avril. Dans cette dernière séance, il décide qu'un culte serait établi à Liége, et que : « 1° Le pasteur sera à la
» charge de la Société évangélique de Bruxelles (sic) ; 2° l'église
» sera indépendante du gouvernement et ne sera pas dans les
» circonstances actuelles affiliée aux églises nationales ; 3° le
» pasteur s'arrangera avec son troupeau quant à la dis-
» cipline. »

Girod arrive à Liége dans le courant de juillet (1). Sa première lettre datée de Liége est du 1er septembre ; laissons la parler, elle nous initiera au premier commencement de l'entreprise :

« Je me suis d'abord rendu chez M. Bartels que je trouvai
» dans une situation bien pénible ; il venait de recevoir une
» lettre qui lui annonçait que sa mère était sur le point de
» mourir ; il était tout pâle et avait les larmes aux yeux : D'un
» moment à l'autre, me dit-il, j'attends une seconde lettre et si
» ma mère n'est pas encore morte, je partirai tout de suite.
» Après quelques minutes de conversation, je le quittai et il
» me promit de venir me voir le soir à l'hôtel où j'étais des-
» cendu. Au soir, il vint effectivement et m'apporta la triste
» nouvelle que sa mère était morte. Vous le sentez, j'étais triste
» moi-même, tout étranger dans la ville ; cependant je pris
» courage et cherchai à le consoler ; je fis une prière dont nous
» nous trouvâmes bien l'un et l'autre. Il me dit qu'il remettrait

(1) Premier rapport, page 53.

» à deux ou trois jours son départ, vu que sa mère était morte; » qu'il resterait le moins possible; qu'il était bien fâché de » me laisser seul; qu'à la vérité il connaissait plusieurs pro- » testants, mais que comme ils ne comprenaient rien en ce » qui concerne l'œuvre évangélique, il ne voulait point me » présenter à eux; que ce serait une grave imprudence pour » le moment; je compris qu'il avait « raison ». Seulement, » ajouta-t-il, je vous ferai faire la connaissance d'une famille » anglaise, qui vient aussi d'arriver comme vous; mais qui » est chrétienne et qui comprendra votre position. Il parla » en effet à M. et à Mme Van Baerle (c'est le nom de cette » famille) et il fut convenu que nous y irions tous deux » le dimanche et que j'y tiendrais une réunion domestique. » Cette journée fut heureuse; je tins une réunion et j'y en ai » déjà tenu plusieurs depuis; nous nous entretînmes de la » parole; nous nous entendîmes fort bien, je pense, et à la fin, » c'était la veille du départ de M. Bartels, nous fûmes tous » d'avis qu'en son absence nous chercherions un local sans dire » pourquoi, et que nous ne l'arrêterions définitivement qu'à » son retour, après vous en avoir écrit. Toute personne » prudente approuvera, je pense, la marche que nous avons » prise. Il me semble que je marcherai fort bien avec M. Bar- » tels et aussi avec la famille anglaise. J'ai fait aussi, par » le moyen du frère Bévière, la connaissance d'un jeune » homme catholique très-intéressant; il lit déjà depuis quel- » que temps l'Écriture avec ses deux sœurs et son père; ils sont » séparés de l'église romaine et en voient pleinement les abus; » selon toute apparence ils sont attirés par la grâce. Ce jeune » homme doit me présenter à une demoiselle catholique, » qui a été institutrice en Hollande, et qui est, dit-il, bien » disposée pour l'Évangile. Ainsi, cher frère, voilà un noyau » bien précieux, dont une partie est visiblement au Seigneur

» et dont l'autre donne de bonnes espérances. Cela me donne » courage pour l'avenir et me fait espérer que le Seigneur » bénira mon travail. Amen! »

Chaque mois Girod envoie des nouvelles encourageantes au comité. Il ne prêche pas en public, car on ne parvient pas à trouver un local, mais il préside régulièrement le culte chez M. Van Baerle, et un petit nombre d'amis y assistent ; il visite avec beaucoup de soin et d'assiduité quelques personnes, les unes catholiques, les autres protestantes, qui l'écoutent avec une sympathique attention et dont le cœur s'ouvre aux appels de la grâce. Par ce travail sans bruit, Girod rassemble un petit troupeau et le forme. Le progrès n'a rien d'apparent, mais il est réel et continu. L'an prochain, il se manifestera par un réveil qui surprendra amis et ennemis.

La voilà donc fondée cette station de Liége, qui a excité dès l'origine, et qui excite encore, la verve des ennemis, des simples adversaires et des amis indécis ou douteux. On a posé souvent deux questions, d'abord : la station de Liége n'était-elle pas une preuve que le comité de la Société évangélique avait des intentions hostiles envers les églises protestantes qui se trouvaient en Belgique?

Les instructions ou règlements imposés aux agents, que nous avons mentionnés plus haut, répondaient à cette question. Voyez l'article 4. Il est vrai que des règlements, même imposés, peuvent être lettre morte, et qu'ils sont toujours impuissants, dans une association quelconque, si les tendances de l'association leur sont contraires. L'esprit gouverne le corps; les règlements, les confessions de foi même ne sont que le vêtement. Mais il y avait plusieurs faits, et surtout la composition du comité, qui devaient lever tous les doutes. Le comité comptait neuf membres, dont trois étaient du nombre des sept pasteurs des églises protestantes de la Belgique ; un qua-

trième pasteur, celui de Tournay, était en rapports officiels et suivis avec le comité, puisque celui-ci lui fournissait un suffragant. Donc sur les sept pasteurs qui étaient à la tête des églises soutenues par l'Etat, quatre étaient membres actifs de la Société. Comment auraient-ils eu des intentions hostiles envers leurs propres églises? Des cinq autres membres du comité, il n'y en avait qu'un seul, si je ne me trompe et je ne crois point me tromper, qui fût partisan de la séparation de l'Église et de l'État, c'était M. Tiddy. L'agent qu'on plaçait à Liége, le frère Girod, avec qui j'ai entretenu pendant longtemps des relations intimes, était plutôt partisan de l'union de l'Église et de l'État. Mais il avait compris de bonne heure que l'autorité de Christ sur son Eglise, la liberté du ministère, l'avancement du règne de Dieu, doivent être placés au premier rang; que de ces intérêts supérieurs, pas un vestige ne doit être sacrifié à des intérêts matériels, au secours ou à la protection qu'on peut avoir de l'Etat.

Donc les règles que le comité s'imposait et imposait aux agents, les principes de la grande majorité du comité, la position ecclésiastique de la plupart de ses membres, offraient les plus fortes garanties qu'il n'avait et ne pouvait avoir que de bonnes intentions à l'égard des églises protestantes soutenues par l'Etat.

On a demandé ensuite si le comité avait des motifs suffisants pour fonder cette station à Liége, où se trouvaient déjà une église protestante et un pasteur? Le comité avait deux motifs dont chacun eût suffi à lui seul. Il y avait 90 mille âmes au moins à évangéliser à Liége, et le pasteur protestant n'eût voulu pour rien au monde leur présenter même le simple volume sacré, le Nouveau-Testament; nous le démontrerons par documents authentiques au chapitre suivant. Ce fait motivait suffisamment l'établissement de Girod à Liége. En second lieu: le

pasteur ne prêchait pas Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié, mort pour nos offenses et ressuscité pour notre justification !

Que ceux qui mettent la forme au-dessus du fond, les considérations humaines au-dessus de l'obéissance à Dieu, et la paix trompeuse du multitudinisme au-dessus du salut des âmes, trouvent ces motifs insuffisants, nous le comprenons, mais il faut prier Dieu de nous garder d'être jamais de leur avis.

§ VI
Écoles

Avant que le comité fût constitué, l'importante question des écoles avait déjà préoccupé les frères qui étudiaient les moyens de faire annoncer l'Évangile en ce pays. Le capitaine Duff, qui se consacrait avec une affection et un dévouement particulier à cette œuvre et surtout aux salles d'asile, avait visité Bruxelles dans le mois de juillet 1837. Il avait fortement engagé les amis qu'il avait vus à ouvrir une salle d'asile. Pour les encourager, il leur avait laissé un don de 250 francs. Le 27 novembre, le comité reçoit communication d'une lettre de cet excellent ami des enfants, par laquelle il offrait 125 fr. pour couvrir les frais qu'occasionnerait l'envoi et le séjour à Londres d'un instituteur qu'on placerait à la tête de cette salle d'asile, et qui, auparavant, aurait besoin de se former en suivant quelques jours l'établissement de Gray's Inn Lane, London Road.

Une sœur de la Suisse romande, mais résidant à Anvers, Mlle Aguet, s'offrit pour diriger cet établissement. Elle fut acceptée le 18 janvier ; le 11 février elle était à Londres, et le 14 avril de retour à Anvers, toute remplie du désir de se mettre

à sa tâche. Mais la difficulté de trouver un local ne permit pas de commencer avant le 6 août. Tels furent les heureux débuts de cette entreprise, que le 12 septembre la salle d'asile comptait déjà 58 enfants, et le 15 novembre, 70. — Ce succès était dû à la tendre affection que l'institutrice éprouvait pour les enfants, et au tact avec lequel elle les conduisait. Ils étaient heureux sous ses soins; ils s'appliquaient à leurs leçons avec une joie égale à celle qu'ils éprouvaient en se livrant à leurs jeux.

Le pasteur de Dour désirait vivement annexer une école primaire à l'église qui lui était confiée. Des amis qui lui avaient fait une visite, lui avaient laissé quelques fonds pour l'encourager à réaliser ce désir. Dès que le comité fut formé, la demande de fonder une école à Dour lui fut soumise. Le 14 décembre 1837, il s'occupait déjà du choix d'un instituteur. Le 18 janvier 1838, il accepte les services de Joseph Derbeck recommandé par le pasteur de Lemé. Tout ne fut prêt cependant pour l'ouverture de l'école qu'en septembre. A la fin de novembre, elle comptait 32 élèves, dont 18 appartenaient à des parents papistes. Le comité avait résolu d'établir une école de garçons à Bruxelles. Il avait envoyé le frère Bähler faire un séjour à Londres pour s'y former à la direction d'une classe, d'après la méthode de l'enseignement mutuel. Mais diverses difficultés avaient empêché la réalisation de ce projet.

§ VI
Publications

On l'a dit mille fois, les traités sont des messagers, des prédicateurs qui se font ouvrir toutes les portes et écouter de tout le monde.

Le comité saisit immédiatement cet instrument et s'en servit avec énergie. Avant qu'il fût constitué, on avait déjà distribué bien des milliers de traités tirés de l'étranger. Dès qu'il est à l'œuvre, il se hâte de se créer un dépôt, soit en faisant imprimer des traités, soit en en tirant de l'étranger. Dans un format grand in-12 à deux colonnes, il publia, en français et en flamand, le récit des conférences de Pâturages dont nous avons parlé page 44. Chaque édition fut tirée à 5,000 exemplaires. C'était un traité très-propre à prouver que les prédicateurs de l'Évangile étaient parfaitement en mesure de justifier leur enseignement dans des discussions publiques, et les prêtres parfaitement incapables de le faire. Ce fut une importante victoire, qui depuis s'est sans cesse renouvelée; car nous n'avons jamais pu obtenir une discussion orale et publique avec ces messieurs quoique nous la leur ayons offerte bien des fois.

« *Rome payenne.* » — « *Pourquoi votre curé vous défend-il de lire la Bible?* » — « *Le Sellier de Montaigu* », traités bien connus de tout le monde, furent également imprimés en français et en flamand. L'édition flamande du dernier ne sortit de presse qu'en 1839.

Il fut fait deux éditions de *Rome payenne*, chacune de 5,250 exemplaires. « *Le Guide sûr* » et « *Célestine, ou l'aveugle de Pâturages* », furent également imprimés en français. « *Célestine* » était une publication originale, du caractère le plus édifiant. C'est la biographie d'une aveugle très-pauvre selon le monde, mais riche selon Dieu. Sa chétive cabane servait de lieu de réunion à Pâturages, et de rendez-vous à tous ceux qui avaient des besoins sérieux. Elle exerça une influence fort salutaire et considérable, et sa mémoire est restée en bénédiction. En 1842, on me montrait avec émotion la pauvre petite chaumière qu'elle avait habitée.

Pendant ce premier exercice, l'impression des traités donna

un total de 42 mille exemplaires. Le comité acheta en outre et reçut en don, divers traités de la Société de Paris, et de celle des Pays-Bas, dont le siége était à Amsterdam. La Société de traités de Londres s'empressa d'accorder aussi sa généreuse assistance. Elle alloua les fonds nécessaires pour les impressions que nous venons de mentionner; elle donna de son dépôt des traités anglais; elle fournit un assortiment d'ouvrages pour fonder six petites bibliothèques; elle vota 375 francs pour l'achat de traités français et de petits écrits adressés aux enfants. Elle a toujours donné à l'évangélisation de la Belgique son libéral concours. Sa place est marquée parmi les plus fidèles et les plus généreux amis de la Société évangélique belge.

§ VII
Administration et finances

La bonne harmonie régnait dans le sein du comité : toutes les décisions, pendant ce premier exercice, paraissent avoir été prises d'un accord unanime. Les séances se tenaient régulièrement; tout ce qui pouvait contribuer à étendre l'action de la Société, faisait l'objet de délibérations sérieuses. Une correspondance active était entretenue avec les amis à l'étranger. Le premier procès-verbal du comité constate qu'on avait déjà fondé une petite publication mensuelle destinée à faire connaître la marche de l'œuvre. Le 12e numéro de cette feuille fut rédigé à la fin de décembre 1838. Les nouvelles qu'il donnait se retrouvent dans le premier rapport annuel. En octobre 1838, le comité plaça l'œuvre de la prédication sous la surveillance spéciale de M. Tiddy, auquel il adjoignit M. Harens qui n'était pas encore membre du comité; celle des écoles, sous

l'inspection de M. Bähler, et celle des traités, sous les soins de M. le Dr S. Scheler. Mais il se réserva de décréter lui-même les mesures.

Le comité de la Société des missions européennes (*European missionary Society*) fournissait le traitement de deux ou trois évangélistes. Naturellement, il en conclut qu'il devait correspondre directement avec eux et les considérer comme ses agents. Le comité belge ne crut pas pouvoir accepter ces conditions, et, après l'échange de quelques lettres, il décida, dans ses séances du 13 septembre et du 18 octobre, de conserver son indépendance et de ne pas céder la direction de ses ouvriers. Il renonçait par là aux subsides qu'il recevait du comité de Londres. Cette espèce de rupture n'altéra en rien les rapports fraternels des deux comités, au contraire, leurs correspondances n'en devinrent que plus affectueuses. C'était rester fidèles à l'esprit et à la lettre de l'Évangile. Mais les charges financières du comité belge en furent sensiblement augmentées; ses dépenses, assez considérables, dépassaient les recettes. Bientôt il fut dans l'impossibilité de solder les traitements des évangélistes, qui se trouvèrent par là dans une gêne extrême (1). Le comité était dans une très-grande perplexité, dit le premier rapport annuel. Plusieurs fois, il examina sérieusement s'il ne devait pas s'arrêter et renoncer à l'entreprise qu'il avait peut-être témérairement tentée? Les prudents, qui ne se risquent jamais, même pour le règne de Dieu, disaient : « Nous savions bien que c'était une témérité que de commencer une telle œuvre sans avoir des ressources assurées dans le pays. Quant à nous, nous préférons nous laisser conduire par la Providence! » — Cependant malgré les paroles de ces prophètes de l'égoïsme, Dieu entendit les angoissantes prières de ses enfants et il envoya du

(1) Correspondance des agents.

secours : on ferma les comptes, au 31 décembre, avec un solde en caisse de fr. 1,042.60 ! Le comité avait reçu un baptême qui devait être renouvelé bien des fois.

CHAPITRE II

Du 1er janvier 1839 au 31 mars 1841

Stations : Marche prospère des stations de Genval, de La Bouverie et de Liége. Mons languit et demeure une simple annexe de l'église de Dour. L'évangélisation des environs de Tournay donne lieu à la formation d'une station dont Taintégnies est le centre. Un essai à Deynze échoue, grâce à une mesure inique et inconstitutionnelle du chef de la sûreté publique. Une station est fondée à Louvain (janvier 1841). — *Écoles :* L'école de Dour et la salle d'asile marchent fort bien. Une école est fondée à La Bouverie (août 1839) et une pour les garçons à Bruxelles (1840). — *Traités :* Impressions et publications, achats, dons reçus, colportage. Fusion avec l'Association belge pour les publications évangéliques. — *Administration et finances :* Changement dans le personnel. Accord intérieur. Scandaleuse attaque de la direction synodale des églises salariées par l'État. Critiques et observations des amis à l'étranger ; ce qu'il y avait de fondé ; conclusion erronée ; exigences imprudentes et non motivées. Embarras financiers toujours renaissants. Manque de confiance à l'étranger. Mesures extrêmes. Dissolution du comité et formation d'une agence composée de trois membres. 29 mars et 13 avril 1841. Modifications importantes.

§ I
Stations

Les trois stations de Genval, La Bouvière et Liége ne cessèrent pas, pendant ces vingt-sept mois, de suivre une voie

de progrès. A Genval, des adhésions sincères au culte évangélique et des conversions portant le sceau de l'Esprit-Saint se produisirent de temps en temps. Les prosélytes persévéraient malgré l'opposition brutale de la partie de la population qui était fanatisée par les prêtres, et la connivence ouverte des autorités communales avec les auteurs des violences qu'on exerçait contre ceux qui fréquentaient le culte. L'évangéliste tenait des réunions régulières ou accidentelles, selon les circonstances, dans plusieurs villages tels que La Hulpe, Ohain, etc. Les auditoires comptaient de quinze à cinquante et parfois soixante personnes.

A La Bouverie, la salle de culte était toujours comble. Le réveil se maintenait et faisait des progrès. Assez fréquemment, des âmes étaient amenées au sentiment vif et douloureux de leur état de péché devant Dieu et trouvaient la paix aux pieds du Sauveur. Un troupeau s'était formé; on ne recevait à la sainte cène que les personnes qui paraissaient réellement converties à Dieu. L'évangéliste Maton, plein de zèle et de ferveur, tenait des réunions en divers lieux, avec l'évangéliste de Mons et un pasteur de Dour. Partout ces assemblées excitaient un grand intérêt, d'une part, et une vive opposition de l'autre.

A Liége, on avait enfin loué une salle (février 1839). L'auditoire n'avait pas cessé de s'accroître. L'œuvre se développait graduellement : à la fin de l'année 1839, le troupeau comptait cinquante-trois adultes; à la fin de décembre 1840, il en comptait quatre-vingts. Tous étaient des auditeurs sérieux et attentifs; plusieurs d'entre-eux avaient été profondément touchés par la grâce et connaissaient le Sauveur.

A Mons, un jeune ministre pieux, gendre de M. Colany, de Lemé, avait succédé à Girod. Il dressa une statistique des protestants qui habitaient cette ville; il trouva quarante-huit

adultes et trente-cinq enfants, dont vingt avaient été baptisés par des prêtres. Malheureusement, la très-grande majorité de ces protestants étaient plongés dans une profonde indifférence. Quelques-uns, en fort petit nombre, prenaient intérêt au culte. L'évangéliste aidait MM. Devismes et Maton à desservir Pâturages et parfois La Bouverie. Comme il ne paraissait pas avoir les aptitudes exigées pour un champ missionnaire, il retourna exercer son ministère en France. Mons resta vacant. Le culte y était présidé une fois par mois par le pasteur de Dour, et les trois autres fois par des agents de la Société. L'œuvre languit; Mons cessa d'être une station de la Société et continua à être simplement une petite annexe de Dour.

L'évangéliste que le comité avait donné pour suffragant à M. de Faye, visitait onze villages du Hainaut et de la Flandre, où des familles protestantes se trouvaient dispersées. Son domicile fut tour à tour à Dottignies, à Tournay et enfin à Taintégnies. Il tenait, en outre, deux écoles, une pour les enfants de Rongy et l'autre pour ceux de Taintégnies, donnant à chaque école quelques heures de classe par semaine.

Le comité pressait sans cesse M. Dupont de s'adresser aux catholiques romains; il ne demandait pas mieux que de le faire et il n'avait guère besoin qu'on l'exhortât à cela. Ses efforts néanmoins furent vains ou à peu près. Cependant, à la fin de l'année 1839, sur quarante-quatre familles qu'il visitait, *huit* avaient appartenu à Rome. A Taintégnies et dans les environs, il avait une belle œuvre ; mais les agents de nos frères *baptistes stricts*, envoyés par une société ou une église des États-Unis, propageaient leurs doctrines avec un ardent fanatisme dans les églises du Nord de la France. Ils arrêtèrent ce beau réveil et dégoûtèrent les catholiques qui cherchaient à s'éclairer. Leur esprit étroit et disputeur, leur zèle inconsidéré et sectaire, qui les poussaient à prêcher leurs vues particulières avec plus

d'ardeur et de soin qu'ils n'en mettaient à prêcher Jésus-Christ, étouffèrent l'amour fraternel et le véritable esprit missionnaire. Il restait néanmoins à Taintégnies un troupeau de chrétiens vivants.

Le comité se préoccupait vivement des Flandres et cherchait à y fonder une œuvre. Des colporteurs de Livres saints avaient travaillé avec quelques succès en divers endroits, entr'autres à Deynze, petite ville de 3,700 âmes, à quatre lieues S. O. de Gand. On y plaça un évangéliste pieux et actif, hollandais d'origine, nommé Vander Schalk. Ses succès portèrent ombrage à l'autorité communale, qui obtint du directeur de la sûreté publique un arrêté inqualifiable : M. Hody intima l'ordre au frère Vander Schalk de sortir du pays immédiatement. Le comité réclama, mais en vain. Cependant, la liberté des cultes, garantie par la Constitution, était violée d'une manière flagrante par cette mesure, mesure qui, d'ailleurs, n'était ni ne pouvait être motivée par aucune infraction des règlements de police locale ou générale. Ni la nation, ni ceux qui la gouvernaient alors ne comprenaient toute la portée des principes inscrits dans la Constitution, comme je l'ai dit déjà.

Un curé, doyen d'une paroisse de campagne du Limbourg, avait été recommandé par M. le pasteur Spoerlein, comme un prosélyte pieux et qui désirait vivement devenir prédicateur de l'Évangile; il se nommait Van Maasdyck. Le comité l'accueillit très-fraternellement, l'envoya à Genève (octobre 1839) et lui accorda un subside pour y faire un séjour et y suivre quelques cours à l'École de Théologie de l'Oratoire. Il revint de Genève, en juillet 1840, muni d'un bon témoignage en ce qui concernait sa conduite et sa piété.

Diverses circonstances firent hésiter le comité à lui donner de

l'emploi. Cependant, le 18 décembre (1840), il le nomma évangéliste à Louvain, où, le 10 du mois suivant, il fut installé par le président du comité. De nombreux auditeurs suivirent immédiatement ses prédications et tout semblait promettre une œuvre importante.

§ II
Écoles

L'école de Dour et la salle d'asile de Bruxelles se maintiennent dans une voie progressive. En 1840, la première comptait cinquante élèves, dont la moitié appartenait à des familles papistes; la seconde recevait plus de quatre-vingts enfants, et, si ses locaux le lui eussent permis, ce chiffre se fût élevé encore. On dut naturellement donner une aide à l'institutrice.

Le comité considérait avec raison les écoles comme un puissant moyen d'étendre l'action de l'Évangile, de donner de la solidité à l'œuvre et d'en assurer l'avenir. Il fit donc le projet d'en ouvrir plusieurs : d'abord deux à Bruxelles, une pour les garçons et une pour les filles, une à La Bouverie, demandée par les pères de famille qui se rattachaient au culte ; et enfin, une dans les environs de Charleroi, où se trouvaient un nombre important de familles d'ouvriers anglais. Les fonds manquaient pour réaliser ce bon projet en son entier. On avait résolu de donner la préférence à Charleroi sur Bruxelles ; mais lorsqu'on se rendit sur les lieux pour y louer un local, la plupart des ouvriers anglais étaient retournés dans leur pays. On ouvrit donc une école pour garçons, à Bruxelles, en avril 1840 ; elle fut confiée au frère Bähler. Au mois de juillet, elle avait vingt-deux écoliers ; d'autres se présentaient en nombre, mais la salle ne pouvait en contenir davantage et le comité n'était pas en mesure de s'en procurer une plus grande.

Un jeune ouvrier de Pâturages, pieux, zélé et qui remplissait volontairement les fonctions de lecteur dans les assemblées du culte et présidait des réunions à l'occasion, se présenta pour diriger une école à La Bouverie. On jugea son instruction suffisante et on l'accepta. Après l'avoir mis pendant quinze jours sous les soins de M. Bähler, pour lui donner quelques notions de méthode pratique, on ouvrit une classe à La Bouverie et on la lui confia. Il eut bientôt soixante élèves pendant le jour et plusieurs ouvriers pendant la soirée. Ces quatre écoles étaient dans de bonnes conditions au 31 mars 1841.

§ III
Traités

Pendant les années 1839 et 1840, on fit imprimer quinze traités (1) donnant un total de 39,250 exemplaires; avec les 43,250 du premier exercice on arrive à 82,500 exemplaires. On continua en outre à en recevoir en don de diverses Sociétés et de diverses personnes (2). Mais je n'ai pu trouver de docu-

(1) « Extraits des préfaces de plusieurs éditions du Nouveau Testament d'après les versions catholiques ». — « Den Zadelmaker van Montaigu ». — « Celestina of de Blinde van Pâturages ». — Levensbeschryving van Andreas Dunn. — Ware Gods dienst. — Antwoord aen de groote Vraeg. — De Christus Gods. — Den Bybel toetssten der Waerheyd. — Vyf minuten overweging. — Vriendlyk Vermaan. — Gesprek van onzen God delyken Verlosser. — Gelykenissen van onzen God delyken Zaligmaker. — Mirakelen van onzen God delyken Zaligmaker. — Psalms uit Davids psalter. — Un traité sur l'éducation.

(2) M. Fry donna 5,000 exemplaires de cinq petits traités sortis de sa plume; la Société des traités de Londres fit un don de traités de Paris pour une valeur de fr. 250. La Société d'Amsterdam en fournit autant qu'on en voulut.

ments qui me permettent d'indiquer avec certitude des chiffres ou des titres.

Le jésuite Boone ayant attaqué avec une grande violence les versions de l'Écriture en langue vulgaire et les Sociétés qui les répandent, M. Panchaud lui adressa trois lettres, sous forme de brochures (1), par lesquelles, dans un langage plein d'urbanité, il le réfute et présente une bonne justification des travaux des Sociétés bibliques et évangéliques. Trois mille exemplaires environ des deux premières brochures s'écoulèrent durant l'année.

On avait créé un dépôt de traités, auquel s'ajoutaient quelques brochures et livres tirés de la librairie Risler, à Paris, et de la Société des livres religieux de Toulouse. M. le pasteur Lourde, secrétaire de la Société, avait pris, en novembre 1837, une patente de libraire. M. Bähler, lui avait succédé pour la tenue de ce dépôt. Mais on eût désiré avoir une librairie. Ce désir était prématuré ; nous le verrons se réaliser plus tard (2).

On avait de bonne heure aussi pensé à employer un colporteur ; ce ne fut cependant qu'à la fin de 1839 que cette pensée prit un corps. On engagea pour cette œuvre un nommé Ponteau. Il travaillait presque toujours dans les Flandres, à Gand et aux environs, sous la direction du président du comité. Il accomplissait sa tâche avec zèle et avec bien du succès. Il vendait des Livres saints et des traités; de ceux-ci il en distribuait aussi gratuitement.

(1) « Première lettre à M. l'abbé Boone au sujet de la conférence sur les Bibles tenue à Saint-Jacques-sur-Caudenberg. » — « Deuxième lettre à M. l'abbé Boone. Réponse à sa seconde conférence. » — « Troisième lettre à M. l'abbé Boone et réfutation de la brochure : De la propagande protestante. »

(2) En 1848, la librairie fut définitivement fondée, 33, rue de l'Impératrice.

Pendant l'année 1840, vingt-six mille traités sortirent du dépôt. Je n'ai trouvé nulle part le chiffre de la sortie pendant les années précédentes.

§ IV
Administration et finances

Ces vingt-sept mois furent un temps de luttes et d'épreuves continues pour le comité : l'opposition de ses ennemis divers, les critiques de ses amis, son inexpérience sur quelques points, l'insuffisance de ses ressources, lui suscitèrent de tels obstacles qu'il dut finir par se dissoudre.

Hâtons-nous de dire toutefois que, malgré une grande diversité de principes ecclésiastiques et, sur quelques points, de tendances dogmatiques, un bon accord régnait dans son sein; au moins ne trouve-t-on rien dans les archives qui indique le contraire. Quelques changements se firent dans le personnel, mais un seul eut quelque chose de pénible. M. Lourde, qui était tout à la fois pasteur de la petite église qui se réunissait rue du Jeu de Paume et secrétaire de la Société, n'avait pas les aptitudes requises pour ses diverses fonctions. Il n'était pas, paraît-il, de l'avis du comité sur quelques points que, faute de documents, nous ne pouvons déterminer. Il refusa de mettre son nom au premier rapport annuel, publié à la fin d'avril 1839. Ce refus fut enregistré, le 29 avril 1839, comme une démission. Plus tard, au printemps de 1840, il attaqua le comité, un des membres du comité surtout, dans une petite brochure que je n'ai pu me procurer; l'analyse que j'en ai vue, n'établit rien de digne d'attention.

M. Harens, employé à la cour des comptes, fut reçu membre du comité au commencement de cette même année; il remplit

4*

les fonctions de secrétaire *ad interim* jusqu'au mois de septembre. M. Ed. Panchaud, pasteur au Havre, au service de la Société évangélique de France, fut nommé, dans la séance du 16 mai, tout à la fois membre du comité et secrétaire; mais il ne prit ses fonctions d'une manière continue qu'en septembre. Il les a remplies avec zèle jusqu'à la fin de l'année 1843. Il avait en même temps succédé à M. Lourde comme pasteur de la petite église rue du Jeu de Paume.

Dans la séance du 14 mars 1839, il est donné communication d'une lettre fraternelle de M. le pasteur Spoerlein, par laquelle il annonce qu'il va quitter Anvers et qu'en conséquence il donne sa démission. Le comité, fort ému de cette nouvelle, fait des instances auprès de lui pour le faire revenir de cette double détermination. M. Spoerlein resta à Anvers; mais, bien qu'il ait été très-cordialement invité plusieurs fois à rentrer dans le comité et qu'il ait constamment montré beaucoup de sympathie pour l'œuvre, il ajourna de se rendre au désir de ses collègues, tout en leur donnant un concours actif. M. Scheler, bibliothécaire du Roi, donnait aussi sa démission, mais pour des raisons indépendantes de sa volonté (1). Il conserva toute sa confiance au comité, dont il resta membre honoraire, et toute sa sympathie à l'œuvre, dont il a toujours été un ami fidèle et actif.

C'était donc du dehors que venaient les difficultés; elles étaient nombreuses et graves. Nous ne parlons pas de l'opposition du clergé, ni du mauvais vouloir des autorités, en certains cas, comme dans celui de Deynze, ni du fanatisme d'une partie des populations : tout cela était naturel. Mais ce qui n'était pas naturel, certes, c'est l'opposition haineuse et illégale de la direction synodale des églises protestantes salariées par l'État.

(1) Il y fut contraint par une dénonciation dont nous allons parler.

Le 23 avril 1839, les pasteurs et des anciens, délégués par ces églises, qui depuis 1830 avaient vécu isolées, s'étaient constitués en synode et avaient élaboré des statuts (1). Ces statuts avaient été soumis au gouvernement; celui-ci les avait acceptés, par lettre du 18 mai, et avait reconnu le synode comme la *seule* autorité protestante en Belgique. Dix mois après, le 21 février 1840, les consistoires reçurent la circulaire suivante :

Royaume de Belgique.
Culte protestant.

« Au nom des églises protestantes évangéliques du royaume de la Belgique, le Président du synode au vénérable consistoire de.....

« Messieurs et très-honorés frères,

« Le besoin généralement senti d'avoir une direction modératrice et veillant sur le maintien de l'ordre et de la paix, et sur l'exécution des règlements ecclésiastiques au sein de l'église protestante de la Belgique, a amené, il y a un an, l'heureuse union, gage de force et de salut des églises évangéliques du royaume.

« Le synode, en m'appelant aux fonctions honorables de président, m'a imposé en même temps l'obligation de veiller sur tout ce qui, d'un côté, peut contribuer à la prospérité et, de l'autre, nuire aux vrais intérêts de nos églises.

« Ce n'est donc ni l'amour propre, ni un esprit de domination quelconque, qui m'engagent à vous informer d'un fait bien grave, ce n'est que le sentiment du devoir qui me dicte ces lignes.

« Vous rappellerai-je, Messieurs et très-chers frères, les pa-

(1) Nous nous occuperons de ces statuts dans quelques instants.

roles de notre Seigneur : (Matth. XXIII, 15) « Malheur à vous » qui courez la mer et la terre pour faire un prosélyte et qui » le rendez ensuite plus digne de la condamnation que vous-» même. » Or, ce principe de l'Évangile nous impose à tous une sage *tolérance;* nous devons défendre nos droits, éclairer nos alentours, répandre les lumières autant que possible, *mais ne pas attaquer la foi de qui que ce soit.*

« Il existe cependant, Messieurs, une société se disant « Évangélique belge » laquelle a pour but : « de propager les vérités » évangéliques en Belgique sans aucune distinction de culte » (Article 1er des instructions données aux agents de cette » société.) »

« Cette société déclare (Article 4) « qu'elle n'a rien d'hostile » aux églises légalement constituées en Belgique, mais encore » que son comité désire au contraire concourir partout où cela » se peut avec les pasteurs de ces églises à l'avancement du » règne de Dieu par la propagation du pur Évangile. »

« Cette société, ne se bornant pas à envoyer des « évangélistes » dans telle ou telle localité afin d'entrer en discussion avec des frères professant la religion catholique, jette aussi le trouble dans des communautés protestantes, qu'il n'est pas nécessaire de nommer.

« Il résulte de ces faits :

1° Que beaucoup de catholiques confondent cette société avec l'église protestante nationale ;

2° Que les liens de la charité et de l'union sont déchirés par l'activité anti-chrétienne des agents de cette société, dans les localités où il y a des pasteurs légalement constitués.

« Il est donc de notre devoir de *protester* d'abord contre ce principe de *propagande soi-disant évangélique.* Nous demandons qu'on respecte nos droits et notre croyance, respectons donc également les droits et la croyance de nos concitoyens catholiques.

« Cette protestation transmise au gouvernement du roi doit prouver à celui-ci que l'église nationale, loin de partager un esprit de prosélytisme, demande à ne pas être confondue avec une société particulière.

« Elle doit en outre apprendre à nos communautés protestantes évangéliques que la direction du culte protestant en Belgique ne partage aucunement les principes de cette société soi-disant évangélique.

« Veuillez, Messieurs et très-chers frères, recevoir les salutations fraternelles de votre très-dévoué frère.

« Le président du synode belge, (*signé*) A. Roediger.

« Verviers, le 21 février 1840.

« Par mandement, le secrétaire général, (*signé*) A. J. Richard.

« Pour copie conforme à celle que conserve le consistoire de l'église évangélique de Mons.

« Mons, le 18 avril 1840.

« (*Signé*) Hiernson, ancien de ladite église. »

On ne l'a pas oublié, il y avait alors sept pasteurs protestants recevant leurs traitements de l'État.

Quatre d'entr'eux étaient membres actifs de la Société évangélique : c'était MM. Goedkoop, pasteur à Gand, Devismes, pasteur à Dour, Spoerlein, pasteur à Anvers, tous trois membres du comité, et M. de Faye, pasteur à Tournay, qui sans être membre du comité, était attaché à la Société, dont il avait obtenu un suffragant pour desservir ses annexes. Les trois autres étaient les deux signataires de la scandaleuse circulaire qu'on vient de lire, et le Dr Vent pasteur à Bruxelles et chapelain du roi. Ces trois pasteurs dénoncent donc à un gouvernement papiste leurs quatre collègues et toute la Société évangélique. Disons un mot d'abord du contenu de la circulaire,

puis du but qu'elle était destiné à atteindre et enfin de l'influence qu'elle exerçait.

La circulaire réprouve avec énergie ou plutôt avec violence toute œuvre d'évangélisation ayant un caractère agressif, soit parmi les protestants, soit parmi les papistes. Je ne discute pas ce principe que nous avons déjà rencontré : il a été jugé et flétri assez pour que chacun sache à quoi s'en tenir. Les âmes lâches, qui n'ont pas le courage de leurs convictions ou qui sont sans convictions, ou qui mettent leurs intérêts personnels et tout terrestres au-dessus des intérêts de la vérité, font toujours appel à cette tolérance de mauvais aloi que dicte l'égoïsme. Je m'exprime mal : ces âmes lâches ,qui demandent qu'on n'attaque la foi de personne, sont d'une excessive intolérance dès que leurs intérêts personnels l'exigent. Voyez les signataires de cette circulaire. D'abord, dans leurs prédications et leurs catéchismes, ils enseignaient un mélange d'arianisme et de socinianisme, et combattaient les vérités chrétiennes à tel point qu'ils faisaient fuir ceux de leurs auditeurs qui conservaient le dépôt de la foi. Donc, dans le sein même de leurs églises, ils attaquaient la foi qu'ils avaient été chargés d'enseigner. Ensuite, dans leur circulaire, ne l'attaquent-ils pas avec une telle haine qu'ils l'assimilent à celle de ces pharisiens qui couraient terres et mers « pour faire un prosélyte et rendaient ce prosélyte plus digne de la condamnation qu'eux-mêmes ? » Bien plus, ils ne se bornent pas à attaquer avec violence *les principes*, *la foi* de leurs collègues, ils veulent les dénoncer au public et au gouvernement pour les mettre hors la loi. Inquisiteurs au petit pied, qui livrent au pouvoir séculier les propagateurs de la foi évangélique ! Et ils parlent de tolérance !

Mais quel était leur but, en dénonçant la Société au gouvernement? On ne peut en trouver qu'un ; en vain on en cherche un autre. Du reste, au temps où les faits se sont produits, tout

le monde, amis et ennemis a deviné le but; le voici : on espérait que le gouvernement susciterait des obstacles à la Société, inviterait les pasteurs qui recevaient de lui un salaire à s'en séparer, et expulserait les étrangers. Or, comme tous les membres actifs étaient des étrangers, la Société devait nécessairement être dissoute et son œuvre anéantie. On disait dans le public que le ministre de l'intérieur, ardent catholique, s'était entendu avec eux. Je ne puis rien affirmer, sur ce point; mais il est un peu difficile de ne pas croire que l'accord existait. En tous cas, divers faits paraissent l'attester. Ainsi, le bibliothécaire du roi dut se retirer du comité; le frère Jan Schalk fut expulsé par le directeur de sûreté publique; les frères Girod, Dupont et Maton, appelés par les commissaires de police de leurs localités respectives, subirent des interrogatoires qui n'étaient pas marqués au coin de la bienveillance. Heureusement qu'ils étaient français tous trois : il eût été quelque peu imprudent de les expulser !

Les succès que les pasteurs sociniens avaient déjà obtenus, étaient d'ailleurs de nature à leur donner l'espérance qu'ils parviendraient à faire mettre la Société évangélique hors la loi. Ceci nous amène à porter un instant notre attention sur quelques faits qui ont touché de trop près aux intérêts de la Société pour que nous puissions les passer complètement sous silence, sans commettre une infidélité.

Jusqu'en 1839, les sept églises qui recevaient des subsides de l'Etat, étaient indépendantes les unes des autres; aucune organisation ecclésiastique ne les rattachait entr'elles. Le gouvernement correspondait avec les consistoires et ne connaissait qu'eux; c'est à eux qu'il allouait les fonds. En 1839, elles se rapprochèrent, formèrent une association sous le titre de : *Union des églises protestantes évangéliques de la Belgique.* Elles se donnèrent un synode; et elles établirent des statuts

dont l'article 40 et dernier était ainsi conçu : « Le synode invitera
» immédiatement le gouvernement qu'à dater de ce jour (*sic*),
» il reconnaisse le synode comme seule autorité ecclésiastique
» des églises protestantes évangéliques de la Belgique et que
» toutes ses décisions soient considérées comme l'expression
» de la volonté de ces dites églises protestantes (1) ».

Le 18 mai, le ministre de l'intérieur *se hâtait* de faire la réponse suivante à M. Roediger, président du synode et pasteur à Verviers.

« Bruxelles, 18 mai 1839.

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous informer qu'il a plu au Roi de déci-
» der, sur mon rapport, que *le Synode de l'Union des églises*
» *protestantes de Belgique*, établi par l'assemblée des pasteurs,
» le 23 avril dernier, sera désormais considéré par son gouver-
» nement comme seule autorité ecclésiastique des églises
» protestantes de Belgique et que les décisions dudit synode
» seront regardées comme l'expression de la volonté de ces
» églises.

« Je vous remercie, Monsieur, des nouvelles assurances que
» M. le secrétaire du synode me donne au nom de MM. les pas-
» teurs sur les vues d'ordre et de paix qui le dirigent. De
» mon côté, je ne négligerai rien pour maintenir la confiance

(1) Ces statuts furent signés, le 23 avril 1839, par tous les pasteurs et les députés des églises, savoir : pour l'église de Bruxelles : Dr Vent, pasteur, C.-G. Rahlenbeck ; — pour l'église d'Anvers : J. Spoerling, pasteur, D. Lüning ; — pour l'église de Gand : Goodkoop, pasteur, Westendorp ; — pour l'église de Maria-Hoorebeke : Goodkoop, pasteur, Sämers ; — pour l'église de Liége : A.-V. Richard, pasteur, J.-A. Lynen ; — pour l'église de Tournay et Rongy : F. de Faye, pasteur ; — pour l'église de Verviers, Olne, Dalhem : F. Roediger, pasteur ; — pour l'église de Dour : J. Devismes, pasteur, J. Laurent.

» et la bonne harmonie qui ont toujours régné dans nos
» relations.

« Recevez, etc.

« *Le Ministre,*
« (*Signé*) DE THEUX. »

Voilà un acte d'usurpation lestement accompli : le synode demande et obtient d'être reconnu pour la *seule autorité ecclésiastique des églises protestantes évangéliques*. Donc la Société évangélique, son comité, ses églises et leurs consistoires, ne peuvent avoir d'autorité pour se gouverner : elles sont en état de révolte si elles ne se soumettent pas à ce synode ! Dailleurs, il n'existe point d'autres églises protestantes ou évangéliques d'après le titre général que ces églises *amalgamées* prennent ! Davantage, les décisions de ce synode doivent être considérées comme la seule expression de la volonté des églises protestantes évangéliques du royaume de Belgique ! Ainsi donc nulle autre église protestante en Belgique n'aura le droit de se gouverner, ni d'exprimer une volonté, ni même d'exister. Audacieuse spoliation des droits garantis à tous par la Constitution ! Et ces droits n'eussent-ils point été d'ailleurs garantis par la Constitution, est-ce qu'ils en devaient être moins sacrés aux yeux d'un synode protestant ? Le synode n'eût-il pas dû s'en faire le défenseur au besoin ?

Cette triste affaire fut faite avec le moins de bruit possible, moitié en secret, comme une *trame* : point d'arrêté royal pour constituer *cette autorité absolue*, une simple lettre du ministre ! Rendons grâce à la bonne Providence qui a voulu que la liberté des cultes fut si nettement inscrite dans la Constitution, que ses ennemis papistes ou protestants ne pussent point réaliser leurs desseins.

On se demande naturellement comment les trois pasteurs rationalistes étaient parvenus à faire accepter ce règlement,

dont l'article 40 était si attentatoire aux droits d'autrui ? Cela s'explique : d'abord les députés laïcs étaient probablement en majorité pour eux ; ensuite les pasteurs orthodoxes, qui tous étaient amis de la liberté de conscience, n'avaient sans doute pas compris la portée de cet article, ni les conséquences qu'il pouvait entraîner. Ils étaient de trop bonne foi pour soupçonner le but des meneurs. Ils le signent le 23 avril 1839, et dix mois plus tard, le 21 février 1840, leurs adversaires le tournent contre eux et s'en servent pour obtenir du bras séculier des arguments au genre romain (1).

(1) Ces églises ou leur synode a commis deux autres fautes regrettables.

Pourquoi ce synode allait-il demander au gouvernement la sanction de ses statuts ? Rien ne l'y obligeait ; le gouvernement n'avait rien à y voir. Pourquoi faisait-il cette dangereuse démarche ? C'était sans doute, dans l'intention des meneurs, pour faire de ce synode un pape au petit pied, comme nous l'avons vu, pour consolider entre ses mains cette autorité absolue qu'il usurpait si audacieusement. Mais pour satisfaire à ce besoin de despotisme, il abdiquait, il renonçait à sa liberté, à ce bien cent fois meilleur que les subsides de l'État. Car il ne pouvait pas traiter d'égal à égal avec le gouvernement, il va sans dire. Il était dans la position d'un subordonné. Aussi voyez : non-seulement il lui soumet ses statuts, mais il lui promet (lettre du secrétaire du synode), en outre, d'être *bien sage*.... car il reçoit des *traitements et subsides*, comme disent les *statuts*. Ajoutez à cela que c'est à un gouvernement catholique romain, à un ministre dévoué aux ultramontains, que le synode s'adresse.

Une autre faute grave, commise par ce synode, c'est d'avoir volontairement, comme par choix, sans y être obligé, fait de la jouissance du salaire de l'État la condition *sine qua non* d'admission dans son sein. Ainsi les articles 2 et 3 disent : « Les églises qui veulent faire partie de cette union » doivent remplir les conditions suivantes : *a*) Elles doivent être reconnues » par l'État et recevoir traitements et subsides de l'État ; *b*) Elles doivent » avoir donné leur adhésion aux statuts présents et s'engager à les faire » adopter par les pasteurs successeurs.

Il y a deux choses à remarquer dans cet étrange article : 1° Pour être

Étudiez l'histoire contemporaine ou celle des temps passés, et vous constaterez trois faits qui paraissent se produire partout

admise dans l'Union, une église doit être *reconnue* par l'État. C'est l'État catholique romain qui devra décider si une église est protestante ou ne l'est pas, si elle mérite d'être *reconnue* comme église protestante ou non. Et il décidera arbitrairement, car il n'y a ni loi, ni principe énoncé, ni confession de foi qui puisse ou guider ou déterminer la décision du gouvernement. Ensuite, cette *reconnaissance* et la *jouissance* des traitements et subsides de l'État sont la condition *sine qua non* de l'admission. Qu'une église, par exemple, accepte les statuts, qu'elle soit partisante de l'Union de l'Église et de l'État, qu'elle soit orthodoxe ou hétérodoxe, grande ou petite, cela ne lui sert de rien : il lui faut être : *a*) reconnue par l'État ; *b*) dotée de *traitements et subsides de l'État*. Si l'État refuse de lui donner *traitements et subsides*, elle est exclue. La véritable confession de *foi*, c'est la jouissance, le seul fait de la jouissance de *traitements et subsides* de l'État !! Car ce n'est point le gouvernement qui impose cette condition; il n'en avait pas le droit, la Constitution le lui défendait. C'est quelque chose de monstrueux et c'est cependant l'exacte vérité, la vérité nue, dépouillée de toute exagération.

Nous l'avons vu, les pasteurs étaient les uns orthodoxes et les autres ariens, sociniens, les consistoires de même. Celui d'Anvers avait, à la majorité d'une voix, approuvé la scandaleuse circulaire Roediger, Richard et Ce ; celui de Bruxelles avait obligé ceux de ses membres qui faisaient partie du comité de la Société biblique à donner leur démission. Un autre lien que celui du salaire pouvait-il les unir? (1) Vous en chercherez en vain un autre. Voici un fait qui l'atteste : l'église du boulevard de l'Observatoire demande, en 1839 déjà, à faire partie de l'Union : elle accepte les

(1) Qu'il me soit permis de rappeler, en passant, que l'on m'a beaucoup reproché les expressions dont je me suis servi souvent : *Églises salariées par l'État*, mais c'est des statuts même du synode que j'ai tiré cela, il y a trente ans. Vous l'entendez : l'article 2 dit que pour faire partie de l'Union il faut qu'une église soit reconnue par l'État et reçoive traitements et subsides de l'État. Si l'expression est impropre et blessante, pourquoi le synode a-t-il mis dans ses statuts la chose même en l'accentuant si fort? Au reste, les documents officiels et les journaux, en Belgique et en France, me justifient pleinement, en employant les termes : « Salarier les ministres du culte. » « Cultes salariés, » etc.

et toujours, quand les circonstances s'y prêtent. D'abord, quand des pasteurs pieux, intègres, disciples du Seigneur Jésus, s'unissent à des pasteurs qui n'ont pas soumis leurs cœurs à l'Évangile, il leur est impossible de ne pas se laisser entraîner parfois à prendre part à des actes qui sont en opposition avec leurs principes. Cette association contre nature est nuisible au caractère religieux et moral du disciple de Christ. Feriez-vous marcher de front la lumière et les ténèbres?

Ensuite, les églises unies à l'État ou soutenues par la caisse de l'État, sont invinciblement portées à méconnaître la liberté des cultes, et même à la confisquer en leur faveur. Dès qu'elles se sentent appuyées par le bras séculier, elles sont instinctivement tentées de s'en servir pour maintenir leurs privilèges et les étendre. Ce n'est qu'au prix de luttes souvent fort longues et sans cesse renouvelées, et de douloureuses expériences, que l'usurpation cesse.

statuts, elle est composée de gens fort respectables, son pasteur est un prédicateur éloquent, on lui répond : *Quand vous serez pourvu du traitement de l'État nous vous recevrons.* On ne pouvait faire une autre réponse sans violer ce pauvre article 2 des statuts. Mais voici où la chose tourne au comique et à un comique assez peu moral. A la suite d'une séance publique, qui eut lieu le 17 janvier 1842, dans la chapelle du boulevard, sous la présidence de son excellence M. le baron d'Arnin, ministre plénipotentiaire du roi de Prusse, l'église évangélique du boulevard de l'Observatoire demande au gouvernement d'être reconnue officiellement et de recevoir, (pour me servir des expressions des statuts du synode protestant, « salaires et subsides ». Le ministre de la justice demande l'avis du synode. Le synode se réunit au mois de juillet ; il donne un avis défavorable et le ministre éconduisit l'église du boulevard. Herode renvoyait son client à Pilatte. Il faut féliciter l'église du boulevard d'avoir été ainsi éconduite ; le Seigneur lui réservait trente ans d'une carrière plus utile et plus bénie. Cependant il y avait dans le synode des hommes qui plaidaient fortement la cause de l'église du boulevard. J'ai sous les yeux la copie d'nn discours de M. le pasteur Godkoop, qui le prouve.

Enfin les adversaires du surnaturel chrétien comprennent la tolérance et l'intolérance en matière religieuse dans le sens le plus irrationel possible. Comme dans le cas que nous venons de rapporter, quand leurs intérêts sont en jeux, ils immolent les droits de la conscience d'autrui. En outre, selon eux, être tolérant, c'est tantôt donner un égal crédit à toutes les croyances même les plus opposées, tantôt les laisser enseigner toutes indistinctement dans la même église et dans la même chaire, tantôt ne point attaquer les principes ou doctrines qu'*on croit fausses*, etc. Ajoutez encore qu'ils agissent souvent en sens inverse. Mais transportez leur règle de tolérance dans le domaine de la science, des arts, de l'industrie, de la politique, et nul progrès n'est possible. On ne l'a pas encore assez dit : c'est de la lutte agressive et défensive, c'est de la discussion provoquée et acceptée, que jaillit la lumière et que le progrès se fait. Mais la lutte doit respecter la personne et les droits de chacun. Or, c'est ce que le rationalisme protestant n'a jamais su faire en Belgique et rarement ailleurs.

Il va sans dire que MM. les pasteurs Goedkoop, Devisme, Spoerlein et de Faye protestèrent énergiquement contre les prétentions de la direction synodale (1). Le Consistoire d'An-

(1) Ils exprimèrent également leur sympathie au comité de la Société évangélique. Nous lisons au registre des procès-verbaux du comité, sous la date du 30 mars 1840 :

« M. Devisme, par une lettre en date du 28 mars, à l'occasion de la cir-
» culaire du président du synode belge témoigne au comité l'affection
» qu'il ressent, soit pour la Société évangélique belge, soit pour la cause
» de la propagation de l'Évangile, et invite tous les amis du règne de Dieu
» à se tenir en prières et à faire des efforts contre cette tentative de l'im-
» piété et du rationalisme.

« Il communique en même temps la réponse faite par les consistoires de
» Dour, Pâturages et Mons au président du synode et une circulaire qu'il
» a adressée à MM. les pasteurs de Gand, d'Anvers et de Tournay, pour

vers fut divisé : quatre membres, y compris le pasteur, protestèrent contre l'autorité qu'usurpait le président du synode, et contre le contenu de la circulaire; mais cinq membres, formant une majorité, votèrent une réponse sympathique. Le consistoire de Dour fit une réponse énergique, dont il envoya copie aux consistoires de Gand, d'Anvers et de Tournay. La voici :

« Le consistoire de l'église protestante de Dour au président du synode.

« Monsieur et très-honoré président,

« Nous avons reçu en son temps votre circulaire, en date du 21 février, par laquelle vous nous informez *au nom de l'Union* qu'en votre qualité de président, qui vous impose l'obligation de veiller sur tout ce qui peut contribuer à la prospérité ou nuire aux vrais intérêts de nos églises, vous croyez devoir nous faire part *d'un fait bien grave;* savoir : qu'il existe une société laquelle a pour but de propager les vérités évangéliques en Belgique, sans aucun distinction de culte (Art. 1er des instructions données aux agents ce cette société).

« Que cette société déclare (Art. 4) qu'elle n'a rien d'hostile aux églises légalement constituées en Belgique, mais que son comité désire au contraire concourir partout où celà se peut avec les pasteurs de ces églises, à l'avancement du règne de Dieu par la propagation du pur Évangile.

« Vous ajoutez que ne se bornant pas à envoyer des « évangé-

» les inviter à s'entendre sur les mesures à prendre en faveur de la vérité
» évangélique et de la liberté du synode, que la lettre de MM. Roediger et
» Richard attaque si fortement.

« En accusant réception à M. Devismes de ces diverses pièces, la recon-
» naissance du comité sera exprimée à ce respectable frère pour le zèle et
» le courage qu'il vient de témoigner en faveur de la Société évangélique
» belge. Il sera prié d'être l'interprète des mêmes sentiments auprès des
» consistoires de Dour, Mons et Pâturages. »

listes dans certaines localités pour entrer en discussion avec les catholiques, elle jette aussi le trouble dans des communautés protestantes qu'il n'est pas nécessaire de nommer, » etc.

« De là vous prétendez conclure qu'il est de votre devoir de protester contre cette société, afin de prouver au gouvernement du roi que l'église nationale, loin de partager son esprit de prosélytisme, demande à ne pas être confondue avec une société particulière, et, à nos communautés évangéliques, que *la direction* du culte protestant en Belgique ne partage aucunement les principes de cette société.

« En vous exprimant les sentiments pénibles que nous a fait éprouver le contenu de votre circulaire, nous serait-il permis, M. le président, de vous demander :

« 1° Sur quoi est fondé *le pouvoir* que vous attribuez au président du synode ? Quant à nous, nous n'en connaissons point d'autre que celui mentionné par nos statuts (Art. 21e). « Le pré-
» sident, le vice-président, et le secrétaire ont le droit de con-
» voquer extraordinairement le synode, dans les cas qu'ils
» jugent graves. »

« 2° Ne serait-ce pas une contradiction manifeste de protester *au nom de l'Union* contre une société qui désire concourir partout où celà se peut avec les pasteurs à l'avancement du règne de Dieu, par la propagation du pur Évangile, et *qui en conséquence repose sur les mêmes bases que nos églises, comme l'indique la fin de l'art.* 1er de nos statuts, ainsi conçue : « Les quelles (les églises protestantes évangéliques de la Belgique) prennent pour *base unique de leur foi les saintes Ecritures.* »

« 3° Quelle nécessité y-a-t-il de prouver au gouvernement du roi que l'église nationale loin de partager un esprit de prosélytisme demande à ne pas être confondue avec une société particulière? Nous ne voyons pas le mal qu'il y aurait à nous joindre à des frères qui ne se proposent d'autre but que celui que *nous devons* également avoir en vue?

« 4° De quel œil nos communautés évangéliques verraient-elles une protestation contre les principes d'une société qui professe comme nous-mêmes de ne vouloir suivre que les doctrines de la Bible.

« 5° Quelles sont les communautés protestantes dans les quelles la Société évangélique belge jette le trouble? Si ce fait existe, nous croyons qu'il est d'une haute importance d'en rechercher les causes afin de prendre les mesures nécessaires pour y remédier autant qu'il est en nous. Pour ce qui nous concerne, nous pouvons certifier que, loin de jeter le trouble dans les localités où nous sommes placés, la Société évangélique, par ses agents, contribue puissamment à l'avancement du règne de Dieu et ne fait que cimenter l'union entre les fidèles en y répandant les vraies lumières.

« Ces considérations et beaucoup d'autres qu'il serait superflu de mentionner ici, nous empêchent, M. le président, d'approuver votre proposition, de même que les consistoires de Mons et Pâturages, lesquels, ayant été consultés au sujet de la circulaire sus-mentionnée, adhèrent pleinement à toutes les questions et remarques contenues dans la présente qu'ils ont signée avec nous.

« Recevez, Monsieur et très-honoré président, les salutations fraternelles de vos tout dévoués. »

L'énergique opposition que la direction synodale rencontra, fit avorter son entreprise. Au reste, « le méchant fait toujours une œuvre qui le trompe. » Cette violente attaque excita le zèle des membres de la Société ; à l'étranger, elle ranima la sympathie de ses amis et lui en gagna de nouveaux. Quant au comité, pour toute réponse, il inséra à son procès-verbal du 30 mars 1840 les paroles suivantes : « Le comité, ayant pris » connaissance de la lettre du président et du secrétaire du

» synode belge, qui invite les consistoires à protester auprès » du gouvernement contre la Société évangélique belge, fort » de sa persuasion intime qu'il ne veut autre chose que l'avan» cement du règne de notre grand Dieu et Sauveur Jésus» Christ, et se confiant en la protection souveraine de Celui » qui, si souvent déjà, a exaucé ses prières et répondu à ses » cris et à ses larmes, n'oppose aux démarches de ses adver» saires que la résolution de se jeter de nouveau aux pieds du » Seigneur et de le supplier de prendre Lui-même sa défense » et de convertir les ennemis de sa croix et de sa Parole. »

Le comité fut soumis à des épreuves plus graves encore. Les amis du règne de Dieu lui adressaient un certain nombre de reproches ; les uns étaient dûs à des préjugés ou à de faux rapports, les autres étaient fondés. On lui faisait un grief de sa largeur ecclésiastique, on l'accusait de n'avoir point de principes en ses matières. Il y avait des luthériens qui l'eussent soutenu, s'il eût adopté les vues particulières du luthéranisme, des nationaux qui lui demandaient d'arborer leur drapeau (hélas! ce drapeau faisait triste figure en Belgique), des dissidents qui voulaient la prédominence de leurs principes. La gloire du comité était de ne vouloir connaître dans l'œuvre d'évangélisation qu'il accomplissait que Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié. D'autres, tirant des conséquences outrées de quelques mots contenus dans l'article 3 des instructions données aux agents, lui reprochaient de ne reconnaître aucune valeur aux sacrements. L'article dit que les agents « s'engagent à se tenir en garde contre l'esprit de secte qui, leur » faisant oublier le but unique de la Société, les porterait » à propager leurs vues particulières sur des points de » doctrine ou de discipline non essentiels au salut, tels, par » exemple, que le baptême, la sainte-Cène », etc. Pour satis-

faire à ces susceptilités, le comité remplaça les termes : ***non essentiels au salut, tels, par exemple, que***, par le seul mot ***concernant***.

On se plaignait aussi de ce que les membres du comité gardaient tous l'anonyme, excepté le président, le secrétaire et le trésorier, qui seuls mettaient leurs noms aux rapports annuels, et encore le premier ne contenait-il pas le nom du secrétaire.

L'église du jeu de Paume avait refusé, après un essai de quelque temps, l'usage de sa chapelle à M. le pasteur Luckmuller, parce que celui-ci enseignait des doctrines sacramentelles ultra-luthériennes. M. Luckmuller fit retomber toute la responsabilité de ce refus sur la Société évangélique, l'attaqua avec violence dans des journaux allemands, la chargeant d'ailleurs de reproches dénués de fondement. D'autres difficultés qui étaient toutes personnelles à l'agent de la Société biblio-britannique et étrangère, furent mises sur le compte du comité. Mais le reproche le plus grave portait sur l'exagération de certaines dépenses et le manque d'économie. Personne, hâtons-nous de le dire, ne doutait de la parfaite probité du comité et de chacun de ses membres ; mais on doutait de son savoir faire administratif et de son économie financière. Il dépensait trop pour ses écoles. Le compte général publié dans le deuxième rapport comprend un espace de deux ans et demi. Il constate que, dans un budget de dépenses de 57,934 francs, les frais généraux : administration, voyages, etc., entrent pour plus de 14,000 francs. Le comité avait eu un collecteur en Hollande, d'abord pendant dix-huit mois ; il avait collecté fr. 14,164-24, et il avait coûté au comité pour traitement et frais de vovage, fr. 7,326, c'est-à-dire 51 5/7 pour cent. Un second voyage de collecte, en 1839, avait duré huit mois ; la collecte s'était élevée à fr. 3,010, et les frais à fr. 1,925, c'est-à-dire 63 2/3 pour cent.

Il y avait d'autres faits encore, peu graves cependant, qui donnaient lieu à des critiques ! On reprochait au comité un manque d'expérience; il n'avait pas pris ses mesures avec assez de soin et de mâturité et n'avait pas été assez économe dans l'application des fonds qui lui étaient confiés.

Tout cela est peut-être vrai? Mais l'expérience s'acquiert par l'expérience. Il avait, d'ailleurs, déployé beaucoup de courage, d'activité et de dévouement. Il n'en eut pas moins à supporter bien des luttes et à subir bien des humiliations. Ses meilleurs amis de l'Angleterre allèrent jusqu'à vouloir le mettre sous une véritable tutelle administrative. Il offrit de se dissoudre plutôt que d'accepter une pareille position (1). Il avait parfaitement raison. Les amis qui voulaient lui imposer cette curatelle reconnurent qu'ils étaient allés trop loin ; ils lui laissèrent sa liberté et lui conservèrent leur confiance et leur actif et généreux concours. Il le méritait, malgré ce qu'il y avait de fondé dans quelques-uns des reproches qu'on lui adressait : il méritait même d'être soutenu beaucoup plus qu'il ne l'a été. On en reçoit la conviction en examinant avec soin ses procès-verbaux, sa correspondance et sa comptabilité.

Plusieurs fois déjà le comité avait passé par de réelles détresses financières. Vers l'automne de 1840, il se trouva de nouveau dans l'impossibilité de faire face à ses engagements. L'intérêt de plusieurs de ses amis s'était refroidi et leur générosité avait diminué. Il était, d'ailleurs, fatigué des luttes qu'il avait à soutenir contre ses ennemis et des critiques d'une partie de ses amis. Le 23 octobre, il résolut de ne garantir le salaire des agents que *jusqu'au* 31 décembre et de liquider

(1) Correspondances avec quelques amis à Londres et en Hollande, et procès-verbaux.

pour la fin de mars 1841. Son président, M. Goedkoop, faisait toutefois opposition à cette mesure extrême; il ne s'y rallia jamais. Le secrétaire fut chargé de prévenir les agents et les amis de l'œuvre. Tous s'émurent à l'ouïe de cette triste nouvelle. Les ouvriers adressèrent au comité des paroles qui respirent tout à la fois une grande résignation et une entière confiance en Dieu. On ne peut lire leurs lettres, sans une vive émotion. Les amis de l'étranger envoyèrent des secours et en promirent pour l'avenir. La crise aurait pu être considérée comme passée; mais le comité était découragé. Il ne voulait pas abandonner l'œuvre, mais il voulait modifier l'organisation de la Société et prendre des mesures pour éviter les crises financières. Des sociétés et des amis à l'étranger s'engagèrent, les uns, à fournir le salaire du frère Vierne, d'autres, celui du frère Maton, d'autres encore, celui du frère Girod. Quelques membres de la *Société des amis* promirent de soutenir les écoles dans une mesure considérable.

Le 28 janvier 1841, le comité prend la décision suivante :

« Considérant la résolution du 23 octobre (la résolution dont j'ai donné le sens plus haut) ;

« Considérant que les mêmes circonstances existent encore, quant à l'intérieur : l'arriéré de la caisse et l'absence d'un trésorier qui consente à faire des avances un peu considérables; quant à l'extérieur : l'Allemagne refusant, pour le moment, d'envoyer des secours, la Hollande ayant beaucoup diminué les siens, et l'Angleterre préférant soutenir des stations ou des branches particulières plutôt que l'œuvre en général ;

« Considérant qu'un comité sans responsabilité financière, mais seulement appelé à appliquer des dons n'est plus un comité mais seulement une commission ou agence chargée de l'exécution des intentions des donateurs ;

« Considérant que cette agence n'étant plus un comité déli-

bératif, il n'est pas nécessaire qu'il y ait plus de trois membres, l'agent secrétaire et deux censeurs appelés à vérifier la comptabilité et à contrôler les travaux de l'agent;

« Considérant enfin qu'il appartient au comité avant sa dissolution de décider à qui il confiera tant le matériel qu'il possède, que la direction qui lui a été laissée;

« Le comité arrête les résolutions suivantes:

« *A*. Le comité de la Société évangélique belge remettra
» l'œuvre de la Société dès le 1er avril 1841, à une agence qui
» prendra le titre de : *Agence de la Société évangélique belge.*

« *B*. Cette agence sera composée de trois membres, nommés
» par le comité : un secrétaire et deux censeurs, et elle sera
» autorisée à percevoir sur les fonds généraux qui lui seront
» confiés jusqu'à la somme de 1,500 francs pour le secré-
» tariat.

« *C*. Les agents actuels de la Société seront invités à former
» autour d'eux des comités qui surveillent leurs travaux; soient
» responsables de leur salaire, et correspondent avec l'agence
» pour rendre compte au public. S'ils n'y peuvent réussir, ils
» conserveront avec l'agence les relations qu'ils ont avec le
» comité actuel, sauf l'irresponsabilité financière de l'agence
» quant à leur salaire et aux autres frais de leur œuvre. »

A la fin de mars, la liquidation était faite sans encombre et sans laisser de découvert. Le comité se réunit le 29 mars pour mettre la dernière main à ses affaires et célébrer ses funérailles.

Tous les ouvriers furent invités à se réunir avec les membres du comité défunt, le 13 avril. M. Goedkoop ne se rendit pas à cette invitation, mais il envoya une protestation contre tout ce qui s'était fait. Il pensait que le comité pouvait et devait persévérer dans la marche qu'il avait suivie jusque là, qu'il n'y

avait pas de motifs suffisants pour se décourager ni pour faire d'aussi profondes modifications. M. Devisme n'assista pas non plus à cette réunion, mais il envoya par lettre sa cordiale adhésion à tout ce qui s'était fait. Voici le procès-verbal de cette séance avec les signatures qui se trouvent au bas :

« Après avoir rendu grâces pour la protection que le Sei-
» gneur a accordée au comité et à ses ouvriers jusqu'à ce jour
» et imploré la bénédiction divine sur les travaux futurs de
» l'agence, il est exposé aux ouvriers, qui ont été appelés
» à Bruxelles, les diverses raisons qui ont amené la dissolu-
» tion du comité et la formation d'une agence, pour leur faire
» comprendre pleinement la nécessité de cette mesure pour
» le bien de l'œuvre et leur position future ; les ouvriers ap-
» prouvent les mesures, et le registre a été signé. »

Suivent les signatures :

D. Girod.
L. Vierne.
C. Dupont.
L.-J. Derbecq, instituteur.
N. Andry, instituteur.
A. van Maasdyk.

J.-H. Lausberg, vice-président.
Ed. Panchaud, secrétaire.
Dr S. Scheler.
J.-J. Harens.
W. Pascoe Tiddy.
Pierre-B. Bähler.
Maton.
L. Salter.

Voilà la première période écoulée. L'œuvre avait commencé en mai 1837 et le comité s'était constitué en automne ; il avait vécu environ trois ans et cinq mois. Courte carrière, mais carrière laborieuse et bénie. L'agence qui lui succède subira des transformations successives qui l'empêcheront de périr. Sa carrière ne sera ni moins laborieuse, ni moins bénie que celle de l'administration qui l'a précédée.

DEUXIÈME PÉRIODE

De 1841 au 31 décembre 1847

CHAPITRE PREMIER

La Société existait-elle encore? On se hâte trop de recueillir l'héritage. Dévouement et fidélité des ouvriers. — Nouvelle organisation. Qualités et vices des règlements constitutifs. — L'œuvre.

§ I

La Société existait-elle encore?

Le 14 avril, lendemain de la dissolution du comité, les trois membres de l'agence nommée le 28 janvier se réunissent avec les *cinq* évangélistes, les trois instituteurs et les deux maîtresses d'école pour reformer une association et en déterminer le caractère. L'association prit le nom de : *Union pour l'œuvre de l'évangélisation de la Belgique*. *L'agence* était chargée de l'administration et de la direction des affaires, sans que son autorité ni sa compétence fussent en rien définies. Sous son contrôle, une commission était chargée de la direction des écoles, et une autre, de la direction de l'œuvre des traités.

Les membres de l'agence étaient de droit membres de ces commissions.

Les traitements étaient maintenus aux chiffres fixés par l'administration antérieure. Au cas où les comptes présenteraient un déficit, une retenue devait être faite sur les salaires ; cette retenue ne pouvait exéder le 10 p. c.

Les membres de *l'Union* devaient se réunir au bout de neuf mois, c'est-à-dire en janvier 1849, pour entendre un rapport sur les travaux de chaque ouvrier, pour régler les finances et prendre de nouvelles mesures.

La Société évangélique belge existait-elle encore ? Plusieurs en doutèrent. Girod, à Liége, et les amis qui s'étaient groupés autour de lui, désignèrent la Société par le terme d'*ex* Société évangélique belge, dans une circulaire par laquelle ils demandaient des fonds pour construire une chapelle. L'agence s'en émut : pour elle la Société n'était pas dissoute. Les amis de Liége exprimèrent leurs regrets et biffèrent l'expression.

D'autres se préparèrent à recueillir l'héritage.

Le synode des églises wallonnes de la Hollande se réunit au mois d'août (1841). Il reçut une *adresse fraternelle* du synode des églises protestantes belges. Par cette adresse, le synode belge « demandait les prières et la coopération des églises » wallonnes pour mener à bonne fin le projet de prendre sous » sa direction les évangélistes, les anciens et les instituteurs » qui travaillent à l'évangélisation de la Belgique » (1). En même temps, un pasteur du synode belge se rendait en Angleterre pour solliciter la coopération des membres pieux et dévoués de l'église anglicane (2). On s'adressa aussi aux ouvriers pour leur offrir d'entrer au service du synode.

(1) Lettre d'un membre du synode wallon, M. K., en date du 22 août.

(2) Le synode doit avoir même lancé une circulaire pour annoncer qu'il

La pensée de ce synode a besoin d'être étudiée pour être comprise. Il n'y a guère qu'une année que la direction synodale dénonçait la Société évangélique belge et ses ouvriers comme des ennemis de l'ordre et de la tranquillité publiques, desquels il fallait se débarrasser ; et voilà que le synode, avec les mêmes hommes à sa tête, se prend d'une tendre sollicitude pour l'œuvre et les ouvriers de cette Société! Il court bien réellement, lui, terres et mers pour faire un bon coup de filet dans le champ du prosélytisme et d'un prosélytisme facile. La Société n'est encore qu'un petit enfant, même un peu malingre; cette mère qui se présentait avec tant d'empressement pour l'adopter, n'avait-elle point l'intention de l'étouffer dans de chaleureux embrassements? Il était bien permis de le penser et ce fut aussi le sentiment des meilleurs amis de l'œuvre. Quant aux pasteurs pieux du synode, ils ne pouvaient avoir que d'excellentes intentions; et, comme ils ne croyaient pas à la vitalité de la *Société*, ils devaient tout naturellement désirer de prendre les ouvriers sous leur patronage et leur direction. Loin de leur faire un reproche d'avoir eu cette pensée, il faut les en louer. On ignore d'ailleurs si tous approuvèrent ce plan. Mais ils commettaient une faute grave, qui a annullé leurs efforts à cette époque déjà et toujours depuis : ils s'associaient à des collègues *adversaires de la foi* pour répandre la connaissance de *la foi!...* Voilà des hommes qui s'unissent pour enseigner des vérités qui doivent exercer une influence décisive sur les auditeurs : l'un dira *blanc* quand l'autre dira *noir;* l'un affirmera quand l'autre niera; l'un dira : le chemin est à droite, l'autre répondra : le chemin est à gauche! Une pareille association est-elle morale? Ne ressemble-t-elle pas à une comédie?

receuillait l'héritage, mais qu'il fallait se hâter de l'aider à en prendre soin. Il ne m'a pas été possible de retrouver cette circulaire que les archives du synode possèdent sans doute.

Que chacun s'associe avec ses pareils pour propager ses convictions ou ses opinions ; c'est un droit et un devoir.

Les ouvriers de la Société auraient pu prêter l'oreille aux propositions qu'on leur faisait : le synode leur offrait des garanties en ce qui concernait leurs traitements, tandis que l'agence ne leur en offrait absolument aucune, si ce n'est sa bonne volonté ! Ils devaient attendre leurs salaires de la Providence, presque jour par jour. Cependant aucun d'eux n'hésita : comptant sur la fidélité de Dieu, ils préférèrent leur pauvreté et leur abandon à la protection d'un corps composé d'éléments hétérogènes et dont la majorité était hostile à l'œuvre. C'est un beau trait de dévouement et de fidélité.

La Société avait perdu bien des amis. Quelques correspondants avaient donné leur démission. M. le pasteur Mounier d'Amsterdam l'avait fait dans les meilleurs termes, et en assurant l'agence de sa sympathie.

M. Lausberg, trésorier de la Société, avait fait un séjour en Hollande et il avait ranimé la sympathie des uns, raffermi la confiance des autres. Il revint plein de courage et de foi. Il apportait une somme de fr. 3,757, laborieusement recueillie de maison en maison, dans les principales villes de la Hollande.

§ II
Nouvelle organisation

Les projets du synode, d'une part, et la fidélité des ouvriers, de l'autre, retrempèrent le courage de l'agence et resserrèrent fortement les liens qui l'unissaient aux ouvriers. Elle se mit à élaborer un projet d'organisation définitive. Ce projet fut envoyé aux évangélistes et aux instituteurs afin que tous fussent prêts à le discuter à leur prochaine réunion avec l'agence.

Cette réunion eut lieu le 4 janvier 1842. L'assemblée prit le titre de *comité général*. Ce comité général était composé des cinq évangélistes, des trois instituteurs, d'un député de la commission des écoles et d'un député de la commission des traités, des trois membres de l'agence, d'un député de la station de Genval et d'un député de la station de La Bouverie (1).

Cette assemblée discuta et vota le rapport annuel, examina et approuva les comptes présentés par l'agence, et donna à la Société l'organisation déterminée par les règlements suivants :

I. — BUT DE LA SOCIÉTÉ.

La Société évangélique belge se propose la propagation de l'Évangile en Belgique :

1° Au moyen de la prédication ;

2° Par des écoles ;

3° Par la dissémination de livres et traités religieux.

Éloignée de toute autre intention que de faire connaître Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié, pour unique Sauveur, elle fait proclamer le salut comme œuvre de la grâce d'un seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit et prend les Saintes écritures pour seule règle d'enseignement.

II. — SES MEMBRES.

Ils se composent de tous les donateurs en faveur de l'œuvre en général ou d'une de ses parties.

(1) C'étaient MM. Girod, pasteur à Liége, Vierne, pasteur à Genval, C. Dupont, évangéliste à Charleroi, Maton, évangéliste à La Bouverie, Van Maesdyk, évangéliste à Louvain, Andry, instituteur à La Bouverie, Derbecq, instituteur à Dour, A. Cacheux, instituteur à Bruxelles, W.-P. Tiddy. député du comité des écoles, S. Scheler, député de la commission des traités, Auquier, député de la station de La Bouverie, Michel, député de la station de Genval, MM. Lausberg, Harens et Panchaud composant l'agence.

III. — L'ASSEMBLÉE QUI LA REPRÉSENTE.

Elle est formée :

a. Par une députation de chacune des stations évangéliques : elle sera composée du Ministre de l'Évangile, et d'un membre du troupeau.

b. Par l'instituteur de chacune des écoles de la Société.

c. Par un membre de chacun des sous-comités pour les écoles et les traités.

d. Par chaque souscripteur responsable pendant l'année pour le salaire d'un prédicateur ou d'un instituteur. Si plusieurs personnes s'unissent pour cette responsabilité, elles nommeront l'une d'entre elles pour les représenter.

e. Par l'agence administrative dont le mode de nomination est indiqué ci-dessous.

Ce corps porte le nom de COMITÉ GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ ÉVANGÉLIQUE BELGE.

IV. — RÉUNION DU COMITÉ GÉNÉRAL.

Elle a lieu de droit chaque année à Bruxelles, et chaque fois que l'agence le requiert. Le président et le secrétaire sont nommés pour chaque réunion. La majorité absolue des membres du comité résidant en Belgique, est obligatoire pour la tenue de l'assemblée. Les frais de voyage sont remboursés.

Tout donateur ou souscripteur pour une somme quelconque, pendant l'année, a droit de présence avec voix consultative, dans la séance du comité général.

V. — LES ATTRIBUTIONS DU COMITÉ GÉNÉRAL.

a. Audit comité appartiennent la surveillance générale de l'œuvre, et le droit de disposer du mobilier des chapelles et écoles, et du dépôt des traités, à moins qu'il n'y ait eu quelque engagement pris à l'égard de ces objets.

b. Il nomme une agence de trois ou cinq membres à laquelle il délègue ses pouvoirs pour administrer les intérêts et les affaires de la Société.

c. Il entend le rapport présenté annuellement par l'agence sur les travaux et sur l'état de la Société, il examine la comptabilité et donne ou refuse son approbation.

d. Il délibère sur la formation de nouveaux règlements constitutifs, sur

les modifications ou l'abrogation de ceux existants et sur toutes les propositions qui auraient été transmises à l'agence et aux autres membres du comité en Belgique, quinze jours avant ladite assemblée.

e. Il vote le traitement à allouer au secrétaire de l'agence.

f. Il régle la retenue de dix pour cent, qui pourra être faite provisoirement par l'agence, sur le traitement de tous les ouvriers de la Société, si le salaire d'un ou de plusieurs d'entre eux n'a pu être obtenu par des dons spéciaux ni prélevé sur les fonds généraux, et décide alors si telle station ou telle partie de l'œuvre doit être continuée avec son appui.

g. Il prononce l'admission définitive des ouvriers de la Société.

VI. — L'AGENCE.

a. Elle est chargée de la gestion des affaires de la Société, du recouvrement et de l'application des dons, de la comptabilité, ainsi que de la surveillance des stations évangéliques, et des diverses branches de la Société.

b. Elle administre l'œuvre des écoles et des traités au moyen de deux sous-comités auxquels ses membres appartiennent de droit.

c. Elle tient la comptabilité des stations et des sous-comités, appliquant tous les dons à leur destination spéciale, sans qu'il lui soit loisible de les détourner à un autre emploi. Elle dispose des fonds reçus sans désignation pour payer les frais généraux, les loyers et les salaires.

d. Elle vote toutes les dépenses nécessitées par les travaux des ouvriers de la Société.

e. Elle reçoit les rapports des agents au service de la Société, et leur communique les observations et les directions qu'elle juge nécessaires pour le bien de l'œuvre tout en laissant aux Ministres de l'Évangile la responsabilité de ce qui concerne l'administration intérieure de leurs congrégations.

f. Les fonctions sont gratuites, le secrétaire seul peut être rétribué.

VII. — SÉANCES DE L'AGENCE.

L'agence s'assemble de droit une fois par mois. Elle peut en outre être convoquée par son secrétaire.

VIII. — LES OUVRIERS DE LA SOCIÉTÉ, OU AGENTS.

a. Sont reconnus tels tous ceux qui se trouvaient au service de la Société au 31 décembre 1841.

b. Ils doivent consacrer leur temps et leurs forces à l'exercice des diverses fonctions qui leur sont confiées, par la foi au Seigneur Jésus-Christ, et selon l'Esprit de sainteté, pour obtenir le seul but de la Société, savoir l'avancement du règne de notre grand Dieu et Sauveur Jésus-Christ.

c. Ils rédigent un rapport de leurs travaux qu'ils envoient chaque mois à l'agence.

d. Ils doivent obtenir le consentement de l'agence pour toute nouvelle dépense à la charge de la Société, pour les locations et renouvellements de baux, pour tout changement quant à la nature et à l'étendue de leurs travaux, et pour toute absence prolongée au-delà d'une semaine.

Nul agent ne sera admis comme membre de la Société qu'après avoir signé les présents statuts.

IX.— LES SOUS-COMITÉS POUR LES ÉCOLES ET POUR LES TRAITÉS.

a. Ils se composent des personnes qui formaient au 31 décembre 1841 le comité des écoles évangéliques, et celui de la Société des publications évangéliques. Le nombre des membres de chaque sous-comité est limité à six, non compris les membres de l'agence qui en font partie de droit. En cas de vacance, la nomination de nouveaux membres appartient à chaque sous-comité.

b. Ils ont l'administration particulière de chacune des branches ci-dessus, sous le contrôle de l'agence, à laquelle ils envoient un rapport trimestriel.

c. Leurs fonctions sont gratuites.

X. — RAPPORT ANNUEL.

Chaque année il sera rendu compte, par un rapport imprimé et adressé aux amis de la Société, des travaux poursuivis pendant l'année, et de l'emploi des dons et souscriptions. Le dit rapport sera signé par l'agence, et par le président et le secrétaire du comité général; il fera connaître les noms de tous les ouvriers de la Société.

Rien n'est changé aux doctrines ni à l'esprit qui anime les membres actifs de la Société; mais il y règne beaucoup plus d'unité et une confiance réciproque complète. Le changement

le plus important consiste en ce que ce nouveau règlement, ce contrat crée une véritable association, dont les membres sont liés par une solidarité bien déterminée. L'idée est heureuse; elle sauve sans doute la Société d'une dissolution qui sans cela eût été inévitable. Mais le principe est-il appliqué avec sagesse?

Ce *comité général*, en qui réside l'autorité suprême de la Société, qui tient tout entre ses mains, présente-t-il des garanties suffisantes? Analysons les éléments dont ils se composent. D'abord, sous le titre de *ministre* de l'Évangile, on désigne non-seulement le pasteur, mais aussi l'évangéliste qui a parfois peu d'expérience, une vocation insuffisamment éprouvée et un développement trop limité pour être propre à la direction des affaires. Les instituteurs présentent encore moins de garanties, au moins dans la plupart des cas. Un jeune homme qui débute, dont l'instruction est bornée et dont la piété est faible, viendra délibérer et voter dans les questions les plus importantes de doctrines, d'administration et de direction. Et les députés des stations, c'est-à-dire des troupeaux formés dans les stations? Mais ces députés choisis par des troupeaux composés de nouveaux convertis, dont la vie intérieure, si elle est réelle, sera faible et délicate, dont l'expérience sera absolument nulle et l'intelligence souvent bornée, seront-ils à leur place? Pourront-ils comprendre les questions importantes, et donner leur avis ou leur vote avec quelque sagesse? — Disons hardiment : Non, et ne craignons pas que les faits viennent plus tard nous démentir. Et ces députés des sous-comités dont le personnel n'était point indiqué (1), qui se recrutait par eux-mêmes, qui n'avaient aucune responsabilité financière.

Et ces souscripteurs responsables pour le salaire d'un ouvrier

(1) Il est difficile de dire exactement de qui ils se composaient, même par les documents qui se trouvent aux archives.

pendant une année, qui sont aussi membres du comité général et auxquels on ne demande aucune garantie ni de foi, ni de piété! Et ces autres souscripteurs ou donateurs pour une somme quelconque qui ont droit de présence, avec *voix consultative,* dans les séances du comité général ! C'était certainement là des dispositions fort imprudentes. Je me hâte cependant d'ajouter que jamais aucun donateur n'a abusé de ce droit, ni n'a même cherché à en abuser, qu'un très-petit nombre en ont usé et seulement pendant deux ou trois ans. Il ne s'est trouvé personne qui ait voulu acheter, aux prix du salaire d'un ouvrier, le droit de venir troubler nos assemblées délibérantes, quoique cette disposition n'ait entièrement disparu de notre constitution qu'en 1859, c'est-à-dire plus de dix ans après la formation de notre synode. La disposition qui accordait le droit à chaque station d'envoyer un député a été la seule qui ait présenté, dans la pratique, de réels inconvénients. Les règlements accordaient l'indépendance la plus absolue aux pasteurs et aux évangélistes en ce qui concernait l'admission à la sainte Cène, l'exercice de la discipline et l'organisation du troupeau. On pouvait être certain que nul ne serait admis à la sainte Cène avant d'avoir fait une profession individuelle de sa foi; mais cette condition n'était point exigée. La liberté était bonne, mais il fallait la soumettre à un contrôle que l'agence, dont le pouvoir était très-limité, n'avait pas le droit d'exercer. D'ailleurs, comme elle ne se composait que de trois membres, il n'eût pas été sage de lui accorder ce contrôle.

§ III

L'œuvre

Quant à l'œuvre qu'il s'agissait de poursuivre, elle formait trois branches.

I. D'abord les stations ou églises en travail de formation au nombre de cinq, nous ne comptons pas celle de Mons qui n'existe déjà plus.

II. Les écoles.

III. La branche des traités.

Il va se former une quatrième branche se rattachant à celle des traités : c'est le colportage.

Les cinq stations existantes se trouvent situées dans trois provinces : le Brabant, le Hainaut et le pays de Liége. Pendant la période de sept ans que nous allons parcourir, sept nouvelles stations seront fondées dans ces trois mêmes provinces, mais l'une d'elles n'aura qu'une existence temporaire. Pour plus de clarté, nous diviserons cette branche en trois chapitres ; nous en consacrerons un à chaque province.

CHAPITRE II

Province de Brabant.

Station de Genval. — Station de Louvain.

§ I
Genval

Les personnes qui s'étaient groupées autour de la parole à Genval et dans les hameaux environnants sont demeurées fermes, malgré les oppositions. L'évangéliste a trouvé quelques portes ouvertes à Mont-Saint-Jean ; l'agence l'autorise à y transporter son domicile. Il y ouvre des réunions régulières qui, vers la fin de novembre, comptent trente à quarante auditeurs. Mais ce chiffre descend rapidement à vingt, puis à douze ou treize, dès les premiers mois de 1842. L'agence exhorte l'évangéliste à déployer toute l'activité possible. Il redouble de zèle. On le demande à Basse-Wavre, village près de Wavre (1); il s'y rend et y tient d'assez nombreuses réunions.

Le petit mouvement qui s'était manifesté à Mont-Saint-Jean et à Waterloo ne produit rien ; à Genval, des décès et la persécution affaiblissent le troupeau, le désorganisent, mais ne le

(1) *Wavre*, située à cinq lieues S.-E. de Bruxelles, comptait 5,792 habitants.

détruisent pas; à Ohain, quelques âmes se réveillent et se groupent autour de l'Évangile. A Basse-Wavre, on ouvre une salle de réunion le 16 mars; trente personnes assistent à ce premier service. Le comité américain-suisse, qui siége à Genève, met à la disposition de l'agence un de ses évangélistes et s'engage à en fournir le salaire. Cet évangéliste, M. Sumikrast, est placé à Basse-Wavre, le 3 avril. Pendant quelques temps, il réunit une vingtaine d'auditeurs et, le 19 juin, douze personnes font publiquement une espèce d'abjuration des erreurs de l'église romaine et une profession formelle des doctrines évangéliques. Cet acte public fait du bruit, mais point de bien. Les néophytes sont des plantes délicates qu'il ne faut point mettre en évidence ni jeter dans les agitations extérieures et les luttes.

Le frère Vierne quitte le service de la Société à la fin d'août. C'était un homme intègre, d'un esprit paisible, d'une piété sincère et profonde. Il remplissait très-consciencieusement sa tâche, il était estimé de tous; mais il n'avait peut-être pas l'énergie et les dons nécessaires pour une œuvre missionnaire. Un mois plus tard, M. Sumikrast est envoyé dans le bassin de Charleroi. Il est remplacé à Basse-Wavre par M. Cacheux, jeune homme qui avait fait les études exigées pour la prêtrise et avait été consacré diacre par l'évêque de Cambray. Déjà au séminaire, la lecture du Nouveau Testament avait fait naître des doutes graves dans son esprit, en ce qui concerne le culte de la vierge et le purgatoire. Il s'était rendu à Bruxelles pour chercher à éclairer ses doutes. Les membres de l'agence, avec lesquels il était entré en rapport, ayant reconnu en lui une âme honnête, l'avaient placé à la tête de l'école de garçons de Bruxelles, en juillet 1841. La manière dont il s'était acquitté de sa tâche leur avait inspiré assez de confiance pour les déterminer à lui remettre un poste d'évangéliste.

Basse-Wavre devient le centre, Genval et Ohain, les annexes. Pendant les années 1844 et 1845, l'œuvre se développe partout, les réunions sont bien suivies ; le Nouveau Testament et les traités religieux se répandent dans les lieux environnants. On demande à entendre l'Évangile à Jodoigne, petite ville de 3,600 âmes, à dix-huit kilomètres de Wavre. Plus de trois cents personnes assistent à la première prédication et, malgré une opposition très-violente, un service régulier y réunit quarante ou cinquante auditeurs sympathiques. Une foule de gens lisent les traités et s'enquièrent des vérités de l'Évangile ; plusieurs semblent chercher très-sérieusement la voie du salut et seraient heureux de quitter le culte idolâtre de Rome pour s'attacher définitivement au culte évangélique, s'ils pouvaient faire cela sans risque ni péril. Mais l'opposition haineuse, les intimidations, les menaces et les persécutions ne cessent point et se multiplient parfois. Les auditeurs se retirent effrayés ou découragés, en sorte qu'au bout de dix-huit mois, trois ou quatre seulement persévèrent à professer ouvertement leur foi et quittent la ville. Les réunions cessent.

A Genval et à Ohain, l'œuvre présente de bons résultats. Les assemblées sont bien suivies, les conversions paraissent solides ; la dureté des adversaires fait ressortir l'amour fraternel qui unit les disciples de l'Évangile. « Un de nos frères en Christ de L..., écrit l'évangéliste, se voit depuis longtemps l'objet des attaques les plus violentes. Le prêtre exhorte ses paroissiens à le fuir comme un loup et à lui fermer l'entrée de leurs demeures dans la crainte de voir la malédiction tomber sur eux. Aussi notre pauvre frère se voit avec son épouse l'objet de l'animadversion générale. Tous ses anciens maîtres lui ont retiré son gagne-pain, de sorte que pendant ce rigoureux hiver, il doit passer par les plus dures épreuves, Dernièrement il s'est vu pendant quatre jours consécutifs

dans l'impossibilité de faire taire les cris de quatre petits enfants qui lui demandaient du pain. Mais cette circonstance a servi à manifester la charité des frères de Ohain. Dès qu'ils eurent connaissance de la position de ce frère (le seul prosélyte dans son village), ils s'empressèrent tous, malgré leur pauvreté, de contribuer au soulagement de sa famille. L'un d'eux n'ayant plus qu'un pain n'hésita pas à le partager!

« M'étant rendu à L..., auprès de ce frère et de cette sœur dans la détresse, je croyais les trouver abattus sous le poids de l'affliction, mais je fus vraiment frappé du calme et de la sérénité dont ils jouissaient. Nous sommes heureux, me dirent-ils, qu'une telle épreuve ne nous soit pas arrivée dans le temps de notre ignorance, car alors nous aurions murmuré et blasphémé contre Dieu. Maintenant qu'il nous a donné de le connaître, il nous fait voir sa volonté et nous dispose à nous y soumettre. »

L'évangéliste s'épuisait par les longues courses qu'il devait faire pour visiter les annexes et les membres dispersés de la station. Le comité désirait lui donner un aide, mais il ne put parvenir à en trouver un.

Pendant les années 1846 et 1847, le réveil se propage encore et s'affermit partout. Un troupeau assez nombreux et intéressant se forme dans quelques hameaux de la commune de Grez, à quatre ou cinq kilomètres de Wavre. Ne pouvant se procurer un local convenable pour leur réunion, ces amis résolurent de se construire une chapelle. Un d'entr'eux donna le terrain, et tous consacrèrent une journée par semaine à cette œuvre. Ils menèrent promptement à bonne fin leur entreprise. La chapelle fut inaugurée le 15 août 1847.

Si les membres de l'agence eussent mieux connu les circonstances des personnes qui, en 1842 et 43, les sollicitèrent de placer un évangéliste à Basse-Wavre, ils n'y eussent point con-

senti et ne fussent point entrés en rapport avec elles. Aussi cette localité fut abandonnée en 1847, M. Cacheux établit son domicile à Wavre et y ouvrit une salle de culte. Le mouvement religieux atteignit aussi la petite ville de Genappe. M. Cacheux y fit plusieurs visites en 1846. Des réunions régulières y furent établies; des frères de Bruxelles s'y rendaient tous les quinze jours pour les présider. Le frère Junet, qui l'année suivante fut placé à Fontaine-l'Evêque, se chargea de cette œuvre pendant les six derniers mois de 1847. Les apparences étaient si encourageantes que le comité administrateur prit la résolution d'y placer un évangéliste. Mais comme à Jodoigne, ce mouvement s'arrêta et deux ou trois familles seulement s'attachèrent définitivement à l'Évangile et allèrent s'établir ailleurs pour jouir des moyens d'édification dont elles avaient besoin; les autres retournèrent au monde et à la messe.

Nous sommes au 31 décembre 1847; dix ans et demi se sont écoulés depuis que cette station a été fondée. Elle a embrassé un nombre considérable de communes. Elle a formé un champ de six à huit lieues d'étendue. Une semence abondante y a été répandue par la dissémination de l'Écriture sainte et des traités religieux, par la prédication régulière de l'Évangile et bon nombre d'épis ont déjà été recueillis dans les greniers du Père céleste.

§ II
Louvain

Nous avons vu que le 10 janvier 1841, le comité avait installé un évangéliste à Louvain et que de nombreux auditeurs suivirent immédiatement ses prédications. La curiosité maintint cet auditoire quelque temps seulement, au mois d'octobre il n'était

plus que de quinze à vingt personnes. Il diminuera encore les mois suivants. Ancien curé sorti de l'église de Rome depuis deux ans et demi, l'évangéliste était, paraît-il, imparfaitement éclairé, mal affermi dans la foi et la piété, incomplètement débarrassé des erreurs de la théologie romaine. Les jésuites l'entourèrent, l'enlacèrent dans leurs sophismes, ébranlèrent ses nouvelles convictions et lui persuadèrent de rentrer dans le giron du romanisme. Le 20 mars 1842, il fit rebaptiser secrètement son second enfant. Le 6 avril l'agence, ayant appris ce fait, chargea un de ses membres de se rendre à Louvain pour fermer la chapelle. Voici ce que le cinquième rapport annuel de la Société en dit, page 11 : « Deux mois après la réunion du » comité général, où l'évangéliste de Louvain avait discuté, de » concert avec tous les autres membres, nos règlements, et les » avait approuvés et signés, il informa l'agence que ses convic» tions étaient changées, et qu'il voyait dans l'église romaine la » véritable église de Christ. Le secrétaire de la Société se rendit » sur-le-champ auprès de lui, et le sollicita de réfléchir mûre» ment et devant Dieu sur ce qu'il allait faire. Les moyens de » retraite et de recueillement lui furent offerts. Tout fut » inutile. Le lendemain il envoya sa démission, et quelques » jours après il fit baptiser son enfant dans un temple ro» main (1).

» Après les journées d'humiliation et d'angoisses que cet » événement déplorable fit passer à l'agence, elle fut consolée » par la bonté de Dieu, qui lui fit trouver en M. Vanvelden un » évangéliste recommandé par nos correspondants généraux

(1) Van Maasdyck (voir page 61) ne resta que quelques semaines dans le couvent où il s'était rendu et quitta de nouveau l'église romaine pour ne plus y rentrer. Il devint pasteur de l'église flamande hollandaise de Bruxelles.

» en Hollande et par d'autres frères qui l'ont connu pendant
» plusieurs années. La tâche de ce nouvel ouvrier, on peut le
» comprendre, est extrêmement difficile. »

Elle fut en effet très-difficile sous tous les rapports.

Malheureusement il n'y avait pas encore une seule âme affermie dans la grâce. M. Vanvelden eut beaucoup de peine à rassembler de nouveau quelques auditeurs et il dut travailler plusieurs années avant de parvenir à former un troupeau. En 1844, il avait de dix à vingt-cinq auditeurs. Pendant les trois années qui suivirent, il y eut un certain nombre de conversions successives, soit à Louvain, soit à S. Joris Weert, village situé à deux lieues de la ville. L'évangéliste déployait tout le zèle possible; il visitait régulièrement ceux des habitants de ce village qui étaient disposés à le recevoir et les rassemblait régulièrement pour leur expliquer l'Évangile. A la fin de l'année 1847, il avait formé deux petits troupeaux, un en ville et un à Weert. Il n'avait donc pas travaillé en vain, malgré l'opposition formidable qui lui était faite.

CHAPITREI III

Province de Hainaut

Station de La Bouverie. — Station de Taintégnies. — Stations de Charleroi, de Jumet et de Fontaine-l'Évêque. — Caractères du réveil. Exemples de convertions marquées du sceau de l'Esprit-saint. Travail intérieur. L'esprit lutte contre la chair. L'édifice spirituel se construit. — Station de Leers et Fosteau.

§ I

La Bouverie

A La Bouverie le réveil ne s'étend pas, mais il s'affermit. Les progrès intérieurs se produisent au milieu d'une lutte constante et parfois vive; les saintes exigences de l'Évangile rencontrent une opposition opiniâtre de la part des inclinations naturelles du cœur, des habitudes et des mœurs domestiques et publiques. Mais la sainteté triomphe dans les âmes droites et les prépare pour le Ciel. En 1843, cent-cinquante-deux adultes étaient inscrits sur les registres de la congrégation; deux jeunes gens avaient quitté les *fosses* à charbon pour aller étudier à l'école de théologie de l'Oratoire à Genève; un autre était devenu instituteur.

L'année suivante, quarante-quatre familles se rattachaient au culte. L'évangéliste, le vénérable frère Maton, travaillait toujours de concert avec M. le pasteur Devisme, de Dour; il présidait souvent le culte à Pâturages; il tenait des réunions de

temps en temps à Wasmes, à Eugies, etc. Il y eut des temps de relâchement, mais l'œuvre se maintint dans un état satisfaisant, et en 1847, elle était prospère.

§ II
Taintégnies

La station de Taintégnies fut privée de son évangéliste, M. Dupont, pendant les derniers mois de 1841 et les six premiers de 1842; elle le perdit définitivement en 1845. Il fut remplacé par M. Wacquier qui, tout en dirigeant sa ferme, donnait des soins au troupeau et présidait les assemblées. Quand M. Dupont occupait ce poste, un nombre considérable de villages étaient régulièrement évangélisés et ils l'étaient avec bénédiction. Il travaillait aussi en bonne harmonie avec M. de Faye, pasteur à Tournay et Rongy, dont il était suffragant en ce qui concernait une partie des fonctions. Le frère U. Wacquier dût borner son champ de travail à Taintégnies et les environs, où s'était formé et se maintenait une petite église fidèle et vivante.

§ III
Charleroi

Il y avait déjà deux ou trois ans que le comité désirait entreprendre une œuvre dans le bassin de Charleroi : les établissements métallurgiques y avaient attiré nombre d'ouvriers anglais, les colporteurs de la Société biblique anglaise y avaient placé beaucoup d'exemplaires des saintes Écritures. Dans le courant de l'été 1841, un ami de l'œuvre offrit le salaire d'un évangéliste, on adressa un appel à un étudiant de l'école de théologie de l'Oratoire, à Genève; il l'accepta. Mais comme il ne

pouvait se rendre en Belgique que vers le printemps de l'année suivante, l'agence résolut de placer provisoirement l'évangéliste de Taintégnies à Charleroi pour y faire un essai. Vers le milieu d'octobre, M. le pasteur Panchaud alla y installer M. Dupont. Ils trouvèrent à Couillet, commune voisine de Charleroi, quelques familles d'ouvriers anglais, et à Gosselies (1) quelques familles allemandes, qui les accueillirent avec empressement et cordialité. Le mois suivant, M. Dupont, après beaucoup de recherches et d'efforts, trouva à Charleroi, dans une rue assez désagréable et mal située, une salle de danse que le propriétaire consentit à lui louer. Cette salle était fort mal éclairée ; elle occupait le rez-de-chaussée, et à l'étage il y avait un estaminet. Le voisinage ne valait pas mieux. Mais ces circonstances défavorables n'empêchèrent point l'Esprit de Dieu de souffler avec puissance sur les âmes qui s'assemblèrent dans ce lieu pendant plusieurs années.

M. Dupont eut immédiatement un auditoire composé, à trois ou quatre exceptions près, uniquement de catholiques romains. Dans le courant de décembre, le chiffre des personnes qui assistaient à ses prédications à Charleroi s'éleva parfois à cent trente. Il eut pendant quelque temps des réunions à Couillet, qui attirèrent des curieux en nombre, mais qui ne soutinrent pas. A l'ouest de Charleroi, sur la limite des communes de Roux et de Jumet, il expliquait l'Évangile, dans la cuisine d'un charbonnier, à beaucoup de curieux et à quelques âmes sérieuses. Cette localité deviendra plus tard le centre d'une station importante.

Plusieurs de ces auditeurs, soit à Charleroi, soit à Roux, étaient devenus réguliers et très-attentifs. Vers le milieu d'avril, l'élève de l'Oratoire, à Genève, mentionné ci-dessus succéda à

(1) Petite ville située à sept kilomètres de Charleroi.

M. Dupont. Le mouvement, qui sous la bénédiction de Dieu avait été le résultat du zèle et de l'infatigable activité de M. Dupont, continua sa marche ascendante. « Ce beau mouvement, véritable réveil, dit le cinquième rapport de la Société, commencé à Charleroi, bien loin de s'arrêter, a pris toujours plus d'étendue ; de nouvelles salles ont dû être louées, et toutes se trouvent aujourd'hui tellement pleines qu'il faut en chercher de plus vastes. On nous demande de nouveaux évangélistes et des maîtres d'école pour répondre aux sollicitations d'une foule de catholiques romains avides d'instruction. Malheureusement, nos ressources bornées ne nous permettent pas ce surcroît de dépenses ; toutefois, la santé de M. A. s'altérant par les travaux excessifs dont il est chargé, un nouvel évangéliste devra être appelé. Nous sollicitons avec instance des souscriptions en faveur de ce nouvel ouvrier actuellement si nécessaire; notre caisse étant vide, nous ne pourrons lui fournir un salaire qu'autant qu'on nous en procurera les moyens. »

« M. A. nous peignait sa situation à la fin de novembre en ces termes : « A moins qu'il n'y ait un mouvement rétrograde, notre chapelle à Charleroi sera fort incommode pendant l'été, les auditeurs ayant augmenté en nombre. Hier, j'ai été à Fontaine-l'Évêque pour la deuxième fois. La foule était prodigieuse; l'on s'est tellement entassé dans la salle, qu'on a éprouvé les plus grandes difficultés pour en sortir. Des centaines de personnes étaient rassemblées devant la porte et dans la rue. Bien des paupières étaient humides, et les cœurs étaient émus. On est dans le plus grand étonnement. Un vieillard qui ne me connaissait pas, se trouvant à côté de moi dans la rue, me dit : « Quand on entend prêcher à l'église, l'on s'en va quelquefois, mais ici on y passerait la nuit. Jamais rien de pareil n'a été entendu à Fontaine. »

« Des dames voudraient assister aux prédications, mais ne le peuvent à cause de la foule. Il faut le dire, tout Fontaine paraît en émoi. Ce mouvement est vraiment étonnant; il me donne de l'inquiétude sous mille rapports, quand je pense à mon incapacité. Veuillez prier pour moi et me recommander aux prières des amis; je vous le demande avec larmes, ne l'oubliez pas. »

« Il y a peu de jours qu'un homme est venu d'une grande commune à deux lieux de Fontaine-l'évêque, pour demander si je n'irais pas au moins quelquefois y prêcher. Il prétend que beaucoup de gens le désirent, et il offre une grande salle dans sa maison. »

« En allant à droite et à gauche, prêchant dans les maisons à dix, vingt ou trente personnes, cent portes sont ouvertes. Mais je ne puis augmenter ma besogne. Les conversations et les prédications me fatiguent beaucoup; je suis réduit, par moments, à un état de faiblesse extrême. »

« Remarquons que cette œuvre n'est pas purement extérieure; la semence de la parole a pénétré dans quelques âmes et y a fait germer la justice et la paix : de nombreux blasphémateurs louent maintenant le Seigneur par le fruit de leurs lèvres, plusieurs ivrognes vivent dans la tempérance, des hommes turbulents et querelleurs sont devenus de paisibles citoyens, bon nombre de ménages qui autrefois étaient tourmentés par la discorde, jouissent maintenant de la paix, des impies ont été rendus croyants; les honnêtes gens commencent à sentir que si un homme *n'est né de nouveau*, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu, et, en général, ceux dans les cœurs desquels la lumière à commencé à pénétrer, portent l'opprobre de Christ avec patience et quelquefois même avec joie. »

Pendant toute l'année 1843, le mouvement s'étendit et se

généralisa. L'excitation était extrême. On discutait sur les routes et dans les estaminets le verre à la main. Dans quelques communes, ceux qui se déclaraient pour la foi nouvelle espéraient former sous peu la majorité. A Lodelinsart, ils parlaient de demander que l'église fut affectée aux deux cultes. A Fontaine l'Évêque, il y a deux églises assez grandes mais l'une plus grande que l'autre. Ceux qui se disaient protestants croyaient voir le jour très-prochain, où, en raison de leur nombre, ils auraient le droit de demander la grande église. Si la foi historique aux vérités du christianisme eût régné comme dans les siècles précédents, les scènes de la Réformation se seraient reproduites, non-seulement dans le bassin de Charleroi, mais graduellement et rapidement dans tout le pays wallon. Malheureusement, dans notre siècle, la religion qui sanctifie l'individu et le prépare pour le ciel, est un hors d'œuvre. Une faible minorité exceptée, ceux qui veulent de la religion, n'en veulent que pour moraliser *un peu* les masses et les gouverner.

§ VI
Caractères du réveil, etc.

Les causes et les caractères des mouvements de réveil que le Seigneur a produit dans les centres de populations que nous avons évangélisés, sont à peu près partout les mêmes ; mais ils se sont peut-être dessinés avec plus de vigueur dans le bassin de Charleroi. Arrêtons-nous pour les apprécier ici : cette étude nous servira pour les autres parties du champ que nous cultivons. Elle est absolument nécessaire pour l'intelligence des faits, car ce que nous trouverons ici dans le bassin de Charleroi, se reproduira partout à des degrés divers et avec de légères variations.

La prédication des prêtres était ou nulle ou ridicule, les enseignements de l'Évangile, inconnus. Ces protestants qui venaient prêcher leur foi partout où on voulait les entendre, excitaient une grande curiosité. De là des auditoires facilement improvisés, mais aussi mobiles que la feuille emportée par le vent, aussi prompts à disparaître qu'à se rassembler.

L'Évangile répond tellement aux besoins moraux de notre nature et il atteint la conscience et le cœur avec tant de puissance, que quiconque l'entend exposé avec clarté pour la première fois, en est impressionné, en est saisi. Une population qui n'est pas blasée à l'ouïe constante des vérités révélées, sera toujours secouée par la prédication d'hommes qui lui annoncent la bonne nouvelle du salut parce qu'ils y croient et en sentent le prix.

On peut diviser en trois classes les personnes qui participaient plus ou moins au réveil du bassin de Charleroi. D'abord ceux qui se plaçaient au premier rang, les *empressés*, ceux qui prétendaient être des protestants de la veille, parfaitement éclairés et convaincus avant d'avoir rien entendu et rien compris de ce qu'on voulait leur enseigner ! Ils avaient voué leur haine ou leur mépris tout à la fois au culte superstitieux de l'église de Rome et à ses prêtres ; pour cette raison, ils s'imaginaient être protestants lors même qu'un abîme les séparant du vrai protestantisme. Mais dès qu'ils s'aperçurent qu'il leur était impérieusement demandé, au nom de l'Évangile, de faire la guerre à leurs propres passions et non aux prêtres, ils changèrent d'allure et disparurent les uns plus tôt les autres plus tard. Cette classe a toujours été relativement nombreuse partout où nous avons prêché l'Évangile ; c'est ce qui explique que les commencements sont toujours trompeurs et qu'on peut exciter un grand mouvement sans obtenir des résultats durables. Ce sont des flots impurs qui passent en laissant des traces

de souillure, dont l'Évangile est souvent déshonoré aux yeux de ceux qui n'en connaissent pas la puissance sanctifiante. Quelquefois cependant la première vague dépose sur les terres bénies de la foi un malheureux naufragé que Jésus recueille et sauve.

Vient ensuite une vague un peu moins malsaine : gens moins empressés et plus sérieux par là même ; sceptiques ou bigots insoumis, amateurs ou esclaves des jouissances sensuelles ou de l'argent, tous fort insouciants à l'endroit de leur salut éternel.

Un grand nombre d'autres cependant recevaient la parole avec sérieux ou avec joie. Combien d'exemples remarquables on pourrait citer, bornons-nous à un seul.

L'évangéliste prêchait chaque dimanche après-midi dans la cuisine d'un charbonnier ; la foule se pressait à l'intérieur de la maison, devant la porte et sur la rue. Parmi les auditeurs de la rue se trouvait un ancien militaire de l'empire, cordonnier de son état, jouissant d'une haute réputation comme homme irréligieux, blasphémateur et colérique. Il y avait vingt-deux ans qu'il n'était allé à confesse. Mais il était réputé honnête homme. Il avait compris quelques phrases de la prédication de l'Evangile et il éprouvait le besoin d'en entendre davantage. De concert avec sa femme, il offrit de faire construire une salle attenante à sa maison. Nous tombâmes d'accord. Le jour de l'ouverture, la foule était considérable. Afin de n'être point dérangé, il alla s'asseoir tout près de la modeste petite tribune. Telle fut l'impression que cet homme fort, robuste, déterminé et irréligieux, ressentit et la frayeur qui le saisit, qu'on dut lui aider à sortir de la salle et lui donner quelques soins pour l'empêcher de s'évanouir, comme une jeune fille. Son angoisse était inexprimable ; toutefois il n'éprouva aucun désespoir et après quelques jours de combat,

son âme trouva la paix. La secousse fut si forte, le changement si profond, qu'à partir de cette première heure qu'il passa à écouter l'Évangile, pas un juron ne sortit de ses lèvres, pas un mouvement de colère ne le troubla. Les caractères de cette conversion firent tant de bruit et le monde trouvait tellement incroyable que cet homme eût subi une transformation si complète et si brusque, qu'on allait l'interroger et le taquiner pour s'assurer du changement. Quelques mauvais plaisants lui firent plus d'une niche sans y mettre d'autre méchanceté que celle de le provoquer à la colère ou de faire sortir de sa bouche un juron. Ce fut en vain. Jusqu'à sa mort, qui eut lieu deux ans après sa conversion, il glorifia Dieu par la sainteté de sa conduite et la fidélité de sa profession de foi. On ne lira pas sans édification un extrait de la lettre par laquelle son pasteur rendait compte au comité de ses derniers moments: « Oh ! monsieur le pasteur, disait-il, j'ai bien du chagrin ; je ne veux plus voir personne que vous, on m'a fait trop de peine la nuit dernière. — « Comment cela, demanda le pasteur ? » — « Il y a deux incrédules qui sont venus passer la nuit ici, et ils ont cherché à me renverser ; ils ont voulu m'ôter mon espérance, les misérables ; ils ont voulu me ravir ce qui fait ma joie et ma consolation, » répétait-il sans cesse.

« Quelque temps après, ce furent les serviteurs du pape qui envoyèrent trois ou quatre personnes pour le convertir au romanisme. Rien ne fut épargné pour le séduire. On promit de doter sa femme, de dire gratuitement des messes pour le repos de son âme, de l'enterrer avec la musique, etc., etc. Malgré cela, il demeura ferme et n'abandonna pas le Seigneur ; je me trompe, c'est le Seigneur qui demeura fidèle, qui le garda de tout mal et lui fut un soleil et un bouclier. Les prêtres voulurent cependant tenter un dernier effort : un jour, à trois heures du matin, ou frappe à la porte de la mai-

son. Sa femme regarde par la fenêtre et voit deux prêtres portant le ciboire. Effrayée, elle appelle son voisin en frappant contre la muraille. Celui-ci se lève, sort, et demande aux curés ce qu'ils veulent. « Nous voulons voir M. N... » — Le voisin : « *M. N... ne vous demande pas.* » — Les prêtres : « Nous n'avons rien à démêler avec vous, N... nous a demandés. » Le voisin : « C'est faux, mais nous le demanderons à sa femme. » Et il appelle la femme qui se met à la croisée : « Est-il vrai que votre mari demande le curé ? » — La femme : « Non, il est converti au Seigneur Jésus, il ne veut pas de prêtres. » Le voisin : « Demandez-lui encore s'il veut voir ces messieurs. » La femme s'approche du lit du malade, et lui demande ce qu'elle doit faire. « Leur dire que Jésus est mon Sauveur, et que je n'ai nul besoin d'un homme entre Dieu et moi. » — Les prêtres furent obligés de s'en retourner tout confus.....

« Il s'endormit au Seigneur ; je fermai ses paupières, et tous les assistants s'étant prosternés, nous présentâmes à notre Dieu une prière de louanges et d'actions de grâces. »

Les personnes qui se préoccupent de leur salut, les dévots sincères et tous ceux qui prennent la religion au sérieux, forment une classe à part. Ils évitent, ils fuient parfois avec terreur tout ce qui leur paraît tenir à l'Évangile de près ou de loin : ils ont été persuadés par les prêtres que tout ce qui porte le nom d'évangélique ou de protestant, est héritique et que le moindre rapport avec l'hérésie peut les perdre. Ils ne se décident à lire l'Ecriture sainte ou des traités, ou à assister à notre culte, que lorsqu'ils ont entendu beaucoup et longtemps parler de l'excellence des enseignements de l'Évangile, du bien qu'ils font à l'âme. Mais lorsqu'ils commencent à prêter l'oreille aux appels de la grâce, ils sont irrésistiblement gagnés. C'est ce qui

a souvent fait dire aux prêtres qu'il suffit d'assister une seule fois à nos assemblées pour être *ensorcelé*. Cette catégorie d'auditeurs a fourni le meilleur contingent à la formation des églises du bassin de Charleroi. Citons en deux ou trois exemples qui n'étaient point isolés, mais qui ont quelque chose de caractéristique.

Un tout jeune homme, André Marlier, avait assisté à deux ou trois réunions. Son père l'ayant appris lui intima l'ordre de ne plus y retourner. Le jeune homme se tut, mais il continua à fréquenter les assemblées; son père l'ayant découvert, le censura fortement et renouvela la défense. Son fils lui répondit : « Mon père, là haut chacun portera son propre fardeau; vous ne pourrez pas répondre pour moi, laissez-moi suivre le chemin où je crois fermement trouver le salut. » — Sa sœur, toute jeunette, mais très-intelligente, se dit : Ce protestant (c'est ainsi qu'on désignait l'évangéliste) doit dire des choses bien extraordinaires pour que mon frère parle ainsi. » Sa curiosité excitée, elle se glissa dans la foule des auditeurs. De retour à la maison, elle dit à sa mère : « Oh! ma mère, cet homme dit des choses si belles de Dieu et du ciel! Nous n'avons jamais rien entendu de pareil. Venez l'écouter une fois. » Elles allèrent et après la réunion, la mère tout enthousiaste dit à son mari : « Jamais on n'a rien dit de pareil de Dieu et du salut; il faut aussi que vous alliez écouter cela une fois. — Ils étaient tous les quatre à la réunion suivante, et depuis ce moment là, le père, la mère et le fils s'attachèrent de cœur à l'Évangile. Quant à la jeune fille, elle préféra le monde tout en allant fréquemment entendre la prédication de l'Évangile. André devint plus tard diacre de l'église de Jumet. Il était le modèle du troupeau. Le Seigneur l'a retiré à lui au milieu de l'âge, et son souvenir est resté en édification à tous ceux qui l'ont connu. Ses parents lui ont survécu; ils sont morts dans la foi.

C'était en été. Une jeune femme arrivait chaque mercredi soir au culte avec un nourrisson dans ses bras, un petit garçon et une petite fille attachés à sa jupe. La figure rayonnante, le regard étincelant, elle dévorait les paroles qu'elle entendait : « Qui est donc cette jeune femme si zélée et si attentive », demanda l'évangéliste à un des assistants réguliers? — « C'est Marie-Joseph », répondit celui-ci. — « Et qui est Marie-Joseph », reprit l'évangéliste? — « Oh! c'est la femme de C... que vous connaissez bien. Elle avait déjà plusieurs fois grondé son mari de ce qu'il venait aux assemblées, lorsqu'elle apprit que, malgré ses gronderies, il y venait toujours. Alors, en grande colère, elle lui dit : « Si vous continuez à aller entendre le protestant, vous pouvez chercher une autre femme : je ne veux pas être la femme d'un protestant! » Mais Catherine, sa voisine, alla quelques jours après lui dire : « J'ai été entendre cet homme ; mais ce qu'il dit est admirable, Marie-Joseph, il faut venir l'écouter une fois? » A l'insu de son mari, pour satisfaire sa curiosité, Marie-Joseph vint se cacher derrière les auditeurs. Depuis ce moment elle a eu beaucoup plus de zèle que son mari. Dieu avait ouvert son cœur, comme il ouvrit jadis celui de Lydie. Il n'est pas besoin de dire que Catherine, Marie-Joseph et son mari ont persévéré dans la voix du salut.

Un jeune homme, J. T., d'une conduite très-mondaine, fréquentait régulièrement les assemblées à Charleroi et dans les lieux environnants. Sans être converti, il était cependant devenu sérieux et avait réformé sa vie dans une certaine mesure. Sa famille s'en émut; H., son frère aîné, homme rangé et fort attaché à l'église romaine, essaya de le ramener à la messe. Mais, placé en présence du Nouveau Testament, il se trouva très-vite à bout d'arguments; alors il dit à son jeune frère : « Je veux aller dimanche entendre votre ministre et je

vous montrerai ses erreurs et ses hérésies. » — Il vint. Au sortir du culte, J. lui dit : « Eh bien! comment trouvez-vous cela? » H. : « Je n'ai rien à dire contre ce que nous avons entendu; mais il ne parle pas toujours ainsi. Je reviendrai dimanche prochain et je vous montrerai ses erreurs et ses hérésies ». Il tint parole, et au sortir du culte le dimanche suivant son frère lui fit la même question et il reçut la même réponse. Le troisième dimanche, H. en sortant du culte était agité et inquiet. Il dit à son frère : « Est-ce que le ministre parle toujours comme cela? » — « Oui, » répond J. — « S'il en est ainsi, ajoute H., je commence à craindre que l'église romaine soit dans l'erreur : tout ce que cet homme dit est excellent; jamais nous n'entendons de pareilles choses à l'église. Mais je veux examiner encore et revenir dimanche prochain. » La semaine s'écoula pour H. dans une grande anxiété et un combat intérieur fort pénible. Il s'était procuré un Nouveau Testament et le lisait avec avidité. Il essayait d'élever son âme à Dieu pour demander la lumière. Le dimanche, ses impressions au culte furent encore plus profondes ; il se retira convaincu que la voie que trace l'Évangile, est la voie du salut. Il lui restait encore beaucoup de doutes; mais il avait le sentiment que tous ces nuages se dissiperaient et qu'il trouverait la paix de l'âme, paix qu'il n'avait jamais connue auparavant. H. a persévéré dans la foi. Le Seigneur lui a accordé la grâce d'être fidèle et d'être un instrument béni pour plusieurs. J. céda aux instances de sa mère et de ses sœurs, non pas en retournant à la messe, mais en se rejetant dans tous les excès de la mondanité.

A la suite d'un grand mouvement, il se produit toujours une espèce d'affaissement. L'excitation, l'effervescence qui agitait toute la population et amenait des flots d'auditeurs dans tous les lieux de culte, se calma, s'éteignit comme un feu de paille

et l'œuvre parut avoir beaucoup perdu: mais la balle était seule emportée et le grain restait. Il est vrai qu'une partie de ce qui avait paru être du pur froment, disparaissait. Là, plus qu'ailleurs peut-être, parce que le mouvement de réveil avait été considérable, on vit nombre de personnes qui avaient été vivement touchées par les appels de la grâce, qui suivaient les assemblées avec beaucoup d'assiduité, qui confessaient leur foi nouvelle avec courage et fidélité, malgré les moqueries et parfois les persécutions, qui avaient quitté leur voie mondaine, modifié d'une manière sensible leur caractère, au bout de deux ou trois ans, s'arrêter, rebrousser chemin, tomber dans l'indifférence, retourner au monde et quelquefois aux autels de Rome. Plus tard quelques-uns furent relevés par la repentance. Diverses tentations extérieures déterminent ces chutes; mais il faut en chercher la véritable cause dans le cœur : une conversion incomplète, un manque de sincérité. La conscience a été réveillée, le cœur a été ému à l'ouïe des accents de l'amour de Dieu, mais la semence est tombée dans des épines et elle a été étouffée, ou dans des lieux pierreux, et l'ardeur du soleil l'a dévorée. (Matth. XIII.)

Le travail intérieur des troupeaux devint intense. Grand est le combat que, dans la plupart des cas, l'âme doit livrer pour entrer dans la voie étroite, plus grandes encore sont les luttes qu'elle doit soutenir pour y persévérer. Le travail intérieur, souvent douloureux, auquel le fidèle doit se livrer pour rejeter les éléments mondains, impurs, qui par nature le souillent, se reproduit dans les églises fidèles qui cherchent à marcher selon l'Évangile. Plusieurs entreprennent de bâtir la tour avant d'avoir calculé s'ils peuvent pousser l'entreprise jusqu'au bout. Ils entrent sans avoir compris les saintes exigences de la foi et ils ne sortent pas toujours paisiblement. Les éléments étrangers et impurs ne sont rejetés qu'au prix de combats sou-

vent longs, toujours pénibles et humiliants. Les membres inconvertis ou mal convertis voudraient que l'église fut à leur image, les formalistes sont pleins de propre justice, hautains et durs, les hypocrites sacrifient habilement tout à leur intérêt et à un intérêt vil. De là une lutte sourde ou ouverte, des déchirements et des scandales jusqu'à ce que l'élement chrétien pur domine et que ceux dont le cœur est au monde retournent à ce qu'ils n'ont pas cessé d'aimer. Partout où Dieu nous a fait la grâce de fonder une œuvre durable, ces faits se sont produits, toutes nos églises ont passé par ces phases douloureuses; c'est le creuset épurateur qui n'est point éteint, mais qui continue par une action bienfaisante mais brûlante à séparer le métal des scories. Outre ce travail intérieur qui formait les matériaux d'un édifice durable, il y avait une œuvre d'extension au dehors (1).

(1) L'évangéliste de Charleroi crut devoir accepter un appel pressant de l'église du Boulevard de l'Observatoire, à Bruxelles. Il quitta Charleroi, avec un profond et douloureux regret, le premier septembre 1843. Il fut remplacé par M. G. Poinsot, qui venait de terminer ses études à l'Oratoire, à Genève, et par M. Sumiskrast, qui occupait depuis *cinq* mois le poste de Wavre. On divisa le champ de travail : Charleroi fut confié à M. Poinsot, et Jumet, à M. Sumiskrast. Fontaine-l'Évêque était une annexe de Charleroi ; le pasteur de Jumet l'aidait à la desservir. La distance des lieux ne permettait pas aux évangélistes de Charleroi et de Jumet de donner des soins suffisants à l'œuvre de Fontaine ; c'est pourquoi M. Maton fut prié d'y faire un séjour de quelques mois. Il y déploya une activité bénie. Au milieu d'octobre, un nouvel évangéliste, M. Jaccard, y fut placé à demeure fixe. Mais à la même époque, M. Sumiskrast était envoyé à Spa. Il devait être remplacé à Jumet par un élève de l'école de théologie de Genève. Des circonstances imprévues empêcheront la réalisation de ce plan. M. Jaccard fut chargé de faire deux prédications par semaine à Jumet ; mais cela était bien insuffisant. Le comité, ne pouvant trouver un ouvrier pour occuper ce poste, la Société évangélique de Genève lui céda le frère Fanouil, évangéliste, qui y fit un séjour de quelques mois.

Un jeune homme hollandais, M. Van Houten, désireux de se former

Pendant les années 1844 et 1845 plusieurs mouvements se produisent au nord et à l'est de Charleroi. M. Poinsot préside de nombreuses assemblées à Lodelinsart, à Gilly, à Pont-de-Loup. Mais elles ne se soutiennent pas : l'opposition, les menaces, les persécutions les dispersent. Elles ne sont néanmoins point inutiles : elles dissipent les préjugés, elles révèlent aux populations le caractère élevé et saint de l'Évangile, elles répandent une semence qui lèvera plus tard. Pendant les années suivantes, le travail surtout se fait à l'intérieur. Les conversions sérieuses et profondes se produisent année après année; ce sont les pierres vives d'un édifice solide qui s'élève à la gloire de Dieu.

A Fontaine-l'Évêque, un petit troupeau était sorti de la foule qui s'était agitée et avait suivi avec un enthousiasme passager la prédication de l'Évangile. Le pasteur évangélisait les lieux voisins et, en 1845, il parvint sous la bénédiction de Dieu à rassembler une congrégation à Montigny le Tilleul. A la fin de

pour l'œuvre de l'évangélisation, fut placé auprès de M. Jaccard et sous sa direction, pendant sept ou huit mois, comme lecteur de la Bible. Le frère Milliet, qui avait travaillé avec bénédiction à Lyon et à Genève, fut aussi employé dans la contrée pendant un temps comme lecteur de la Bible.

En juillet 1846, M. Jaccard alla s'établir à Jumet ; il fut remplacé à Fontaine-l'Évêque par M. H. Cornet Auquier, jeune homme du Borinage, qui venait de terminer ses études à l'Oratoire, à Genève.

Le premier novembre, M. Cornet est placé à Nessonvaux ; il a pour successeur, M. le ministre Roulet, du canton de Vaud, Suisse. M. Roulet avait donné sa démission de ministre de l'église nationale du canton de Vaud, en même temps que l'immense majorité de ses collègues, parce que le gouvernement avait voulu contraindre les pasteurs à lire une proclamation politique en chaire et avait suspendu, temporairement, de leurs fonctions ceux qui s'y étaient refusés. M. Roulet avait en outre été destitué en tant que professeur au collége d'Orbe, pour n'avoir pas voulu assister à une procession politique et cela un dimanche.

notre période, c'est-à-dire en 1848, l'église de Fontaine-l'Évêque comptait ainsi deux intéressants petits troupeaux.

En juillet 1846, M. Jaccard est placé à Gollisseau-Jumet. Il y déploie beaucoup d'activité; il répand de nombreux traités et il multiplie les réunions pendant la semaine dans les maisons particulières sur tous les points de sa sphère d'activité. L'œuvre qui pendant deux ans et demi a langui et décliné, se relève et se développe. En 1847, une salle est louée à Gosselies et un culte y est établi. Un mouvement se produit à Courcelles et des réunions s'y tiennent régulièrement. L'œuvre suit une marche ascendante partout.

§ V
Leers et Fosteau

C'était vers la fin d'avril 1844 que le pasteur du Boulevard de l'Observatoire à Bruxelles reçut la visite de M. le marquis d'Aoust. En expliquant le but de sa visite, il fit un récit rapide et très-accentué des difficultés qu'il avait eues avec le curé de Leers (1) et des vaines sollicitations qu'il avait adressées à l'évêque de Tournay pour en obtenir un autre. Il dit en même temps qu'il était propriétaire de presque toute la commune, qu'il avait toujours été, comme ses ancêtres, le soutien et le défenseur de l'église, qu'il avait résolu d'appeler un ministre protestant à venir prêcher au Fosteau (2), si un certain jour et à une certaine heure l'évêque de Tournay n'avait pas décidé le *changement* du curé, et que l'évêque ne l'ayant pas fait, il avait pris des informations pour savoir à qui s'adresser. Il désirait

(1) Petite commune situé à 5 kilomètres de Thuin, qui porte le titre officiel de *Leers-et-Fosteau*.

(2) Nom du château du marquis.

savoir si un ministre protestant voudrait aller tenir des réunions au Fosteau, ajoutant que, si on réussissait, il ferait bâtir une chapelle à ses frais, fournirait le traitement et la demeure d'un pasteur et pourvoirait aux autres nécessités qui pourraient se présenter. Puis, étendant solennellement la main droite, il termina en disant : « Parole de gentilhomme, quand j'ai pris une résolution, je l'exécute toujours ; quand j'ai fait une promese, je l'accomplis, quoiqu'il puisse m'en coûter et personne au monde ne pourrait m'en dissuader ! M. le ministre, vous pouvez compter sur moi ! »

Ce n'est pas exagérer que de dire qu'à peu près toutes ses phrases étaient accompagnées d'un juron et quelquefois de deux. Il lui fut répondu que nous ne refusions jamais d'aller annoncer l'Évangile où on nous le demandait, que nous irions volontiers faire un essai dans son village. Dans la conversation qui suivit, il donna quelques détails desquels il fallait conclure qu'il ne connaissait pas du tout notre culte, ni nos doctrines. Il savait seulement que les protestants ont une morale sévère. Il était tout disposé à ne reculer ni devant les difficultés, ni devant les dépenses. Il s'inquiétait fort de savoir qu'elle espèce de chapelle il faudrait improviser. Il fut convenu que, dès qu'il désirerait que l'essai se fit, nous ferions imprimer des annonces en placards, qu'on les lui enverrait et qu'il les ferait répandre dans la contrée, qu'il ferait préparer l'aire d'une de ses granges pour y tenir une assemblée et que, s'il se présentait des auditeurs, nous poursuivrions l'essai. Il partit l'air assez satisfait.

Que fallait-il espérer de cette entreprise ? Il était évident que le marquis venait à nous poussé, d'une part, par un besoin de vengeance et, d'autre part, pour accomplir la promesse qu'il avait faite dans un moment de colère. Nous apprîmes un peu plus tard de sa bouche et de celles de quelques-uns de ses gens, qu'après avoir fait dire à l'évêque que, si tel jour et à telle

heure, il n'avait pas reçu une réponse favorable à sa demande, il appellerait un ministre protestant. Puis il était resté tranquille et assez calme. Le jour arrivé, l'heure approchant, il tint sa montre en main, suivant le mouvement des aiguilles, sans doute avec un peu d'anxiété, espérant toujours qu'il lui arriverait un message de l'évêque. Mais une fois que l'aiguille eut dépassé de quelques secondes l'heure indiquée, il se leva, frappa vigoureusement du pied en disant : « C'est fini; j'appellerai un ministre. » Comme on connaissait son inébranlable fermeté et son invincible attachement à sa parole, les gens de sa maison, ceux du moins qui tenaient à l'église, furent saisis d'une grande angoisse. On courut chez le curé, peut-être envoya-t-on un messager à l'évêque; quoiqu'il en soit, dans le courant de la journée et pendant les jours qui suivirent, on vint lui annoncer et lui répéter que l'évêque avait fait droit à sa demande; il répondit toujours : « C'est trop tard; si même la réponse favorable était arrivée cinq minutes après l'heure, je n'en aurais tenu aucun compte. » L'évêque se hâta en effet d'envoyer le curé de Leers ailleurs et de le remplacer par un autre bien choisi pour sa difficile mission ; mais ce fut en vain. Toutes les sollicitations furent inutiles et toutes les démarches des officieux amis du clergé échouèrent.

Dans la première quinzaine de juin (le jour de l'Ascension ou le lundi de Pentcôte), je me rendis au Fosteau accompagné de mon ami, M. le pasteur Poinsot, et de plusieurs membres de l'église de Charleroi. Nous trouvâmes le marquis assis devant la porte de son château. Il nous attendait et nous reçut très-poliment, nous souhaitant la bien venue. Mais il paraissait inquiet : il ne savait pas quelle cérémonie nous allions accomplir, quel culte nous allions célébrer. L'anxiété se lisait sur ses traits et perçait dans sa conversation. A l'heure indiquée, nous nous rendîmes à la grange; nous trouvâmes quelques cents

personnes réunies, la plupart assises sur des bancs improvisés. Une sorte de chaire proprement recouverte d'un tapis vert était préparée. Je revêtis la robe, selon le désir qu'on en avait exprimé et je prêchai à des auditeurs profondément recueillis. Les amis de Charleroi chantèrent quelques versets de cantiques qui plurent beaucoup. La foule s'écoula paisiblement après avoir été avertie que tous les lundis soir il y aurait prédication. Le marquis vint me prendre les mains et, les larmes aux yeux, il s'écria : « Oh! nous réussirons. Il est impossible que des choses si excellentes ne gagnent pas tous les cœurs. » Il ne savait comment exprimer ses espérances et sa joie. Il ne pouvait comprendre que l'Évangile n'eut pas fait la conquête de tous les peuples.

Les pasteurs du bassin de Charleroi et mon cher collègue, M. Panchaud, prêtèrent leur concours afin que chaque lundi, comme nous nous y étions engagés, le culte y fut célébré. Nos registres constatent qu'au mois d'août on y trouvait encore, malgré les travaux de la campagne, environ cent-trente auditeurs réunis. La moisson arrivait, la grange ne pouvait plus nous recevoir; le marquis, en nous faisant voir les dépendances de ses fermes qui auraient pu se prêter à une transformation pour devenir une salle de culte provisoire, nous conduisit à une vaste bergerie. Elle était voûtée et assez bien éclairée. Nous lui proposâmes de la faire approprier et meubler pour en faire une bergerie au sens spirituel du terme. L'avis lui plût, et pendant plusieurs années, la bergerie abrita ceux qui se réunissaient autour de la parole de Dieu.

Il n'est pas besoin de dire qu'à plusieurs lieues à la ronde, les événements de Leers-et-Fosteau occupaient tous les esprits, et que, dans le cercle aristocratique du royaume, la conversion du marquis d'Aoust au protestantisme était le sujet de bien des commentaires. On tâchait d'en atténuer la portée en disant

qu'il était fou. Mais il se produisait des faits moraux qui attestaient que tout n'était pas folie dans ce singulier mouvement. Tout le monde savait que l'Évangile avait promptement exercé une influence heureuse sur le marquis et sur une partie de ses domestiques et des employés de ses fermes. Il n'y avait que quelques mois que nous avions commencé, lorsqu'un jour son cocher, en me conduisant du chemin de fer au château, me dit : « Ah! Monsieur, depuis que vous venez prêcher le marquis a bien changé. » — « Et en quoi, » demandai-je? — « N'avez-vous pas remarqué, Monsieur, qu'il ne jure plus? » — « Nous l'avons tous remarqué, mais je pensais qu'il s'en abstenait seulement en notre présence. » — « Non, non, reprit-il; personne ne l'entend plus jamais jurer; autrefois c'était terrible...., autrefois il se mettait en colère pour rien et il faisait trembler tout le monde; à présent, il s'impatiente bien encore, mais jamais il ne se met en colère. Oh! il est bien changé. Et il y en a beaucoup parmi nous qui changent aussi (1). »

Nous acquîmes donc la conviction que le Seigneur faisait là une œuvre solide, qu'il rendait un témoignage évident à la puissance sanctifiante de l'Évangile et qu'il ramenait au bercail quelques brebis égarées.

Le marquis insista pour avoir un prédicateur à domicile. Il offrit deux mille francs pour son traitement, une maison avec jardin et verger. Au mois de janvier 1845, l'évangéliste de Taintégnies, M. Dupont, fut prié d'aller y faire un séjour de six semaines. Le marquis et tout l'auditoire régulier désirait vivement le conserver; l'agence ne demandait pas mieux; et M. Dupont consentit à se fixer à Leers-et-Fosteau. A la fin de l'année, le nombre des auditeurs réguliers était de cinquante et l'école

(1) Il va sans dire que je passe sous silence beaucoup de détails intéressants qui seraient trop longs à rapporter.

que, par dévouement Mme Dupont avait bien voulu ouvrir, comptait trente-cinq élèves (1).

M. Dupont ouvrit en outre des réunions à Gozée, village situé à deux lieues de distance de Leers. Deux à trois cents auditeurs s'y réunirent fréquement pour entendre la Parole de la croix. Mais une fois la curiosité satisfaite, la crainte qu'inspirait la violente opposition soulevée par le clergé, dispersa cette foule. Pendant près de deux ans toutefois, M. Dupont y présida de petites assemblées et quelques âmes y furent amenées à la connaissance du Sauveur. A Leers-et-Fosteau, l'œuvre s'affermit de plus en plus. Une petite église fidèle s'y forma. Des conversions marquées du sceau de l'Esprit ne cessèrent pas de s'y produire. Qu'on me permette de citer un court extrait d'un des rapports de l'évangéliste :

« Je vous envoie, écrivait-il, un résumé des choses merveilleuses que le Saint-Esprit a opérées dans le cœur du jeune homme que le curé voulait à toute force ramener dans le giron de l'église romaine. Pendant tout le cours de mes travaux missionnaires, je ne crois pas avoir rien vu d'aussi remarquable et d'aussi touchant, ni avoir rencontré de preuve plus frappante de l'œuvre de la grâce.

« Mme D... lui dit dans une de ses visites: « Êtes-vous heureux aujourd'hui? Avez-vous la paix? » — « Oui, j'ai la paix. Ah! madame, si je pouvais recommencer à souffrir ce que j'ai souffert, pour que tous les habitants de ce village connussent le Sauveur, je le ferais volontiers. Oh! s'ils connaissaient mon bonheur... Je prie pour eux. . »

« Dans le courant de la journée, il avait appelé ses parents et leur avait dit : « Il n'y a point d'autre chemin que l'Évangile; croyez : sans la foi, on n'a rien. Ne pleurez pas sur moi. » Quel-

(1) Voir le huitième rapport de la Société, page 24.

qu'un lui ayant dit qu'il avait toujours été un bon garçon, et qu'à cause de cela, Dieu le rétablirait, ou du moins l'introduirait dans le ciel : « Ne parlez pas ainsi, s'écria-t-il, c'est Jésus-Christ seul qui sauve. »

« Deux jours avant sa mort, lui ayant demandé comment il se trouvait : « Je suis bien, reprit-il, le Seigneur ne me quitte jamais. » Puis il ajouta : « Dans deux jours, si Jésus-Christ le voulait, je serais guéri. » — « Espérez-vous vous rétablir? » — » Je veux dire, répondit-il en souriant, que je serais avez lui. » — « Savez-vous que plusieurs personnes disent que c'est la fièvre qui vous fait tant parler de votre communion avec le Sauveur? » Il sourit encore et dit : « Quand on n'a pas la foi, on ne sait pas ce que c'est : ils ne savent pas que j'ai de nouveaux yeux. »

« Sa fin fut la paix. En le voyant fermer les yeux à la lumière de ce monde, on put répéter : « *Que je meure de la mort de ce juste, et que ma fin soit semblable à la sienne.* (Nombres, XXIII, v. 10). »

Voilà donc six stations définitivement fondées dans cette province.

CHAPITRE IV

Province de Liége

Spa. — Liége. — Nessonvaux. — Sprimont

§ I
Spa

La station de Spa n'a été qu'une œuvre temporaire, un essai; nous ne pouvons cependant la passer sous silence.

Une famille anglaise, fort respectable, qui jouissait de l'estime de tous et de toute l'affection de ses nombreux amis, s'était établie là avec ses enfants; elle y passait l'hiver et l'été. Mesdames Cracroft répandaient des traités, plaçaient des livres saints et parlaient de la voie du salut à tous ceux qui leur prêtaient quelque attention. Elles crurent qu'il y avait des besoins religieux positifs chez beaucoup de personnes. Pendant la saison des eaux, il se trouvait toujours, parmi la foule des visiteurs, un certain nombre de protestants pieux, qui désiraient vivement jouir d'un culte régulier. On fit des instances auprès de l'agence pour l'engager à y placer un évangéliste. Après quelques mois d'hésitation, elle crut devoir céder à ces instances et elle offrit ce poste au pasteur de Jumet, qui l'accepta volontiers et s'y rendit en octobre 1844. Les commencements furent, comme partout, très-encourageants. Il y eut foule de curieux,

et pendant plusieurs mois, il s'y maintint un auditoire d'une trentaine de personnes, parmi lesquelles plusieurs paraissaient chercher sérieusement la voie du salut. Durant la saison d'été, la salle était bien occupée par les étrangers. Toutefois il n'y eut pas de conversions sérieuses parmi les habitants de l'endroit. En 1846, l'évangéliste ayant accepté un poste en Suisse, le comité ne crut pas devoir prolonger l'essai. Il eut mieux valu sans doute ne pas commencer et porter ses forces ailleurs. Mais à cette époque, nous ne savions pas encore combien il est difficile d'évangéliser les habitants des petits villes, quelle tyrannie le *qu'en dira-t-on* exerce sur eux et dans quelle dépendance ils sont placés les uns vis-à-vis des autres. Ils sont tous, par quelque côté, par quelque intérêt, clients les uns des autres. Le sentiment religieux y est beaucoup plus affaibli que dans les villages, et les villageois sont en général plus indépendants que les citadins dont nous parlons. Ajoutons que la population d'une ville de bains et de jeux, habituée à une dissipation ardente en été, au désœuvrement et à l'ennui en hiver, est particulièrement inaccessible aux choses sérieuses. Si cependant nous n'avons pu fonder un établissement durable à Spa, nous n'y avons pas travaillé en vain : des centaines de personnes y ont entendu les appels de la grâce et plusieurs en ont sans doute profité à salut.

§ II
Liége

Le réveil continue à se développer graduellement pendant toute cette période. Il ne s'y produit pas de grands mouvements, comme dans le bassin de Charleroi. Le courant est plus calme, mais le progrès est aussi plus soutenu. La lumière

pénètre au milieu de cette vaste population, si adonnée aux pratiques de la superstition romaine, comme les premiers rayons du jour dans une forêt. Il ne se passe pas un trimestre que l'évangéliste ne puisse signaler quelques progrès ou quelques faits réjouissants. Il fait parfois la rencontre d'âmes candides qui soupiraient après la vérité :

« J'ai trouvé, écrit-il, en février 1845, une personne qui m'a vivement intéressé. Longtemps avant d'avoir entendu parler de nous et des Sociétés bibliques, elle disait à sa mère : « Je voudrais bien avoir un livre que Dieu aurait écrit lui-même. » Dieu a exaucé ses vœux en lui faisant parvenir l'Évangile qui a été inspiré par le Saint-Esprit. Il fait la consolation de sa vie. Elle le lit et vient en entendre l'explication, ainsi que son père et sa mère. »

L'auditoire s'accroissait aussi graduellement. En 1843, il s'élevait à deux cents personnes environ en comptant les deux services du dimanche. L'année suivante, chaque service comptait plus de cent quatre-vingts auditeurs. Il ne cessa pas d'augmenter, mais lentement jusqu'à ce qu'il eut dépassé le chiffre de deux cents. La marche intérieure du troupeau portait également le caractère d'un progrès continu. La piété, la séparation du monde, le soin des pauvres, la libéralité se développaient, sans doute au milieu de beaucoup de difficultés, au prix de bien des luttes et des déceptions.

La controverse solide et calme que M. Girod faisait dans ses prédications et dans ses écrits, attirait fortement l'attention du public. De bonne heure les membres vivants de la congrégation s'occupèrent à répandre des traités et à engager des conversations sérieuses dans les faubourgs et les villages environnants : Ans, Grivegnée, Jupille, Héristal, furent ainsi évangélisés dans les années 1846 et 1847 ; des réunions nombreuses et plus ou moins régulières furent tenues dans ces loca-

lités avec l'aide d'un colporteur évangéliste. Dans tous ces lieux, il se trouvait des disciples de la Parole.

§ III
Nessonveaux

Mais c'est surtout dans la commune de Nessonvaux, située sur la Vesdre à trois lieues de Liége, dans la direction de Verviers, que le mouvement se produisit avec force. Des colporteurs avaient fréquemment visité cet endroit. Ils étaient bien reçus dans plusieurs maisons. Quelques-uns des habitants du village venaient parfois à Liége le dimanche pour assister au service. Ils prièrent M. Girod de les visiter. Il s'y rendit deux fois dans le courant de décembre 1845, et prêcha chaque fois à plus de cent-cinquante auditeurs très-attentifs. Il y trouva un nombre considérable de personnes fort désireuses d'être instruites de la voie du salut. Il engagea ceux qui étaient décidés à marcher de l'avant à se réunir chaque dimanche pour s'édifier en commun. Ils suivirent son conseil sans hésiter. Il les visitait deux fois par mois. Le 20 avril 1846, ils lui adressèrent la lettre suivante, revêtue de soixante signatures. Je la reproduis textuellement sans y rien changer.

« M. Girod, pasteur évangélique à Liége.

« Nous étant aujourd'hui rassemblés au nom du Seigneur pour notre édification, nous sentons vivement le besoin d'être plus souvent restaurés de la prédication de l'Évangile. C'est pourquoi, Monsieur, nous vous prions de vouloir demander qu'un ministre de l'Évangile vienne résider au milieu de nous, pour que les bienfaits de la lumière céleste que vous êtes venu le premier faire briller dans les ténèbres dont nos superstitions nous enveloppaient, ne restent pas infructueux, et que

toutes les âmes qui vous aiment si sincèrement à si juste titre, continuent à avancer d'un pas ferme dans la voie du salut.

« La sollicitude avec laquelle les deux sociétés biblique et évangélique se sont depuis longtemps intéressées à nous, nous donne l'assurance que notre requête sera exaucée. Dans cette attente, Monsieur, nous avons l'honneur d'être vos reconnaissants frères en Christ, »

(Suivent *soixante signatures*).

Cette pétition fut transmise au comité, qui fit immédiatement des recherches pour trouver un évangéliste. En attendant, M. Girod continua à donner des soins à cette localité, aidé d'un colporteur évangéliste qui travaillait sous sa direction. Il visita aussi Verviers et Pepinster et il reçut l'impression que dans ces deux endroits il y avait une porte ouverte, surtout à Verviers. Au mois d'octobre, le comité plaça à Nessonvaux H. Cornet-Auquier, évangéliste à Fontaine-l'Évêque. Un local assez vaste pour contenir cent-cinquante à deux cents auditeurs fut loué et meublé. L'œuvre s'affermit et se développa. De toutes les communes environnantes, affluaient à Nessonvaux des auditeurs de la Parole. Les uns poussés par la curiosité, les autres par des besoins religieux. L'évangéliste visitait Verviers et y présidait des assemblées importantes par le nombre des auditeurs. A partir de 1847, il y tint régulièrement une réunion chaque semaine.

§ IV
Sprimont

Sprimont est une commune de la province de Liége, située sur un plateau accidenté et soutenu par les collines escarpées, qui bordent au nord le courant de la Vesdre et au sud celui de

l'Emblève. Il est à la porte des Ardennes, sur la route qui va de Liége à Bastogne et Arlon et qui conduit d'innombrables troupes de pèlerins au temple de Saint-Hubert, le dieu et maître des chiens enragés et du choléra.

Le curé doyen de Sprimont avait depuis six ans un vicaire aimé et estimé de la paroisse, auquel il fit quelque injustice que l'évêque refusa de réparer. Au printemps de 1847, le vicaire reçut sa démission mais il resta dans le village, dressa un autel dans une maison particulière et continua à dire la messe. Il était considéré comme victime d'une injustice. La majorité du village se prononça en sa faveur. On allait en plus grand nombre entendre la messe qu'il chantait que celle que chantait M. le curé.

Il lui était tombé entre les mains quelqu'une de nos brochures écrites par M. Girod; il avait beaucoup entendu parler de l'œuvre qui se faisait dans la province et de l'influence bienfaisante qu'exerçait l'Évangile. Il résolut d'aller demander des explications à M. Girod. Celui-ci fit tout ce qu'il put pour l'instruire, soit en lui montrant les graves erreurs de l'église romaine, soit en lui exposant les vérités du salut. Il le mit en relation avec le comité. D'un commun accord nous engageâmes M. Fleugels, c'est le nom du vicaire, à suivre scrupuleusement sa conscience, à ne se séparer de l'église romaine que lorsqu'il serait bien convaincu que c'était son devoir de le faire, à ne transformer le culte qu'il célébrait qu'autant et à mesure qu'il en découvrirait les erreurs. Il continua donc à dire la messe pendant plusieurs mois et ce ne fut que graduellement qu'il se dépouilla du romanisme. Tant qu'il offrit le prétendu sacrifice, ses adhérents furent assez nombreux, mais dès qu'on vit qu'il s'était complètement séparé de l'église romaine, le cercle de ses amis se rétrécit et une violente opposition s'éleva contre lui. Il exposait à ses auditeurs les doctrines comme il les comprenait;

ils marchaient les uns et les autres lentement, mais ils marchaient. Le comité ne crut pas pouvoir adopter cette œuvre avant de s'être assuré par un certain temps d'épreuve qu'elle était solide. Il vota cependant quelques petits subsides à M. Fleugels. Celui-ci alla collecter sur les bords du Rhin pour construire une chapelle. M. Bartels, de Liége, qui lui portait beaucoup d'intérêt, l'aida efficacement dans cette entreprise.

Ainsi à la fin de l'année 1847, nous avions donc deux stations fondées dans cette province et une troisième en travail de formation. En outre, un mouvement important y agitait la population. Il ne sera pas inutile de prendre note ici de quelques caractères de ce mouvement.

Il différait sensiblement de celui du bassin de Charleroi. Il était dû à un réveil de la raison et de la conscience. Le clergé avait perdu beaucoup de son crédit et inspirait de la méfiance à toutes classes; une partie considérable de la population était très-disposée à écouter ceux qui attaquaient l'église romaine ou n'étaient pas d'accord avec elle. On lisait beaucoup nos traités ; les écrits de controverse de mon ami Girod circulaient de main en main. Ceux qui en avaient le courage, allaient entendre les explications pleines de simplicité et de clarté qu'il donnait de l'Écriture. Des centaines de personnes virent clairement qu'elles avaient été trompées, que toutes les doctrines et pratiques particulières de l'église romaine sont en opposition directe avec les enseignements de l'Écriture sainte, que pour revenir au christianisme que le Seigneur et les Apôtres ont enseigné, il faut rompre avec l'église papale corrompue de doctrines et de mœurs. La vérité était saisie ainsi d'une manière générale par la raison.

Il y en avait aussi en nombre important dont la conscience était réveillée par le côté moral et saint de la doctrine évan-

gélique : ils éprouvaient un désir plus ou moins énergique de changer de conduite, de vie, en changeant de doctrine. Enfin, il y avait des âmes troublées, éclairées, vivifiées par l'action de l'Esprit-Saint ; elles passaient par une véritable conversion ; l'œuvre de régénération s'accomplissait en elles et les rendait propres à la construction de cet édifice social que nous appelons une *église*.

§ V
Écoles

Nous avons vu qu'en 1841 les quatre écoles fondées par la Société marchaient bien. Pendant cette période, sept ou huit sont fondées, sans compter des essais très-temporaires faits à Taintégnies et à Gozée. Toutefois nous n'en trouverons que huit à la fin de 1847. Elles sont toutes établies à Bruxelles et dans le Hainaut.

Bruxelles. — La salle d'asile, qui a compté habituellement quatre-vingts à quatre-vingt-dix élèves, a toujours marché d'une manière très-satisfaisante ; elle exerçait une très-bonne influence sur les enfants qui la fréquentaient, et par eux sur leurs parents.

L'école de garçons se maintenait dans un bon état. L'instruction que recevaient les enfants était solide et le niveau s'élevait au-dessus de celui des écoles primaires de la ville. La salle ne permettait pas de recevoir plus de quarante-cinq élèves.

En 1842, grâce au zèle et au dévouement de Mlle Peterson, une école de filles fut ouverte dans le faubourg de Namur, commune d'Ixelles. Elle donna des résultats encourageants. Mais en 1847, diverses circonstances engagèrent le comité à la supprimer. Elle fut maintenue encore quelques mois par des amis de Bruxelles.

Hainaut. — En juillet 1843, l'administration de la Société crut devoir remettre entièrement à la charge du consistoire de Dour l'école qu'elle avait fondée dans ce village. De bonnes raisons militaient en faveur de cette mesure; toutefois il eût mieux valu peut-être se rendre aux instances que M. le pasteur Devisme fit pour engager l'agence à conserver cet établissement sous sa responsabilité. Au reste, la chose se fit dans un bon esprit : dans le sixième rapport, l'agence dit qu'elle « s'empres-
» sera de transmettre les dons qui pourraient lui être remis
» pour cette œuvre et qu'elle saisira toutes les occasions de
» seconder le cher frère qui a bien voulu la prendre sous sa
» responsabilité. »

Il est certain que l'église de Dour prit après cela un intérêt plus actif à la prospérité de cette institution.

L'école de La Bouverie, dirigée avec zèle par l'instituteur qui en était chargé, marcha pendant toute cette période d'une manière aussi satisfaisante qu'on pouvait le désirer. Les enfants des populations charbonnières se développent lentement et sont malheureusement envoyés très-jeunes dans les fosses à charbon. Ils font ainsi un séjour assez court dans les écoles; tandis qu'il faudrait les y retenir plus longtemps que ceux qui appartiennent à d'autres industries.

Au printemps 1843, celui qui écrit ces lignes fonda une école à Jumet, hameau de Golliseau ou Gollissart, pour répondre à un besoin urgent. L'agence lui vota un subside pour les frais d'ameublement et, un an plus tard, elle l'adopta. Elle se développa rapidement et présenta les meilleurs résultats. En 1844 elle comptait quarante-six élèves. Ce chiffre s'éleva graduellement et en 1847 elle en compta cent trente. Cette prospérité était d'autant plus remarquable que l'opposition qu'on lui fai-

sait était plus violente et que le clergé avait ouvert quatre écoles renfermant la nôtre dans un carré très-resserré. Les fruits religieux et moraux que portait l'enseignement donné par notre instituteur, faisaient autant d'impression sur les pères et mères de familles que les progrès des élèves dans les diverses branches de l'instruction primaire.

L'église de Charleroi fut dotée d'une école en 1845. Quoiqu'elle répondit à des besoins urgents, elle ne présenta pas tous les résultats qu'on était en droit d'en attendre.

La même année une école pour les jeunes enfants fut fondée à Fontaine-l'Évêque. Elle était fréquentée habituellement par trente à quarante élèves.

Mme Dupont voulut bien ouvrir une classe pour les enfants de Leers-et-Fosteau, en 1845. Cette classe prospéra et, en 1846, le comité l'adopta et y plaça une maîtresse d'école.

Enfin en 1847, pour répondre aux instances d'un bon nombre de pères de familles, le comité fonda une école à Montigny-le-Tilleul. Il en confia la direction à un de nos jeunes prosélytes qu'il avait envoyé faire un séjour préalable à l'école normale de Lille.

Le comité avait résolu d'en ouvrir une à Liége et une à Nessonvaux; mais il ne put se procurer ni des instituteurs bien qualifiés, ni des locaux convenables.

Le chiffre moyen des élèves qui fréquentèrent nos écoles pendant cette période, s'éleva à plus de quatre cents. En outre, dans plusieurs églises, des écoles du dimanche étaient dirigées par les pasteurs ou les instituteurs. Elles étaient peu nombreuses; elles présentaient néanmoins de bons résultats.

Il est à peine besoin de faire remarquer que partout ces modestes institutions excerçaient une heureuse influence, soit dans l'intérieur des églises, soit au dehors. L'instruction était fort peu répandue : dans beaucoup de familles personne ne savait lire que les enfants qui fréquentaient nos écoles. Les cantiques et les versets de l'Ecriture sainte qu'ils apprenaient par cœur, étaient répétés par eux à leurs parents et servaient ainsi à dissiper bien des préjugés et à répandre quelques étincelles de lumière. En voici deux ou trois exemples : « Une sœur ayant été appelée dans un de ces réduits où la misère semble chercher un refuge, elle y trouva une femme et un petit garçon : « Mon enfant me console et me soutient, dit la mère en racontant ses misères. Quand les nécessités deviennent insupportables et qu'il me voit désolée, il me dit : « Prie, ma mère, Dieu ne nous abandonnera pas. Souvent je lui réponds : Je ne peux pas prier. Alors il se met à genoux, lève ses petites mains vers le ciel et supplie Dieu d'avoir pitié de nous. » Cette mère est catholique et son enfant fréquente nos écoles depuis quelques années. »

« Une petite fille répondit à quelqu'un qui l'engageait à dérober quelques épis de blé : « Vous dites que personne ne le verra, et le bon Dieu donc, qui est présent partout, ne le verra-t-il pas ? »

« Une autre enfant, parlant dans son sommeil, s'écria : « Mon Dieu ! que je serais heureuse si je pouvais faire tout ce que ma maîtresse dit : » Sa mère, qui était malade, frappée de ces paroles, voulut aussi connaître les choses qu'on enseignait à son enfant ; elle fit appeler l'institutrice et eut un long entretien avec elle. Elle expira sans agonie quelques heures après avoir entendu le message du salut (1). »

(1) Neuvième rapport, page 35.

« Un instituteur est appelé auprès du lit de maladie d'un enfant qui avait fréquenté sa classe et que les parents avaient retiré pour lui faire faire sa première communion. « Lorsque je fus près de son lit, écrit l'instituteur, je fus bien réjoui, en apprenant qu'il m'appelait, afin que je lui parlasse de son Sauveur qu'il avait appris à connaître dans mon école. Voici en résumé comment il a rendu témoignage de la vérité qui sauve. Lui ayant demandé s'il ne craignait pas la mort, il répondit : « Non, car je sais que le Seigneur me ressuscitera ». — Je lui demandai encore, si le Seigneur avait fait quelque chose pour lui. « Il m'a sauvé en mourant pour mes péchés », dit-il. C'est en répondant brièvement et clairement aux personnes qui l'ont visité et qui l'ont interrogé sur ses espérances de salut, qu'il a montré jusqu'à sa dernière heure que toute son attente était en Christ. »

§ VI
Traités

1. — DÉPÔT. — ENTRÉES PAR IMPRESSIONS, ACHATS ET DONS

M. le pasteur Boucher avait organisé à Bruxelles une *Société pour les publications évangéliques*. Vers la fin de mars 1841, cette Société remit toutes ses affaires à notre département de traités. Je voudrais pouvoir constater exactement combien d'écrits cette association avait fait imprimer et répandre, et la somme qu'elle avait dépensée ; mais il ne m'a pas été possible de découvrir des documents suffisants et précis. Elle avait fait imprimer, ou elle avait acheté de M. le pasteur Boucher, les écrits suivants : « Le chemin de fer. » — « Qu'est-ce que la Bible ? » — « La table d'hôte. » — « Dieu n'est-il pas trop bon pour nous envoyer en enfer ? » — « Où allez-vous ? » — « Com-

ment vous portez-vous? » — « Ame noire et peau blanche. » — « La crédulité des incrédules. »

Pendant cette période de sept ans, la Société évangélique a fait réimprimer soixante-trois traités français et vingt-et-un traités en flamand, les premiers donnant 161,550 exemplaires et les seconds 76,200 exemplaires. Vingt-et-un de ces traités avaient été clichés, grâce à la générosité de la Société des traités de Londres.

En 1842, M. Panchaud fut prié d'adresser une troisiéme lettre à l'abbé Boone, qui fut tirée à 3,000 exemplaires.

En 1843, la Société publia un volume de deux cent et cinq cantiques, choisis dans les divers recueils en usage. Il fut tiré à 2,000 exemplaires. Une seconde édition, également de 2,000 exemplaires, fut faite en 1846. Elle fit aussi imprimer à part la musique adaptée à ces cantiques.

Le nombre total des exemplaires sortis de presse pendant cette période a été de 251,750, donnant 8,127,100 pages. Si nous ajoutons les impressions de la première période, montant à 88,700 exemplaires et les 10,500 exemplaires de la Société pour les publications évangéliques, nous arrivons au chiffre de 350,950 exemplaires, renfermant plus de *douze millions* de pages.

M. Girod, pasteur à Liége, publia à ses frais un volume de solides controverses intitulé : *Avertissement aux catholiques sur la Bible en réponse à la conférence du jésuite Boone.* En 1843, il publia aussi un traité intitulé : *Sainte Alénie ou le culte des saints*. Il en fit deux éditions en très-peu de temps.

La Société des traités de Londres nous fit des dons de traités anglais et français, publiés par la Société de Paris. Le Dr Malan nous fit chaque année aussi parvenir, pour la distribution gra-

tuite, quelques paccotilles de ses publications. La Société de Toulouse, le libraire Michaud, de Neuchâtel, M. Louis Burnier, usèrent aussi de générosité envers nous. On peut évaluer à environs vingt mille volumes ce qui est entré dans notre dépôt par ces divers dons.

Les dépenses pour achats et impressions se sont élevées à fr. 32,247-28. La vente a produit fr. 12,129-48. La Société des traités de Londres a fourni divers subsides montant à fr. 12,990-75. Pendant la première période, elle avait accordé une somme de fr. 2,715-50. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire remarquer, elle a fait en outre divers dons de traités pour la distribution gratuite, et de livres pour la fondation de bibliothèques locales.

La Société des traités de New-York nous a également fait parvenir pendant les cinq dernières années fr. 4,215-50.

2. — DÉPÔT ET COLPORTAGE. — SORTIES PAR VENTES ET DISTRIBUTIONS GRATUITES

On essaya de fonder une petite librairie en 1842; mais on ne réussit pas. Le comité conserva cependant un dépôt qui contenait non-seulement les traités et brochures qu'il faisait imprimer et les écrits qu'il recevait de la libéralité des auteurs ou des Sociétés, mais aussi un choix des publications évangéliques qui paraissaient en France et en Suisse. La vente était opérée au dépôt même, par des sous-dépôts établis dans la province et par les colporteurs.

La Société pour les publications évangéliques avait employé pendant quelques mois un colporteur. La Société évangélique en employa un seul depuis la fin de l'année 1839 jusqu'en octobre 1844. Un second colporteur entra en activité, pour les

Flandres, grâce à la générosité de M. John Henderson, de Glasgow, au commencement de l'année 1845, et un troisième, en octobre de la même année. Nous eûmes donc, pendant les années 1846 et 1847, trois frères engagés dans cette œuvre.

Leurs ventes étaient bonnes et leurs rapports contiennent bien des faits intéressants.

Il n'est pas possible de dire avec pleine certitude quel a été le nombre d'exemplaires de traités répandus pendant cette période.

Quant aux *volumes* sortis du dépôt, il est encore plus difficile de le constater, attendu qu'ils n'étaient pas régulièrement enrégistrés.

Les dépenses pour le colportage se sont élevées, de 1841 à 1847, à fr. 12,493-40. Les frais de tenue du dépôt : loyer, salaire, expédition, droits d'entrée, ont monté à fr. 7,352-04.

§ VII
Administration

1. — FINANCES

Aucune crise financière ne vint nous troubler pendant cette période ; les fonds nécessaires rentrèrent assez régulièrement et sans de grands efforts. Nous procédions avec beaucoup d'économie en toutes choses. Notre budget s'était considérablement accru cependant par le développement de toutes les branches de l'œuvre.

La somme totale des dons reçus pendant cette période de sept ans a été de fr. 250,790,39, savoir :

De la Belgique.	32,282	30
De la Grande Bretagne. . .	152,131	»
De la Hollande	37,679	33
De l'Allemagne	7,311	17
De la France.	515	»
De la Suisse	11,090	59
De l'Amérique	9,781	»
	250,790	39
Ajoutons : les écolages. . .	6,345	45
La ventes des livres et traités. .	13,618	97
Et le total des recettes est de .	270,854	81

2. — ORGANISATION ET ADMINISTRATION

Comme nous l'avons remarqué, l'organisation de la Société était incomplète et vicieuse à certains égards. Les pouvoirs appartenaient à un comité général, (voir sa composition pages 10 et 11) qui avait le droit de disposer de tout et de décider de tout. Il confiait annuellement l'administration à quelques frères, qui étaient d'abord au nombre de trois, formant *l'agence*. L'agence n'était qu'un intermédiaire entre les ouvriers et les donateurs; sa responsabilité était fort restreinte et mal définie, elle était nulle en ce qui concernait les finances, car elle consistait uniquement à transmettre ou à appliquer les fonds qu'elle recevait. Il est vrai que, par un sentiment de délicatesse, elle déclara, en 1843, qu'elle voulait fraternellement partager la responsabilité financière avec les ouvriers.

L'autorité doit marcher de pair avec les responsabilités : là où celle-ci est forte, l'autre l'est aussi ; là où elle est faible ou nulle, l'autorité est de même. Tôt ou tard la logique les place malgré tout sur le même niveau. L'agence, qui conservait

sans doute instinctivement la tradition de l'ancien comité absolu, ne comprit pas que son autorité sur les ouvriers membres du comité général n'était plus ou ne pouvait être que morale. De là des conflits qui, quoique *de peu de valeur en eux-mêmes*, génèrent la marche administrative. En janvier 1844, l'agence demanda que quelques petites modifications fussent faites aux règlements constitutifs. Il s'agissait de dire que « l'agence était chargée de la *direction* des affaires de la Société, » au lieu de « la *gestion* (1) des affaires. » Ailleurs, elle demandait qu'il fût dit que l'agence *donnait des directions* aux ouvriers au lieu de *communiquait* (2). Elle demandait encore d'être autorisée à compléter le nombre de ses membres dans le courant de l'année, si ce nombre était incomplet, et c'était toujours le cas. Toutes ces propositions furent repoussées par le comité général et le *statu quo* fut maintenu. Six mois après, un conflit s'étant élevé entre l'agence et le pasteur de Louvain, la question *d'autorité* fut remise sur le tapis. Après avoir fait disparaître le conflit, le comité général refusa d'augmenter les pouvoirs de l'agence. Mais les plus anciens membres de ce corps ayant déclaré ne pouvoir conserver leur mandat s'ils n'étaient investis de pouvoirs plus grands, on nomma, dans un esprit de conciliation, une commission chargée d'élaborer un nouveau projet d'organisation ou tout au moins de préparer les modifications à faire à ce qui existait. Puis chacun retourna à sa tâche.

Dans une conversation avec quelques amis, un des membres de la commission exprima *l'espoir* que, lorsque la Société aurait acquis plus de développement et plus d'expérience, elle serait à même de remplacer notre organisation boîteuse de Société évangélique par une constitution ecclésiastique,

(1) Voir VI *a*) *des règlements.*
(2) Voir VI *e*) *des règlements.*

basée sur une foi commune, ayant son synode et ses corps administratifs (1). Ceux qui parmi nous étaient, par principe, opposés à toute organisation ecclésiastique, s'alarmèrent de cet *espoir;* par l'organe de l'agence, ils demandèrent à ce frère de livrer le plan qu'il réservait pour l'avenir, afin qu'il fût examiné et que le principe en fût déclaré non acceptable. Bien qu'il ne crût pas la Société arrivée à une maturité suffisante pour s'organiser en église, ce frère se hâta de compléter ce plan et de le remettre à qui de droit.

Le comité général, en janvier 1845, se trouva donc en présence de propositions diverses. D'abord, à une très-forte majorité, il écarta toutes les propositions qui tendaient à modifier ses règlements et déclara de nouveau vouloir maintenir le *statu quo*. Mais, toujours dans le désir de conserver la coopération de tous ses membres, il consentit à discuter les projets ou lambeaux de projets qu'on lui présentait. Le premier qui lui fut soumis était celui qui avait surgi d'une manière inopinée et dont je viens de parler. Il avait pour titre : *Union des églises de la confession évangélique en Belgique.* — Le but était « le soutien des églises existantes et la création de nouvelles églises : œuvre de conservation et de prosélytisme. »

L'Union devait se faire sur le terrain de la « foi commune à tous les vrais disciples de l'Évangile, » exprimée dans une confession qui proclamait les doctrines suivantes :

« L'autorité divine et absolue de la Bible en matière de foi et de morale.

« La trinité dans l'unité de Dieu.

« La chute, la corruption foncière de la nature humaine et sa condamnation.

(1) Les détails qui suivent ont de la valeur en ce qu'ils font connaître le travail par lequel la Société a été conduite à se donner une organisation synodale en 1848.

« L'incarnation et la divinité de Christ.

« La rédemption : expiation et régénération.

« La justification par la foi seule.

« Les œuvres, fruits de la foi, conséquence nécessaire du salut. »

Le pouvoir devait appartenir à une assemblée ou synode formé des pasteurs et d'un délégué de chaque église membre de l'Union.

Ce synode aurait délégué annuellement ses pouvoirs pour l'administration, la surveillance et la direction de l'œuvre, à divers corps :

1° Un bureau composé du président, du trésorier et du secrétaire du synode.

2° Un conseil d'inspecteurs d'églises, divisé en deux sections correspondant à une division analogue des églises et stations.

3° Un comité d'écoles et un comité de traités ou publications.

Le bureau et le conseil des inspecteurs auraient eu diverses affaires à traiter en commun.

Le synode aurait chaque année désigné les députés qui seraient allés à l'étranger plaider la cause de nos missions. Il aurait établi une caisse centrale. L'avis des corps administratifs entendu, il aurait fixé chaque année le budget de chaque département et les subsides à accorder à chaque église soit pour les divers frais de culte, soit pour les écoles.

Ce plan réglait avec assez de détails les attributions et les fonctions des divers corps administratifs et de leurs membres. Il eût pu être appliqué immédiatement, si les deux églises de Bruxelles, qui comme églises ne faisaisnt pas partie de la Société évangélique, étaient entrées dans l'Union, comme elles l'ont fait plus tard. Il avait une unité moins forte que celui

que nous avons admis quatre ans plus tard et sous le régime duquel nous sommes encore placés. Mais il avait le grand avantage de décentraliser entièrement, d'appliquer d'une manière plus féconde le principe presbytérien tout en respectant l'autonomie des congrégations ; il eût amené plus rapidement nos églises à l'exercice du *self government*.

Après une longue discussion, dans laquelle un nombre important de frères déclarèrent n'être pas encore en mesure de se prononcer sur l'opportunité ou les mérites d'une organisation ecclésiastique, le comité général rejeta ce plan par une majorité de neuf votes contre deux et quatre abstentions.

On proposa le rétablissement d'un comité indépendant absolu, c'est-à-dire au fond la dissolution de la Société puisqu'elle aurait perdu son caractère d'association, de mutualité, et que les pasteurs, comme tous les autres ouvriers, auraient été entièrement dépendants du comité. Cette proposition n'obtint que quatre voix. On fit une légère modification aux statuts.

Six mois après tout fut remis en question.

Le Foreign-Aid Society, qui s'était formé à Londres pour recueillir des secours en faveur des Sociétés évangéliques du Continent, avait refusé de s'affilier notre Société, parce que les évangélistes étaient autorisés à administrer les sacrements sans avoir reçu pour cela l'imposition des mains, et parce que notre corps administratif, vu son petit nombre, n'offrait pas des garanties suffisantes au public. M. le pasteur Panchaud fut chargé de faire une tournée de collecte en Grande-Bretagne, au printemps de cette même année, 1845. Quelques-uns des membres du comité du Foreign-Aid Society étaient au nombre de nos meilleurs soutiens; ils lui exprimèrent le vif désir de voir les obstacles se lever et la Société évangélique belge prendre place parmi celles que la Foreign-Aid Society soute-

nait. Après divers pourparlers, M. Panchaud emporta des propositions formelles : le Foreign-Aid Society demandait que les sacrements ne fussent administrés que par des hommes régulièrement mis à part pour cette fonction et que notre Société eût un corps administratif plus nombreux et portant un autre titre que celui un peu singulier d'*Agence*, en un mot que la Société belge revêtit des caractères analogues à celles de Genève et de France.

Lorsqu'on se réunit pour examiner les propositions de l'honorable comité du Foreign-Aid Society, d'autres propositions surgirent. Un des membres du comité général qui avait, en janvier, repoussé le plan d'une organisation synodale, le redemanda et en défendit le principe avec chaleur. Il y eut de longues discussions qui nous fatiguèrent tous, mais qui nous rendirent cependant de grands services en nous contraignant à examiner avec une certaine profondeur les principes d'organisation et leurs applications diverses. Peu à peu la lumière se faisait, les convictions se formaient et les difficultés de la marche faisaient sentir à la plupart le besoin d'arriver à une organisation solide. Lorsqu'on en vint au vote, cinq se prononcèrent pour une organisation synodale, trois s'abstinrent, sept firent opposition. Le progrès était évident.

On proposa de nouveau le rétablissement d'un comité absolu. Quatre voix seulement appuyèrent cette proposition. L'assemblée se borna, sur la proposition d'un de ses membres, à changer le titre de l'agence en celui de *comité administrateur* et à décider que « les sacrements ne seraient administrés que par des personnes qui auraient reçu pour cette fin l'imposition des mains ou auraient été régulièrement mises à part. »

Aucun autre changement ne se fit pendant cette période et les questions d'organisation ne furent plus remises en discussion.

Il est digne de remarque que les vices que nous avons signalés dans nos statuts, n'aient été l'occasion d'aucune difficulté sérieuse. Le mal-aise, les discussions qui remettaient tous les six mois en question notre existence, étaient dues à d'autres causes. Sans doute, plus d'expérience nous eût permis de marcher sans lutte intérieure, malgré les défauts de l'organisme. Toutefois, quelques divergences de principes auraient toujours amené des obstacles dans la pratique, en certaines occasions. Il vaut la peine de constater ces divergences ; je le fais avec d'autant plus de liberté que nous étions tous également sincères et droits dans nos intentions.

3. — DE L'EXERCICE DE L'AUTORITÉ

Les frères auxquels était confiée l'administration de la Société n'étaient pas d'accord sur un point important de leur mandat et des devoirs qu'il leur imposait : l'exercice de l'autorité.

Il est deux autorités bien distinctes, l'autorité formelle, réglementaire, légale, pourvue de moyens de contrainte, de cœrcition, et l'autorité morale, qui agit par voie de persuasion et s'exerce sur la conscience, le cœur et la raison. Sans même tenir compte des abus sans nombre et souvent monstrueux de l'autorité qui s'impose par des moyens cœrcitifs, il faut reconnaître qu'elle est une nécessité déplorable partout où elle s'exerce. Si chacun était disposé et résolu à faire son devoir et à le faire toujours, elle ne serait pas nécessaire, elle n'existerait pas puisqu'elle n'aurait aucune raison d'être. Aussi ne règle-t-elle que l'extérieur, elle ne moralise que le dehors et jamais le dedans, l'âme. Elle fait des esclaves. Quand une société quelconque, politique ou autre, n'a qu'elle pour soutien, elle est descendue au dernier échelon, et il faut qu'elle périsse.

Il est désolant qu'il faille faire usage de cette autorité. Dans

le domaine de l'éducation, si on pouvait s'en passer, il faudrait donner raison aux moralistes qui, par la plus étrange des aberrations, prétendent que la nature humaine est bonne. Dans le domaine religieux, dans l'Église en général, elle a fait plus de mal qu'il ne sera jamais possible de le dire, et elle a fait fort peu de bien. C'est à l'autorité morale, dont l'erreur sans doute abusera toujours, qu'est le privilège exclusif de faire le bien réel. C'est à elle qu'appartient le bon droit, et le bon droit fait toute sa force; si elle le perd, elle n'est qu'une séduction de l'erreur. Elle éclaire la conscience et persuade le cœur, elle affranchit, élève et fortifie celui sur qui elle s'exerce. Tandis que l'autorité légale, l'autorité qui a recours à une cœrcition quelconque, abaisse, rapetisse, elle tient dans un état de minorité ceux sur qui elle s'exerce. On donne des forces morales à celui qu'on persuade, on en enlève à celui qu'on contraint, quelle que soit d'ailleurs la contrainte.

Le domaine de la religion est par excellence le domaine de la morale; si quelque part on doit s'efforcer de faire régner l'autorité morale seule, c'est dans l'Église. En tous cas, nous sommes infidèles à l'Évangile, dont nous nous déclarons les disciples, lorsque nous avons recours à l'autorité cœrcitive (1) pour maintenir notre droit? Je sais que les principes que j'expose ne sont pas partagés par tous les hommes pieux qui s'occupent de ces questions; je sais que même dans bien des églises évangéliques ou protestantes, l'autorité formelle, légale, cœrcitive est encore placée bien haut. C'est aussi cette question qui divisait l'agence ou le conseil d'administration de notre Société et qui était au fond de toutes les difficultés administra-

(1) Il va de soi que je ne fais point allusion ici à l'exercice du pouvoir civil; il s'agit uniquement des moyens dont toute association dispose pour faire exécuter ses propres lois, statuts, règlements.

tives. Cependant la direction des affaires par l'action de l'autorité morale a fini par occuper tout le terrain, Dieu en soit béni !

Il y avait bien aussi parmi nous deux principes ou deux tendances divergeantes en ce qui concerne le gouvernement ecclésiastique. Les uns étaient partisans du principe *de l'isolement,* de l'indépendance absolue des congrégations les unes des autres. Dans ce système, les églises locales, les paroisses pour me servir du vieux terme, ne doivent avoir entr'elles que des rapports officieux ou fraternels : nulle association donnant lieu à la formation d'un droit commun, à l'établissement d'une administration commune et d'un gouvernement général, d'une surveillance réciproque, positive, formelle. L'autre tendance posait et défendait les principes d'une organisation synodale.

Ce qui peut paraître singulier et paradoxal, à première vue, c'est que ce sont précisément les frères qui défendaient le système de l'isolement officiel des congrégations entr'elles, de l'indépendantisme absolu, en un mot, qui demandaient avec insistance que « l'exercice du pouvoir fut remis à un comité absolu », se recrutant et se perpétuant par lui-même, dont l'autorité sur les pasteurs, les églises et l'œuvre en général, n'aurait eu de limites que le bon sens de ses membres, leur droiture, leur piété, leur délicatesse et..... *l'impossible.*

L'indépendantisme est la réaction extrême de la centralisation, du pouvoir absolu. Quand on souffre dans l'un on va chercher un remède dans l'autre. Il y a beaucoup de personnes qui ne conçoivent que ces deux systèmes. Il y en a qui sont disposées à exercer l'un ou l'autre ou l'un et l'autre. L'esprit et la lettre de l'Écriture nous en montrent un troisième.

Quant aux divergences dogmatiques, qui pouvaient se trouver parmi nous, elles n'ont jamais donné lieu à une discussion

dont le souvenir se soit conservé. Nous étions unis par les liens d'une même foi, d'une commune espérance et nous n'avions tous qu'un but : l'édification de la portion de l'église à laquelle nous appartenions et l'extension du règne de Dieu par la conversion des âmes.

La fin de cette période fut marquée par des épreuves particulières. Un ou deux hommes peu dignes de la confiance qu'on leur avait accordée, suscitèrent des malentendus et des frottements pénibles. Quant à l'œuvre, elle se maintenait dans un état satisfaisant; elle continuait à se développer d'une manière normale, la sympathie et l'aide des amis à l'étranger ne faisaient point défaut.

Pendant cette période, l'administration a été composée comme suit :

Pour 1842 : MM. J. H. Lausberg, trésorier, Harens et Ed Panchaud, secrétaire.

Pour 1843 : MM. Lausberg, trésorier, W. E. Kirkpatrick, Hienson, Davis, Panchaud, secrétaire.

Pour 1844 : Membres effectifs : MM. Swan, trésorier, Kirkpatrick, Anet, pasteur et C. G. H. Davis, secrétaire, et M. Panchaud à partir du mois de juillet.

Secrétaires honoraires (1) pour les années 1844 à 1847 inclusivement : MM. les pasteurs Panchaud et Anet.

Membres honoraires (2) : MM. W. P. Tiddy et J. J. Harens.

Pour 1845 : MM. Swan, trésorier, Panchaud, Anet et Davis, secrétaire. — Point de membres honoraires.

(1) Le secrétaire actif était placé sous la direction des secrétaires honoraires.

(2) Les membres honoraires avaient droit de siéger aux séances avec voix consultative.

Pour 1846 : MM. Swan, trésorier, Davis, Urling, E. Panchaud et L. Anet, secrétaire.

Pour 1847 : MM. Urling, trésorier, Ed. Panchaud, Davis, Lespirt, Swan, van Baerle, L. Anet, secrétaire.

TROISIÈME PÉRIODE

De janvier 1848 à juin 1858

La nature de l'enseignement, la doctrine demeurera la même ; mais la Société, comme corps, subira une modification importante : elle adoptera une organisation ecclésiastique basée sur le principe presbytérien. Elle étendra sa sphère d'action, ses travaux se développeront considérablement et comprendront cinq branches : *la prédication régulière ou les églises et stations, — les écoles, — les publications et impressions, — la librairie et le dépôt, — le colportage et la distribution gratuite des traités.*

Comme la période s'est ouverte par la réorganisation de la Société, nous consacrerons un premier chapitre à exposer les principes de la nouvelle constitution. Nous constaterons ensuite quel était l'état religieux et moral du pays, puis nous passerons en revue les cinq branches de l'œuvre pour en signaler la marche et les développements. Dans un dernier chapitre, nous inscrirons brièvement les résultats obtenus, sous la bénédiction de Dieu.

LIVRE PREMIER

CHAPITRE PREMIER

Organisation. — Administration. — Finances

§ I
Administration

Les débats qui s'étaient perpétués parmi nous pendant six ans, nous avaient conduits à serrer de près bien des questions; ils nous avaient mûris pour une organisation meilleure. Le ciseau avait quelque peu préparé les matériaux pour former l'édifice. Il y avait toujours eu parmi nous, avec une diversité accentuée sur quelques points, une unité dogmatiqne bien solide; l'unité ecclésiastique s'était peu à peu formée. Nous étions tous convaincus qu'un pouvoir absolu est toujours nuisible, que, dans l'Église, il est un contre sens et, arrivé à son plein développement, une malédiction. Notre Société se trouvait organisée sur un principe d'égalité et de solidarité; mais le principe était mal appliqué. Nous fûmes unanimes à reconnaître qu'il était temps de marcher de l'avant et de nous donner une organisation plus en rapport avec les besoins d'une Église,

les données de l'Écriture sainte et les intérêts de notre mission en Belgique. Le 14 mars 1848, le comité administrateur et les délégués des ouvriers et des stations se réunirent pour examiner la question. Ils chargèrent une commission composée de MM. les pasteurs Girod, Roulet et celui qui écrit ces lignes, de préparer un projet d'organisation ecclésiastique qui, tout en donnant des garanties d'ordre et de stabilité à notre corps, lui conserverait dans une certaine mesure le caractère de Société évangélique.

Cette commission consulta les principaux amis et correspondants de la Société à l'étranger; elle demanda les avis et propositions des ouvriers, puis elle prépara son projet. Le 27 février 1849, le comité général se réunit pour discuter le projet présenté par la commission, ainsi que tout autre plan ou proposition présentée par quelqu'un de ses membres. Le projet qui lui était soumis formait trois parties distinctes : *a*) La *Constitution ; b*) La *Confession de foi; c*) Le *Règlement organique*, destiné à appliquer la Constitution. L'assemblée consacra trois jours et demi à l'examen de ces projets. Chaque phrase et presque chaque mot furent pesés et discutés. Cependant le projet présenté par la commission fut admis avec de simples modifications de détails. La confession de foi belge du XVIe siècle fut adoptée à l'unanimité moins une abstention. Après avoir ouï la commission, l'assemblée demanda la lecture intégrale de ce glorieux monument de la foi de nos pères. Cette lecture fut écoutée avec un profond recueillement, et l'impression qu'elle fit fut très-grande. Nous ne discutâmes pas. Nous fûmes tous d'accord que dans plusieurs points secondaires, elle n'exprimait pas nos opinions, d'ailleurs diverses, que nous ne formulerions pas les éternelles vérités de la foi d'une manière identique, mais en même temps que nous serions incapables de donner à l'expression de notre pensée cette profondeur, cette

élévation et cette onction qui caractérisent ce noble document (1). Nous nous rappelions d'ailleurs que nos pères l'avaient scellée de leurs sang et que, malgré notre petitesse, nous avions pour mission de succéder à cette église du XVI[e] siècle que l'Inquisition et la hache espagnole ont fait disparaître du sol belge, par des violences infernales. Il nous semblait que cet étendard, relevé par nos faibles mains, devait abriter quelque peu notre petite taille. Quoiqu'il en soit, il y a vingt-six ans que ces émotions agitaient nos cœurs, et personne encore, que l'on sache, n'a regretté ce qui a été fait. On a demandé quelquefois d'où nous était venue l'idée de proposer à la Société de relever ce noble drapeau. Il n'est pas possible de donner une réponse précise. La commission examina avec beaucoup de soin plusieurs propositions : 1° celle de faire notre propre confession de foi, comme il l'avait été proposé quatre ou cinq ans auparavant. Cette idée plaisait à notre ami Girod ; mais nous étions petits, nous nous sentions sans autorité et sans crédit hors des limites de notre sphère restreinte. Qu'eût signifié une confession de foi émanée de notre plume? 2° Celle de faire une déclaration de principes par laquelle nous nous serions rattachés à toutes les confessions de foi de la Réformation en ce qui constitue leur unité. Ce terrain était large, fécond et parfaitement défini. Que

(1) La Société a publié deux éditions de ce document. La première en 1850 : c'est une édition critique; la seconde, (populaire) l'année du 300[e] anniversaire de sa publication, 1861. (Elle porte le millésime de 1862.) Elle est accompagnée : d'un sonnet au roi Philippe II et aux magistrats, d'une épître au roi Philippe II « par les fidèles qui sont dans les Pays-Bas », etc.; et d'une remontrance aux magistrats des Pays-Bas, etc. Ces deux derniers documents sont très-remarquables. Un de nos amis, M. le pasteur Trip de Zoudtland, a fait faire un fac-simile parfait de l'unique exemplaire qu'on connaisse de l'édition de 1861, la première, renfermant le sonnet, l'épître à Philippe II et la remontrance aux magistrats.

ceux qui pourraient en douter prennent toutes ces confessions de foi et les examinent au point de vue de leur unité, et ils seront frappés d'admiration en présence de la grandeur et de la beauté du fait. L'idée avait donc quelque chose de généreux; elle ne venait pas de nous : Henstenberg l'avait suggérée à l'un de nous, par l'intermédiaire d'un ami, quatre ans auparavant. 3° Celle qui a été admise par l'assemblée constituante, qui nous paraissait encore préférable à la seconde. C'est certainement dans la discussion de la seconde proposition que l'idée de proposer l'adoption de la confession de foi belge du XVI° siècle a surgi.

Voici la constitution et le règlement organique tels qu'ils ont été adoptés dans cette session de février-mars 1849.

CONSTITUTION

CHAPITRE PREMIER

CONFESSION DE FOI

Convaincue qu'il est du devoir de l'Église de faire connaître ses doctrines, et qu'elle marche à sa ruine si elle laisse prêcher dans son sein toutes les doctrines indistinctement, la Société évangélique a senti le besoin d'avoir une confession de foi, bien qu'elle considère l'Écriture sainte comme l'autorité suprême et absolue en matière de foi, et qu'elle ne regarde point les confessions de foi comme un corps complet de doctrine, mais comme le résumé des vérités chrétiennes et surtout des vérités fondamentales. La Société évangélique, s'estimant heureuse de pouvoir renouer son œuvre à la Réformation du XVI° siècle, en Belgique, a relevé l'ancienne confession de foi belge, comme l'expression de sa croyance dans les points fondamentaux, sans l'imposer dans les points secondaires, à l'égard desquels cependant chacun devra se prononcer et faire connaître ses réserves, après quoi le comité administrateur jugera si ces réserves peuvent être admises. La Société fait elle-même une réserve préalable, en repoussant ce qui, dans la Confession belge, regarde l'exercice du pouvoir civil en matière de foi.

Les pasteurs et ministres de l'Évangile devront seuls signer la confession de foi; les autres ouvriers, de même que les députés à l'assemblée synodale, seront simplement tenus d'y adhérer.

CHAPITRE II

BUT DE LA SOCIÉTÉ

La Société a pour unique but de travailler à l'avancement du règne de Dieu par la prédication de l'Évangile, par la fondation d'églises, par l'établissement d'écoles, et par la dissémination de traités et livres religieux, en se conformant à la doctrine exprimée dans la Confession de foi.

CHAPITRE III

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

La Société se compose : 1° de tous les donateurs en faveur de l'œuvre en général ou de l'une de ses parties ; 2° des membres du comité administrateur ; 3° de toutes les églises et annexes appartenant à ladite Société.

CHAPITRE IV

ASSEMBLÉE SYNODALE

1. Elle est formée : 1° de tout donateur responsable pour le salaire d'un ouvrier ou pour un don annuel d'au moins mille francs; 2° du comité administrateur ou directeur; 3° du pasteur et d'un délégué de chaque église.

2. Dans l'assemblée synodale réside le pouvoir législatif et supérieur de la Société.

3. L'assemblée synodale dispose de tout ce qui appartient à la Société.

4. Elle nomme un comité, auquel elle délègue ses pouvoirs pour l'administration et la direction des affaires.

5. Elle se réunit toutes les années, à Bruxelles ou ailleurs.

CHAPITRE V

COMITÉ ADMINISTRATEUR

1. Le nombre des membres du comité administrateur ne pourra être au-dessous de dix.

2. Les membres du comité administrateur peuvent être pris dans l'as-

semblée synodale, ou en dehors ; le tiers au moins devra être nommé tant parmi les pasteurs que parmi les membres des églises de la Société.

3. Le comité administrateur s'assemble tous les trois mois à Bruxelles. Mais les membres résidant dans cette ville devront se réunir aussi souvent que les affaires l'exigeront ; seulement, leur compétence sera déterminée par un règlement intérieur, et les cas graves seront réservés à l'assemblée générale du comité administrateur.

4. Le comité administrateur est chargé de la gestion des affaires de la Société, comprenant le recouvrement et l'application des dons, la comptabilité, etc. Il applique tous les dons à leur destination spéciale, sans qu'il lui soit loisible de les détourner à un autre emploi. Il dispose des fonds reçus sans désignation pour payer les frais généraux, les loyers et les salaires.

5. Il surveille les églises, les écoles, en un mot les diverses branches de l'œuvre. Il reçoit les rapports des divers ouvriers, il visite le champ de leurs travaux, leur fait les observations et leur donne les conseils qu'il juge nécessaires au bien de l'œuvre, tout en laissant aux ministres de l'Évangile la responsabilité de l'administration intérieure des troupeaux qui leur sont confiés.

6. Il exerce tous les pouvoirs de l'assemblée synodale dans les limites posées par le règlement organique.

7. Ses fonctions sont gratuites ; le secrétaire seul peut être rétribué.

CHAPITRE VI

RAPPORTS ENTRE LES OUVRIERS DE LA SOCIÉTÉ ET LE COMITÉ ADMINISTRATEUR

1. Les ouvriers doivent consacrer leur temps et leurs forces à l'exercice des diverses fonctions qui leur sont confiées, dans un esprit d'amour et de dévouement, par la foi au Seigneur Jésus-Christ.

2. Tous les pasteurs, évangélistes et colporteurs, sont tenus d'envoyer au comité administrateur des rapports mensuels sur leurs travaux et l'état de l'œuvre qui leur est confiée.

3. Ils doivent obtenir le consentement du comité administrateur pour toute nouvelle dépense à la charge de la Société, pour les locations et renouvellements de baux, pour tout changement quant à la nature de leurs travaux, et pour toute absence comprenant plus d'un dimanche.

4. Une retenue de dix pour cent pourra être faite sur le traitement de

tous les ouvriers de la Société, si le salaire d'un ou de plusieurs d'entre eux n'a pu être obtenu par des dons spéciaux.

CHAPITRE VII

RAPPORT ENTRE LES ÉGLISES ET LE COMITÉ ADMINISTRATEUR

1. Toute église qui possède un consistoire ou un conseil, avec un député près de l'assemblée synodale, a le droit de choisir son pasteur, dans les limites et suivant les formes indiquées par le règlement organique.

2. Les autorités officielles des églises, dans leurs rapports avec les divers corps de la Société, sont les pasteurs, les délégués, et les consistoires ou conseils.

3. Les sacrements ne peuvent être administrés que par des personnes qui ont reçu à cette fin l'imposition des mains.

4. Les églises devront contribuer de tout leur pouvoir à supporter les frais que la Société est appelée à faire.

CHAPITRE VIII

RAPPORT ANNUEL

Chaque année il sera rendu compte, par un rapport imprimé et adressé aux amis de la Société, des travaux poursuivis pendant l'année, et de l'emploi des dons et souscriptions.

RÈGLEMENT ORGANIQUE

destiné à appliquer la Constitution

CHAPITRE PREMIER

ASSEMBLÉE SYNODALE

ART. 1er. Tout pasteur, à la tête d'un troupeau pouvant nommer un délégué à l'assemblée synodale, est de droit membre de ladite assemblée.

ART. 2. Tout pasteur à la tête d'une station missionnaire, ou d'un troupeau qui n'a pas encore le droit de nommer un délégué à l'assemblée représentative, n'est que membre honoraire de ladite assemblée. Toutefois, l'assemblée synodale pourra fixer le moment où il sera admis en qualité de membre effectif.

ART. 3. L'assemblée synodale décidera de l'époque où une station missionnaire renfermera un troupeau suffisant pour envoyer un délégué à ladite assemblée.

Art. 4. Quand l'assemblée synodale se trouve réunie, elle est de droit en possession de tous les pouvoirs qu'elle délègue au comité administrateur; mais elle ne le sera de fait qu'après en avoir pris la résolution dans une séance régulière.

Art. 5. Une proposition tendant à apporter des changements ou modifications au Règlement organique ne pourra être discutée que sur la demande des deux tiers des membres de l'assemblée synodale si elle ne leur a pas été communiquée quinze jours à l'avance; le vote pour être valable, devra aussi réunir les deux tiers des suffrages.

Art. 6. S'il s'agit de modifications à apporter à la Constitution, il faudra que la proposition en soit communiquée un mois à l'avance.

Art. 7. L'assemblée synodale exerce seule le droit de destitution définitive des ouvriers membres de cette assemblée.

Art. 8. L'assemblée synodale nommera chaque année le comité administrateur, immédiatement après la discussion du rapport annuel.

Art. 9. L'époque de la convocation annuelle de l'assemblée synodale est laissée au choix du comité administrateur.

Art. 10. La majorité des membres de cette assemblée, ou le comité administrateur, peut en décider une convocation extraordinaire.

Art. 11. Les églises doivent faire connaître au comité administrateur leurs députés à l'assemblée synodale, un mois avant le commencement de l'année administrative. Le délégué d'une église sera reconnu comme tel, par l'assemblée.

Art. 12. La nomination du délégué a lieu pour une année : néanmoins les églises peuvent, dans le courant de l'année, changer de délégué.

Art. 13. Il sera fait une retenue d'un demi pour cent sur le traitement net de chaque agent membre de l'assemblée synodale, pour couvrir les frais de voyage et de séjour des divers membres de cette assemblée, lorsqu'elle se réunira. Cette retenue ne pourra être remboursée par des dons collectés dans le troupeau.

Les frais des députés des églises ne seront pas remboursés.

CHAPITRE II

COMITÉ ADMINISTRATEUR

Art. 14. Nul ne pourra être membre du comité administrateur s'il n'a au moins vingt-cinq ans. Un pasteur employé par la Société, ne pourra

entrer dans ledit comité qu'après deux ans de service. Sont exceptés de cette règle, le secrétaire et le secrétaire-adjoint.

Art. 15. Les pasteurs et ministres seuls, parmi les ouvriers de la Société, sont éligibles aux fonctions de membres du comité administrateur.

Art. 16. Le secrétaire du comité administrateur et le trésorier de la Société, sont nommés par l'assemblée synodale.

Art. 17. En cas de vacature dans son sein, il est autorisé à pourvoir au remplacement. Mais ces choix devront être soumis aux membres de l'assemblée synodale qui enverront leurs votes dans des bulletins cachetés.

Art. 18. L'assemblée synodale donne au comité administrateur le droit :

1° D'adresser de nouvelles vocations pour des ouvriers de la Société ;

2° De fonder de nouveaux établissements, en vue de réaliser le but de la Société : mais il devra, dans l'un et l'autre cas, unir à la hardiesse de la foi, la prudence d'une sage administration ;

3° De faire des mutations parmi les ouvriers de la Société. Mais lorsqu'il s'agit d'un pasteur, placé dans une église qui a un député à l'assemblée représentative, il ne peut le déplacer que sur son consentement. En cas de conflit, l'assemblée synodale décidera.

Art. 19. Dans des cas graves, il pourra suspendre de toute fonction même un membre de l'assemblée synodale.

Art. 20. En cas de conflit entre un membre de l'assemblée synodale, et le comité administrateur, il en sera référé à ladite assemblée.

Art. 21. Conformément à la constitution, le comité administrateur fait la retenue de dix pour cent sur le salaire des ouvriers ; mais cette retenue ne sera définitivement réglée que par l'assemblée synodale, à la fin de l'année.

Art. 22. Le comité administrateur est autorisé à s'adjoindre des commissions pour la surveillance et la direction des écoles, pour la publication des traités et livres religieux, pour la direction de la librairie et pour le colportage. Mais dans chacune de ces commissions, il devra se trouver un membre du comité administrateur, faisant les fonctions de président ou de secrétaire. Les commissions d'écoles peuvent toutefois faire exception.

Art. 23. Le pasteur est d'office surveillant des écoles de son ressort et correspondant du comité à cet égard. Néanmoins l'instituteur enverra un rapport trimestriel au comité administrateur.

Art. 24. Le comité administrateur rédigera un rapport annuel. qui sera discuté par l'assemblée synodale, signé par le président et le secrétaire de cette assemblée, et par un membre du comité administrateur.

Art. 25. Chaque année, immédiatement après le vote définitif du rapport, le comité administrateur déposera son mandat, et le comité administrateur de l'année suivante sera choisi.

CHAPITRE III

NOMINATION DES PASTEURS

Art. 26. Le choix du troupeau devra recevoir la sanction du comité administrateur.

Art. 27. En cas de conflit entre le troupeau et le comité administrateur, l'assemblée synodale prononcera définitivement.

Art. 28. Le comité administrateur devra prendre part à l'installation des pasteurs.

Au point de vue presbytérien, cette constitution et ce règlement organique présentent des singularités : les chapitres III et IV et l'art. 2 du chap. V de la constitution, reconnaissent à des personnes qui ne sont pas membres de l'*Église chrétienne missionnaire belge*, des droits à la direction supérieure et à l'administration de l'œuvre et des églises. Cela a pu paraître étrange ; mais cela était sage et juste. Cela était sage : nous n'avions pas acquis une expérience et un développement suffisants pour revêtir une organisation ecclésiastique et presbytérienne pure. Cela était juste : les principaux soutiens de l'évangélisation de ce pays s'étaient en quelque manière associés avec les ouvriers, non pas simplement par le côté financier, mais parce qu'ils avaient la même foi et le même but ; ils travaillaient ensemble. Ces donateurs devaient donc avoir le droit de dire leur mot dans la direction des affaires. Il en est ainsi dans toutes les sociétés de mission ou d'évangélisation ; et même *il n'est aucune société* qui, comme la nôtre, ait donné de si bonne heure une part considérable dans l'administration aux

prédicateurs et aux églises. Les frères qui occupent la position démocratique extrême dans l'église, qu'on désigne, par exemple, sous les noms de darbystes, de frères de Plymouth de toutes nuances, usent de cette méthode d'une manière excessive, à mon avis : celui qui a des fonds suffisants envoie en mission un ou plusieurs frères en qui il a confiance et qui demeurent sous sa dépendance. Cette dépendance peut n'avoir rien qui sente le joug, elle peut ne gêner en rien la liberté de l'ouvrier ; mais le contraire peut aussi se produire ; tout dépend du caractère de celui qui *donne*.

Ce qu'il faut constater avec reconnaissance envers Dieu, c'est que pas un donateur, société ou individu, n'a fait usage des droits que lui conférait la constitution. Et lorsqu'on a donné un conseil, on l'a toujours fait avec une déférence et une délicatesse que l'Évangile peut seul inspirer. C'est une éclatante manifestation de la confiance que les chrétiens ont les uns pour les autres et de la communion qui les unit en Christ.

Notre organisation présentait aussi des lacunes. C'est la bonne main du Seigneur qui nous a empêchés de les combler trop tôt. Il était nécessaire que nous eussions une organisation forte, mais il n'était pas moins nécessaire que chacun conservât le sentiment que sa liberté n'avait fait aucun sacrifice qui pût blesser la conscience. En outre, il n'est jamais prudent de construire un édifice avec des matériaux mal préparés : il fallait que l'expérience fit sentir à chacun le besoin de combler les lacunes. Nous nous sommes bien trouvés de cette marche. Cette organisation a fait éprouver des *desiderata*, mais jamais des *regrets*.

La Société a complété son organisation en faisant des règlements spéciaux, selon que le besoin s'en faisait sentir. Ainsi,

le premier synode, avril 1850, eût une session laborieuse : la direction étant défectueuse, tous les débats étaient difficiles, et cependant une franche et solide fraternité régnait parmi nous. Nous fûmes tous attristés et humiliés, et nous comprîmes qu'une assemblée délibérante qui se livre à des travaux sérieux, a besion d'une bonne organisation et d'une bonne présidence, quelque peu nombreuse qu'elle soit d'ailleurs. Nous résolûmes d'y aviser de notre mieux. Un de nous fût chargé de préparer un projet de règlement intérieur du synode et de le communiquer à l'avance aux pasteurs, aux délégués des églises et au comité administrateur. Ce règlement, dont les dispositions les plus importantes étaient basées sur le principe de la division du travail, fut voté sans discussion à l'ouverture de la session de 1851, et il n'a été modifié qu'en 1867 et très-légèrement modifié (1).

Nous avions été appelés plusieurs fois à imposer les mains à des candidats qui avaient obtenu un diplôme dans une faculté de théologie ou qui pendant plusieurs années de travaux, comme évangélistes, avaient donné des preuves de leur vocation au ministère. Il nous fallait un règlement qui déterminât la marche à suivre et les aptitudes requises du candidat, élève d'une faculté ou évangéliste. Un projet fut voté à la session de 1853, discuté de nouveau à celle de 1854 et adopté sans modification, en 1855 (2).

La Société a admis trois principes qui ne sont pas reconnus par toutes les églises évangéliques ou protestantes, et qui nous paraissent cependant parfaitement fondés et très-importants.

(1) Voir ce règlement à l'*Appendice*, à la fin du volume.
(2) Voir à la fin du volume.

D'abord, l'ordination des prêtres de l'église romaine ne peut pas tenir lieu de l'*imposition des mains*. Lorsque, dans les églises évangéliques, on croit qu'un homme a reçu de Dieu la vocation au ministère de la Parole, on lui impose les mains pour l'investir des droits qui sont attachés à cette vocation. Mais le prêtre n'est point consacré pour prêcher la Parole, il l'est pour administrer les *sacrements de l'église romaine*, et aussi l'évêque ne s'inquiète point de savoir si le récipiendaire est capable d'accomplir la tâche d'un ministre de l'Évangile. Le candidat au saint ministère est consacré au contraire pour prêcher en temps et hors de temps. L'un s'engage solennellement à conformer en toutes choses son enseignement et sa conduite à la sainte Écriture; l'autre, aux doctrines et pratiques de son église, dont une notable portion est condamnée par la sainte Écriture. L'un fait vœu d'obéissance à notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, l'autre à ses supérieurs ecclésiastiques avant et après tout. Il semble qu'il faille être partisan de la doctrine matérialiste de la succession apostolique et de l'*opus operatum*, dans l'acte de l'ordination ou de l'imposition des mains, pour admettre que la consécration du prêtre peut tenir lieu de celle que le ministre de l'Évangile reçoit.

Il est incontestable qu'un candidat peut avoir fait de brillantes études, posséder un diplôme de bachelier et de docteur même, sans être apte à occuper un poste de pasteur, encore moins de missionnaire. C'est pourquoi la Société exige un noviciat d'au moins une année de tout candidat qui a fait des études régulières.

Nous tenons en haute estime les sciences en général et en particulier les sciences théologiques; nous engageons tout jeune homme qui désire se vouer au ministère à faire rentrer dans ses préparations à cette tâche des études scientifiques aussi

complètes que ses facultés le comportent et que les circonstances le lui permettent. Un chrétien sincère et humble trouvera toujours un bon usage à faire de sa science ; il pourra toujours l'employer au service du Seigneur. On n'a jamais trop de flèches dans son carquois, le plus souvent on en manque. Qui a jamais été embarrassé de son savoir, mais qui ne l'a été de son ignorance? Une maigre instruction rend le pas lourd ; une instruction étendue le rend agile et ferme. Il y une grave lacune dans le jugement — et peut être aussi dans la piété — d'un évangéliste, d'un candidat, d'un pasteur, qui croit posséder une instruction assez complète et ne sent pas le besoin d'acquérir des connaissances, soit dans la sphère de l'Écriture et de l a piété expérimentale, d'abord, soit dans celle des connaissances humaines en général.

Mais nous croyons aussi, avec toutes les églises des siècles passés et avec plusieurs de celles des temps actuels, qu'un homme peut être très-propre à la prédication et à la cure d'âme sans avoir fait des études scientifiques ni théologiques. Il n'est point besoin de citer des exemples tirés de l'histoire ou des temps actuels pour établir cette thèse : on ne serait embarrassé que du choix ; elle se justifie d'ailleurs d'elle-même à tout esprit éclairé et réfléchi. Bornons-nous donc à ajouter que le synode n'a point ouvert la porte trop large, ni rendu l'entrée dans le ministère trop facile ; le programme des examens exigés d'un évangéliste qui demande l'imposition des mains, et le nombre d'années de services qu'il doit avoir, prouvent qu'il n'a pas voulu agir à la légère ni donner un diplôme à l'incapacité. Jusqu'à ce jour au reste, ceux de nos prédicateurs et pasteurs qui n'ont pas fait d'études régulières, ne se sont pas montrés inférieurs aux autres, dans l'exercice ordinaire du ministère, et leur travail n'a pas obtenu moins de bénédictions.

§ II
Administration

Pendant trois ou quatre ans, la tâche du comité administrateur fut fort difficile. Heureusement que la meilleure harmonie régnait dans son sein et que les discussions étaient toujours paisibles et très-fraternelles. Les membres actifs, qui portaient le poids de la responsabilité et avaient une vivante sollicitude pour l'œuvre, étaient unis par une estime réciproque complète. La confiance des ouvriers dans le comité était également entière. S'il en eût été autrement, la Société aurait été obligée de reculer devant les oppositions qui lui étaient faites, et de se dissoudre.

Des frères, consciencieux d'ailleurs, croyaient devoir lui susciter des obstacles.

Des critiques diverses et parfois graves se répandaient à l'étranger et dans le pays; elles atteignaient les administrateurs et les ouvriers. On constata plus tard, il est vrai, qu'elles étaient dénuées de fondement; elles servirent à raffermir et à accroître considérablement le crédit de la Société, lorsqu'on fut conduit à tourner à louange ce qu'on présentait en forme de blâme. Mais pour un temps, la confiance de plusieurs fut ébranlée. La Société perdit des amis, des soutiens, d'autres se refroidirent. Les ressources diminuèrent. Il fallut apprendre un peu à marcher parmi la bonne et la mauvaise réputation, à se contenter de l'approbation du Seigneur et à se confier en Lui seul. Des personnes qui connaissaient fort peu nos affaires ou qui les ignoraient complètement, dirent aussi leur mot peu bienveillant. Il fut même question de former une autre Société, dont le siége devait être à Louvain (1). Cependant plusieurs des cor-

(1) Séances du sous-comité du 24 octobre 1850, du 14 avril 1851. Procès-verbaux du comité administrateur, 1850 et 1851; documents divers.

respondants montrèrent au comité une sympathie et une confiance particulière pendant ces temps d'épreuve. C'est un devoir d'en mentionner quelques-uns, comme notre fidèle et actif *comité de correspondance d'Amsterdam*, l'honorable *comité du Foreign Aid Society* et M. John Henderson, de Park.

Le comité donnait des explications franches, loyales *et complètes*, à tous ceux qui en demandaient; les archives : procès-verbaux, correspondances, rapports des ouvriers, etc., tout était mis à la disposition des frères qui désiraient les inspecter. Le comité engageait les amis de l'œuvre à venir et à voir tout par eux-mêmes. Mais il ne faisait pas autre chose pour se défendre ou se justifier. Il s'en remettait avec soumission, confiance et paix aux dispensations du Seigneur : « Remets ta voie sur l'Eternel et repose-toi sur lui; et, lui, il » agira, et il fera ressortir ta justice comme la lumière et ton » droit comme l'éclat du midi. » Ps. XXXVII, 5, 6.

Quelques amis se décidèrent à examiner les choses de plus près. Cet examen eut les résultats prévus par le comité, ou plutôt beaucoup plus heureux qu'il n'osait l'espérer. Le rév. Geo. J. C. Duncan, pasteur presbytérien, à North-Shields, passait par Bruxelles, vers l'automne de 1850; il voulut bien inspecter les archives, parcourir les procès-verbaux. L'impression favorable qu'il en reçut, le décida à visiter plusieurs stations et églises. Dans des lettres qu'il adressa à une revue bien connue, éditée à Londres, le *Christendom*, reproduites par d'autres journaux et tirées à part, il rendit compte de ce qu'il avait vu. Il le fit avec une grande bienveillance et une bienveillance empreinte d'une ferme conviction. Ces lettres produisirent une grande impression et dissipèrent les préjugés défavorables qu'on avait fait naître. La Société a conservé une profonde reconnaissance envers ce chrétien intègre et dévoué.

Ce fut aussi à l'initiative de cet excellent ami que *l'Église*

presbytérienne d'Angleterre et l'Église presbytérienne unie d'Ecosse, par l'organe de leurs synodes, et *l'Église libre d'Ecosse*, par l'organe de sa *Grande assemblée*, reconnurent comme sœur la petite *Église chrétienne missionnaire belge*. Nul parmi nous n'avait espéré qu'une pareille faveur serait accordée à notre pauvre petite église par des corps aussi considérables et aussi justement estimés.

La session synodale de 1851 eut lieu au mois d'oût. Trois députés étrangers assistèrent à toutes les séances. C'était M. Geo. J. C. Duncan, dont nous venons de parler, représentant le synode des églises presbytériennes d'Angleterre, M. Pilet, professeur à la faculté de théologie de l'Oratoire, à Genève, député de la Société évangélique et de l'*Église évangélique* (libre) de Genève, et M. Baup, professeur de théologie à Lausanne, député de l'église libre du canton de Vaud, Suisse. Les paroles qu'ils nous adressèrent, leurs exhortations, leur sympathie, nous firent beaucoup de bien ; il y eût entre ces nobles députés et le synode, un échange de sentiments qui nous fit éprouver à tous de profondes et douces émotions. Cette session synodale fut du reste tout entière marquée d'un sceau de bénédiction ; elle nous retrempa, nous fortifia et nous donna une nouvelle assurance que le chef de l'Église était avec nous et pour nous. Tous en conservèrent longtemps un vivant souvenir. Ce souvenir n'est point effacé du cœur de ceux qui avaient soutenu de douloureux combats et passé par beaucoup d'angoisses. En donnant toute gloire à Dieu, il est juste et utile de dire que ces honorés et bien-aimés députés emportèrent une impression très-favorable de tout ce qu'ils avaient vu et entendu, soit à Bruxelles, soit dans les stations de la province qu'ils avaient visitées. Leurs rapports achevèrent de dissiper jusqu'aux derniers vestiges les préjugés et les appréciations erronnées.

Les épreuves n'étaient cependant pas finies. On a vu qu'une fusion avec les églises salariées par l'État n'eût jamais été possible; mais il était à regretter que ceux des pasteurs de ces églises, qui avaient la même foi que la Société évangélique, n'en fussent pas demeurés membres actifs. Ce regret, quelques-uns d'entre nous l'éprouvaient vivement, et ils se demandaient fréquemment s'il n'était pas possible de faire disparaître un fait qui leur paraissait anormal. Ils firent des démarches qui semblèrent d'abord devoir aboutir. Dès que la nouvelle constitution fut achevée, l'assemblée synodale constituante, le 2 mars 1849, choisit au scrutin douze frères pour former le comité administrateur. De ce nombre étaient, MM. Stoop et Thalheim, tous deux pasteurs d'églises salariées par l'État, le premier à Anvers, le second à Malines. M. Stoop accepta provisoirement, mais fut aussitôt appelé à Nimègue. Il prit congé du comité dans les meilleurs termes. M. Thalheim resta une année membre actif du comité administrateur puis s'en retourna dans sa patrie, le Hanovre. Il ne nous laissa que des souvenirs agréables, et en nous quittant nous assura qu'il en emportait les mêmes impressions à notre égard. L'assemblée synodale d'avril 1850, en reformant l'administration, comme elle le fait chaque année, voulut y faire entrer cinq membres des églises salariées par l'État: MM. Spoerlein, pasteur à Anvers, van Maasdyck, pasteur à Bruxelles, Schroeder, Obusier et Pieterszen, membres de l'église d'Anvers. Ces Messieurs crurent devoir refuser cet appel. S'ils avaient accepté, ils eussent formé le tiers du comité administrateur, délégué du synode et investi de ses pouvoirs pour une année. Par cet acte, le synode donnait une preuve éclatante de son désir d'union et de sa confiance dans les frères qu'il choisissait. Il poussait les avances jusqu'à la dernière limite et même à l'imprudence. Mais il se sentait assez bien organisé et assez fort moralement pour ne pas crain-

dre que sa liberté pût être compromise par l'acte qu'il posait pour arriver à une union qui paraissait si désirable. Le refus qu'il reçut quoique amical ne lui permettait point de faire de nouvelles instances.

La question ne fût cependant pas enterrée : des pourparlers officieux furent repris à plus d'une occasion. Plusieurs membres des églises unies à l'Etat consentaient volontiers à faire partie de notre administration, mais comme délégués de leur synode. Cela ne paraissait pas admissible, car dans ce cas, il eût été équitable, nécessaire même que des délégués de notre synode devinssent aussi membres de leur synode et prissent une part active à leurs affaires. Qui ne voit que ç'eût été une fusion nuisible plutôt qu'utile. Mais quels étaient donc les obstacles à la fusion réelle et entière?

D'après la Constitution, du royaume le gouvernement, n'ayant le droit d'intervenir, ni dans le choix et la nomination des pasteurs, ni dans leurs rapports entre eux, ni dans la discipline, ni dans le dogme, en un mot, n'ayant qu'un droit : celui d'allouer les « salaires et les subsides », ne pouvait mettre aucune espèce d'obstacle à l'établissement d'une organisation ecclésiastique renfermant toutes les églises évangéliques de la Belgique. Dans cette organisation, les pasteurs et les églises eussent été libres de demander ou de ne pas demander le salaire de l'État. Une caisse aurait pourvu aux dépenses générales de l'évangélisation : publications, colportage, prédications régulières pour l'extension de l'œuvre, etc.; une autre caisse aurait pourvu aux subsides dont les églises auraient eu besoin pour leurs frais de culte et leurs écoles. Je ne m'en cache point, ce plan m'a toujours souri et j'en ai toujours vivement désiré l'application, sans toutefois l'avoir jamais cru possible. L'invincible difficulté était dans les principes. Comment unir des éléments qui n'ont pas d'affinité? Nous voyons

bien depuis trente ans quelles déplorables luttes, quelles discussions violentes cette association contre nature du rationalisme et du christianisme a soulevées dans les églises nationales. Je ne veux point répéter ce que j'ai dit ailleurs; je ne mentionnerai ici qu'un genre de difficultés. La Société évangélique, ou Eglise chrétienne missionnaire belge, a été fondée et maintenue pour annoncer l'Evangile à toute créature humaine en Belgique, et tout particulièrement aux catholiques romains croyants ou incrédules, puisque la nation est essentiellement catholique romaine. C'est la tâche de la Société évangélique, c'est sa raison d'être. Or, dans le synode des églises salariées par l'État se trouvaient des pasteurs et des laïques qui désapprouvaient cette œuvre, la condamnaient parfois énergiquement; d'autres la considéraient comme inutile ou inopportune. Etait-ce équitable et prudent de demander leur coopération, de les associer à une œuvre qu'ils n'aimaient pas? On chercha un terme moyen. Dans une réunion officieuse d'un nombre assez important des deux corps, il fut convenu qu'on proposerait aux deux synodes l'arrangement suivant : le synode des églises salariées par l'État désignerait chaque année six pasteurs ou laïques desquels notre synode en choisirait trois pour faire partie de notre comité administrateur. Après une longue et fraternelle discussion, notre synode rejeta la proposition à la majorité des voix, mais par un ordre du jour bienveillant pour les frères des églises salariées par l'Etat. Le synode voulait conserver l'entière liberté de ses choix.

Une conférence avait été convoquée à Amsterdam, par des hommes influents, pieux et pleins des meilleures intentions. On y avait décidé que les protestants de la Belgique devaient s'associer pour poursuivre l'œuvre qui était confiée à la Société évangélique. Lorsqu'on apprit le vote du synode, on

en fut attristé et fort mécontent. Ce vote fut colporté, expliqué, commenté d'une manière étrange et bien injuste. Il servait contre nous d'arme offensive et défensive : il était bouclier, javelot ou poignard, rarement arme à feu : le bruit de l'arme à feu réveille parfois des échos indiscrets. Un grand nombre d'amis, dans toute la Hollande, nous retirèrent leur coopération, et plusieurs crurent devoir saisir toutes les occasions pour empêcher qu'on nous donnât de l'assistance. Dans les églises wallonnes, où la Société avait trouvé, dès l'origine, un actif concours, l'excitation contre la Société était grande. Il était bien entendu qu'elle n'était plus capable de diriger l'œuvre en Belgique. On allait d'abord lui ôter l'évangélisation des populations flamandes : la moitié du royaume. C'était naturel pour toutes sortes de raisons et surtout parce qu'un très-petit nombre seulement parmi nous comprenaient cette langue. Dans le pays wallon, où la langue française est parlée, plusieurs pasteurs passeraient successivement avec leurs églises dans les rangs de ceux qui étaient salariés par l'État, et peu à peu la Société serait réduite à la portion congrue sous tous les rapports. On nous disait tout cela à nous-mêmes. Ce fameux thème : la Société évangélique belge a refusé de s'associer avec les églises soutenues par l'État, fut exploité avec succès en Hollande et en Allemagne, pendant des années. En Grande-Bretagne, nos amis allèrent au fond de la question. Les membres de l'Église anglicane aussi bien que les indépendants tinrent compte des principes et des doctrines : une association des chrétiens avec des rationalistes leur a toujours paru un acte anormal. Ils trouvèrent, après examen, que la Société méritait toujours plus leur confiance. Cependant le comité de correspondance d'Amsterdam conserva toute sa sympathie et son actif concours à la Société, malgré les incessantes difficultés qu'il rencontrait. C'est avec une profonde reconnais-

sance que nous aimons à nous rappeler sa fidélité à toute épreuve.

Le comité administrateur, sur qui repose le fardeau des affaires, fut sans doute souvent bien attristé ; mais il n'éprouva aucun sentiment de crainte ni de mépris pour ces menaces et ces prophéties : il déposa toute cette affaire devant le Seigneur en lui disant : « Seigneur, fais ce que tu trouveras bon. » Il résolut même de ne se défendre que lorsqu'il y serait forcé par des attaques imprimées.

Il n'est pas besoin de le dire, les faits l'ont assez dit et mieux que nous ne saurions le faire : l'expérience a prouvé que la Société évangélique avait sagement agi.

§ III
Finances

Les premières années de cette période ont été marquées par des difficultés financières très-graves.

Nous étions pauvres, très-pauvres comme corps, et il n'y avait personne parmi nous qui fût en mesure de nous faire des avances un peu considérables. Notre crédit était faible. Il était tout naturel que les personnes qui mettent leur confiance avant tout dans les ressources tangibles, matérielles, humaines en général, qui ne comptent pas sur la protection et l'intervention de Dieu, nous considérassent comme des imprudents, parfois même des insensés, et ne fussent persuadées que nous marchions promptement à une espèce de faillite. Mais ce qui était moins naturel, c'est que plus d'un croyant pensait de même. Pour parler en toute franchise, il faut dire qu'on eût trouvé difficilement une personne disposée à prêter fr. 1,000 à la Société. Je dis à la Société : comme individu plusieurs de

ces membres assurément avaient quelque crédit. Notre excellent trésorier, M. W. R. Urling, nous avança néanmoins parfois plus de fr. 10,000. Il avait épousé de toute son âme la cause de la Société. Il était bien convaincu que l'œuvre qu'elle faisait était l'œuvre de Dieu, et qu'en exposant ses fonds pour la soutenir, il prêtait à Celui qui n'est jamais embarrassé de rendre et qui a d'ailleurs le droit de tout demander, puisqu'il a tout donné. Bien des fois on lui a entendu dire : « Il arrivera ce que le Seigneur voudra, tout est entre ses mains. » Mais ils étaient nombreux ceux qui pensaient que jamais il ne serait remboursé. Lorsque, plein de foi, de paix et de joie, il s'endormit au Seigneur, la Société lui devait encore fr. 5,000. Un de ses parents dit par ironie : « Cette somme sera payée en bons sur l'autre monde ! » Quelques mois après, elle était acquittée en bons sur celui-ci !

En vertu d'un article de la constitution de la Société, pendant deux ou trois ans, une retenue de dix pour cent fut faite sur le salaire des ouvriers, les colporteurs exceptés. La somme retenue monta à fr. 3,728. C'était une lourde contribution pour des pères de famille, dont les traitements étaient à peine suffisants pour le strict nécessaire.

On n'entendit cependant aucun murmure. L'épreuve fût peut-être un peu trop sévère pour quelques-uns ; mais, en général, elle porta de bons fruits : elle resserra les liens qui nous unissaient les uns aux autres et nous fit sentir notre solidarité réciproque. Elle accrut ainsi l'attachement de tous à nos institutions et à l'œuvre en général. Le travail, les luttes, les anxiétés, la souffrance, furent un salutaire baptême pour tous. Au reste, le Seigneur nous soutenait par les bénédictions visibles qu'il répandait sur nos faibles travaux.

Le fardeau commença à s'alléger en 1851 et 52. Nous eûmes même la jouissance de pouvoir rembourser, en 1852 et 1853,

toutes les retenues qui avaient été faites sur les salaires des ouvriers, et le 30 juin 1853, les comptes furent balancés avec un solde en caisse de fr, 5,775. Pendant le reste de cette période, les fonds arrivèrent en suffisance sans trop de peine, et chaque année les comptes soldèrent avec un avoir en caisse qui s'éleva deux fois à plus de fr. 7,000. Dieu ne confondit point notre foi, toute faible qu'elle était. A la fin du volume, on trouvera deux tableaux qui présentent d'une manière précise, l'un les dépenses des diverses branches de l'œuvre pendant cette période, l'autre, la somme des recettes qui, chaque année, furent fournies par la Grande-Bretagne, la Hollande, les États-Unis, l'Allemagne, la Suisse, la France et la Belgique. Ils sont assez intelligibles pour n'avoir pas besoin d'être accompagnés de notes explicatives.

Membres du comité administrateur pendant ces dix ans et demi.

Nous suivrons l'ordre chronologique d'entrée dans le Comité, parce que le synode a fixé cet ordre pour toutes les pièces officielles.

MM. *Anet*, pasteur de l'Église du Boulevard, à Bruxelles, secrétaire honoraire pendant toute la période 1848 à 1858 et secrétaire actif jusqu'en 1851.

Urling, membre de l'église du Boulevard à Bruxelles, trésorier pendant quatre ans et demi, 1848 à 1852.

Lespirt, membre de l'église du Boulevard, à Bruxelles, pendant deux ans, 1848 à 1850.

Roulet, pasteur résidant à Bruxelles pendant deux ans et demi, 1848 à 1850.

Hull, membre de l'église du Boulevard, à Bruxelles, pendant un an, 1848 à 1849.

E. Girod, pasteur de l'église de Liége, pendant deux ans et quatre mois, 1849 à 1851.

J.-F. Bartels, membre de l'église de Liége, pendant neuf ans et demi, 1849 à 1858.

E. Winand, membre de l'église de Nessonvaux, pendant neuf ans et demi, 1849 à 1858.

P. Davidson, membre de l'église de Bruxelles (Boulevard), pendant neuf ans et demi, 1849 à 1858.

Dr *M. Schoenfeld*, membre de l'église de Charleroi, pendant neuf ans et demi, 1849 à 1858.

Marzials, ancien pasteur, pendant quatre ans et demi, 1849 à 1853.

Thalheim, pasteur à Malines et Vilvorde (église salariée par l'État), pendant un an, 1849.

G. Poinsot, pasteur à Charleroi, pendant huit ans, 1850 à 1858.

Junet, pasteur à Fontaine-l'Évêque, pendant un an, 1850 à 1851.

R. Plucker, négociant à Liége, pendant cinq ans, 1851 à 55, 1857 à 58.

L. Durand, pendant sept ans et demi, dont cinq ans et demi comme secrétaire résidant à Bruxelles, puis deux ans pasteur à Liége, 1851 à 1858.

Ed. Panchaud, pasteur de l'église rue Belliart, à Bruxelles, pendant six ans, 1852 à 1858.

Le baron *E. Prisse*, directeur gérant du chemin de fer du pays de Waes, pendant cinq ans, 1853 à 1858.

N. Dourlet, négociant à Charleroi, pendant cinq ans, 1853 à 1858.

Le Dr *H. Vander Elst*, à Bruxelles, église du Boulevard, pendant deux ans, 1856 à 1858.

C. van Goethem, à Bruxelles, église du Boulevard, pendant deux ans, 1856 à 1858.

Le pasteur *E. Filhol*, secrétaire à Bruxelles, église du Boulevard, pendant deux ans, 1856 à 1858.

CHAPITRE II

État religieux et moral de la nation. — Liberté de conscience

§ I
État religieux & moral

Dans l'introduction à ce travail, l'état religieux et moral de la Belgique a été brièvement décrit, tel qu'il apparaissait vers l'année 1837; plusieurs fois ce sujet a été de nouveau touché en passant. Il n'y a pas beaucoup à dire de plus pour ce qui concerne la période qui nous occupe. Il s'est produit des changements, sans doute, mais les caractères sont restés au fond les mêmes; nous les trouverons un peu plus modifiés dans la période suivante.

L'ignorance n'a guère diminué. La superstition a baissé ici, mais elle a grandi là; elle est pratiquée avec moins de servilisme et de stupidité; ce sont surtout des pratiques de convention; elles s'associent parfaitement à l'indifférence et à l'incrédulité; les lieux de pèlerinages sont toujours nombreux et les amulettes de tous les genres possibles constituent encore un bon trafic. Les processions n'ont rien perdu de leur caractère profane, et les kermesses, de leur mondanité et de leur immoralité. L'ivrognerie croît au lieu de diminuer. L'amour effréné des plaisirs et des jouissances sensuelles gagne en intensité plutôt qu'il ne perd.

L'influence du clergé est excessive encore, mais elle diminue sans cesse. Les scandales auxquels il donne lieu, l'ardeur et la ténacité avec lesquelles il confond ses intérêts matériels et ses croyances, la politique et la religion, le déconsidèrent, irritent les esprits et les poussent à l'incrédulité.

Il est impossible de ne pas reconnaître que le matérialisme, le scepticisme et toutes les tendances négatives font des progrès considérables dans la classe bourgeoise et le peuple. On s'affranchit du papisme et en même temps on rejette la religion. Les préjugés contre l'Évangile diminuent énormément, on l'admire, mais on en rejette les doctrines sous prétexte qu'elles renferment des mystères, et la morale parce qu'elle est trop sévère, trop exigeante et par là impossible à pratiquer. Tout est sacrifié aux intérêts du siècle et à la satisfaction de la chair.

§ II
Liberté de conscience

Le clergé est ici hors de question : son éducation, ses principes et sa tradition ne lui permettent pas de reconnaître d'autres droits que ceux qu'il s'attribue ; il se renierait s'il respectait ce droit sacré et imprescriptible qu'on appelle la liberté de conscience. Je parle du corps en général ; il est sans doute des prêtres, *rare errantes*, qui ne sont pas animés de l'esprit persécuteur. Mais ce que nous avons eu l'occasion de constater durant toute cette période encore, c'est qu'ils n'acceptent jamais une discussion publique orale et que, dans les discussions écrites, ils ne montrent de loyauté, ni dans les citations qu'ils fournissent, ni dans la manière dont ils rencontrent nos arguments : falsifications, doctrines et arguments

tronqués ou passés sous silence, sont des traits saillants de leur controverse.

Les directeurs d'établissements, d'exploitations industrielles ou autres, sont moins tyranniques ; ils le sont parfois encore beaucoup, suivant le degré d'intensité de leurs rapports avec le clergé. Les magistrats tiennent à la liberté des cultes, garantie par la Constitution, lorsqu'il ne s'agit que du droit d'exercer un culte qu'on a hérité de ses pères ; mais quand il est question de prosélytisme, quand des papistes sont devenus chrétiens évangéliques, c'est autre chose. Le public admet le droit de changer de religion, mais il est disposé à déverser le blâme et parfois le mépris sur ceux qui en usent. Le sens large et généreux de la Constitution n'est pas encore compris ; il le sera mieux plus tard : il faut du temps à une nation pour refaire son éducation sur une question aussi considérable. Mentionnons un ou deux faits pour justifier ces appréciations.

Dans les premiers mois de 1856, un professeur de l'Université de Gand exprima, dans un cours qu'il donnait à la faculté de droit, des opinions qui firent beaucoup de bruit et fournirent l'occasion à chacun de dire comment on entendait la liberté de conscience des professeurs dans les Universités de l'État. Voici l'exposé succinct de cette affaire, que j'ai traitée ailleurs.

« Quatre étudiants se sont plaints à leurs parents des opinions émises par M. Brasseur, et l'ont accusé surtout d'avoir, « au moins indirectement, » *nié la divinité du Christ*. Les parents à leur tour ont dénoncé le professeur à l'autorité académique, qui a dû provoquer une enquête. Il en est résulté une agitation considérable parmi les étudiants, d'abord, qui, à l'unanimité moins les quatre sus-mentionnés, ont pris chaudement le parti de leur professeur ; l'agitation a passé ensuite dans les journaux, puis dans le public et enfin dans les Cham-

bres. Dans la discussion qui a eu lieu à la chambre des Représentants, le président du ministère a prononcé un discours plein de modération, nous le constatons avec plaisir. Il a dit que l'enquête a prouvé « que l'accusation portait à faux, que « M. Brasseur n'avait pas nié la divinité du Christ. » Mais en même temps, M. Dedecker a déclaré que si le professeur avait été convaincu du fait dont il était accusé, il eût « été destitué » dans les vingt-quatre heures. »

« En outre, M. Brasseur, dans une lettre publiée par les journaux, a reconnu avoir enseigné :

« 1° Que la papauté du moyen-âge a absorbé la puissance séculière par des usurpations successives, et anéanti l'élément subjectif de l'homme ;

« 2° Qu'il n'aperçoit, pendant toute la durée du moyen-âge, qu'un fait : c'est le despotisme théocratique se substituant au lieu et place de l'État, et confisquant le principe subjectif au moyen de la force ;

« 3° Qu'il voit dans la réforme du XVI[e] siècle le signal de l'affranchissement de l'esprit humain, étouffé sous le joug de l'église au moyen-âge, et que la réforme fut, à ses yeux, pour le moyen-âge, ce que le christianisme avait été pour l'antiquité : une réhabilitation du principe subjectif par la proclamation du libre examen ! »

« La troisième de ces propositions, a dit le président du ministère, « avait froissé le sentiment religieux des familles. » On avait voulu y voir la supériorité religieuse, dogmatique, » de la réforme sur le catholicisme. Je le déclare avec fran» chise, a ajouté M. le ministre de l'intérieur, que si telle avait » été la portée de la troisième proposition, je n'aurais pas » souffert l'enseignement d'une pareille doctrine dans une » université de l'État, j'aurais cru qu'il y avait à prendre une » mesure de rigueur. »

« Mais M. Brasseur a déclaré, dans les explications qu'il a données à M. le ministre de l'intérieur, « qu'il n'a pas voulu » établir une comparaison au point de vue religieux entre la » réforme dogmatique et le catholicisme, mais qu'il avait en- » tendu seulement constater l'influence de la réforme sur le » droit naturel, l'apprécier au point du vue historique et juri- » dique. »

« Ce que nous tenons à faire remarquer, c'est que M. le président du ministère a déclaré que si M. Brasseur « avait nié la » divinité du Christ, il eût été destitué dans les vingt-quatre » heures; ou que s'il avait donné à la réforme religieuse du » XVI[e] siècle une supériorité religieuse dogmatique, sur le » catholicisme, une mesure de rigueur eut été prise : car un » pareil enseignement ne peut être toléré dans une université » de l'État. »

« Dans la Chambre et dans la presse périodique, les hommes appartenant au parti libéral ont donné une approbation, au moins tacite, aux doctrines gouvernementales de M. le ministre de l'intérieur. Cela nous a fort étonné. Quant à nous, après en avoir fait un examen attentif et sérieux, nous croyons :

« Qu'elles sont contraires à la liberté de conscience et à la Constitution belge;

« Qu'elles sont inapplicables dans l'état de la législation religieuse qui nous régit;

« Qu'elles sont nuisibles à la vérité qu'on veut protéger; et, enfin, qu'elles tendent à faire des hypocrites et non des croyants. »

Dans l'article du *Chrétien belge*, d'où cet exposé est tiré, les thèses que je viens de rappeler sont pleinement justifiées. Elles se justifient d'elles-mêmes d'ailleurs à tout esprit éclairé. Le *Chrétien belge*, a été le seul journal ou revue qui ait soutenu cette interprétation large et seule logique de la loi fondamentale. Ce

n'est que plus tard qu'on se ravisa et qu'un des chefs du parti libéral, M. Frère-Orban, professa à la chambre le principe défendu par le *Chrétien belge*.

Il s'était produit deux ans auparavant, dans un cercle restreint, un fait bien plus grave au point de vue des mœurs. Il suffira de citer le *seizième Rapport* annuel de la Société. Il donne un récit très-succinct de cette douloureuse affaire (1).

« Nous devons aussi une mention à Grammont, petite ville de la Flandre orientale, où nos essais d'évangélisation ont rencontré l'opposition la plus brutale. Les réunions dans cette ville donnant lieu à des rassemblements hostiles considérables, le frère chez qui celles-ci se tenaient était obligé de sortir de temps à autre, dans la rue, pour surveiller les gens mal disposés qui entouraient sa maison. Or, un soir, au moment où l'un de ces attroupements venait de se dissiper, il rentra chez lui en chancelant, le visage ruisselant de sang, par suite d'une profonde blessure au front, et expira une heure après, sans avoir pu donner aucun détail sur ce qui lui était arrivé. Nous avons lieu de croire que la blessure provenait non d'une chute, comme on a voulu en répandre le bruit, mais d'un coup porté par une main ennemie. Cependant il n'y a eu jusqu'ici ni enquête, ni poursuite, la police n'ayant pas voulu intervenir. La famille du défunt, qui est catholique romaine, a cédé à tout ce que le parti clérical lui a imposé, et a même permis que l'enterrement eût lieu la nuit, comme s'il se fût agi d'un criminel. Il est vrai qu'il est naturel que les œuvres de ténèbres se fassent la nuit.

« Les quelques personnes de Grammont qui se sont attachées à la vérité, ont quitté cette ville persécutrice, en sorte que nous avons dû renoncer à l'espoir d'y former un troupeau. »

(1) Page 25.

Pour être exact, il faut dire que la police n'a pas seule été en défaut, le parquet l'a été bien davantage : nous avons en vain dénoncé ce meurtre au procureur du roi, ce magistrat a fermé les yeux et les oreilles.

Il faut ajouter que ce n'est que dans les Flandres que de pareils crimes peuvent se commettre ou tout au moins rester impunis : dans les provinces wallonnes, le pouvoir judiciaire s'est toujours empressé de nous protéger, même sans y être requis : par la seule initiative des magistrats, bien des procès ont été intentés aux gens qui nous molestaient ou nous empêchaient d'exercér nos droits.

LIVRE DEUXIÈME

ÉGLISES ET STATIONS

Nous avons terminé la période précédente avec dix stations : *deux* dans le Brabant : celle de Wavre et celle de Louvain ; *six* dans le Hainaut : celles de La Bouverie, de Taintégnies, de Charleroi, de Jumet, de Fontaine-l'Évêque et de Leers et Fosteau ; *deux* dans la province de Liége: celle de Liége et celle de Nessonvaux. Il y en avait une onzième en travail de formation à Sprimont, province de Liége. La plus ancienne nous quittera en 1854 pour mieux atteindre le salaire de l'État. La même année, celle de Fontaine-l'Évêque sera entraînée par les excentricités darbystes de l'ouvrier, et graduellement ruinée. Celle de Leers et Fosteau passera au creuset de l'épreuve, mais elle ne périra pas. Les autres se maintiendront et presque toutes prospèreront. Trois églises se joindront à notre corps en 1854, celle de Wasmes, et à Bruxelles, celles du Boulevard de l'Observatoire et de la rue Belliard. Trois stations flamandes seront fondées : une à Gand, en 1854, une à Bruxelles, en 1855, et une à Anvers, en 1856. Trois autres seront établies dans la province de Liége : une à Sprimont et une à Verviers en 1849, une à Lize-Seraing en 1850. Celle de Verviers ne durera que jusqu'en 1857. Un essai éphémère sera fait à Mons, en 1854. Nous terminerons la période avec 16 églises et stations.

CHAPITRE PREMIER

Hainaut

§ I

Arrondissements de Mons et de Tournai

Mons. — La Bouverie. — Taintégnies. — Wasmes

Mons. — M. Trivier, ancien prêtre catholique, homme d'une piété et d'un caractère éprouvés et qui avait travaillé plusieurs années en France avec bénédiction, fut placé dans cette ville, en novembre 1854, pour y faire un nouvel essai ; mais il quitta le 28 février suivant pour se rendre à Guernesey, où une église l'appelait comme pasteur. Nous ne pûmes lui donner un successeur et l'essai fut ainsi abandonné.

La Bouverie, en avril 1849, perdit son vénérable évangéliste, M. Maton, ou plutôt le papa Maton, comme on se plaisait à l'appeler. Son âge et ses infirmités ne lui permettant plus de remplir ses fonctions, il se retira en France dans son village natal. Il avait été onze ans et demi au service de la Société, et pendant tout ce temps, il avait travaillé avec fidélité, zèle et succès. Il était estimé et aimé de tous. Quelques donateurs de la Grande-Bretagne, qui soutenaient en partie cette station, consacrèrent leurs souscriptions à faire une pension de retraite au père Maton.

Peu de temps après le départ de son évangéliste, l'église fut sévèrement visitée par le choléra, qui ravageait le borinage. L'instituteur, le frère Andry, déploya, pendant tout le temps qu'a duré l'épidémie, toute l'activité et le dévouement qu'on peut attendre d'un pasteur fidèle. Auprès du lit des malades et des mourants, sur les cimetières, il présentait sans cesse les consolations et les appels de l'Evangile. Son école était fermée, mais il avait en réalité deux troupeaux à sa charge : celui de La Bouverie, qui nous occupe, et celui de Pâturages, dont le pasteur, résidant à Dour, se trouvait trop éloigné pour lui donner les soins nécessaires en ces douloureuses circonstances.

En automne, cette même année, M. L. Durand, élève de l'école de théologie de l'Oratoire, à Genève, fut placé à la tête de cette église. Il la quitta en février 1851, pour venir à Bruxelles, prendre les fonctions de secrétaire de la Société; mais il continuait à la visiter de temps en temps. L'instituteur, M. Andry, tout en tenant ses classes, donnait au troupeau des soins pastoraux et présidait les assemblées d'édification. Le troupeau choisit pour son pasteur M. Cornet-Auquier, qui était à la tête de l'église de Nessonvaux. Le comité approuva ce choix.

« C'est vers la fin de novembre 1852, dit le quinzième Rapport de la Société, page 15, que M. Cornet-Auquier vint s'établir dans son nouveau poste et il y fut solennellement installé, le 5 décembre suivant, par M. Durand, secrétaire de notre Société, assisté par un pasteur, membre du Comité administrateur. Mais il donna sa démission d'agent de la Société, le 9 mai 1853, tout en demeurant avec le troupeau. Par une communication en date du 2 juin, le consistoire nous fit savoir qu'il désirait continuer ses relations avec M. Cornet-Auquier et se rattacher au synode des églises salariées par l'État, en vue d'être appuyé par ce synode pour obtenir de l'Etat le salaire de ce pasteur. Le 5 juin, le troupeau cédant à des consi-

dérations que, nous semble-t-il, il eût dû écarter, décida, en suivant l'impulsion du Consistoire, de se détacher de nous.

« La Société n'a pas appris cette décision sans tristesse et regret, La Bouverie étant un de ses plus anciens postes, par conséquent un de ceux auxquels elle était le plus attachée ; mais fidèle à son principe de laisser aux églises qui relèvent d'elle toute leur liberté, elle n'a point gêné l'église de La Bouverie dans les démarches qu'elle a cru devoir faire et a répondu aux communications de son Consistoire par une lettre qui contenait, entre autres, ces paroles fraternelles : « Tant que » nous vous verrons marcher fidèlement en Christ, nos cœurs » vous demeureront étroitement attachés dans les liens d'une » même espérance, d'une même foi et d'un même Seigneur. »

Il a toujours été entendu que pasteurs et troupeaux parmi nous demeurent libres, soit de demander le salaire de l'État, soit de se séparer de notre corps. Le pasteur et l'église de La Bouverie étaient dans leur droit. Donc le mécontentement qui perce sous l'expression des regrets que nous venons de citer, peut paraître singulier, difficile même à expliquer. Mais il faut savoir que la marche qui avait été suivie par ceux qui avaient mené cette affaire, avait eu quelque chose de très-clandestin. Le plan mené de longue main avait été tenu entièrement secret. La Société avait certes le droit de s'attendre à des procédés empreints de droiture et de délicatesse. La correspondance déposée aux archives fournirait des renseignements suffisants pour élucider cette affaire ; toutefois, quoique nous soyons à plus de vingt ans de distance, elle est encore trop rapprochée pour être traitée à fond sans donner lieu à des personnalités. Mais il est permis de se demander si l'église de La Bouverie ne pouvait pas satisfaire son désir : d'obtenir le salaire de l'État, sans se séparer de la Société ? Un fait certain, incontestable, c'est que le gouvernement ne pouvait, sans

violer la Constitution, exiger cette séparation pour faire droit à sa demande, et ce qui est aussi certain, *c'est qu'il n'eût jamais eu l'idée par lui-même* de demander une telle chose. Le ministre de la justice et des cultes avait le droit de consulter la commission synodale des églises qu'il salariait déjà, mais l'avis, quel qu'il fût, ne pouvait être qu'un élément d'appréciation, et non une raison déterminante. En outre, comment faut-il appeler le mobile, le sentiment de ladite commission synodale qui a exigé pour prix de ses services que l'église de La Bouverie se séparât de la Société? D'une société qui, sous la bénédiction de Dieu, l'avait fondée, *créée*, nourrie de la parole pendant seize ans, et l'avait dotée d'une école! La Société avait dépensé pour cette station une somme de 35,497 fr. 50. Ce mobile n'était assurément ni fraternel, ni généreux; il n'était pas de nature à faire croire à la Société que nos coreligionnaires étaient devenus enfin ses amis. Elle avait cependant quelques rares amis parmi eux, comme nous aurons encore une ou deux heureuses occasions de le constater.

Taintégnies ne présente aucun fait à remarquer. Le troupeau a une marche solide au point de vue religieux et moral; mais il ne s'étend pas.

Wasmes est une petite église qui, en 1854, demanda à être admise comme membre de notre corps et fut reçue cordialement par le synode. Deux catholiques romains convertis, l'un colporteur de Bibles et l'autre employé dans un charbonnage comme surveillant d'une *machine à feu*, travaillaient avec zèle à répandre la connaissance de l'Evangile autour d'eux; c'était les frères Armand et A. Lefèvre. Ils commencèrent, en 1846, à inviter leurs voisins à se réunir à eux pour lire la Bible et prier; l'invitation fut acceptée par une

maison, en 1853, et en faire une chapelle, à laquelle une salle fut ajoutée pour la nombreuse et florissante école de Gollissart.

Fontaine-l'Évêque fut placée sous les soins vigilants du pasteur Junet, en février 1848. Le Seigneur nous a repris cet ami, le 9 novembre 1853. Junet était d'origine suisse; il avait fait ses études à l'école de théologie de l'Oratoire, à Genève. Il m'avait été donné comme aide pendant neuf mois à son arrivée ici, et j'ai eu l'occasion d'apprécier son caractère, sa piété et ses aptitudes. C'était un homme réfléchi, intelligent, d'une pensée parfois profonde, parlant correctement et écrivant bien. Il était plein de bon sens et d'esprit pratique; il était animé de la plus sincère piété et d'un vrai désir d'amener les âmes à Christ. Il a laissé à tous ses collègues un souvenir rempli d'estime et d'affection. Son départ fut pour la station de Fontaine une perte irréparable. Il fut remplacé par un évangéliste qu'on avait envoyé à la Société du midi de la France, qui entraîna le troupeau dans une espèce de darbisme. Le Comité administrateur ayant dû lui donner sa démission, la presque totalité des deux troupeaux qu'il avait sous ses soins, le suivit. Soutenu par les subsides du pieux frère Muller de Bristol, il resta au milieu d'eux jusqu'à ce que l'œuvre fut *ruinée et les troupeaux dispersés*. Voilà les fruits de l'esprit sectaire!... Vous travaillez de longues années pour rassembler un troupeau autour de la parole de Dieu et lui enseigner l'amour du Sauveur; arrive un homme, qui peut être un sincère disciple, mais qui est surtout préoccupé de quelque forme ecclésiastique, de quelque théorie particulière sur le retour du Seigneur, sur le baptême, etc., etc.; il cherche à s'emparer de votre champ; il vous dérobe vos javelles et n'est satisfait que s'il enlève tout. *Bourdon* qui envahit la ruche bien fournie de la vigilante abeille. Encore si c'était pour conduire les âmes à Christ, l'unique source de toute

vie ! On ne les détourne pas du Sauveur ; mais on met autre chose au premier plan, le Sauveur est au second, et peu à peu la piété, l'amour, la vie faiblissent et s'éteignent chez les uns ; les autres languissent jusqu'à ce qu'ils aillent chercher de nouveau la vie ailleurs.

§ III
Arrondissement de Thuin

Leers et Fosteau

Nous avons vu l'œuvre s'affermir et se développer. Un auditoire assez nombreux et régulier se réunissait dans une ancienne bergerie appropriée pour la célébration du culte. Le marquis avait résolu d'imposer, par son testament, à son héritier l'obligation de faire construire une chapelle et d'y consacrer une somme déterminée : il se sentait trop vieux pour faire élever lui-même ce bâtiment. Mais ayant appris que le curé assurait que jamais la chapelle ne serait construite, il donna immédiatement l'ordre de choisir une pièce de terrain au bord de la grande route, en face de la maison du curé, de dresser des plans et de faire préparer les matériaux pour l'érection d'une chapelle comprenant, comme dépendances, une salle d'école et un logement pour l'instituteur. Ces ordres furent promptement exécutés et ce charmant petit temple, avec son clocher élancé, fut inauguré le 15 août 1850. Deux prédications furent faites en présence de nombreux et imposants auditoires. Le marquis était extrêmement heureux d'avoir vécu assez longtemps pour mener à bonne fin cette entreprise, qui lui tenait fort à cœur. Dieu prolongea sa vie encore jusqu'au 23 juin 1854. Dans les derniers temps de sa longue carrière, — il avait quatre-vingt quatorze ans, — il fut accablé par les infirmités de l'âge et la

maladie. Son pasteur, M. Dupont, qui était en même temps pour lui un ami, le visitait chaque jour, et lui consacrait beaucoup de temps; il l'encourageait et le consolait par des lectures de la parole de Dieu, des exhortations et des oraisons.

« Le vieillard devint très-gravement malade, dans le mois de mai 1854. Pendant les dernières semaines de sa vie, ceux qui l'entouraient parvinrent à le priver complètement des soins de son pasteur, et tinrent la porte fermée aux amis du marquis, qui en même temps étaient des amis de l'Évangile.

« Toutefois, cinq jours environ avant qu'il rendit le dernier soupir, un pasteur de Bruxelles, M. A... parvint, avec beaucoup de peine, jusqu'à lui. Le marquis exprima vivement le plaisir que lui faisait cette visite, et, en répondant à quelques questions que lui adressa le pasteur, il déclara très-catégoriquement qu'il persévérait dans les principes et la foi évangélique, et qu'il attendait son salut éternel des seuls mérites de Christ. Il accepta avec joie et reconnaissance la proposition que lui fit le pasteur de prier auprès de son lit. Cinq ou six personnes étaient présentes à cet entretien. Le lendemain M. A... renouvela sa visite. Cette fois plus de vingt personnes étaient présentes (1). Le pasteur du marquis (M. Dupont) seul n'avait pu obtenir d'être admis. M. A... ayant fait des questions plus précises qu'à sa première visite, les réponses du malade furent encore plus claires, et l'impression que la plupart des assistants (plusieurs étaient catholiques romains) exprimèrent, fut que le malade persévérait dans sa foi avec une grande décision et de tout son cœur, et qu'il était bien préparé au délogement.

« Pendant que tout le monde était encore présent, M. A... dit au malade que M. le pasteur Dupont l'avait prié de lui ex-

(1) Le vicomte d'Aoust, neveu et héritier du marquis, était présent.

primer sa vive sympathie et de l'assurer qu'il priait sans cesse pour lui. Le malade parut fort surpris de ce message et dit : « Oui... où est M. Dupont? » — « Il est dans sa maison qu'il n'a jamais quittée, ici à Leers », répond M. A... — « Ah! il est dans sa maison! » répéta le marquis, avec un accent d'étonnement. M. A. reprit : « Oui, et il serait très-heureux de venir prier avec vous. Sa visite vous serait-elle agréable? » Le marquis : « Mais oui, je serai charmé de le voir! » — M. A... « Avez-vous quelque chose contre M. Dupont? » — Le marquis : « Non, je n'ai rien contre M. Dupont. » Survinrent alors de l'agitation et des mouvements divers autour du lit du malade, qui interrompirent forcément le dialogue... Après cet entretien, M. A... tenta vainement de revoir le malade, et, bien que celui-ci eût exprimé, *avec un accent très-marqué*, son désir de voir M. Dupont, M. Dupont ne fut point admis : le marquis n'était plus maître chez lui, et Dieu sait depuis quand! La porte demeura ainsi hermétiquement fermée pour son pasteur, bien qu'il n'y eût personne qui fût capable de *nous expliquer* la raison de ce fait étrange. Sans doute, ce fait avait sa raison d'être, plus étrange probablement encore que le fait lui-même, mais qu'on ne pouvait faire connaître. Ceci n'était pas cependant plus *mystérieux* que l'étonnement du marquis en apprenant que M. Dupont, son pasteur, était à Leers et qu'il ne s'était point absenté. Mais d'où lui était donc venu l'idée que M. Dupont était absent? Chaque jour, et plusieurs fois, M. Dupont faisait demander ou allait demander des nouvelles du malade et lui faisait exprimer sa respectueuse sympathie; chaque jour, ou presque chaque jour, M. Dupont demandait à le voir, et chaque jour, ou presque chaque jour, on apportait des salutations à M. Dupont de la part du malade et des excuses de ce que sa faiblesse ou quelque autre raison l'empêchait de le recevoir!! Et malgré tout cela, le pauvre

malade croit que son pasteur a quitté le village, l'a abandonné au moment où il a le plus besoin de consolation et où certains dangers assez graves l'environnent. Il est réduit à appeler chaque jour, son cocher, son valet de chambre, son cuisinier et je ne sais quel autre, à remplir auprès de son lit de douleur les fonctions pastorales, parce qu'il croit son pasteur absent, et cependant son pasteur est là, à sa porte, demandant avec instances de pouvoir entrer!... Sans doute, il y a quelque chose qui peut expliquer cette singulière contradiction ; mais ce quelque chose est un secret!... » (1)

C'était un secret que tout le monde connaissait et dont on parlait partout, mais qu'on ne pouvait publier alors dans une revue ou un journal. Il n'y a plus aucune raison de le taire actuellement. On ne peut pas tout dire cependant : il s'est passé des choses trop graves pour que, même à vingt ans de distance, nous puissions en parler.

Voici le secret *public*. Quatre ou cinq domestiques de la maison du marquis étaient mentionnés dans un testament de leur maître : à l'un était légué une pension viagère de 600 francs, à un autre, de 400 francs, etc. Mais le marquis les avait avertis que tout droit à cette pension était perdu pour celui qui ne se trouverait pas à son service au moment de son décès.

On les appela et on leur dit : « Nous voulons que M. Dupont n'approche plus de M. le marquis. Pour cela nous dirons au marquis que M. Dupont est parti subitement pour un voyage et qu'on ne sait où il est ; à M. Dupont nous lui dirons que M. le marquis ne peut ou ne veut pas le recevoir. Vous direz à M. le marquis et à M. Dupont comme nous, ou sinon vous recevrez votre congé à l'instant même, et vous perdrez par là votre pension ; il en sera de même de quiconque révèlera le secret. »

(1) Extrait du *Chrétien belge*, novembre 1856.

Un ou deux domestiques éprouvèrent de violents combats : il leur fallait soutenir un grossier mensonge et le répéter tous les jours. Quel but voulait-on atteindre en empêchant ainsi tout rapport entre le marquis et son pasteur ? Il y avait sans doute une trame de prêtres, quelque conversion *in extremis* à opérer. Sur ce point on n'eût, paraît il, rien obtenu des domestiques, très-attachés à leur maître et qui avaient d'ailleurs des convictions religieuses trés-arrêtées et une piété qui paraissait vivante. On fit tout pour dissiper leurs craintes: on leur assura qu'aucune atteinte ne serait apportée à la liberté religieuse du marquis et qu'il ne serait l'objet d'aucune obsession. On leur commit même la garde religieuse du lit du marquis (1). Comme on l'a vu plus haut, à sa demande, ces hommes lui lisaient l'Evangile et priaient auprès de lui, et cela fréquemment le jour et la nuit. Il est équitable de dire qu'ils s'acquittaient de cette tâche avec un zèle, une affection et une piété touchante ; ils avaient une connaissance suffisante des Écritures pour pouvoir donner de solides consolations au pauvre malade *séquestré*. Cependant leur conscience ne les a point absouts : ils ont gardé le secret jusqu'à la mort du marquis, c'est-à-dire qu'ils ont appuyé le double mensonge : auprès du malade et auprès de M. Dupont ; mais ce fatal mensonge s'est attaché à leur âme comme une gangrène... « Dieu est amour » et toutefois ses jugements sont terribles. (2)

Après la visite que nous venons de rapporter, l'état du marquis empira rapidement et la mort ne se fit pas attendre........

(1) Cette promesse ne fut pas scrupuleusement remplie, et si l'on n'eût craint que l'indignation de quelques domestiques ne perdît tout, les prêtres auraient obsédé le pauvre vieillard ; on fit des tentatives qu'on n'osa pas renouveler.

(2) Un sombre désespoir a promptement conduit l'un d'eux au suicide et les autres ?...

Il s'est endormi dans le Seigneur, après avoir rendu un beau témoignage à la puissance de la grâce. Nous avons eu la consolation de déposer sa dépouille mortelle dans le tombeau qu'il avait fait lui-même préparer, sous la cour du temple qu'il avait érigé pour la prédication de l'Évangile.

Neuf jours avant sa mort, alors qu'il était séquestré (1), il signa un testament qui rendait nulles les dispositions qu'il avait prises pour assurer le maintien du culte évangélique à Leers et Fosteau : c'est-à-dire pour assurer à la congrégation la jouissance de la chapelle, d'une petite maison et d'une rente de 3,000 fr. dont deux mille pour le traitement du pasteur, 600 pour celui de l'instituteur et 400 pour les vieillards pauvres. Mais, par ce dernier testament, le marquis donnait au vicomte d'Aoust, son neveu, la terre du Fosteau, à *charge de protéger la religion protestante*; ce legs, qui était de trois et demi millions, venait s'ajouter à une fortune énorme donnée par un testament antérieur.

« Tout homme de sens et de bonne foi eût compris que la charge de *protéger* la religion protestante signifiait pour le légataire ce qu'elle signifiait pour le testateur : faire en faveur du culte protestant évangélique ce que ce dernier faisait, ou au moins ce qu'il avait si vivement désiré qu'il fût fait après sa mort. Mais tout le monde ne reçoit pas le dictionnaire de l'Académie; les Jésuites ont le leur, par exemple, qui certes, dans une foule de cas, fait une singulière opposition aux autorités de la langue française. L'héritier de feu le marquis d'Aoust en a aussi un à lui, qui nous était, nous avouons notre ignorance, complètement inconnu : car il paraît avoir trouvé que *protéger la religion protestante* est exactement synonyme

(1) Il faut dire que le vicomte d'Aoust n'était pas encore arrivé au château du Fosteau.

de ***persécuter la religion protestante.*** Et cela l'a conduit naturellement à croire que son oncle l'a fait son héritier pour lui fournir les moyens de détruire ce qu'il s'était efforcé d'édifier pendant dix ans! Qu'on juge par ces quelques faits : tous ceux qui ont persévéré dans la foi évangélique, s'ils étaient ouvriers dans les possessions de l'héritierdu marquis, ont été renvoyés; s'ils occupaient des maisons que le marquis leur avait louées de son vivant, il ont été mis à la porte par sommation d'huissier; s'ils avaient des terres en location, elles leur ont été retirées, et parfois avec violence. Or, comme toutes les terres de la commune et presque toutes les maisons du village, appartenaient au marquis, et partant sont devenues la propriété de son héritier, les chrétiens évangéliques, tous ou à peu près tous, ont dû quitter la localité pour aller chercher ailleurs un asile et leur pain quotidien. Cela ne s'est pas fait sans de grandes souffrances et de grands déchirements de cœur, on le comprendra aisément.

« Ce n'est pas tout : un huissier vint intimer l'ordre à M. Dupont de quitter sa demeure (et en réalité la commune); un autre intima le même ordre à l'instituteur. Ni l'un, ni l'autre de ces deux frères ne crurent pouvoir en conscience obtempérer à ces injonctions : c'eût été abandonner le troupeau désolé.

« Nous nous croyons en possession de preuves suffisantes qu'un contrat synallagmatique était intervenu entre M. le marquis et M. Dupont. Plusieurs hommes de loi, consultés sur ce sujet, furent de cet avis. La chose fut donc soumise au tribunal de Charleroi, qui nous donna gain de cause. Nous pouvons dire même que les plaidoiries firent une profonde impression, en faveur de notre cause, sur le barreau de la localité, et que notre victoire fut bien plus grande au point de vue moral qu'au point de vue matériel.

« La partie adverse en appela, et l'affaire fut portée devant



la Cour d'appel de Bruxelles. La Cour d'appel de Bruxelles, contre toutes les prévisions, a cassé le jugement du tribunal de Charleroi, condamné M. Dupont (qui était en cause) à déguerpir immédiatement et mis les frais à sa charge. Ce jugement a été rendu au mois d'août dernier (1). M. Dupont a eu huit jours pour se trouver une demeure et opérer son déménagement. Il a été obligé d'aller se chercher une habitation à plus de trois lieues de distance, à Gozée.

« Non-seulement le temple a été fermé au culte évangélique, mais encore on y a immédiatement installé le culte romain ! Ce temple construit, il y a quelques années, uniquement pour l'usage des chrétiens évangéliques, sous les murs duquel feu le marquis A. d'Aoust a voulu que sa dépouille mortelle fut déposée, dans le caveau même qu'il avait fait préparer à l'avance à cet effet, ce temple a son enceinte souillée des peintures, des images et des insignes de l'idolâtrie papiste ! Quelle étrange vicissitude ! Oui étrange.., car personne n'ignore que feu le marquis A. d'Aoust, qui l'a fait ériger, a dit et répété de toutes les manières possibles, qu'il entendait que ce lieu fût à perpétuité consacré à la prédication de l'Évangile, et qu'il avait cherché à prendre toutes les mesures nécessaires « pour — comme, il s'exprime dans deux de ses testaments, rappelés par la Cour de Bruxelles, — « accomplir le vœu le » plus ardent de mon cœur, à savoir : que l'Évangile de Notre » Seigneur Jésus-Christ, qui a donné la paix à mon âme et » l'espérance d'une glorieuse éternité, soit prêché après ma » mort à Leers et Fosteau où je l'ai entendu et j'ai le bonheur » de l'entendre encore maintenant. »

« Or, à peine sa cendre est-elle refroidie sous les murs de ce temple qu'il a fait bâtir *pour accomplir le vœu le plus ardent de son cœur*, que son légataire universel, qui, comme

(1) 1856.

le reconnait aussi la Cour d'appel, est *chargé de protéger la religion protestante*, en fait brutalement fermer les portes à ceux auxquels il était destiné, ne tenant aucun compte de l'*ardent désir* de celui qui a mis entre ses mains une énorme fortune, en lui imposant la charge de *protéger la religion protestante!!!* Il est possible que l'héritier de feu le marquis A. d'Aoust ait devant les lois du pays le droit d'en agir ainsi, je l'ignore toutefois; mais ce que je n'ignore pas, c'est le jugement que la conscience et la loi de Dieu prononcent contre un acte de cette espèce. Au reste, cet acte est conforme, il faut le reconnaître, à la morale de l'église de Rome envers les chrétiens évangéliques : que de spoliations commises contre les protestants par les papistes depuis trois siècles ! Qui pourrait en supputer le nombre? (1) »

Il est un fait que, par délicatesse, je n'ai pas cru devoir publier il y a vingt ans, quoiqu'il fut connu de tous et particulièrement dans le cercle de la haute aristocratie à laquelle le marquis appartenait. Cette délicatesse n'a plus de raison d'être maintenant.

Le marquis d'Aoust s'était brouillé avec son frère. L'inimitié s'était reportée sur le fils, héritier du marquis. A celà s'ajoutait des motifs d'antipathie que je tais par charité. Pour ces causes, le marquis avait résolu de déshériter complètement son neveu. Il le disait à qui voulait l'entendre et même à ceux qui n'auraient pas voulu l'ouïr. Personne dans tout le cercle considérable de ses connaissances en Belgique ou en France n'ignorait ces dispositions du marquis, et, comme on connaissait son invincible ténacité, nul ne doutait que son neveu ne fut exclu du testament. Je ne suis pas exact; j'allais oublier un petit détail fort comique, mais d'une parfaite authenticité et qui était connu de tous : le marquis aimait à répéter en

(1) *Chrétien belge*; numéro de décembre 1856.

toute société, qu'il voulait léguer à son neveu « un âne, une charrette et une botte de paille, avec la charge d'aller sur la place publique brûler les armes de la famille. » C'est ce qu'il répondait à ceux qui essayaient de l'adoucir envers son héritier naturel.

Dès que nous fûmes en relation avec lui, nous lui fîmes comprendre, en lui montrant les magnifiques exhortations du Sauveur et de ses apôtres, qu'il devait pardonner et pardonner sans réticence. Il reconnut ce devoir, et comme c'était un homme droit, il lutta des années pour être délivré de tout ressentiment, mais lorsqu'il obtint cette grâce, il resta persuadé, encore plusieurs années, qu'en pardonnant il demeurait parfaitement libre de disposer de sa fortune selon son choix. Ce ne fut que lentement et avec beaucoup de peine que son pasteur lui fit comprendre que s'il pardonnait et aimait son neveu, il ne pouvait pas le déshériter complètement. Il fit donc un testament par lequel il institua son neveu son héritier principal. On évaluait à huit millions ce qu'il lui avait donné. Mais outre les legs considérables faits à son intendant, il avait donné la terre du Fosteau à un homme fort honorable, très-pieux et qui avait gagné toute sa confiance (1). Cette propriété était estimée à trois millions et demi. Il voulait qu'elle passât entre les mains d'un homme qui serait dévoué à la cause évangélique. Tous ces faits étaient parfaitement connus du vicomte d'Aoust. L'on a vu de quelle manière il a récompensé la loyauté et la générosité des protestants, et comment il a rempli, lui, les engagements qu'il a pris en acceptant les dispositions testamentaires de son oncle.

« Il y a eu un moment bien sérieux pour un nombre relativement considérable des membres de la congrégation de Leers-

(1) M. le colonel de M.....

et-Fosteau; c'est celui ou ils se sont trouvés en présence de cette terrible alternative : DIEU OU MAMMON? Il fallait choisir, il le fallait absolument, tout terme moyen était devenu impossible : *Dieu ou Mammon?*

« Il a été donné à plusieurs de se décider sans hésitation et promptement pour Dieu. Et certes ceux-ci, par leur attachement à la vérité, leur fidélité à confesser Jésus-Christ comme leur unique Sauveur, leur fermeté en présence de la tentation, nous ont édifié et donné la preuve irrécusable qu'ils n'avaient pas reçu l'Évangile en vain. C'est avec joie et actions de grâces que nous avons prié et que nous prions le Seigneur de les garder jusques à la fin.

« Il y en a qui ont hésité, qui auraient sans doute bien voulu ménager les intérêts de la terre sans compromettre ceux du ciel, mais auxquels, toutefois, Dieu a fait la grâce de donner définitivement plus de valeur aux biens de la vie à venir qu'à ceux de la vie présente, à l'âme qu'au corps, à l'éternité qu'au temps présent, et qui ont dit avec les apôtres : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. »

« D'autres se sont décidés, hélas ! sans beaucoup de peine pour Mammon qui, probablement, les traitait avec générosité. Ils n'avaient peut-être pas eu l'intention de servir un autre Dieu que Mammon en quittant les autels romains, et il n'est pas étonnant que, pour continuer à le servir, il y soient retournés.

« D'autres enfin ont entrepris sérieusement, semble-t-il, de servir deux maîtres. Il n'est pas besoin de dire qu'ils n'y sont pas parvenus; mais ce qu'il faut dire avec douleur, c'est que le « dieu de ce monde » a eu jusqu'à ce jour le dessus dans leur cœur » (1).

(1) *Chrétien belge*, numéro de décembre 1856.

CHAPITRE IV

Brabant

§ I

Arrondissement de Nivelles

Basse-Wavre. — Wavre. — Biez. — Ohain

On se souvient que la résidence de l'évangéliste chargé de cette station fut d'abord à La Hulpe, puis à Mont-Saint-Jean (Waterloo), puis à Genval, et enfin à Basse-Wavre ; elle fut transférée encore successivement à Wavre, à Biez et à Ohain. L'émigration en Amérique désorganisa l'intéressant troupeau de Biez, rassemblé par le ministère de M. Cacheux. Ce troupeau avait du zèle, de la vie et du dévouement. Quoiqu'il fut pauvre, il était parvenu à se construire une petite chapelle avec le secours de quelques cents francs recueillis à Bruxelles. Les émigrés parvenus dans le Visconsin y formèrent une petite église qui subsiste encore. Un des jeunes gens qui faisaient partie de cette émigration avait été chassé de la maison paternelle, lorsqu'il n'avait que quatorze ou quinze ans, parce qu'il ne voulait plus aller à la messe et déclarait vouloir suivre l'Évangile. Il fut recueilli par le pasteur, et quelques amis de Bruxelles le placèrent chez un tailleur pieux pour faire son apprentissage. Il apprit bien son métier et se conduisit comme un jeune homme rangé et pieux. Au bout d'un certain nombre

d'années de séjour dans le Visconsin, il devint conservateur des hypothèques, et son frère, jeune homme intelligent et sérieux, devint notaire.

Le troupeau d'Ohain subit le même sort que celui de Biez, il ne resta dans toute cette zone, que nous avions évangélisée pendant vingt ans, qu'un certain nombre de familles éparses que les distances empêchaient de réunir pour les édifier. L'instituteur évangéliste que la Société avait placé à Ohain, fut donc retiré. Nous verrons sous peu renaître trois troupeaux dans ce même district.

§ II
Bruxelles

Les deux églises de langue française

Nous avons vu les commencements de l'église du Boulevard de l'Observatoire, lorsque nous nous sommes occupés des circonstances qui ont préparé la formation de la Société.

En 1843, cédant à de pressantes instances, le pasteur de Charleroi quitta ce poste pour venir, le 1er septembre, succéder à M. Ph. Boucher comme pasteur de l'église du Boulevard de l'Observatoire (1). A Charleroi, il était employé par la Société évangélique. Il vint à Bruxelles avec l'intention de continuer à travailler de concert avec la Société, dont l'œuvre et le but avaient toute son affection. Il n'hésita pas à accepter l'appel qu'elle lui adressa, quatre mois après mon installation à Bruxelles, à faire partie de son conseil d'administration, qui portait le titre d'agence. Un ancien de l'église du Boulevard fut à la même date nommé trésorier de la Société. Depuis ce mo-

(1) Il fut remplacé par MM. Poinsot et Sumikrast.

ment, il s'établit des rapports très-suivis et très-sympathiques entre la Société et l'église du Boulevard. Bientôt la majorité de l'administration fut choisie parmi les membres du consistoire de cette église (1), et en 1848, elle fut tout entière prise parmi eux. La Société étant organisée sur le principe presbytérien et l'expérience ayant constaté que cette organisation fonctionnait régulièrement et était salutaire soit aux églises déjà formées, soit au développement de l'œuvre missionnaire, il était naturel que la congrégation du Boulevard se fit recevoir membre de ce corps. Elle y fut invitée d'une manière pressante et fraternelle par l'initiative du consistoire de Charleroi. La même invitation fut adressée à l'église de la rue Belliard (2). Cette église était aussi en relation intime avec la Société; et son pasteur, M. Ed. Panchaud, avait été membre de l'administration et secrétaire actif, d'abord, puis secrétaire honoraire, de 1839 à 1847. Il était rentré dans l'administration en 1852. L'une et l'autre acceptèrent cordialement cette invitation, en faisant une seule réserve digne d'être mentionnée: c'est qu'elles garderaient leur indépendance financière, pourvoiraient elles-mêmes à leurs dépenses et fixeraient les traitements de leurs pasteurs, de leurs instituteurs, etc. Elles possédaient chacune une chapelle ; celle du Boulevard de l'Observatoire et celle de la rue Belliard, que M. Panchaud avait fait bâtir deux ans auparavant. Elles avaient chacune une école et une Société Dorcas. L'église du Boulevard avait en outre une Association auxiliaire de Dames, qui faisait chaque année un Bazar pour le soutien de son école et des écoles de la Société.

Par l'annexion de ces deux églises et de celle de Wasmes, il en résultait que toutes les églises libres ou indépendantes de la Belgique faisaient partie de la Société évangélique ou Église

(1) En 1845, la moitié ; en 1846, trois sur cinq, et en 1847, cinq sur sept.

(2) Voir sur l'origine de l'église de la rue Belliard, pages 23 et 24.

chrétienne missionnaire belge. L'entrée des deux églises de Bruxelles dans notre corps causa à tous une grande joie; elle fut considérée comme un évènement important, comme une bénédiction signalée, et comme une promesse que le Seigneur nous faisait pour l'avenir. Cette union était la conséquence de l'unité de foi, de but et de principes ecclésiastiques et administratifs qui régnaient parmi nous; c'est pourquoi elle avait une grande valeur à nos yeux.

Les deux églises de Bruxelles continuèrent à prospérer pendant le reste de cette période. Celle du Boulevard fit plusieurs prosélytes par des conversions solides et dont le résultat fut de renforcer son administration et celle de la Société pendant bien des années.

Il se produisit à Bruxelles, au commencement de l'année 1857, un mouvement, une excitation qui fut trop importante pour que nous la passions sous silence.

A la fin de janvier, l'abbé Comballot, le plus grand orateur de l'ordre des Jésuites à cette époque, arriva à Bruxelles, appelé par le comte Félix de Mérode. Il venait répéter ici une série de conférences qu'il avait débitées à Liége.

La politique étant à ce moment-là au calme plat, les conférences de Comballot furent immédiatement l'évènement du jour et attirèrent l'attention de tout le monde. D'ailleurs on lui avait fait une réputation de grand orateur et d'irrésistible controversiste. Il allait attaquer et pulvériser et les rationalistes, et les protestants. Il réunit immédiatement, à la Cathédrale, un auditoire de trois à quatre mille personnes. Ses conférences des 29 et 30 janvier étaient une attaque à fond contre les protestants et la Bible en langues vulgaires. Comballot avait une belle voix, une voix d'orateur, sonore et sympathique. Il possédait un aplomb et une faconde qui se rencontrent rarement au même degré.

Son langage et sa méthode étaient inévitablement et malheureusement le langage et la méthode spécifiques des prêtres romains : style hautain, méprisant, violent et brutal ! Méthode déloyale : falsifications de l'histoire, de la chronologie, des doctrines de ses adversaires et des écrits anciens ou modernes ; mensonges éhontés, calomnies révoltantes ; faits tronqués, dénaturés, inventés ou passés sous silence, suivant les besoins de la cause. Tout cela se trouvait chez Comballot. Il était peut-être un peu moins grossier que ses confrères ; toutefois il nous appelait dans son élégant style un « bétail protestant. » Nous ne nous arrêtâmes pas au style, nous allâmes tout droit au fond. Il nous avait fait la partie très-belle par les erreurs, les paradoxes absurdes et les contradictions dont ses deux conférences du 29 et du 30 janvier pullulaient. Le 31 janvier, les trois pasteurs de Bruxelles, membres de la Société évangélique, lui adressèrent la lettre suivante.

Monsieur l'Abbé,

Dans votre conférence du 29 du mois courant, sur le protestantisme, vous avez avancé une foule d'assertions fausses et de calomnies contre lesquelles il est de notre devoir de réclamer publiquement :

1° Vous avez attaqué la méthode protestante quant à l'usage à faire de la Bible, et vous l'avez appelée rationaliste.

Nous affirmons et nous sommes prêts à prouver que cette méthode est celle de Notre Seigneur Jésus-Christ, de ses apôtres et des Pères de l'Eglise primitive.

2° Vous avez prétendu que les versions de la Bible répandues par les sociétés bibliques sont des traductions *altérées*, *profanées*, *corrompues*, *souillées*, *mutilées*.

Nous maintenons contre vous et nous sommes prêts à prouver que ce sont là d'odieuses calomnies.

3° Vous n'avez pas craint de dire que les protestants *font la traite des âmes, qu'ils spéculent sur la faim des pauvres, qu'ils achètent les apostasies et inscrivent ensuite leurs adeptes au nombre des têtes du bétail protestant.* (Quel style !!!)

C'est là une méthode de prosélytisme que nous repoussons avec horreur, la laissant à l'Église de Rome qui l'a si souvent et si largement pratiquée, notamment sous Louis XIV.

Quant aux blasphèmes que vous avez prononcés contre la Bible, en disant qu'on peut prêcher le vol, le brigandage avec des textes bibliques, nous ne nous y arrêtons pas, votre conférence du lendemain les ayant suffisamment contredits pour les anéantir.

Sur tous ces points, Monsieur, et d'autres encore si cela vous est agréable, nous vous offrons une discussion publique en laissant à votre disposition le jour et l'heure.

ED. PANCHAUD.
L. ANET.
E. FILHOL.

Tous les journaux de la capitale, sauf les deux organes du clergé, reproduisirent cette lettre et quelques-uns l'accompagnèrent de commentaires qui mettaient nos adversaires dans l'obligation morale la plus impérieuse d'accepter la discussion que nous demandions. En même temps, sans perdre une heure, un des signataires de la lettre qu'on vient de lire, adressait une épître à l'abbé Comballot, sous forme de brochure, qui parut trois jours après la seconde conférence, le 2 février. C'était une réfutation d'une partie des assertions du Jésuite; elle se terminait par l'annonce d'une seconde lettre, traitant de la méthode protestante et de la méthode romaine quant à l'usage de la Bible. Quatre mille exemplaires de cette première lettre furent enlevés en quatre jours, et autant de la SECONDE LETTRE furent placés en huit ou dix jours. Comme on s'y attendait, Comballot n'accepta pas, ne répondit rien. (1) Immédiatement nous annonçâmes des conférences publiques pour le réfuter. Elles eurent lieu dans un ancien bazar, rue des Fripiers, qui servait de chapelle à l'église

(1) Mon ami Durand lui avait en vain proposé des discussions publiques, à Liége, quelques jours auparavant.

flamande-hollandaise, dont Van Maasdyck était le pasteur. Dès la première conférence, la salle fut remplie; aux conférences suivantes, la foule devint si grande que l'on évalua parfois à des milliers les personnes qui ne trouvaient pas de place et étaient obligées de s'en retourner. Cependant environ dix-huit cents auditeurs s'entassaient dans cette vaste salle. Six conférences eurent lieu sur les sujets et dans l'ordre suivant : « La méthode protestante », par M. E. Filhol. — « Le bon et le mauvais prosélytisme », par M. L. Anet. — « Irai-je me confesser à l'oreille d'un prêtre ? », par M. Ed. Panchaud. — « Qui a falsifié la Bible ? » (1), par L. Anet. — « Les travaux de la Société biblique britannique et étrangère, par Ed. Panchaud. — « L'Immaculée conception », par M. Durand, pasteur à Liége.

La « seconde lettre adressée à l'abbé Comballot » et la

(1) Voici les titres, les formats, etc., de toutes les brochures publiées en ce moment-là.

La Méthode protestante, ou *Lisez la Bible*, 10 pages in-8°, par E. Filhol.

Irai-je me confesser à l'oreille d'un prêtre, 48 pages in-12, par Ed. Panchaud.

Les réformateurs ont-ils été des hommes immoraux? par L. Durand, 24 pages in-12.

Par L. Anet :

PREMIÈRE LETTRE A L'ABBÉ COMBALLOT, au sujet de ses conférences, 16 pages gr. in-8°.

DEUXIÈME LETTRE A L'ABBÉ COMBALLOT, au sujet de ses conférences, 24 pages gr. in-8°.

TROISIÈME LETTRE. *Réplique aux attaques de M. l'abbé Dechamps*, pour faire suite aux lettres à M. Comballot, 44 pages in-8°.

QUATRIÈME LETTRE. *Réplique aux attaques de M. l'abbé Dechamps*, etc. DE LA DOCTRINE DU SALUT SELON L'EGLISE ROMAINE ET SELON L'ÉVANGILE, 50 pages gr. in-8°.

QUI A FALSIFIÉ LA BIBLE, 10 pages in-12.

MANIFESTE POLITIQUE ET RELIGIEUX DE LUTHER, 24 pages gr. in-8°.

« troisième lettre », adressée à l'abbé Dechamps, ainsi que le « Manifeste de Luther », parurent pendant les conférences, ou à leur clôture. La « quatrième lettre », adressée également à M. Dechamps, parut peu de temps après.

Rien ne peut donner une idée de l'impression que ces conférences et ces brochures firent sur le public de Bruxelles. Elles étaient le sujet des conversations dans les cafés, les estaminets, les boutiques, les salons, au foyer du bourgeois et sur les places publiques, partout en un mot. Quelques-unes de ces brochures se trouvaient sur la table du Roi. L'exclamation du plus grand nombre était que les chrétiens évangéliques avaient la Bible et la raison pour eux. Ceux qui voulaient conserver leurs convictions catholiques romaines, avaient trois réponses à faire, chacun en présentant une suivant son tempérament moral. Les fanatiques disaient : Les vérités de la foi ne se prouvent ni ne se démontrent : il faut les croire telles que les autorités de l'église les présentent, sans discussion et sans examen. Donc, les ministres protestants ont beau prouver qu'ils ont raison, nous devons continuer à croire ce que nos prêtres nous enseignent. D'autres disaient : C'est la faute de nos prêtres s'ils sont battus : ils ne sont pas assez savants pour tenir tête aux ministres. Enfin d'autres disaient : Les évangéliques sont d'aussi bons chrétiens que nous, ils suivent même mieux que nous ce que Jésus-Christ et ses apôtres ont enseigné ; mais puisque nous sommes nés ainsi, restons ce que nous sommes. Mais tous s'accordaient à dire : Pourquoi a-t-on permis à cet abbé français de venir ainsi attaquer les protestants puisqu'il ne sait pas se défendre, etc., etc.

Le fait est que le grand orateur, « le grand pourfandeur des absents », avait annoncé une série de conférences qu'il dut interrompre subitement et fuir en hâte pour échapper à la confusion et aux reproches de ses amis désolés !

Tous les défenseurs de Rome se turent; quelque abbé anonyme essaya dans une toute petite brochure de faire quelques citations des pères en faveur de la transsubstantiation. On se hâta d'annoncer par de grandes affiches, à tous les coins de rue, le grand ouvrage de l'abbé Dechamps, actuellement archevêque, intitulé : *Le libre examen de la vérité de la foi. — Entretiens sur la démonstration catholique de la Révélation chrétienne.* Il venait de paraître et c'est pour le réfuter que la *troisième et la quatrième lettres* mentionnées plus haut ont été écrites.

Ni M. Dechamps, ni aucun de ses collègues n'ont essayé de soutenir les sophismes ou les indignes calomnies dont ce gros volume est rempli.

On comprend, sans qu'il soit nécessaire de le dire, quel coup reçut le prestige du clergé ainsi que les calomnies et les préjugés qu'il a l'habitude de semer.

CHAPITRE V

Langues flamandes

§ I

Nous sommes en 1854. Jusqu'à ce jour nos travaux pour l'évangélisation de la population flamande se sont bornés à des essais très-peu fructueux. Une station avait été fondée à Deynze (1), un réveil s'y manifestait, mais, sous la pression d'une opposition violente et brutale, il fallut abandonner le terrain, au bout de quelques mois. Nous avons mentionné le meurtre commis à Grammont sur un de nos prosélytes; comme les personnes qui s'attachaient à l'Évangile ne pouvaient pas même compter sur la protection de la justice et qu'elles étaient trop faibles en la *foi* pour affronter la violence des adversaires, elles n'osèrent plus recevoir notre colporteur. Des essais persévérants furent faits à Tirlemont et dans d'autres localités des Flandres, mais toujours sans succès durable.

La partie flamande de la Belgique est plus arriérée que la partie wallonne, sous tous les rapports. L'intelligence est moins développée, l'instruction moins avancée, le sens moral beaucoup plus affaibli, les appétits charnels plus prononcés, la religion beaucoup plus matérialisée, le fanatisme brutal y

(1) Page 61.

domine à peu près comme au siècle dernier. D'où vient cette différence entre ces deux peuples, qui depuis si longtemps vivent sous le même régime politique et social? Au seizième siècle les provinces wallonnes de la Belgique ont perdu, aussi bien que les provinces flamandes, leur sang le plus énergique et le plus pur. Les massacres et les proscriptions ont été plus considérables dans les provinces flamandes que dans les provinces wallonnes, parcequ'elles étaient plus riches d'énergie, d'intelligence et d'indépendance morale. Mais le clergé et les espagnols ont passé le niveau sur le pays tout entier. L'infériorité des populations flamandes ne peut s'expliquer que par l'isolement dans lequel le clergé les a maintenues grâce à l'idiome particulier qu'elles parlent : elles n'avaient point de littérature propre, et la littérature des autres nations lui était inconnue. Le clergé romain a pu ainsi les façonner à sa guise.

La Société n'est cependant point découragée et depuis des années elle se préoccupe du besoin d'établir une prédication régulière de l'Évangile, en langue flamande, à Gand, à Anvers et à Bruxelles.

§ II
Arrondissement de Louvain

Louvain. — Weert-Saint-George

Le frère Van Velden quitta ce poste en 1849. Dans la ville de Louvain, l'œuvre était à peu près nulle. Un jeune pasteur écossais, M. Williamson, y édifia pendant quelques années une petite église anglaise, et, en même temps, il s'occupa avec zèle de l'évangélisation des catholiques romains, mais sans succès.

L'Église libre d'Écosse, inéxactement renseignée sur la nature du terrain, sur les hommes et les choses, y plaça M. Pierson pour y évangéliser les papistes en flamand et en français. Lorsque l'église wallonne de Rotterdam appela M. Pierson, le groupe que celui-ci avait rassemblé disparut avec lui. Alors l'Église libre d'Écosse pria la Société évangélique de reprendre ce poste et lui offrit un subside annuel pour couvrir une partie des dépenses. Mais ceci nous porte à la période suivante.

Quant au troupeau de Weert-St-George, il présentait un intérêt réel, soit par sa piété, soit par le nombre de ses membres. L'émigration vers les États-Unis d'Amérique menaça un moment de l'anéantir; cependant le réveil parmi les papistes n'étant point interrompu, ceux qui partirent furent remplacés par de nouveaux prosélytes, en sorte qu'à la fin de cette période, il comptait encore un certain nombre de membres. Quant à ceux qui émigrèrent, ils formèrent en Amérique une petite colonie, un village important, car leurs rangs avaient été considérablement accrus par des papistes qui s'étaient joints à eux pour se soustraire aux prêtres et aux pratiques romaines. Le même fait s'était produit à Biez.

Nos colons pensèrent que la chasse aux buffles devait leur procurer de quoi fournir copieusement leurs tables. Vingt-cinq d'entr'eux se mettent en route pour cette chasse. Ils aperçoivent un grand troupeau qui émigrait; aussitôt ils se jettent à sa rencontre les rangs serrés, lâchent leurs coups presque à bout portant; mais leur feu n'arrête pas une seconde le redoutable troupeau qui leur passe sur le corps. Lorsqu'on va à leur recherche on les trouve piétinés et écrasés sur le sol! Pauvres amis! Pauvres veuves et pauvres orphelins!

§ III

Gand

Le colportage s'y est fait avec quelques succès ; il a réveillé des besoins qui demandent à être satisfaits. Un frère, qui a été employé d'abord comme colporteur en Hollande, puis comme évangéliste et assistant de M. Van Maasdyck, à Bruxelles, offre ses services au comité. Le comité les accepte pour entreprendre une œuvre à Bruxelles même. Mais sur la remarque que M. van Schelven, l'évangéliste en question, en restant à Bruxelles ferait nécessairement, même sans le vouloir, une grande concurrence à l'église de M. Van Maasdyck, dont il avait été le suffragant, le comité administrateur décide de le placer à Gand. M. van Schelven va s'y établir en novembre 1854. Il ouvre des réunions dans sa maison, qui devient en très-peu de temps beaucoup trop petite pour contenir la foule des auditeurs. Le comité se décide alors à louer une vaste salle de danse pour en faire un lieu de culte. Elle est inaugurée le 8 juillet 1855. On la désignait sous le nom de *la Polka*, et ce nom, plus que profane, fut appliqué avec empressement et perservérance à notre chapelle par nos aimables adversaires. Aller à la Polka, c'était aller entendre la prédication de l'Évangile. Il est permis de regretter que la Société ait été obligée de prendre un tel local; cependant, il vaut mieux voir des salles de bals ou de théâtres transformées en chapelles, que d'être témoins du contraire. Quoiqu'il en soit, la salle de la Polka devint le rendez-vous de foules considérables, qui écoutaient avec un intérêt palpitant la bonne nouvelle du salut. Pendant tout l'hiver, aux services du soir, le dimanche ou la semaine, la salle était remplie et souvent trop petite quoiqu'elle put contenir environ six cents audi-

leurs. Je fus appelé à y donner des conférences sur l'immaculée conception, qui venait de passer à l'état de dogme ; une foule recueillie s'entassait littéralement dans les couloirs et les abords de la salle. Après deux ans de travail, M. van Schelven avait la joie de compter un troupeau de quatre-vingts communiants et un auditoire habituel de cent cinquante à deux cents personnes (1).

« Toutes ces âmes admises à la participation de la sainte Cène sont-elles converties ? Dieu veuille qu'il en soit ainsi, répond notre frère van Schelven ! Plusieurs donnent des marques évidentes qu'elles sont conduites par l'Esprit de Dieu. L'ignorance a fait place à la connaissance de Dieu, le mensonge, à la vérité, le culte des idoles, au culte de Dieu en esprit et en vérité. Quelques-uns de ces nouveaux frères, forcés par leurs maîtres de choisir entre leur conscience et le travail qui les fait vivre, ont mieux aimé endurer des privations cruelles et finalement quitter Gand que de renoncer à l'Evangile. Il y en a qui ne connaissaient rien de Dieu ni du salut qui est en Christ, qui ne savaient pas même lire et qui maintenant sont instruits dans les choses essentielles, sont convertis à Dieu et peuvent rendre raison de l'espérance qui est en eux. »

Là comme ailleurs, les ennemis de l'Evangile mirent tout en œuvre, excepté toutefois une discussion loyale et publique : « Raconter, même en abrégé, les tracasseries de tout genre, les persécutions ouvertes et cachées, les calomnies auxquelles nos frères de Gand ont été en but, au moyen de la presse, serait impossible. Déposons le tout devant le Seigneur, et obéissons à l'ordre : « Aimez vos ennemis » (2).

(1) Dix-neuvième rapport de la Société, page 29.

(2) Il fut publié un ignoble almanach que le bruit public attribua à M. D., un des ardents chefs du parti catholique, à la Chambre des députés. La haine papiste peut seule inspirer de si vils pamphlets.

M. van Schelven visitait parfois les villes de Bruges, d'Audenaerde, de Maria Hoorebeke. Il fit aussi quelques prédications à Roubaix, dans le temple protestant, où une soixantaine d'ouvriers se réunissaient pour l'entendre. Plusieurs d'entre eux étaient des prosélytes gantois qui avaient dû chercher à Roubaix leur gagne-pain pour conserver leur conscience libre.

§ IV
Bruxelles, langue flamande

Il y a, à l'époque dont nous parlons, au moins 150,000 âmes à Bruxelles qu'il faut évangéliser en flamaud, et il ne s'y trouve qu'une seule chapelle consacrée à cette langue.

En juillet 1855, M. A. J. van Eelde arrivait à Bruxelles appelé par le comité administrateur pour s'occuper de l'évangélisation des flamands. La Société n'avait ni local, ni auditeur à lui offrir. Il dut aller de maison en maison chercher les brebis égarées. Il réussit à force de travail. Au mois d'octobre, un atelier de relieurs, rue des-Douze-Apôtres, fut approprié pour y tenir des réunions.

C'était une salle irrégulière, basse et assez incommode. Sept ou huit mois plus tard quatorze catéchumènes, anciens catholiques romains, étaient admis à la sainte Cène par M. van Eelde, et trente personnes environ, assistaient au culte, le matin, et soixante, le soir. Voici ce que deux ans plus tard, le vingtième rapport de la Société dit de cette œuvre :

« L'Église flamande a continué à s'affermir sous le ministère actif et dévoué de notre cher frère, M. van Eelde. Le nombre des admissions à la sainte Cène dans le cours de l'exercice a été de douze, dont dix de personnes sorties du romanisme, ce qui, en tenant compte des décès et des départs, porte à cin-

quante le nombre total des communiants. Environ 8,000 traités flamands ont été distribués, tant par le pasteur que par les membres de sa congrégation, parmi la nombreuse population flamande de cette ville. M. van Eelde nous donne aussi des détails intéressants sur la vie spirituelle des membres de son troupeau et sur plusieurs cas remarquables de conversion. La mauvaise situation de la chapelle, qui est placée dans une rue peu fréquentée et éloignée des quartiers flamands, est un grand obstacle au développement de cette œuvre. Nous avons fait beaucoup de recherches pour trouver un local situé plus avantageusement, mais jusqu'à ce jour elles ont été sans résultat. Toutefois, nous sommes heureux de constater que si l'auditoire n'a pas sensiblement augmenté, notre culte est mieux connu et qu'il est fréquenté par un nombre croissant de catholiques romains. »

§ V
Anvers

Un chrétien de New-York, ami généreux des œuvres de missions, M. James Lenox, visitait Bruxelles. Après nous avoir demandé des renseignements sur notre sphère d'activité, sur les diverses branches de l'œuvre et des besoins non satisfaits, il nous remit 6,000 francs comme témoignage de sa sympathie. Une portion de cette somme était destinée à fonder une station à Anvers. Ce fut encore le séminaire libre d'Amsterdam qui nous fournit l'ouvrier. Il fut installé, à Anvers, le 11 décembre 1856. Une société chrétienne de jeunes gens allemands voulut bien nous prêter son local, qui consistait en deux petites chambres à un premier, dans une rue retirée. L'évangéliste eut bientôt une soixantaine d'auditeurs, dont un assez

grand nombre était catholiques romains. Comme à Gand, le fanatisme fut excité et on chercha, mais en vain, à arrêter l'œuvre. Les violences exercées contre les réunions ne firent qu'attirer l'attention publique et accroître le nombre des auditeurs. L'évangéliste poursuivit son ministère avec bénédiction, quoique gravement entravé par l'impossibilité de trouver un local convenable.

CHAPITRE VI

Province de Liége

Églises de Liége et de Nessonvaux. — Stations de Sprimont de Verviers et de Lize-Seraing

§ I

Églises de Liége & de Nessonvaux

Liége. — En 1848, la révolution de Paris fit éclore un mouvement socialiste qui rencontra un écho prononcé chez quelques membres de l'église de Liége. Il se manifesta même des symptômes de communisme. Il en résulta une certaine agitation et un travail épuratif qui débarrassa le troupeau des éléments hétérogènes. Ce ne fut pas une perte, ce fut un gain.

L'église de Liége fit une grande perte en 1850 : le 14 juillet, le Seigneur lui enleva son pasteur, mon excellent ami Girod. Cette mort était prématurée : Girod n'avait que quarante six ans et neuf mois; elle fut un sujet d'affliction pour le troupeau et pour toute la Société. L'annonce de ce départ se trouve au *Chrétien belge* (page 115, 1850) accompagnée de ces courtes remarques : « La droiture de notre frère Girod, la fermeté de son caractère, la rectitude de son esprit, la sincérité de sa foi et de sa piété, la simplicité de ses mœurs, la constance de son zèle et de son dévouement, la profondeur de ses études du texte original des Livres saints, l'étendue de ses connaissances comme théologien, dans le domaine de la patristique et de la

symbolique surtout, la solidité de ses écrits de controverse, le succès remarquable de ses travaux comme pasteur missionnaire dans la province de Liége, avaient fait de lui une des colonnes du réveil religieux, un des hommes les plus importants, les plus utiles et les plus estimés que nous ayons eus dans ce pays. Aussi son départ a-t-il plongé dans le deuil, non-seulement ses nombreux amis et sa congrégation, mais aussi toutes les églises de la province de Liége, tous ses collègues et tous les vrais disciples de l'Évangile ». A vingt-cinq ans de distance, je répète volontiers les mêmes appréciations et les mêmes regrets.

Girod était un pasteur dans le sens vrai et complet du terme, en tant que ce titre s'applique à un homme. Il entourait le troupeau d'une constante sollicitude et le dirigeait d'une main calme et ferme. Il ne prêchait pas, quoiqu'il fût très-capable de faire un discours ou un sermon, mais il ne croyait pas que cette méthode d'enseignement fût assez soumise à l'Écriture, ni assez profitable aux auditeurs. Il exposait l'Écriture verset après verset, avec le texte original *toujours* sous les yeux. Son enseignement était clair, précis et solide. Il disait ce qu'il voulait dire avec une parfaite exactitude et sans énoncer une phrase inutile. Les développements qu'il donnait à sa pensée étaient logiques et d'une grande concision. Peu d'images, peu de comparaisons, beaucoup de calme, de l'expérience intime, mais peu de mouvement et de vie. Dans les discussions, même quand il était ému ou excité, il conservait toujours la même possession de lui-même et jamais il ne se répétait ni n'amplifiait sa pensée. Il apportait partout les mêmes qualités, et par conséquent aussi les défauts de ses qualités. Son style correct et concis manque de mouvement, de vie et de coloris. Ses écrits de controverse sont solides et d'une rigoureuse exactitude. Il avait une instruction étendue, et ce qu'il avait étudié, il le possédait parfaitement. Aucune question à débattre avec Rome ne

le trouvait au dépourvu. Ses connaissances théologiques étaient importantes. Il avait beaucoup lu les Pères dans les langues originales. Sa dogmatique comprenait un système très-complet et parfaitement déterminé. Ses opinions s'étaient formées tout à la fois par l'étude des grands théologiens du XVIe et du XVIIe siècles, par la méditation de l'Écriture et par l'expérience intime. C'était des convictions raisonnées, profondes et fermes. Calvin avait été son grand maître en dogmatique; cependant il était peut-être plutôt disciple de Jansénius. Né dans le giron de l'église de Rome, élevé sous les yeux, sous la direction d'un prêtre Janséniste secret, dans un village de la Bourgogne, dès qu'il arriva à la foi, il se mit à étudier les écrits principaux des Jansénistes, et il en prit ce qu'il trouva de conforme à l'Évangile. Il était *supralapsaire* très-décidé; mais il n'interprêtait point l'Écriture au moyen de formules théologiques; il en cherchait le sens naturel et logique et l'exposait avec la scrupuleuse exactitude qu'il apportait à tout ce qu'il faisait. Plein de bon sens et d'esprit pratique, il ne portait jamais de formule théologique en chaire. Il n'avait pas la prétention de lever toutes les difficultés et toutes les contradictions apparentes à notre esprit. Ainsi son système dogmatique ne l'empêchait point d'exhorter ses auditeurs à se repentir, à fuir la colère à venir et à croire en Jésus-Christ pour obtenir le pardon et la vie. Il reconnaissait et enseignait que l'homme est responsable de tout le mal qu'il fait, et de tout le bien qu'il ne fait pas et qu'il devrait faire.

Sa foi n'était pas un héritage paternel et sa piété était expérimentale et profonde. L'étude, la réflexion l'avaient fait passer des superstitions romaines au rationalisme. C'est à ce système, si le rationalisme peut mériter ce nom, qu'il se rattachait quand il se rendit à Genève pour y faire des études théologiques. Ce fut par un travail laborieux de l'esprit, de la conscience et

du cœur qu'il fut conduit à Jésus-Christ. Il avait des goûts et des mœurs d'une simplicité touchante et trop rare; et cependant on ne l'a jamais entendu critiquer ceux qui ne suivaient pas la même voie.

Il n'est pas difficile de comprendre que son ministère ait été abondamment béni dans la ville et la province de Liége, comme nous avons eu l'occasion de le faire remarquer. Non-seulement il a été l'instrument de Dieu pour rassembler le troupeau de Liége, mais il a eu encore le privilège d'annoncer l'Évangile le premier, à Grivegnée, à Chératte, à Nessonvaux, à Lize-Seraing. C'est à lui que le vicaire de Sprimont s'adressa pour éclaicir ses doutes, et il eut sa part d'action dans le mouvement qui amena la formation d'un petit troupeau dans cette localité.

Il y a eu des personnes qui l'ont appelé un caractère un peu difficile. Je n'ai jamais partagé cet avis. Nous avons travaillé pendant huit ans comme collègues, et pendant plusieurs années nous avons été liés d'intime amitié. J'ai trouvé en lui des procédés toujours délicats, une discrétion qui ne se démentait jamais. Il s'efforçait d'être juste envers tous et de respecter le champ et l'œuvre de ses frères. Il n'aimait pas qu'on attribuât à d'autres ce qu'il lui avait été donné de faire, ni qu'on méconnut la bénédiction qu'il avait obtenue; mais aussi quel soin il mettait à rendre à chacun la louange qui lui était dûe. Sous des formes réservées et une apparence froide, il cachait un cœur aimant et fidèle. Je l'ai pleuré comme on pleure un ami incapable de vous causer une déception.

Après la mort de Girod, l'église de Liége fut desservie, jusqu'au mois de février 1851, par les évangélistes ou ministres de la province et plus particulièrement par celui qui résidait à Lize-Seraing, M. Cacheux, que le troupeau de Liége pria en vain de devenir son pasteur. Un élève de l'école de théologie

de l'Oratoire, à Genève, M. J. Auberjonois, fut appelé à occuper ce poste comme évangéliste. Il fut installé en février 1851. Après un temps d'essai, le troupeau désira le conserver comme pasteur et le comité administrateur donna sa cordiale approbation à ce choix. M. Auberjonois atteint de consomption dut quitter Liége en 1856 pour retourner en Suisse sa patrie.

Son ministère avait reçu des bénédictions marquées et l'Église prospérait sous ses soins. Nous lisons dans le dix-huitième rapport de la Société, page 16 : « Eprouvée depuis longtemps par le faible état de santé du pasteur qui la présidait, cette Église n'en a pas moins conservé toute son importance et son beau développement. Quoique son local de culte soit au fond d'une cour retirée et n'offre que l'aspect d'une fort modeste salle, il se remplit le dimanche, matin et soir, d'auditeurs attentifs et recueillis; souvent même il ne peut fournir des sièges à tous les assistants. Le nombre des membres communiants s'est élevé, et il ne s'est présenté que peu de cas qui aient été de nature à affliger le pasteur et les anciens. On ne peut méconnaître qu'il règne dans ce troupeau du zèle pour la propagation de la vérité.

« Le départ de M. le pasteur Auberjonois, obligé par la maladie de retourner dans son pays natal, a laissé de profonds et unanimes regrets, qui honorent à la fois ceux qui les donnent et celui qui en est l'objet. Ecrivant à ce sujet au comité, un des anciens de l'Église s'exprimait ainsi : « Nous avons été bien affligés. Nos prières devant le trône de la miséricorde divine, notre reconnaissance et nos plus vifs regrets ont accompagné M. Auberjonois, et nous aimons à vous l'exprimer, étant intimement convaincus que le sentiment de cette perte sera partagé par vous, chers frères, et par toutes nos églises missionnaires. »

Auberjonois ne tarda pas à succomber à la maladie qui le

mourut. Les regrets qu'il laissa dans l'église de Liége, dans le cœur de tous ceux qui l'avaient connu, étaient bien mérités. Il possédait une instruction solide, une piété vivante. Il était dévoué à son ministère et à ses devoirs en général. Doué d'un caractère bienveillant, pacifique et aimable, il avait gagné l'affection et la confiance du troupeau et de tous ses collègues dans le ministère.

M. Durand, désirant quitter le secrétariat, fut appelé à succéder à M. Auberjonois. Il fut installé à Liége, en juillet 1856. L'œuvre ne cessa point de prospérer sous les soins de son nouveau pasteur.

Nessonvaux. — M. H. Cornet-Auquier quitta ce poste au commencement de décembre 1852, pour aller occuper celui de La Bouverie. Il fut immédiatement remplacé par M. D. Lenoir, qui desservait alors celui de Blez.

Quant à la congrégation qui s'était rassemblée autour de la Parole de Dieu dans les deux dernières années de la période précédente, elle ne cessa pas de grandir en nombre et de s'attacher sincèrement et fortement à l'Évangile. Cependant, quoiqu'il y eut un groupe important de personnes converties de cœur à Dieu, la vie intérieure était faible et les fruits de l'esprit n'étaient pas abondants. En 1854, il y eut quelques conversions particulièrement marquées du sceau de l'Esprit-Saint. Elles exercèrent une heureuse influence. En 1856, le consistoire acquit une maison avec ses dépendances et y établit une chapelle, une salle d'école et une demeure pour le pasteur. L'auditoire grandit encore sensiblement après l'ouverture de cette nouvelle chapelle.

§ II

Stations nouvelles

Ces stations ont pris naissance, comme toutes les autres, au milieu de mouvements religieux considérables et fort intéressants. Partout se rassemblaient des centaines d'auditeurs attentifs, sympathiques, suspendus à vos lèvres, paraissant éprouver les émotions les plus profondes et souvent les plus vives; jamais fatigués, mais au contraire ayant toujours l'air de vous dire : encore, encore, et le disant parfois. Vous entrez dans une maison, les voisins accourent pour entendre l'Évangile que vous annoncez. Vous répandez des traités, chacun veut en avoir; ceux qui ne savent pas lire trouveront bien quelqu'un, vous assurent-ils, pour les leur lire. Quelque étranger que vous soyez, on vous salue sur les rues et les chemins avec une expression de respect et parfois de sympathie. Ceux auxquels vous serrez la main, se considèrent comme particulièrement favorisés. Vous apprenez que l'Evangile, les doctrines et la morale que vous prêchez, les superstitions, les pratiques, l'autorité de l'Église romaine, etc., etc., sont partout le sujet des conversations, et qu'on discute dans les cabarets, dans les ateliers, sur la voie publique et au cercle domestique. Les champions de Rome, emportés, violents, qui discutent, ou plutôt vocifèrent le poing crispé, l'injure et l'écume à la bouche, sont généralement des femmes; quelquefois les hommes prennent les mêmes allures. Ce n'est point à dire que toutes celles qui défendent la messe et le culte de la Vierge, soient de cette force : si au premier abord, elles se déclarent presque toutes contre l'Evangile et pour le prêtre, ce n'est généralement que la minorité qui est fanatique et violente. Mais aussi, lorsque les femmes prêtent l'oreille au message du salut, avec

quelle promptitude, avec quelle décision et quelle cordialité, elles saisissent les appels de la grâce. La raison argumente, ergote beaucoup moins chez elles que chez les hommes, c'est la conscience et surtout le sentiment qui écoutent, qui jugent et acceptent dans la femme.

Il n'y eut pas seulement du mouvement dans les trois localités suivantes, mais un vrai réveil, un réveil qui a porté de beaux fruits, surtout à Lize, et qui a donné naissance à trois églises.

§ III

Sprimont

Le comité administrateur, après un temps d'épreuve, avait accepté les services de l'ex-vicaire. Il était convaincu qu'il y avait une œuvre d'évangélisation à faire dans ce village, œuvre modeste mais durable. Avec l'argent qu'il avait collecté en Allemagne et un don généreux de l'excellent M. Bartels, M. Vleugels avait fait construire un petit bâtiment contenant une salle pour le culte et quelques cellules pour lui servir de logement. Le 28 septembre 1848, nous nous trouvions huit ou dix pasteurs réunis à Sprimont, pour inaugurer le très-modeste édifice qu'il avait élevé. MM. les révérends R. Burgess, recteur de Chelsea et secrétaire honoraire du Foreign Aid Society, et J.-E. Dalton, fellow de l'Université de Cambridge, étaient des nôtres. Après le sermon d'inauguration, M. le recteur de Chelsea monta en chaire et adressa une bonne allocution à l'assemblée. L'auditoire était nombreux et attentif, mais au dehors, une foule fanatique et brutale faisait un charivari infernal, qui permettait à peine d'entendre distinctement les paroles du prédicateur. L'opposition violente se perpétua et il fallut parfois l'intervention des gendarmes pour protéger et l'ex-

vicaire et la célébration du culte. A sa demande, M. Vleugels fut déplacé, en septembre 1849. Le culte n'était plus suivi que par vingt-cinq auditeurs, très-peu avancés dans la connaissance des vérités chrétiennes. M. Vleugels fut remplacé par M. le pasteur Cacheux; mais celui-ci fut appelé, en juin 1850, à aller occuper le poste beaucoup plus important de Lize-Seraing. Le comité administrateur chargea l'instituteur de Nessonvaux de visiter Sprimont chaque dimanche, et, en janvier 1853, il lui confia ce poste avec la charge d'instituteur évangéliste. Sous son intelligente et active direction, une bonne école se forma et présenta d'excellents résultats. Le troupeau se développa graduellement, mais au milieu d'une opposition haineuse. Il acquit une solide connaissance de l'Évangile et une piété pratique, qui honoraient sa profession de foi et le nom de chrétien évangélique.

§ VI
Verviers.

Verviers, ville importante par ses manufactures de drap et dont la population était à cette époque de 25,000 âmes, avait été souvent visitée par nos colporteurs; ils y avaient reçu bon accueil. Il s'y trouvait une petite église protestante composée d'étrangers, nourrie dans le rationalisme, et dont le pasteur avait été l'un des ardents adversaires de la Société évangélique (1). Naturellement, ni le pasteur, ni l'église ne s'occupaient de l'évangélisation des catholiques romains, ni ne pouvaient donner une bonne idée de la piété protestante. Des essais de prédications réunirent, ici comme ailleurs, ces foules

(1) Voir pages 67 et suivantes.

nombreuses dont nous avons parlé. Le pasteur de Nessonvaux y établit des réunions qui étaient régulièrement suivies par un certain nombre de personnes. Enfin, au mois d'août 1849, un jeune Belge du Borinage, M. P. Ledune, élève de la Faculté de Théologie de l'Oratoire, à Genève, y fut installé, comme évangéliste. L'œuvre se développait et paraissait acquérir de la solidité. Des auditeurs attentifs se réunissaient régulièrement pour entendre la Parole, une église s'était formée et les membres communiants attestaient la sincérité de leur foi par le changement qui s'était opéré dans leur conduite plus encore que par leur zèle à répandre les connaissances qu'ils avaient acquises. En 1853, l'église protestante salariée par l'État était sans pasteur ; elle demanda que provisoirement M. Ledune lui fît une prédication chaque dimanche et remplît les fonctions pastorales selon les besoins. Le comité administrateur ne voulut point refuser ce service; mais au bout de quelques mois, l'évangéliste fut appelé à devenir le pasteur titulaire de cette église. Il accepta et une partie importante du troupeau que la Société y avait rassemblé, le suivit. Fallait-il maintenir un évangéliste à Verviers, ou engager tous nos amis à suivre leur pasteur dans l'église soutenue par l'État? On pouvait éprouver quelque hésitation ; il y avait des raisons pour et contre. La question fut tranchée par. M J. Henderson ; c'était un généreux ami qui fournissait tous les fonds pour le soutien de l'œuvre de Verviers. Il pria le comité de vouloir bien y maintenir un évangéliste et poursuivre l'œuvre que nous avions commencée et qui promettait un si bel avenir. Le comité n'hésita pas à se rendre à son désir. Le pasteur de Nessonvaux continua à aller prêcher régulièrement à Verviers, et un autre jeune Belge, M. Ph. Hoyois, aussi élève de l'Ecole de l'Oratoire, à Genève, y fut installé dans le courant de l'été de 1853. Mais il eut à lutter contre une double opposition, celle des pa-

pistes et celle des membres de l'église protestante. Peu à peu l'œuvre s'affaiblit et, en 1857, le comité administrateur, avec l'approbation du synode, plaça M. Hoyois à Charleroi, comme assistant de M. Poinsot, sans perdre entièrement de vue Verviers.

§ V
Lize - Seraing

Seraing, au bord de la Meuse, à six kilomètres de Liége, est bien connu par la réputation européenne des grands établissements fondés par Cockerill. Des mines de houille, des verreries et une multitude d'établissements métallurgiques ont fixé dans cette contrée une population considérable.

Lize est un hameau situé à quinze minutes au-dessus des hauts fourneaux, des laminoirs et des ateliers de construction de Seraing. Le pasteur de Liége fut appelé à y faire un enterrement, qui réunit des auditeurs attentifs. Plusieurs d'entr'eux se rendaient le dimanche à la chapelle de Liége; ils prièrent Girod d'aller tenir des réunions dans leur endroit. Girod accéda à leur désir, et ces réunions durent s'établir d'une manière régulière pour répondre aux instances de ceux qui les suivaient. Dès qu'il y eut un évangéliste à Verviers, le comité le chargea de seconder le pasteur de Liége. Ils s'y rendaient à tour de rôle, chacun d'eux, tous les 15 jours, l'un le dimanche, l'autre le lundi. L'auditoire du dimanche comptait régulièrement cent cinquante à deux cents personnes, et celui du lundi, soixante à quatre-vingts. Il était absolument nécessaire de guider ce mouvement, de le cultiver, de donner à ces âmes, jusque-là enveloppées dans les pratiques du romanisme, des instructions suivies et répétées, qu'une prédication chaque

semaine ne leur offrait pas ; en un mot, il fallait là un ministre de l'Évangile à demeure fixe. Le comité administrateur confia ce poste à M. Cacheux, qui alla l'occuper en juin 1850. Le mouvement se développa encore et prit tous les caractères d'une œuvre durable. Il était cependant contrarié par un fait assez grave : dès l'origine, il avait fallu tenir les réunions dans un estaminet, aucun local convenable n'ayant pu se trouver. M. Cacheux était même obligé de prêcher dans une vaste salle de danse. Le matin, on annonçait l'Évangile à quelques cents personnes recueillies, et qui, sous l'impulsion d'un chœur bien dirigé, faisaient retentir les saintes louanges du Dieu Sauveur. Le soir, dans cette même salle, retentissait une musique profane, des cris, des chants et le bruit plus profane encore des danses ! Cette situation déshonorait l'Évangile et exerçait une mauvaise influence sur nos néophytes. Encouragé par la congrégation, M. Cacheux résolut de faire construire une chapelle. On acheta du terrain à un prix fort modique et on jeta les fondements d'une chapelle plus grande qu'aucune de celles qui nous possédions en Belgique : l'auditoire était nombreux et le mouvement promettait beaucoup. Je ne puis raconter ici les difficultés que le pasteur eut à vaincre et les jours d'anxiété et d'angoisse qu'il traversa, lorsque les fonds manquaient totalement, non pour achever, mais pour poursuivre l'entreprise, ou que des engagements assez importants étaient déjà contractés. Mais le Seigneur répondit aux prières de ses faibles enfants, et il leur accorda une grande et complète délivrance. En quelques mois des amis de la Hollande firent parvenir une somme de fr. 20,233 à M. Cacheux, et celui-ci pût achever, sans faire de dettes, une chapelle qui offrirait aisément huit cents places, s'il le fallait, une salle d'école et un bon logement pour le pasteur. L'inauguration de ce lieu de culte eut lieu le 16 mai 1853. L'œuvre reçut une bonne et forte impulsion.

Cependant, si nos prosélytes étaient bien convaincus des erreurs de l'église romaine et de la vérité de l'Évangile, la conviction était trop intellectuelle, elle n'était pas descendue encore, profondément au moins, dans la conscience et dans le cœur. Ce ne fut que les années suivantes qu'une manifestation de la vie intérieure se produisit avec force, que les conversions prirent un caractère de vie divine, et que les beaux fruits de l'Esprit, tels que les énumère saint Paul dans son épître aux Galates (1), se montrèrent avec abondance et dessinèrent nettement la ligne de démarcation entre les enfants de Dieu et les enfants du monde. A la fin de cette période, cette église était déjà une des plus importantes et des plus bénies entre celles que le Seigneur a bien voulu fonder en Belgique, par les travaux de la Société évangélique.

Nous avons passé en revue dix-neuf stations et églises, deux nous ont quitté, une se trouve supprimée pour un temps. Je n'ai donné le récit d'aucune conversion ni d'aucun lit de mort présentant des traits d'un intérêt particulièrement édifiants; cependant, il n'est aucune église ni station qui ne m'en eût fourni et que j'aurais pu tirer de nos rapports annuels ou de la correspondance qui se trouve dans nos archives. J'en eusse fait un volume si j'eusse donné tout ce qui en ce genre peut fournir de l'édification. Dans le chapitre qui terminera cette période et qui traitera des résultats obtenus, j'insérerai un certain nombre d'exemples, juste ce qui sera nécessaire pour donner une idée des manifestations de la grâce au milieu de ce réveil. Passons maintenant aux quatre autres branches de l'œuvre : *les écoles*,— *les impressions et publications*, —*le dépôt et la librairie*, — et *le colportage*.

(1) Chap. V, 22.

CHAPITRE VII

Écoles

Les écoles occupaient la seconde place dans nos préoccupations et notre sollicitude : la prédication de l'Évangile, puis l'enseignement primaire, l'un suivant immédiatement l'autre. La prédication ne suffit point ; elle n'a même pour effet que d'attirer l'attention sur Christ et sa Parole, que de provoquer les âmes à la prière, à la lecture et à la méditation de l'Écriture. Mais pour se servir de l'Écriture, il faut savoir lire. Le prédicateur, on l'entend une ou deux fois par semaine et beaucoup moins que cela encore ; la Bible, les traités et livres religieux sont toujours sur un rayon ou sur la table, on peut les entendre quand on veut et leur faire répéter deux fois, dix fois, ce qu'ils disent. Mais pour cela il faut savoir lire ! Vous montrez avec une parfaite clarté que les doctrines et les pratiques de l'église de Rome, que nous repoussons, sont condamnées par l'esprit et la lettre de la Bible ; mais le prêtre suit vos traces et affirme le contraire. Pour savoir si c'est le ministre qui a raison, il faut savoir lire l'Écriture et des écrits de controverse.

Voilà pourquoi nous sentions le besoin d'établir des écoles partout où Dieu nous accordait la faveur de grouper quelques familles autour de l'Evangile. Pour être exact, il faut dire qu'aussitôt que des pères ou des mères de famille étaient

désireux de s'attacher à l'Évangile, ils nous demandaient une école. Les écoles communales étaient clair-semées, et ne valaient guère mieux que celles des *Frères ignorantins*; les enfants y entraient ignorants, ignorants ils en sortaient. Ils n'apprenaient guère qu'à marmotter des prières dont ils ne comprenaient pas un *seul mot* et à accomplir les pratiques d'un bigotisme stupide. D'ailleurs, les enfants des parents qui suivaient les réunions évangéliques, étaient maltraités dans les écoles quand ils n'en étaient pas chassés. Le devoir de la Société était donc d'ouvrir autant que possible une école partout où elle formait un auditoire régulier, et c'était la règle.

Je l'ai déjà dit, ces modestes établissements exerçaient une action bénie dans les familles; ils étaient estimés de tout le monde et redoutés des prêtres.

Nous commençâmes l'année 1848 avec huit écoles. Je n'ai rien à ajouter de digne d'attention à ce que j'en ai dit page 135.

Pendant ces dix années-ci nous en ouvrimes douze. Les unes étaient entièrement soutenues par les congrégations (1). Les autres entièrement ou partiellement soutenues par la caisse centrale. Cependant en 1858, nous n'en avions que treize. Celle de La Bouverie et celle de Fontaine-l'Evêque suivirent les congrégations de ces localités, en 1854. Celle de Leers-Fosteau fut désorganisée par la dispersion du troupeau. Les autres furent fermées parce qu'elles ne présentaient pas des résultats en rapport avec les dépenses qu'elles occasionnaient.

En 1848 elles comptaient quatre cent soixante-quinze élèves, en 1857, elles en comptaient huit cents.

Leur marche était bonne et les progrès des écoliers satisfaisants. Elles étaient considérées partout comme supérieures à toutes leurs concurrentes. En quelques endroits, la majorité des élèves appartenaient à des parents encore catholiques romains.

(1) Celles de Bruxelles seulement.

Voici les lieux où elles étaient situées, l'année de leur fondation et l'année de la suppression de celles qui n'existaient plus en 1858.

Brabant				
Bruxelles : Salle d'asile .	fondée en	1838		
» École de garcons . .	»	1838 (1)		
» » de jeunes enfants	»	1854 (2)		
» » flamande . . .	»	1857		
Ohain	»	1855,	fermée en	1857
Weert-Saint-Georges	»	1854-55,	»	1857
Hainaut				
La Bouverie	»	1840 (?)	à	1854
Jumet	»	1843 (3)		
Charleroi	»	1845		
Fontaine-l'Évêque	»	1845,	fermée en	1854
Montigny-le-Tilleuil	»	1847,	»	1849
Leers-Fosteau	»	1845,	»	1855
Courcelles	»	1854		
Wasmes.	est annexée en	1854		
Liége				
Nessonvaux	fondée en	1848		
Liége (ville de)	»	1850		
Lize-Seraing.	»	1850		
Sprimont.	»	1853		
Flandres				
Gand	»	1856		
Luxembourg				
Menil-Tillet	»	1856-57	»	1857-58

(1) En 1850, elle fut adoptée par l'église du Boulevard de l'Observatoire.

(2) Elle existait déjà depuis un an ou deux; elle était à la charge de l'église de la rue Belliard.

(3) L'instituteur avait un aide. Cette classe a compté parfois 148 élèves.

CHAPITRE VIII

Publications et impressions. — Dépôt. — Librairie. — Colportage

§ I
Publications & impressions

Du premier janvier 1848 au 30 juin 1858, la Société a fait imprimer cent six ouvrages divers, dont soixante-et-onze en français et trente-cinq en flamand, non compris le *Chrétien belge*, revue mensuelle, qui a commencé à paraître le 15 janvier 1850. De ces soixante-et-onze écrits en langue française, six sont des volumes de 150 à 300 pages; vingt-deux sont des brochures, en divers formats, de 10 à 110 pages; les quarantre-trois autres sont des traités.

De ces soixante-et-onze ouvrages divers, trente-trois ont été écrits par des ouvriers ou des membres du comité admiminis-trateur de la Société. J'avais désiré en donner une analyse, mais le nombre en est trop considérable. Je me borne à en donner la liste ci-dessous (1).

(1) *Notice sur la vie et les travaux de F. D. Girod, pasteur à Liége*, 1850, broch. in-8°, de 40 pages, par H. Cornet.

Réponse à deux brochures anonymes touchant la réformation de l'église, la Bible et la tradition, 1855, in-18, 62 pages. Par D. Lenoir.

Rome et la liberté de conscience, 1856. in-18, 34 pages. Par D. Lenoir.

Par G. Poinsot :

Lettre à un ami de la Hollande, 1850, 40 pages in-12.

Réfutation du dogme de l'immaculée conception de la vierge Marie, 1855, 110 pages in-12.

Les trente-cinq écrits en flamand ont été traduits en cette langue par les *soins* et aux *frais* de la Société ; quatre sont des

La vérité sur la Salette, ou procédés de l'Église de Rome pour faire des miracles, 1856, in-12, 106 pages.

Le coup de mort au miracle de la Salette. Supplément à la brochure intitulée « La vérité sur la Salette », 51 pages, in-12, 1857.

Par L. Durand :

L'Evêque de Bruges, la Bible et les protestants, 1853, in-12 de 236 pages.

Les réformateurs ont-ils été des hommes immoraux, 1857, in-18, 12 pages.

Qui achète les consciences? 1857, in-18, 62 pages.

L'immaculée conception, 1857, in-18, 16 pages.

Neuf thèses sur le dogme de l'immaculée conception, 1854.

Protestation contre le dernier mandement de l'archevêque de Malines, ou lettre à ce prélat sur le culte de Marie et sur le dogme de l'immaculée conception, in-12, 18 pages, 1854.

Quatre lettres à un libéral belge sur les causes de la réformation et sur la moralité comparée des pays catholiques romains et des pays protestants, 36 pages in-8°, 1855.

Soixante questions avec réponses tirées du Nouveau Testament, 24 pages in-12, 1854.

Irai-je me confesser à l'oreille du prêtre, selon la recommandation de l'abbé Comballot, 48 pages in-8°, 1857, par Ed. Panchaud.

La Méthode protestante, ou *Lisez la Bible*, 10 pages in-8°, 1857, par E. Filhol.

Recueil de cantiques chrétiens avec musique, in-18, 240 pages, 1857.

L'Irvingisme et le Mormonisme jugés par la parole de Dieu, in-8°, 8 pages, 1852.

Le *Chrétien belge*, revue, 8 volumes.

Par L. Anet :

Le Fidèle Messager. Almanach belge, 1850, 68 pages in-18.

Idem, 1851, 54 pages in-18.

De la Résurrection, 1850, 16 pages in-32.

Pourquoi les églises évangéliques n'observent-elles pas le carême, 1850, 32 pages in-32.

Pourquoi les églises évangéliques ne croient point à la transubstantiation ni à la messe, 75 pages in-32.

volumes de 116 à 314 pages. D'autres sont des brochures importantes ; le plus grand nombre sont des traités (1).

Ces impressions diverses ont donné 260 mille exemplaires, en chiffres ronds, et 12 millions 860 mille pages.

La dépense totale a été de fr. 40-870.

La Société des traités de Londres à fourni par subsides annuels fr. 11,307-79.

La Société de traités de New-York, a aussi envoyé par subsides annuels fr. 11,230-44.

La Messe condamnée par les premiers pères de l'Église, 60 pages in-32.

Qui a falsifié la Bible? 1856, in-8, 10 pages.

Lettres (première et deuxième) à M. l'abbé Comballot, au sujet de ses conférences tenues à Sainte-Gudule, les 29 et 30 janvier 1857, gr. in-8° de 16 et 24 pages, 1857.

Lettre (troisième). Réplique aux attaques de M. l'abbé Dechamps, pour faire suite aux lettres à M. Comballot, 44 pages gr. in-8°, 1857.

Lettre (quatrième). Réplique aux attaques de M. l'abbé Dechamps. De la doctrine du salut selon l'église romaine et selon l'Évangile, 50 pages in-8°, 1857.

Manifeste politique et religieux de Luther, ou avis de Luther aux paysans révoltés. (Extrait des mémoires de Luther, par Michelet.) 24 pages in-8°, 1857.

(1) Les principales traductions de l'anglais en français et en flamand, sont :

Histoires de la Bible, in-18, 300 pages, 1851. Traduction de L. Durand, pasteur.

Vie de Martin Luther, 1852, in-18 de 198 pages. Traduction de D. Lenoir, pasteur.

La Veuve du Missionnaire, ou le premier livre sur les missions, in-18 de 190 pages, 1851. Traduction de L. Durand, pasteur.

Allez à Jésus, gr. in-18, 72 pages, 1855. Traduction de L. Durand, pasteur.

L'Origine et la Chute de Rome papale, par R. Fleming, in-12 de 150 pages, 1849. Traduit par Mme Girod, avec préface et note de M. Girod. Ce dernier n'a été traduit qu'en français.

§ II
Dépôt

Le *dépôt* de publications fut confondu pendant trois ans environ avec la librairie, dont nous allons parler. Il en résulte que les chiffres que je vais donner sont probablement un peu inférieurs à ce qu'ils devraient être, quelques minimes parties du mouvement du dépôt ayant été comprises dans celui de la librairie.

A partir de 1849, le dépôt n'a renfermé que les écrits que la Société faisait imprimer ou qu'elle recevait en dons. Elle achetait parfois aussi des traités pour la distribution gratuite et les faisait entrer dans le dépôt.

Du 1er janvier 1848 au 30 juin 1858, il est entré au dépôt 373,400 exemplaires de livres, brochures et traités, y compris ceux qui s'y trouvaient au 31 décembre 1847. Il en est sorti 270,230 exemplaires. Il restait donc au dépôt en 1858, le 1er juillet, 103,170 exemplaires de livres, brochures et traités, dont la valeur nominale était de fr. 13,247-01.

Les frais de tenue du dépôt pendant ces dix ans et demi ont été de fr. 22,614.

Si on ajoute à ce chiffre celui des dépenses pour publications et impressions, on arrive à fr. 63,484, qui forme la dépense que la Société a faite, en dix ans et demi, pour ce seul département. Le colportage n'est point compris ici : il forme un compte à part.

La distribution gratuite des traités n'a, je pense, plus besoin d'être justifiée au moins aux yeux de ceux qui sont en état de comprendre la question. Elle a été faible pendant quinze ans; elle a augmenté graduellement, mais elle n'a atteint le chiffre

élevé de cent mille exemplaires par an, que pendant l'exercice 1857-1858. Nous la verrons se maintenir les années suivantes. Cet accroissement était dû à deux causes essentielles : d'abord, beaucoup de membres de nos églises, hommes et femmes, se sont mis à distribuer des traités. Des frères, surtout des jeunes gens, ont souvent consacré une partie du dimanche après-midi à aller en répandre dans les villages et les campagnes. La seconde cause est l'habitude adoptée à peu près partout d'en offrir aux foules qui assistent aux enterrements, aux conférences, et aux prédications en plein air. Ils étaient généralement bien accueillis.

§ III
Librairie

Au mois de juin 1848, la Société ouvrit une librairie, à Bruxelles, rue de l'Impératrice. Cette entreprise, faite d'ailleurs dans un temps de crise financière, ne fut pas approuvée de tous. On nous trouvait imprudents ; notre responsabilité dépassait déjà la mesure de nos forces ; nous eussions dû restreindre nos opérations au lieu de les étendre : Voilà ce que bien des personnes sérieuses et amies du règne de Dieu disaient. Hélas! ces reproches et ces conseils ont rarement fait défaut à la Société, et si elle les eût admis comme aussi fondés qu'ils en avaient l'air, on ne sait trop dans quel petit cercle elle se serait enfermée et à quelles minimes proportions se seraient réduits ses travaux! Quand il est démontré qu'une œuvre est bonne et nécessaire, il faut l'entreprendre et compter humblement et fermement sur le Maître et sur Lui seul! A nous le travail, à Lui de pourvoir à nos besoins. Les promesses du Seigneur sont abondantes et elles sont « Oui et Amen ». Dans cette voie, on est souvent humilié mais jamais confus.

Voici ce que disait, en parlant de la librairie, le *treizième* rapport annuel de la Société :

« Cet établissement, qui vient d'achever sa troisième année d'existence, nous a donné bien du travail et bien des soucis ; néanmoins nous bénissons Dieu de nous avoir mis au cœur de le fonder.

« Deux faits nous déterminèrent, il y a un peu plus de trois ans, à faire cette entreprise, qui semblait être en dehors de notre sphère d'activité : *a*) il n'y avait pas une librairie évangélique dans tout le royaume ; *b*) nous ne trouvions point de libraire qui voulût se charger de notre dépôt pour en soigner convenablement la vente. Il nous fallait donc continuer à tenir notre dépôt nous-mêmes, et nous sentions l'impérieuse nécessité de le placer dans une rue fréquentée et dans un local à la portée du public. Mais un dépôt convenablement situé devait nous occasionner à peu près autant de dépenses qu'une petite librairie sans avoir, tant s'en faut, la même utilité. Si une librairie exigeait plus de travail et nous imposait plus de responsabilité qu'un simple dépôt, elle nous promettait de répondre mieux aux besoins du réveil. Nous nous décidâmes donc à l'entreprendre.

« Maintenant nous pouvons dire que nous n'avons point été déçus dans notre attente : elle nous a donné beaucoup de travail et chargés d'une responsabilité beaucoup plus grande que nous ne l'avions prévu ; mais en même temps elle a comblé un vide considérable, puisqu'elle est le seul établissement de ce genre qu'il y ait dans tout le royaume. Elle est d'une grande utilité au mouvement religieux : par la vente même, elle attire l'attention publique sur les Livres saints et sur les écrits religieux, et, grâce au zèle de la personne qui est chargée de la vente, bon nombre d'acheteurs vont là chercher quelque renseignements, quelque instruction élémentaire qui ont déjà,

dans plus d'une occasion, porté leurs fruits. Par la vente seule notre librairie vaut plusieurs colporteurs.

« Pour en comprendre la situation financière, il faut remarquer que nous en avons fait un établissement à part, ayant sa propre caisse et ses opérations indépendantes de la caisse générale de la Société. Il fallait cela pour ne pas charger notre budget de dépenses commerciales. »

Que cet établissement rendit de grands services à l'instruction, à la dissémination des connaissances religieuses, qu'il fut absolument nécessaire à trois des branches de l'œuvre : aux publications et impressions, à la vente des dites publications, et au colportage, c'est-ce qui doit être évident pour quiconque a le sens pratique et quelque intelligence de l'état et des besoins de la Belgique. Il est vrai qu'il nous a donné beaucoup de préoccupations et parfois causé beaucoup de chagrins. Nul ne peut le savoir et le sentir mieux que ceux qui ont porté le fardeau. Mais les institutions importantes sont presque toujours celles qui exigent le plus de peine, et qui sont soumises au plus rudes épreuves. Le Kikajon de Jonas sort de terre et devient un arbre en une nuit; la nuit suivante un ver en attaque la racine et, aux premiers rayons du soleil, il périt.

Mais il est un fait remarquable : c'est que cette librairie n'a éprouvé, ni avant 1858, ni après cette date, aucune difficulté, aucune épreuve commerciale qui mérite mention. Elle ne faisait pas de brillantes affaires, mais elle faisait ses frais et un petit bénéfice annuel qui lui créait un capital.

En 1853, ce capital consistant en marchandises était de fr. 6,214-55 (1).

Tous nos embarras, nos tristesses et nos amertumes ont eu leur cause ailleurs. Mais quelque utiles que fussent les leçons à tirer d'un examen approfondi des faits, la charité veut que nous nous bornions à ce qui vient d'être dit.

(1) Quinzième Rapport annuel, page 33.

§ IV
Colportage

Si j'ai placé cette branche des travaux de la Société la dernière, ce n'est point que je la juge moins importante que les autres; elles le sont toutes d'ailleurs : elles font partie d'un tout, on ne peut en supprimer une sans que les autres en souffrent sensiblement. Si l'on retranche un membre important d'un corps, le corps est mutilé et son action en est plus ou moins gênée et même paralysée dans une certaine mesure.

La logique veut que pour faire le colportage des Livres saints et des livres religieux, on écrive, on publie, on imprime, d'abord; puis, qu'on crée un dépôt et une librairie. Le colportage est impossible sans cela. La grande *Société biblique britanique et étrangère* accomplit admirablement la tâche pour ce qui concerne les Livres saints, elle les a fournis à notre Société parfois même à prix réduit. Quant aux traités et aux divers écrits religieux adaptés à notre champ d'activité, c'est la tâche de la Société évangélique d'y pourvoir, et nous avons vu qu'elle l'a compris dès l'origine.

La Société a bien montré l'importance qu'elle donnait au colportage par les développements constants, quoique lents, qu'elle lui a donnés.

Jusqu'à 1846, elle n'employait qu'un seul colporteur; en 1846 et 1847, elle en employa trois. De 1848 à 1852, elle en mit en activité *trois* ou *quatre*, suivant que ses finances, d'ailleurs constamment obérées, le lui permettaient. De 1853 à 1856, elle en eut *cinq* et quelquefois *six*; et en 1857-58, *sept*. Un, deux, quelquefois trois, travaillaient au milieu des populations flamandes et les autres parcouraient les provinces wallonnes, surtout les centres de populations. Toutes les villes impor-

tantes, la plupart des petites villes, des villages et des fermes furent visités, excepté dans les provinces de Luxembourg et de Limbourg qui étaient moins accessibles; Dans les provinces du Hainaut, de Liége et de Namur, il y a peu de localités qui n'aient été traversées par ces chers vendeurs de livres. Naturellement, où ils étaient le mieux reçus et vendaient le plus, ils allaient le plus souvent. Partout où Dieu a donné à la Société de fonder une œuvre importante, les colporteurs, ces pionniers de l'œuvre, ont fait le travail préparatoire. Les colporteurs de la *Société biblique britanique et étrangère* ont eu leur part et leur bonne part dans ces semailles. C'est lorsqu'on avait lu l'Évangile, les traités et les brochures religieuses, qu'on réfléchissait, qu'on discutait et qu'on était désireux d'entendre la prédication. Rien ne pourrait donner une idée du bien qui s'est fait par la dissémination des Écritures et des écrits évangéliques, au moyen du colportage et de la distribution gratuite des traités : des préjugés atteints, ébranlés, renversés; les calomnies des prêtres réfutées; le caractère religieux et moral des doctrines évangéliques établi; une foule de personnes rendues sérieuses et attirées aux assemblées par la lecture d'un ou de plusieurs traités ou brochures.

Un jeune vicaire trouve chez son père, cultivateur dans un village reculé du Hainaut, la brochure : *Les enseignements de l'église romaine comparés à l'Écriture sainte*, qu'un colporteur avait vendue en passant. Le vicaire l'emporte, la lit, est ébranlé puis converti au Seigneur. Il exerce honorablement et depuis longtemps la profession de maître d'école. Un autre jeune prêtre reçoit une brochure, la lit, la médite, est excité à chercher la lumière. Le Seigneur le conduit comme par la main dans une université protestante. Depuis plusieurs années déjà il est pasteur fidèle d'une église en Hollande. Je pourrais citer, là un artiste, ici un homme d'af-

faire, puis de simples ouvriers, dont la conversion a été déterminée par la lecture d'une brochure. En outre, le colporteur est lui-même un traité vivant : il parle, il fait des remarques, il donne des conseils, discute souvent et exhorte. Il lit une portion des Écritures et parfois prie avec ceux qui l'écoutent. Dans la mesure de ses connaissances, de son développement intellectuel et surtout de sa piété, il lui est donné de répandre partout bien des étincelles de lumière évangélique.

La tâche de ces pieux pionniers a ses douceurs et ses joies; mais elle a aussi ses fatigues, ses désagréments et ses tristesses. En pays wallon, les colporteurs étaient généralement bien accueillis. Mais cependant parfois maltraités ou tout au moins repoussés. Dans les Flandres, l'œuvre a toujours été plus difficile, plus pénible, et les résultats beaucoup moins encourageants, parfois même très-décourageants. L'ignorance, le bigotisme, le fanatisme et l'asservissement à la matière étaient très-grands. La vente y était faible, elle ne s'élevait qu'au quart, au cinquième de celle qui se faisait en pays wallon.

Les rapports des colporteurs, tout incomplets qu'ils soient, parce que ces ouvriers n'ont pas assez l'habitude de se servir de la plume, peignent néanmoins, mieux que je ne pourrais le faire, le caractère de l'œuvre, son importance, le travail qui se faisait dans les esprits, comment elle dissipait les préjugés, dévoilait les erreurs de Rome et repandait de salutaires notions sur les vérités du salut. Quant à la vente elle fut faible en 1848, à cause de la stagnation de l'industrie. Elle augmenta graduellement et devint très-importante en 1857 et 1858.

Quelques pages extraites des rapports dont je viens de parler, me paraissent avoir de droit leur place ici.

« — L..., 17 *mars* 1848.— Présentant mes livres à un homme de notre ville, il refusa d'abord de m'en acheter. « Ce sont des livres de religion, me dit-il, or la religion n'est qu'un com-

merce. » — « Mais, lui répondis-je, ce que je vous présente est la doctrine de notre-Seigneur Jésus-Christ ; il n'est pas un matérialiste, mais un Sauveur. » — « Les prêtres ne font pas autre chose qu'un commerce, répliqua-t-il, et je voudrais qu'on leur coupât la gorge à tous. » — « Et si je vous prouvais que la doctrine de l'église romaine n'est pas la doctrine de la Bible, croiriez-vous à ce Jésus que vous venez de rejeter ? » Je lui donnai des preuves satisfaisantes ; il m'acheta un Nouveau Testament et quelques brochures, et me promit d'examiner sérieusement si ce que j'avais dit était la vérité.

» *Mai.*—Huy est une petite ville bien intéressante ; j'y ai colporté quatre à cinq jours ; il y a des personnes qui accueillent avec joie ce qu'on leur dit. Le Nouveau Testament et nos traités y sont beaucoup lus. Aux forges, les ouvriers m'ont très-bien accueilli. A Seraing, aussi, j'ai eu de la joie toutes les fois que j'y suis allé. Bien des âmes sont réveillées par la lecture de la Parole de Dieu et des traités, et désirent qu'on vienne leur prêcher l'Évangile. A H....., il y a une quantité de petites forges ; les ouvriers aiment la lecture des saintes Écritures et de nos brochures. En les visitant, je leur lus un chapitre du Nouveau Testament, en ajoutant quelques réflexions ; ils étaient remplis de joie en écoutant l'Évangile.

» *Avril à juin.* — A C..., hameau de P..., je me suis rendu dans une maison où se trouvait un étranger. Ayant expliqué la Parole de Dieu, les personnes furent touchées. L'étranger, qui lisait l'Évangile et avait refusé de remettre au curé son Nouveau Testament, a quitté la maison en versant des larmes. La maîtresse de la maison m'a dit qu'elle voyait qu'ils étaient induits en erreur, que les pèlerinages et l'adoration des images étaient contraires à l'Ecriture : ils m'ont invité à les visiter à chaque voyage. A H..., dans une maison où la femme est fanatique romaine, le mari, qui désire connaître la Parole de Dieu,



m'a invité à l'accompagner aux champs pour avoir occasion de lui expliquer l'Évangile. J'ai pu ainsi l'entretenir de la Parole, qu'il paraît goûter. A L..., dans une maison où les filles étaient dévotes au point de vouloir se faire religieuses, j'ai remis un Nouveau Testament et un livre de cantiques, qu'elles méditent. Elles ne veulent plus entendre parler de couvent. Un vieillard m'a montré un Nouveau Testament fort ancien, qu'il médite. Il m'a dit qu'il est déplorable que l'inquisition s'exerce encore à la campagne, mais qu'il fallait espérer que le Seigneur bénirait sa Parole. A L..., une femme a voulu me chasser, me reprochant de l'avoir trompée avec mes livres hérétiques et d'avoir gâté son mari, au point qu'il ne voulait plus croire à la religion romaine. A M...., un ouvrier tailleur de pierres, qui a fréquenté les réunions que nous tenions avec M. Th., plaçait une image en pierre de la Vierge dans le jardin du séminaire; le président lui recommanda de prendre garde aux malheurs, parce qu'elle était fort pesante. L'ouvrier lui répondit que puisque la Vierge était la consolatrice des affligés, il n'y avait rien à craindre. A V....., avant l'ouverture de l'église, on nous méprisait, les enfants m'insultaient dans les rues; mais maintenant qu'on entend la prédication de la Parole, le monde nous respecte.

» *Août* 1850.—Le 4 et le 5 j'ai colporté à H..: il y a toujours de très-bonnes dispositions pour l'Evangile. Un homme des environs possédait le Nouveau Testament. Le curé vint lui demander s'il n'avait pas un mauvais livre. « Oui, monsieur le curé, je crois en avoir un. »—« Voudriez-vous l'aller chercher. » Il lui apporta un catéchisme catholique. « Voilà, dit-il, le plus mauvais livre que j'aie. »—« Vous n'avez pas le Nouveau Testament! » lui dit le curé tout surpris. « Monsieur le curé, si c'est celui-là que vous venez chercher, vous ne l'aurez pas, car c'est un bon livre; mais vos catéchismes ne sont que des mensonges. » Là-dessus le curé a dû partir.

« S..., *septembre*. — Entrant dans un café pour me reposer et dans l'intention aussi de vendre quelque chose, je montrai mes livres à la demoiselle. Elle n'en voulait absolument pas, mais lui ayant démontré la nécessité de posséder le Nouveau Testament si elle désirait connaître la volonté du Seigneur, sa mère la pressa d'acheter l'Evangile; mais elle continuait à s'y refuser. « Monsieur, ajouta-t-elle, j'en avais un, et ma mère que voilà l'a fait brûler par ordre du curé, c'est pourquoi je n'en veux plus. » Alors cette pauvre mère s'excusa, et pour réparer sa faute, m'acheta un Nouveau Testament. Je leur mis à découvert les erreurs de l'église romaine; la vieille dame me promit de s'occuper de l'Evangile; elle a engagé ses filles à venir en entendre l'explication.

« Je crois qu'il y a dans presque tous les villages des personnes qui rendent témoignage à la vérité; car j'ai colporté à J.., et j'ai trouvé dans une maison des gens qui étaient bien tristes de ce que nos réunions ne se tenaient pas à L... le dimanche: ce jour-là, ces gens pourraient y prendre part.

« *Décembre*. — A M.., j'ai eu l'occasion de parler de l'Evangile dans trois maisons. Dans l'une des trois, quand j'y vais le soir, les hôtes appellent leurs voisins, qui se réunissent pour entendre l'explication de la Parole de Dieu. Je m'aperçois qu'ils profitent et se fortifient de plus en plus. A M..., dans une maison où je loge, il est venu un voyageur demander à loger; sur la réponse négative du bourgeois, il fit beaucoup de tapage, lui reprochant qu'il logeait le clerc des gueux, que je voyageais pour abolir la sainte église, qu'il me poursuivrait, et d'autres invectives. Mes hôtes soupçonnent que c'est un envoyé des prêtres.

« Quoique les temps soient difficiles, j'ai encore un peu vendu pendant ce mois, et dans les localités où j'ai colporté, j'ai trouvé quelques personnes intéressantes.

Un autre colporteur. « Je me réjouis fort, en parcourant la contrée : L'Évangile se fait jour partout. Il y a considérablement à faire, à parler et même à vendre, ce qui est cause qu'on ne peut pas faire beaucoup de chemin. Je vous ai parlé de *** dans mon dernier rapport. Je m'y suis encore rendu le 8. J'ai été bien reçu; j'ai vendu neuf Nouveaux Testaments à cinquante centimes, plus un Nouveau Testament, édition de Napoléon Roussel, au premier échevin, et une Bible de poche, dorée sur tranche, à un avocat. A l'Hôtel des Étrangers, plusieurs messieurs qui se trouvaient réunis m'ont fait beaucoup de questions sur la Bible, sur l'Eglise, sur nos pasteurs. Cet entretien sérieux a duré plus de deux heures; et quand nous nous sommes séparés : Ne nous oubliez pas, m'ont-ils dit, car nous avons besoin d'être éclairés et nous ne voulons plus de ces jésuites-là! »

1857. — « Je me suis rendu à *** où j'avais été bien des fois sans pouvoir placer un seul traité. J'y ai vendu 1 Bible, 5 Nouveaux Testaments, 2 exemplaires de l'Histoire de l'Inquisition et de la Réforme en Belgique, plusieurs lettres de M. Anet et de M. Panchaud, 3 catéchisme et instructions familières, et plusieurs autres brochures. J'ai eu beaucoup d'entretiens religieux avec les gens les plus distingués de l'endroit.

Un autre colporteur écrit :

« L'œuvre du colportage dans la ville de *** est devenue un vaste champ de travail pour l'avancement du règne de Dieu. Je suis entré dans les boutiques, les estaminets, les casernes et même dans des maisons de débauche; j'ai eu le privilége de parler avec beaucoup de monde sans entendre une seule parole malséante, et dans tous ces endroits j'ai placé des livres et des brochures. Dans une des rues de la ville, comme j'étais en chemin pour porter un Nouveau Testament à un batelier, un

monsieur s'approcha de moi et me dit : « Mon ami, je suis charmé que vous soyez venu ici pour répandre l'Evangile. Dieu soit béni de ce que le monde commence à connaître la pure vérité, car nous sommes encore enveloppés de voiles, comme au temps de l'Inquisition. » Puis il me quitta, après m'avoir serré la main et acheté beaucoup de traités.

« Sur la place, un capitaine me demanda à acheter des traités. Il fit une forte emplète d'une collection de toutes sortes de brochures et me dit: « C'est pour distribuer parmi les soldats de ma compagnie. »

« Au commencement, le peuple se méfiait de mes livres, croyant que c'étaient des livres de l'église romaine, mais quand ils ont vu que je vendais des ouvrages protestants, ils se sont empressés de les acheter. J'ai de grands sujets de joie, mais il ne m'est pas possible de vous dire tout cela. »

Les dépenses attribuées au colportage ne comprennent que le salaire des colporteurs et les légers subsides qui sont accordés pour frais de route à ceux qui voyagent et sont obligés de loger dans les auberges. Elles se sont élevées pendant cette période à fr. 43,211-28. Dans les dix années précédentes, elles n'avaient atteint que le chiffre de fr. 13,506-52. Pendant les *dix* premières années, les colporteurs en activité furent en raison de 1 et 1/2 par an, et pendant la seconde décade, celle qui nous occupe, 4 et 6/10, sans tenir compte des colporteurs volontaires.

Les fonds pour le soutien du colportage, vinrent d'abord du généreux ami dont le nom reparait sans cesse lorsqu'il s'agit de libéralité, M. John Henderson; ensuite du Synode de l'*Original secession presbyterian Church* d'Ecosse, du comité continental du *Free Church*, du *Reformed presbyterian Church*, etc. Les seuls qui soient restés fidèles donateurs pour le colportage,

sont le comité du Free Church et M. J. Henderson. Au reste, la libéralité de M. J. Henderson se reportait sur toutes les branches de l'œuvre et elle n'a pas connu les intermittences, ni le temps de la décrépitude, elle n'a connu que la croissance de la jeunesse.

CHAPITRE IX

Résultats obtenus

§ I

Ces dix années ont été une période de riches bénédictions de tous genres, quoiqu'elle n'ait pas été exempte d'épreuves et de mécomptes. Au jugement de certains esprits, des bénédictions signalées, dans une œuvre missionnaire, ne peuvent être accompagnées de déceptions et de revers. C'est une grande erreur : Dieu ne renie pas les lois qui sont l'expression de sa justice; partout où se trouve du désordre moral, c'est-à-dire du péché, il se trouve le fruit nécessaire du péché, la souffrance morale et physique. Dans tout individu, dans toute famille, dans toute église, société ou champ missionnaire, quelque vigoureuse et abondante que soit l'action de l'Esprit-Saint et la vie, il y a du péché venant du dedans ou du dehors et souvent des deux à la fois; il faut par conséquent que vous vous attendiez à tous les genres de déceptions et d'épreuves possibles. Tel fut le lot des Apôtres.

Ce fut pour la Société une grande douleur de voir un de ses ouvriers entraîner la plus ancienne de ses églises à se séparer d'elle, d'en voir une autre affaiblie, puis ruinée, par le passage du pasteur à l'église soutenue par l'Etat, une troisième graduellement ruinée aussi par l'évangéliste qui l'avait entraînée dans une espèce de darbysme. Ceux là seuls

qui savent par expérience ce que coûte de travail et de fatigues morales et physiques la création d'une station, puis la formation d'un troupeau, d'une église, peuvent comprendre la tristesse et l'angoisse que nous éprouvâmes à la vue de ces ruines. Il y eut beaucoup d'autres épreuves moins graves, mais senties. Toutefois, la somme des bénédictions signalées fut grande. A l'intérieur une paix complète, une vraie harmonie de vues, de sentiments et de doctrines, dans les choses essentielles, et un fraternel support dans les choses secondaires. Il nous était accordé de mettre en pratique le célèbre précepte : *In necessariis unitas, in dubitiis libertas, in omnibus charitas.* L'établissement de notre organisation ecclésiastique avait répondu promptement à tous les besoins *sentis*, et satisfait tous les esprits. Après avoir gémi plusieurs années sous le poids d'un déficit qui se renouvelait sans cesse, nous avions obtenu la délivrance. *Sept* chapelles (1) avaient été construites, dont quatre avec presbytères, soit par l'initiative et sous la responsabilité de pasteurs, soit sous la responsabilité de consistoires. *Six* stations avaient été fondées ; les trois seules églises libres dans le pays s'étaient fait admettre dans le faisseau de la Société et avaient été reçues avec cordialité et joie. *Douse* nouvelles écoles primaires avaient été ouvertes et *sept* avaient réussi. Le nombre des colporteurs employés pendant la décade précédente n'avait été que dans la proportion de 1 et 1/2 par an ; pendant cette décade, il a été de 4 et 6/10. Pendant ces dix ans, la Société fait imprimer cent six écrits divers, dont 71 en français et 35 en flamand. Trente-trois de ces écrits étaient dûs à la plume des membres de la Société. Quelques-uns d'entre eux avaient fait en outre à leurs frais plusieurs publications. Elle avait fondé une revue mensuelle, le *Chrétien belge*. Le total

(1) Non comprise celle du marquis d'Aoust qui nous avait été ravie.

des impressions avait été 260,000 exemplaires, soit douze millions 860 mille pages de format divers. Elle avait fondé et maintenu une *librairie*, la *seule* librairie protestante ou évangélique qui ait jamais existé dans le pays depuis les courtes années où la Réformation s'est développée à Anvers, au XVIe siècle.

De nombreuses et solides conversions ont marqué chaque exercice, et le Seigneur a recueilli une multitude d'âmes que nous avons eu la joie de voir mourir dans la plénitude de la paix. D'une part, les transformations morales dont ces conversions portaient le caractère souvent saisissant, les modifications salutaires plus ou moins grandes que partout on remarquait dans la conduite de ceux qui fréquentaient régulièrement les assemblées, et, d'autres part, les discussions avec le clergé romain, ont pendant cette période ébranlé ou anéanti beaucoup de préjugés et acquis à la Société une haute estime dans le public. Le caractère moral et élevé de l'œuvre est devenu incontestable, et l'opinion générale depuis cette époque est que le clergé ne peut soutenir, contre un ministre de l'Evangile, une discussion serrée et qu'il n'a jamais dans aucune occasion osé accepter un débat oral et public.

Nous ne prendrons pas congé de cette période sans donner quelques récits édifiants, pris parmi une multitude du même genre. Ils sont tirés des rapports des prédicateurs.

§ II

BIENHEUREUX SONT CEUX QUI MEURENT DANS LE SEIGNEUR.
Apoc. XIV.

1849. — « Plusieurs personnes nous ont été enlevées dans le courant de cette année. Toutes se sont endormies dans la paix des élus de Dieu. Une, entre autres, a eu une mort vraiment

remarquable. Je veux parler de Mlle Meyer. La paix, la joie et la plus grande résignation à la volonté du Seigneur, ne l'on pas quittée un seul instant, même au milieu de ses plus cruelles souffrances. « Mes douleurs ne sont rien, s'écriait-elle, comparativement à celles de mon Sauveur ! je ne souffre pas selon tout ce que j'ai mérité. » Puis elle répandait son âme devant Dieu par une fervente prière. Peu de temps avant de rendre le dernier soupir, elle fit monter vers le trône de la grâce ces belles paroles :

« L'Éternel seul est mon tout, mon partage;
De son amour mon cœur a fait le choix.
Il me nourrit dans un gras pâturage,
Ce bon berger dont je connais la voix.

« Au bord des eaux, par un sentier facile
Il me dirige, arbitre de mon sort;
Et dans ses bras je traverse tranquille
Le noir vallon de l'ombre de la mort. »

« La mort prématurée de Mlle Meyer a été pour notre église un coup sensible. Tous l'aimaient, tous avaient connu son zèle, sa foi, sa simplicité, sa vie véritablement exemplaire. Élevée au sein d'une famille chérie, elle n'eut aucun contact avec le monde ; aussi elle méprisait ses attraits trompeurs. Depuis sa conversion des ténèbres du papisme à l'Évangile de Jésus-Christ, elle ne cessait de répéter avec Paul : *Mon désir tend à déloger, pour être avec Christ.* Quelque heureuse que nous sachions notre sœur, nous ne pouvons ne pas verser des larmes sur sa tombe. Nous la regrettons vivement, son départ laisse un vide parmi nous ; Dieu veuille le combler ! »

15 *août* 1849.—« Pendant le temps qui s'est écoulé depuis mon dernier rapport, le Seigneur a permis que nous fussions aussi visités par le choléra ; il vient de nous enlever deux des plus précieux membres de notre Église :

Mlle Boussard est la première ; venue à l'Évangile dès le commencement de mon séjour à Liége, alors que nous n'avions pas encore de culte public, elle a persévéré sans broncher jusqu'à la fin, travaillant de toutes ses forces à l'avancement du règne de Dieu. Son amour pour les pauvres, son désintéressement, son esprit d'union, de conciliation, lui avaient gagné tous les cœurs. Sa mort nous a douloureusement frappés, elle a été emportée en quelques heures. Le Seigneur l'a fortifiée dans sa maladie ; elle m'a dit ces paroles : *Je désire de mourir pour être avec Christ*. Notre église a fait en elle une grande perte.

« La seconde perte que nous avons faite n'a été ni moins grande, ni moins sensible : car le frère qui nous a été enlevé, l'a été bien rapidement, et bien jeune encore. Il appartenait depuis plusieurs années à l'église ; il n'avait pas moins de vertus chrétiennes que Mlle Boussard ; il avait à un haut degré l'esprit missionnaire, plusieurs sont venus à la connaissance par notre frère Charlier (c'était son nom). En allant au cimetière, quelqu'un qui marchait avec moi, me dit : « C'est lui qui m'a amené à l'Évangile. » En revenant du cimetière, un autre me dit : « J'avais quitté l'église, c'est lui qui m'y a ramené. » Il n'avait pas d'ennemis connus ; il était même beaucoup estimé des catholiques qui le connaissaient ; quelques-uns sont venus à son enterrement qui a été très-nombreux ; j'ai vu plusieurs femmes avec leurs enfants sur les bras venir d'une lieue rendre les derniers devoirs à notre frère bien-aimé. Avant de mourir, il a fait ses adieux à tous les frères. Dans sa maladie, il me disait que le Seigneur le fortifiait puissamment. Sa mort a été très-édifiante ; j'ai vu combien l'Evangile est puissant sur ceux qui le reçoivent sincèrement.

« Le 19 février dernier [1855], une jeune fille de treize ans,

l'une de mes premières élèves, s'est endormie dans la paix du Seigneur. Pendant deux, ans j'ai annoncé la voie du salut à cette enfant et j'ai la douce assurance que ce n'a pas été en vain. Douée d'un esprit lucide et d'une mémoire remarquable, elle retenait avec une facilité extrême les enseignements que je lui donnais. Elle avait acquis, en peu de temps, une connaissance assez étendue de la Parole de Dieu. Ce qui est réjouissant, c'est qu'elle avait en même temps compris qu'il ne suffit pas de savoir la volonté du Seigneur, mais qu'il faut aussi la faire ; c'est pourquoi elle s'efforçait, avec l'aide de la grâce, de conformer sa vie aux préceptes de l'Évangile. Voyant bien que sa mère n'était pas pieuse, elle l'exhortait à donner son cœur à Jésus et à fréquenter le culte comme elle. — Un jour un voyageur demandait à cette mère, qui n'est protestante que de nom, si elle était protestante. Elle ne répondit pas. Sa fille répondit avec fermeté : « Oui, Monsieur, nous sommes chrétiens évangéliques. Et vous, ma mère, pourquoi n'osez vous pas répondre ? Ne savez-vous pas que Jésus a dit : « *Quiconque me confessera devant les hommes, je le confesserai aussi devant mon Père qui est aux cieux ; mais celui qui me reniera devant les hommes, je le renierai aussi devant mon Père qui est aux cieux ?* » Pendant sa maladie, qui ne dura que huit jours, elle ne cessait d'exhorter sa mère et de lui lire quelques beaux passages pour l'encourager à se donner au Seigneur. Sentant sa fin s'approcher, elle en informa ses parents, mais ne s'en effraya pas. A cette occasion elle leur dit, comme ils entouraient son lit de douleur : « Je vous laisse dans la peine et dans le travail, et moi je m'en vais vers le Seigneur, où je serai heureuse.

« Quand son père, qui est pieux, lui demandait sur quoi elle faisait reposer son espérance, elle répondait : « Je me repose sur les mérites infinis de mon Sauveur, qui est mort pour moi. »

— « C'est une chose certaine, ajoutait-elle, que Jésus est venu au monde pour sauver les pécheurs. » Comme j'étais moi-même fort malade, je ne pus lui faire qu'une visite, et le lendemain elle s'endormit dans le Seigneur. Pendant que je lui parlais de l'amour du Sauveur pour les pécheurs et que je l'encourageais à mettre en lui toute sa confiance, sachant qu'Il ne met dehors aucun de ceux qui vont à Lui, et qu'Il est le Dieu des enfants, je la voyais (car elle ne pouvait déjà plus parler) élever les yeux vers le ciel, remuant les lèvres. »

A LA ONZIÈME HEURE

15 *décembre* 1848.— « J'ai à vous parler d'une jeune fille d'un village voisin, qui, j'en ai l'espérance, repose maintenant dans le sein de son Sauveur. Cette jeune personne est née catholique. Dans son enfance, ayant lu le Nouveau Testament, elle refusa de suivre le culte romain et fut même persécutée par ses parents. Dès qu'elle le put, elle se mit en service, où elle est restée jusqu'à ce que la maladie la forçât de rentrer dans la maison paternelle. Quand je la visitai pour la première fois, je la trouvai froide et indifférente; je continuai mes visites, et j'eus la joie de voir que Dieu agissait sur son cœur. Le curé vint la voir et fit auprès d'elle des instances inutiles pour la confesser; il dit alors à la mère de la malade : « Quand il viendra encore des protestants, mettez-les à la porte. » — « Il n'y a pas à craindre que j'en agisse ainsi envers eux, répliqua la mère; si on suivait un tel conseil à votre égard, en seriez-vous content? » Le prêtre eut la bouche fermée. Dès-lors tout changea chez notre malade. Son indifférence et sa froideur firent place à un grand désir de recevoir constamment la visite des chrétiens. Il était très-facile de s'apercevoir qu'elle avait beaucoup lu la Bible et qu'elle l'avait comprise. J'ai tout lieu

de croire que la grâce d'en haut a opéré efficacement sur son cœur.

» Dès que son père apprit qu'elle avait refusé de se confesser, il ne voulut plus la soutenir par son travail, ni même la revoir. Ce ne fut pas là sa seule épreuve. Entourée de personnes qui ne connaissaient pas l'Évangile, elle fut plus d'une fois en butte à leurs insultes et à leurs moqueries. Enfin, le Seigneur l'a prise à lui, plus tôt que nous ne l'aurions pensé. A la cérémonie funèbre, il ne se trouvait pas moins de cinq cents personnes, avides d'entendre les paroles prononcées sur la tombe.

1858. — « Nous avons été réjouis par la conversion de plusieurs âmes sur le lit de mort. Une jeune femme, entre autres, a été une manifestation frappante de l'œuvre du Saint-Esprit dans le cœur. Elle était catholique de naissance, mais convaincue en même temps des erreurs de son église et éprouvant des besoins religieux, et surtout de grands besoins de consolation. Elle avait eu des peines domestiques, elle venait de perdre son unique enfant et elle commençait déjà à ressentir les premières atteintes du mal dont elle est morte, lorsqu'une de nos sœurs lui parla de la Bible et du Sauveur, l'engageant à chercher auprès de lui seul la paix qui lui manquait. Cette femme se mit alors à lire la Bible et à fréquenter le culte, et bientôt après elle fut forcée de garder le lit pour ne plus se rétablir. C'est là que le Seigneur s'est manifesté à elle avec une puissance qui a frappé tous ceux qui l'approchaient. Depuis le moment où elle a reçu l'assurance de son pardon jusqu'à celui de sa mort, elle n'a pas cessé de jouir d'une parfaite paix. Chaque fois qu'on allait la voir, ses yeux exprimaient la joie, et sa figure portait l'empreinte d'une âme qui jouit de la communoin de Jésus. « Je ne sais vraiment comment cela m'est venu, » disait-elle ; « il faut bien que ce soit une œuvre de Dieu, car auparavant, que

de fois j'aurais voulu me convertir, sans y réussir jamais! » En parlant des sœurs qui venaient la voir, elle disait: « Je les aime plus que frères, sœurs et parents: elles me font tant de bien, et je sens que nous sommes unies ensemble pour l'éternité. » Elle a quitté le monde après de grandes souffrances ; mais pour le pasteur qui peut contempler de tels effets de la grâce, ce spectacle est un ample dédommagement à toutes les fatigues du ministère. »

TOUT CROYANT PEUT ÊTRE UN INSTRUMENT POUR AMENER LES AMES AU SAUVEUR

1851. — *J'ai un Sauveur.* — « En entrant dans la demeure, j'aperçus une femme courbée sous le poids des ans. Voilà, pensai-je en moi-même, une pauvre créature tout près de passer dans l'éternité, et peut-être n'a-t-elle pas la connaissance des vérités du salut. Il faut donc que tu lui parles de son âme. « Bonne femme, lui dis-je, vous me paraissez bien âgée, » — J'ai, me répondit-elle, quatre-vingt et quelques années. — De sorte que vous ne pouvez plus compter de séjourner longtemps encore sur cette terre. — Je ne le désire pas non plus, monsieur. — Vous ne craignez donc pas de mourir? — Pas le moins du monde. — Et pourtant vous êtes pécheresse, et il est écrit dans la Bible que le salaire du péché c'est la mort. — Oui, mais, voyez-vous, j'ai un Sauveur. — Comment! connaîtriez-vous Jésus et son Evangile? A ces mots de Jésus et d'Evangile la figure de la vieille se dérida; elle releva la tête et me parla de son espérance, du sacrifice de la croix, et du salut gratuit avec une netteté, une précision, une chaleur qui me remplirent d'admiration. J'ouvris mon Nouveau Testament, je lui en lus une portion. J'aurais voulu y ajouter quelques simples réflexions, mais elle ne m'en donnait pas le temps : elle dévorait

chaque verset, elle en faisait elle-même ressortir la beauté, et s'empressait de se l'appliquer. Ses quatre-vingt-cinq ans avaient comme disparu, sa figure était illuminée, une larme de joie roulait dans ses yeux. Elle aspirait ardemment après l'éternel bonheur. J'étais allé pour édifier et je me trouvais moi-même édifié par une vieille paysanne qui m'était complètement inconnue. Je demandai à un frère, son voisin, comment cette femme avait reçu la connaissance de l'Evangile, vu qu'elle ne savait pas lire et qu'elle n'était jamais venue à la chapelle. Il me répondit humblement : « C'est moi, M. le pasteur, qui lui ai lu la Bible. Tous les jours elle vient ici *chercher* ses deux ou trois chapitres. Je les lui explique selon mes faibles moyens, et vous voyez qu'elle a compris du cœur. »

Je retournai plusieurs fois voir cette excellente femme : toujours même édification. Mais, comme tout chrétien, elle devait porter sa croix. Ses enfants, qui sont catholiques romains, voyant qu'elle était décidément *évangélique*, commencèrent à la faire horriblement souffrir. Ils eurent la cruauté de lui reprocher jusqu'au morceau de pain bis qu'ils lui donnaient. Toutefois, si des épreuves l'attristèrent, elles ne la découragèrent point. Le curé a essayé de lui faire *faire ses pâques*, mais elle l'a poliment congédié. Elle prenait un vif intérêt à tout ce qui concernait la prospérité de notre église. Le dimanche, à l'heure du culte, elle se tenait assise devant sa porte ; dès qu'elle apercevait un chrétien qui revenait du service, elle se hâtait de lui demander : « Y avait-il beaucoup de monde à la prédication ? » Si la réponse était affirmative, elle tressaillait de joie.

A mesure que sa foi grandissait, les persécutions devenaient de plus en plus violentes. Ses enfants l'enfermèrent dans sa maison et lui interdirent toute communication avec les chrétiens. Heureusement cette dernière épreuve ne fut pas de lon-

gue durée. Notre sœur était mûre pour le ciel. Il y a peu de semaines qu'elle s'est endormie dans la paix des élus de Dieu. »

1852. — *Sa mort m'a donné la vie.* — « Un frère m'a prié d'aller visiter deux personnes âgées auxquelles il parlait de la voie du salut. Elles habitent un village situé à une lieue et demie de la ville. J'y allai. Je les trouvai, dans une habitation très-propre. Le mari est un vieillard infirme, âgé de quatre-vingts ans ; la femme est âgée de soixante et quinze ans. Ni l'un, ni l'autre n'ont jamais fréquenté une réunion protestante, mais depuis trois ans ils ont abandonné l'église romaine. Je leur parlai de l'Évangile ; ils furent très-attentifs et écoutèrent religieusement ce que je disais. Jamais je n'oublierai l'expression de joie et de bonheur qu'on lisait sur ces figures sillonnées de rides. Quand j'eus fini de parler, ce bon vieillard me prit les mains dans ses mains décharnées, et, les larmes aux yeux, me dit : « Que je suis heureux de vous voir? vous avez fait du bien à mon âme. » Je lui adressai quelques questions pour m'assurer s'il avait bien compris. Ses réponses m'étonnèrent. Je trouvai en lui un homme qui parlait du salut par grâce en vrai chrétien, qui en a éprouvé les effets salutaires. Il réfutait les erreurs de Rome avec une simplicité et une force remarquables.

Je lui demandai s'il ne craignait pas la mort. « O monsieur ! dit-il, j'aurais excessivement peur de mourir, si Jésus-Christ n'était pas mort pour moi ; mais sa mort m'a donné la vie, et je n'ai plus de crainte. Sa femme possède la même paix. »

1854. — *Un beau coup de filet.* — « Il y a deux mois, dans une réunion fraternelle, je proposai comme un puissant moyen d'évangélisation, à la portée d'un grand nombre de personnes, l'enseignement de la lecture aux catholiques romains illettrés.

Cette exhortation a porté ses fruits. Une sœur, dont je voudrais voir suivre l'exemple par beaucoup d'autres, se mit immédiatement à l'œuvre. Elle proposa à quelques romanistes qui demeurent dans des maisous qui lui appartiennent de leur apprendre à lire. Plusieurs y consentirent à la condition qu'ils ne deviendraient pas protestants pour cela. Le mari de notre sœur se rangea au nombre de ses écoliers. On commença par les lettres de l'alphabet. Notre sœur, avec la bénédiction de Dieu, sut y mettre de l'entrain, et aujourd'hui, après deux mois seulement, ses écoliers commencent à lire dans le Nouveau Testament. C'est là sans doute un beau résultat, mais un résultat de beaucoup supérieur, c'est que la résolution de ne pas devenir protestants s'est bien vite évanouie, et trois personnes au moins ont été amenées à la connaissance de l'Evangile. Presque immédiatement après avoir commencé, et par suite des conversations que notre sœur a eues avec eux, ils sont venus entendre la prédication de l'Evangile et depuis lors ils n'ont plus discontinué. Deux d'entre eux, le mari et la femme, paraissent sérieux et décidément attachés à la vérité.

Un autre homme marié, mais dont la femme a renoncé aux leçons, est beaucoup plus prononcé. Il est d'un caractère vif et parle très-facilement. Il était passionné pour les plaisirs du monde. Toujours le premier à la danse, aux kermesses, aux jeux, à l'estaminet, il pouvait rendre des points sur tous les rapports à ses compagnons de folie. Il accepta l'offre que notre sœur lui fit de lui apprendre à lire, et par ses conseils vint une fois entendre la prédication de l'Evangile. Il n'avait aucune idée de notre culte et des vérités de l'Evangile, aussi fut-il frappé d'autant plus vivement de ce qu'il vit et de ce qu'il entendit. Les impressions sérieuses qu'il reçut, entretenues et développées par notre sœur, ont porté de beaux fruits dans son cœur. Il a entièrement changé de vie. Il me

disait il y a peu de jours : « C'est étonnant, je ne connais personne qui ait eu plus d'entraînement et de passion folle pour les plaisirs du monde ; et maintenant, non-seulement je les ai quittés, ils ne me tentent plus, mais je ne puis plus même concevoir que des êtres raisonnables se livrent à de pareilles fri-v[illegible]ités, ou à de si basses distractions. Je suis honteux de moi-m[illegible]e quand je pense à ma vie passée. Oh! que le Seigneur est [illegible]e m'avoir fait sentir le prix de l'Evangile et de m'avoir [illegible] jusqu'à lui ! »

Encore un coup de filet. — « N. est houilleur; il travaille à la veine et par conséquent fait partie d'une taille. L'exploitation d'une mine de houille est divisée par taille. Une taille se compose de cinq ou six ouvriers (je ne sais pas au juste le nombre) qui travaillent ensemble. Les ouvriers houilleurs, en général, blasphèment horriblement, et, au fond de la fosse, encore plus qu'au jour. J'ai déjà vu bien des frères gémir et désirer de quitter le travail des mines pour cette seule raison. J'en ai vu renoncer longtemps à demander la sainte Cène parce que l'ouïe journalière de ces blasphèmes tenait leur âme dans un état continuel de trouble et d'agitation qui les faisait différer.

Notre ami se mit à l'œuvre pour changer cet état de choses, et, un jour, en arrivant au milieu de ses compagnons, il put dire avec l'énergie qui le caractérise : « Ah ! la brave taille que j'ai ; jamais je n'en ai eu une pareille, jamais je n'ai été si heureux. » C'est qu'il n'y avait plus de disputes et plus de blasphèmes. Pour atteindre ce but, il avait employé trois moyens : l'exemple et la prédication de l'Evangile d'abord ; mais ces moyens n'ayant que fort peu d'action sur ses compagnons catholiques, il tâcha de les amener par le raisonnement à reconnaître qu'ils ne gagnaient rien à blasphémer ou à se quereller, et que cela n'était pas bien. Il y parvint, et comme il leur fallait un motif

pour veiller sur eux-mêmes, et qu'il ne pouvait point employer un mobile spirituel, il proposa des amendes. Dans le règlement qu'il leur soumit, il établit que pour chaque jurement les catholiques payeraient *un franc,* et les protestants le double ou le triple. On convint du double. Voilà pourquoi on ne jurait plus ou très-peu dans la taille de M... Il va sans dire que notre ami ne s'engageait pas beaucoup en se taxant au double des catholiques. Il n'a jamais payé l'amende et les catholiques l'ont payée souvent. Mais ce n'était pas là le seul but que s'était proposé notre frère, et Dieu a béni sa fidélité. Il y a maintenant dans sa taille quatre protestants. Trois des catholiques ont été amenés, par ses conversations et par la prédication qu'ils sont venus entendre avec lui, à renoncer au papisme; ils ont aujourd'hui une certaine connaissance de la vérité. Ils paraissent sincères, deux d'entre eux surtout. Aucun d'eux ne savait lire et tous les trois (ce sont des hommes qui ont déjà passé la trentaine) ont le désir de pouvoir lire eux-mêmes le Nouveau Testament et se sont mis courageusement à l'étude de l'alphabet. Déjà l'un d'eux commence à lire. J'ai eu l'occasion de les voir plusieurs fois chez M. B..., où ils viennent prendre leur leçon après leur travail; je leur ai moi-même donné leur leçon, je me suis entretenu avec eux et j'ai tout lieu d'espérer que l'œuvre commencée en eux est une œuvre sérieuse. »

Me voici avec ceux que tu m'as donnés. — « Aujourd'hui je viens d'ensevelir le second fils de la famille D..., âgé de douze ans. Cet enfant est mort dans la foi, de même que son frère, décédé, il y a trois mois, à l'âge de seize ans. La mère a supporté cette double perte avec la fermeté et les consolations d'une âme qui peut dire : « Je sais en qui j'ai cru. » Avec la plus touchante simplicité, elle me dit au moment où l'on enlevait

la dépouille mortelle de son second fils : « Mon L... est mieux avec le Seigneur Jésus qu'avec moi ! » Son épreuve n'est cependant pas terminée, car son fils aîné, aujourd'hui son unique enfant, est atteint de la même maladie que ses frères et ne tardera pas, selon nos prévisions, de succomber. Mais ce jeune homme est devenu, comme ses frères, un monument de la grâce de Dieu. Il jouit d'une pleine assurance de son salut en Jésus-Christ, il connaît le danger de son état et s'attend à une mort prochaine. Il en parle avec une pleine liberté ; et sa bonne mère, si tendre, si affectueuse dans ses soins, sourit à ce langage du départ.

Elle vient d'obtenir du Seigneur une nouvelle grâce. Son mari, qui par sa vocation est hors de la maison depuis huit heures du matin jusqu'à dix heures du soir, jours ouvriers et dimanches, a eu récemment le cœur touché par la Parole de Dieu. Il a mis plus d'une fois un remplaçant pour pouvoir assister au culte. Ainsi toute la famille s'avance vers l'éternité bienheureuse. — Mais comment a-t-elle été amenée à cette situation bénie ?

Un de nos frères, joyeux de posséder le Nouveau Testament et y trouvant la paix de son âme, l'a communiqué à cette mère de famille, et lui a proposé ma visite. Le Seigneur, qui avait *préparé* cette rencontre, a fait le reste. »

1855. — « *Ma parole... Ne retournera point à moi sans effet.* » Esaü LV, 11. — Il y a dix ou onze ans, une famille établie à ***, suivait avec régularité notre culte. Le père, la mère, les nombreux enfants ne comptaient parmi nous que comme auditeurs ; ils faisaient profession extérieure de protestantisme, mais l'œuvre de la grâce n'avait pas touché leurs cœurs. Tout à coup cette famille disparut.

Cependant, la semence de la Parole de Dieu n'était pas com-

plètement perdue; elle devait germer un jour et porter ses fruits.

En attendant, la mère et les enfants s'étaient de nouveau plongés dans le papisme et dans les égarements du monde. Le second des fils surtout s'abandonna à tous les excès de la jeunesse : lui seul pourrait vous dire exactement ce qu'était sa vie. Il se maria à une catholique romaine et satisfit à toutes les exigences de l'église, et il continua à fréquenter les cabarets et à mener joyeuse vie. Ce fut de lui pourtant que le Seigneur eut compassion et qu'il voulut visiter dans sa grande miséricorde. Huit ans après avoir cessé de fréquenter notre culte, sa conscience fut réveillée au milieu de ses débordements; il rentra en lui-même et fut effrayé de son état; il fut épouvanté à la pensée de comparaître devant Dieu chargé de tant de péchés, et prit la résolution de changer de vie et de s'occuper de son âme. Les impressions qu'il avait reçues parmi nous, dans sa jeunesse, tournèrent ses pensées vers la Parole de Dieu. C'est là qu'il voulut chercher la voie du salut et le pardon de ses péchés ; il n'eut pas un moment la pensée de s'adresser à Rome. Il se procura un Nouveau Testament, et dès-lors s'opéra en lui un travail sérieux, profond, qui le conduisit, repentant, au pied de la croix de Christ et à une conversion réelle et frappante.

Il ne savait pas lire. Sa femme lui faisait chaque jour la lecture du Nouveau Testament. Elle avait consenti à ce que son mari s'occupât des choses religieuses, mais ne s'était prêtée à son désir qu'à la condition qu'il resterait chez lui et n'irait pas à **** ; ce qui voulait dire qu'il ne viendrait pas au culte. Je crois qu'il fit d'abord cette promesse. Mais, peu à peu, la vérité entra dans son âme ; sa faim et sa soif de Dieu s'accrurent chaque jour ; bientôt il sentit le besoin de chercher au milieu de nous l'instruction et l'édification ; il vint donc au temple, et le

culte fut pour lui tout autre chose que ce qu'il avait été autrefois; il s'en retourna heureux et fortifié. Sa femme avait pleuré; mal conseillée par ses voisins et ses parents, elle continua à faire de l'opposition et à se désoler.

Elle n'était pourtant pas bien fervente catholique romaine; elle n'allait que très-rarement à la messe. Elle lisait toujours le Nouveau Testament, que son mari lui expliquait suivant les lumières qu'il recevait continuellement. Sans doute par suite de ces lectures et de cet enseignement, elle fut choquée par le fond et par la forme des prédications qu'elle entendit faire à son curé. Rome ne peut supporter la comparaison avec les enseignements de l'Évangile. Il lui vint le désir d'entendre prêcher l'Évangile par un ministre; elle dit à son mari : « J'ai l'intention d'aller dimanche prochain avec vous au culte. » — « Oh! non, lui répondit-il; vous n'y viendriez que par fantaisie ou pour satisfaire votre curiosité!... »

Elle retourna encore le dimanche suivant à la messe, mais rentrée chez elle, elle dit à son mari : « Cette fois je ne veux plus aller à l'église; laissez-moi suivre le culte évangélique avec vous. Si vous n'y consentez pas, je resterai ici sans religion; je ne veux plus de la messe. » Ils vinrent ensemble le dimanche suivant; la femme fut touchée par la prédication, et depuis lors elle nous réjouit, comme son mari, par ses dispositions sérieuses et sa piété. Tout ceci se passait il y a quelques mois seulement. Un de ces jours derniers j'étais chez eux, et notre frère me dit, à l'occasion d'une petite réunion de quelques amis de l'Évangile qui avait eu lieu dans leur maison : « J'ai lu le premier chapitre de saint Luc. » Je fus surpris de ces paroles, car il ne savait ni *a* ni *b*. Quelques instants après, il me dit : « J'ai lu le quatorzième chapitre de saint Jean. » — « Mais, lui dis-je, vous ne savez pas lire? » — « Oh! si, me répondit-il, j'apprends tous les jours; je lis couramment et j'ai

appris en fort peu de temps. Quand on a l'amour de la Parole de Dieu dans le cœur, on sait bientôt lire. »

Cela est vrai ; une église évangélique est en même temps une école. Combien d'adultes de tout âge ont appris à lire depuis que l'Évangile est prêché ici ! Plusieurs ne se sont pas bornés à apprendre à lire, mais ils ont aussi appris à écrire et étudié la grammaire française. Parmi les personnes gagnées à l'Évangile cette année seulement, il y a quatre pères de famille qui ne savaient absolument rien quand ils ont commencé à suivre notre culte, et qui maintenant lisent couramment leur Nouveau Testament.

La conversion de notre ami n'a pas seulement été une bénédiction pour lui et pour sa femme, mais aussi pour toute sa famille. Il l'a évangélisée. Tous ont été frappés du changement radical qui s'est opéré dans ses habitudes et dans toute sa vie ; ils reviennent tous au culte et y apportent un entrain et un sérieux qui nous donnent de bonnes espérances. »

QUATRIÈME PÉRIODE

De 1858 à 1868

L'Eglise chrétienne missionnaire belge — ou Société évangélique — est un corps composé d'églises locales. Le travail est divisé et organisé de manière à utiliser le plus possible l'action de chaque membre et de chaque groupe de membres pour atteindre le double but : le développement individuel des membres de l'église dans la connaissance, la foi, l'amour, la piété et l'*évangélisation* des âmes qui sont encore étrangères à notre foi. Tout part de l'Eglise : elle se replie sur elle-même pour se nourrir dans la méditation de la Parole, la prière, le chant, l'action de grâce; elle porte en même temps son action au dehors avec tout l'amour et l'énergie que son Sauveur et Seigneur lui accorde pour solliciter les hommes à la repentance et à la foi.

Il est incontestable que si la vie et l'activité intérieures sont fortes, agissent sur l'enfance et la jeunesse aussi bien que sur les adultes, l'Eglise en aura tout naturellement une forte influence au dehors. Plus la flamme du foyer intérieur sera vive et forte et plus elle jettera de lumière et de chaleur au dehors.

Adultes et enfants seront attirés à ce foyer. Mais cela ne suffit pas : il faut agir directement, il faut aller au dehors » chercher sur des places publiques, dans les chemins et derrière les haies, « des convives pour ce banquet de la grâce et de la foi, comme l'or donne la parabole des noces. C'est pour accomplir cette tâche que notre église fonde des stations missionnaires, fait tenir des conférences, fait prêcher sur les cimetières, dans les rues et ailleurs, en plein air, envoie de maison en maison des frères porteurs du message, fait imprimer des écrits religieux, fait vendre et colporter partout la Parole de Dieu et divers ouvrages évangéliques, fait répandre gratuitement des traités, et entretient des dépôts dans la province et une librairie à Bruxelles.

Ce rapide tableau fixe notre plan. Notre *premier livre* traitera du travail intérieur, du travail de conservation : *les églises et stations existantes déjà en* 1858 ; — *les écoles du dimanche et de la semaine* ; — *les unions de jeunes gens*. Le *second livre* exposera le travail d'extension, l'action au dehors, essentiellement missionnaire : *les stations fondées pendant cette période* ; — *les conférences et les prédications en plein air* ; — *le travail des lecteurs de la Bible et des colporteurs*. Le *troisième livre* sera consacré aux *publications et impressions* ; — *librairie* ; — *dépôts et sous-dépôts* ; — *distribution de traités*. Le *dernier livre* donnera des renseignements sur les *immeubles* ; — sur les *finances* et sur l'*administration*. Nous terminerons par une vue d'ensemble de la marche de l'œuvre pendant ces trente années.

Pour éviter des répétitions qui fatigueraient sans donner de compensation, nous devrons abréger considérablement nos récits, soit en parlant de ce qui existe déjà, soit en parlant de ce qui sera entrepris pendant cette période.

Il ne faut point perdre de vue que le travail, les difficultés,

les oppositions, les luttes, les revers et les succès ne diffèrent guère d'une période à l'autre. Les mouvements de réveil, la conversion, les fruits qu'elle porte, la formation d'une station puis d'une église, revêtent des caractères essentiels qui ont toujours et partout une grande analogie et qui sont parfois identiques. Nous tairons donc ce qui ne paraîtra pas essentiel à la marche des affaires. Tous les lecteurs ne seront pas satisfaits de cette modération : dans chacune de nos églises, il se trouvera des frères qui regretteront de ne pas trouver ici bien des choses intéressantes qui se sont produites sous leurs yeux ou dont ils ont entendu parler. Ce regret sera naturel et légitime; mais ces frères voudront bien considérer combien serait volumineuse notre histoire si l'on faisait droit à tous les desiderata de ce genre; ils se rappelleront aussi que, si chacun a très-fort raison de trouver tous les détails de son ménage dignes de son intérêt, personne n'en juge ainsi du ménage de son voisin et surtout d'un ménage étranger.

LIVRE PREMIER

CHAPITRE PREMIER

Églises et stations existant en 1858. — Leur marche, leurs succès et leurs revers

DANS LE BRABANT : *Les églises française et flamande à Bruxelles, à Louvain et Wert-St-Georges.*

DANS LE HAINAUT : *Les églises de Charleroi, de Jumet, de Strée-Beaumont, de Taintégnies et de Wasmes.*

DANS LA PROVINCE DE LIÉGE : *Les églises de Liége, de Nessonvaux, de Sprimont et de Lize-Seraing.*

DANS LES FLANDRES : *L'église de Gand et la station d'Anvers.*

Une station, celle d'Anvers, et treize églises organisées, quatorze même, si nous comptons l'église de langue française à Bruxelles, pour deux, car elle est formée des deux églises du Boulevard et de la rue Belliard (1).

Ces quatorze églises et stations ont-elles fait des progrès réels et acquis du développement pendant ces dix années? Prises individuellement, il en est qui ont perdu au point de

(1) *Six* autres églises et stations seront créées pendant ces dix années; nous en parlerons au livre suivant.

vue numérique et au point de vue de la vigueur morale, d'autres sont restées stationnaires et les autres ont progressé à tous égards. Considérées dans leur ensemble, elles ne présentent pas un développement numérique sensible; quoiqu'elles aient été l'objet de grandes bénédictions et qu'elles aient rendu un témoignage honorable à la vérité de l'Evangile et à la puissance de la grâce. Quelques traits généraux suffiront pour en donner une idée assez exacte. Nous serions d'ailleurs contraint de répéter ce qui a été dit si nous voulions entrer dans les détails et prendre chaque église séparément.

§ I

VOUS ÊTES LE SEL DE LA TERRE.

Matth. V. 13.

Le niveau moral s'est élevé de plus en plus. La distinction entre une vie chrétienne et une vie mondaine, ou partagée entre Dieu et Mammon, s'est accentuée davantage, et, dans quelques-unes de nos églises, elle s'est affirmée comme cela ne s'était pas produit auparavant. Nessonvaux et Lize-Seraing méritent ici une mention spéciale. La bonne réputation morale des chrétiens évangéliques s'est maintenue, malgré les retours au monde et au péché de personnes mal converties, malgré les misères et les chutes, parfois scandaleuses, de personnes sincèrement pieuses. Ce serait fastidieux de répéter ce que nous avons constaté déjà sur le caractère moral que nos églises ont revêtu devant le monde, il suffit de dire qu'elles l'ont conservé. C'est pourtant le lieu de mentionner deux faits caractéristiques.

1. En 1866, le choléra sévit avec une violence excessive partout et surtout dans nos grandes cités et nos centres indus-

triels. La désolation et la terreur régnaient partout... excepté dans nos chères églises où la paix de Dieu et les œuvres de l'amour ont répandu un parfum d'une rare suavité. Point d'exception, pas un troupeau qui n'ait reçu « les consolations du Dieu fort », et quelques-uns avec une grande abondance. Ces souvenirs ne reviennent point sans causer une profonde émotion. Laissons parler les rapports de trois ou quatre pasteurs :

« L'année qui se clôt actuellement a été bénie. Nous avons reçu des *visitations* de Dieu, et la gloire de l'Évangile de Christ a été manifestée. Le choléra avait répandu sur toute la contrée une indescriptible frayeur. Seuls, dans ces jours sinistres, les vrais chrétiens évangéliques ont conservé un front serein. Seuls aussi, ils ont eu assez d'amour et de courage pour soigner spontanément les malheureux atteints de l'épidémie, soit catholiques, soit protestants. Ainsi il nous a été donné de rendre un vivant témoignage à la puissance de la Parole de Dieu, et de faire, selon l'ordre du Maître, briller au moins quelque peu « notre lumière devant les hommes, afin qu'ils glorifient notre Père qui est dans les cieux. » Ceux d'entre nous, jeunes ou vieux, que la mort a emportés, se sont endormis dans une grande paix. Je ne saurais rappeler toutes les paroles de joie et de triomphe que j'ai entendues ; les souffrances du corps étaient souvent oubliées, tant était ferme et brillante l'espérance dont l'âme était illuminée.

« Quant aux catholiques romains, ils n'accompagnaient même presque plus leurs morts au cimetière, où cependant le prêtre avait soin de n'officier que quelques minutes au plus. Il n'en a pas été ainsi des nôtres : tous ceux que nous avons conduits au champ du repos ont été suivis de foules plus ou moins considérables ; et le nombre des catholiques présents égalait parfois celui des protestants. Quoiqu'il fallût rester

longtemps sur le sol malsain du cimetière, et entendre toute une prédication, presque tous demeuraient jusqu'à l'extrême fin, avides, dans ces temps de mort, d'entendre prononcer la Parole de vie. »

Un autre :

« Ici l'épouvante des catholiques romains est à son comble. Les parents eux-mêmes n'osent ni soigner, ni même visiter leurs parents que le fléau atteint. Heureusement que nos frères et nos sœurs sont là. Quelques-uns se sont courageusement employés pour les catholiques. Aussi ces derniers leur rendent-ils un très-beau témoignage. « Vous êtes bienheureux, disait un jeune homme catholique à nos frères; car vous ne craignez rien, vous ; dans ces temps terribles, vous êtes en paix. »

C.., 22 septembre 1866.

« Pendant ce trimestre, seize personnes se sont endormies au Seigneur ; treize du choléra et trois d'autres maladies. Il en est plusieurs sur lesquelles je voudrais vous donner une courte notice. D'abord notre sœur P. D. Elle a servi deux ans, je crois chez notre frère M. A. Elle est devenue la femme de notre cher frère D. Ils étaient mariés depuis quatre mois. Déjà avant l'épidémie, notre sœur avait conquis les cœurs dans la famille de son mari, et la bienveillance des catholiques ses voisins. Dès l'apparition du choléra, elle s'est prodiguée. La peur avait anéanti les courages, et on ne trouvait personne pour soigner les malades. Notre sœur a été donner ses soins affectueux aux catholiques comme aux protestants. Elle a été atteinte à son tour. Dès le début de la maladie, elle a dit : « C'est fini, le Seigneur m'appelle, » et jusqu'au dernier moment elle a montré que ses espérances étaient fondées sur le Rocher. Sa belle-mère se désespérait, elle pleurait à fendre le cœur. Elle a été regrettée de tous les catholiques qui l'ont connue, et il y a eu un grand concours de monde à son enterrement.

« C'est le lieu de dire que, à D. comme dans la plupart de nos communes, l'on ne trouvait pas de porteurs, où l'on n'en trouvait qu'à grande peine, tant la terreur était grande ; c'est avec un tombereau qu'on enlevait les morts. Nos morts, à l'exception d'un seul qu'on a enlevé avant que nous le sussions, ont tous été portés par des frères. Les porteurs ne nous ont jamais manqué. Il y a plus : malgré la crainte, des foules de catholiques plus nombreuses que d'ordinaire se sont jointes au cortége pour aller entendre la prédication sur le cimetière. »

L. 20 septembre 1866.

« Pour ma part, j'ai fait jusqu'à 13 et 14 visites par jour sans éprouver trop de fatigue. Mais ce sont les émotions qui m'ont le plus accablé. J'ai été témoin de scènes vraiment déchirantes. Pour ne parler que du troupeau, je vous dirai que nous avons vu avec la plus vive douleur des enfants enterrer père et mère dans l'espace de trois jours ; des parents, leurs enfants ; des époux, jeunes encore, brusquement séparés par la mort après avoir perdu le seul enfant qui leur restait. Enfin tout récemment, nous avons accompagné au champ du repos la dépouille mortelle de deux amis, pères de famille, dont l'un surtout était une vraie perle, et qui laissent, celui-ci, une veuve éplorée et sept pauvres petits enfants dont l'aîné a onze ans, celui-là, une pauvre veuve également et neuf enfants sur les bras. Toutes deux n'ont d'autre ressource que le travail de leurs mains. C'est navrant ! Toutefois le Seigneur est avec nous. Ses consolations ne nous font point défaut. Au contraire, malgré nos rudes épreuves, nous avons bien des motifs à d'être joyeux dans l'espérance, patients dans la tribulation et persévérants dans la prière ; » car la plupart des amis que nous pleurons encore, nous ont édifiés et réjouis par de bonnes et consolantes paroles jusqu'à leurs derniers moments. L'un me disait qu'il était heureux de déloger pour être avec Christ : un autre que

la paix de Dieu remplissait son âme; un troisième qu'il était réconcilié avec le Seigneur et qu'il était heureux de n'avoir point attendu à la onzième heure pour le faire. Un autre enfin, après m'avoir parlé de l'état de son âme, de l'assurance qu'il avait d'être bientôt auprès de Dieu, disait tout bas à l'oreille de son père penché sur lui : « C'est moi qui le premier étrennerai le temple; » voulant dire par là que le premier de la famille il entrerait dans le temple de la Jérusalem céleste. Ce fut sa dernière parole, et il s'endormit paisiblement au Seigneur. Nous avons donc la ferme confiance que tous ces bien-aimés « ne sont pas perdus, mais qu'ils nous ont devancés » dans le séjour des bienheureux. Voilà notre consolation! »

Au commencement de l'année 1867, des grèves et de violentes émeutes eurent lieu à Roubaix et à Charleroi. Il fallut plusieurs régiments de troupes régulières pour arrêter les déprédations et rétablir l'ordre dans le bassin de Charleroi. A Roubaix, les désordres ne furent guère moins sérieux. Or, voici ce que les pasteurs de Charleroi et de Roubaix écrivaient après la crise.

Charleroi.

« Les résultats bénis de l'œuvre ne se sont peut-être jamais montrés avec plus d'évidence que pendant ce dernier trimestre. La révolte des ouvriers s'est surtout accentuée dans les communes que nous évangélisons. Les émeutiers ont commis toutes les déprédations et tous les désordres possibles. Les ouvriers protestants n'ont point participé à ces faits répréhensibles. Si l'Évangile n'était pas voilé à ceux qui périssent, les gens du monde verraient le doigt de Dieu dans ce fait. »

Roubaix.

« Quant aux membres du troupeau, je suis heureux de pouvoir vous dire que pas un n'a failli pendant les émeutes qui ont eu lieu ici. Dans la fabrique où les troubles ont commencé,

il n'y avait aucun ouvrier de notre église, et au moment où les désordres ont éclaté, la plupart de nos amis étaient justement réunis loin de la ville pour assister à l'enterrement de quelqu'un qui nous était cher à tous. Lors donc que les perturbateurs attendaient partout, à la sortie des fabriques, leurs camarades pour les engager ou les forcer même à se joindre à eux, nos amis étaient à la maison mortuaire et à l'abri du danger d'être entraînés avec les mécontents. Quel soin paternel de mon Dieu!

« Le lendemain, je suis allé visiter ceux qui pouvaient être exposés à la tentation. Je les ai exhortés à rester chez eux et à ne pas déshonorer l'Evangile par des actes contraires à la volonté de Dieu. Tout le temps que les troubles ont duré, et jusqu'au 21 mars, je n'ai cessé de les visiter tous, leur adressant des paroles de paix. Dans quelques familles où j'en trouvais plusieurs réunis, je leur lisais la Parole de Dieu, et nous chantions des psaumes et des cantiques. Par la bonté de Dieu, j'ai donc le bonheur de vous dire que pas un n'a pris part aux troubles, pas un n'a été appelé devant la police. »

§ II

Il est aisé de comprendre que si, dans des temps de redoutable épidémie, les malades étaient secourus et soignés avec empressement et sollicitude, ils devaient l'être en temps ordinaires où le devoir est plus facile à accomplir. Il en était bien ainsi : malades, pauvres, veuves et orphelins ont été soutenus, encouragés et efficacement secourus partout, même dans les localités, comme Lize-Seraing et Liége, où les épidémies font beaucoup de victimes et sont à peu près à l'état endémique dans la classe ouvrière, et où par conséquent le soin des pau-

vres constitue une charge parfois très-grande. Sans doute, ces chères jeunes églises n'ont fait que leur devoir, et elles ne l'ont jamais fait avec l'exactitude et le dévouement que le Seigneur requiert. Loin de nous la pensée qu'elles aient le moindre sujet de se glorifier, tandis qu'elles en ont beaucoup de s'humilier. Mais nous constatons ce qu'elles ont fait et comment elles ont glorifié le nom de Christ devant le monde.

Comme églises, elles ont marché de l'avant sur deux points importants. Par la pratique de l'administration temporelle et spirituelle, par leurs rapports constants avec l'administration centrale et une fois chaque année avec le Synode ; elles se sont formées à l'ordre, à la régularité et au travail persévérant que toute église doit s'imposer pour accomplir sa mission. Elles ont beaucoup à apprendre encore, mais leur marche est plus ferme et plus intelligente qu'elle ne l'était à la fin de la période précédente.

Les contributions pour le soutien du culte ont sensiblement augmenté. Le devoir a été peu à peu mieux compris. Il ne pouvait en être autrement ; à moins qu'il n'y eût eu un recul considérable sous tous les points de vue. Des églises libres, qui s'administrent elles-mêmes et sont appelées à pourvoir à tous leurs besoins, éprouvent naturellement le désir pressant et croissant de couvrir leurs dépenses par leurs propres contributions, sans être obligées d'aller chaque année de droite et de gauche solliciter l'assistance des disciples de l'Evangile. Cependant il y aura encore beaucoup de progrès à faire sur ce point, comme sur tous les autres, et dans la période décennale qui suivra, nos églises sentiront bien plus vivement leur devoirs et feront des efforts plus efficaces pour les remplir.

§ III

Parlons des *conversions*. La conversion n'est pas ce changement d'opinion, même de convictions, qui est tout entier le fruit du raisonnement, le résultat d'une démonstration qui a établi la divinité du christianisme ou la supériorité de la foi évangélique sur la foi romaine, mais qui exerce peu d'influence sur les affections et par conséquent sur la manière de vivre. La conversion est cette œuvre toute intérieure, qui ramène l'âme au Sauveur en l'humiliant sous le poids de sa misère, qui en transforme les goûts et les affections et la met en communication avec Dieu. Le ciel, la vie à venir, occupait le second plan et la terre, avec tous ses intérêts, occupait le premier ; maintenant, le ciel va occuper le premier plan et la terre, le second. C'est la *conversion*. Œuvre opérée dans l'âme par la Parole et par le Saint-Esprit, agissant toujours en harmonie.

Ces conversions ont été relativement nombreuses. Il s'en est produit dans tous les troupeaux, les unes lentes, graduelles, les autres promptes, quelquefois brusques et accompagnées de circonstances plus ou moins frappantes. Il y a eu des années où pas un troupeau n'a été privé de ces manifestations de la puissance de la grâce, et la plupart en ont été favorisées chaque année; dans les églises un peu nombreuses, elles n'ont pas été clairsemées. Chaque rapport annuel en donne plusieurs comme exemples, et le *Chrétien belge* en a souvent publié d'émouvantes. Nous ne pouvons donner une large place à ces récits, nous nous bornerons à en citer deux ou trois. Ils sont d'ailleurs, dans le fond, de même nature que ceux que nous avons vus en terminant la période précédente.

§ IV
Réveil des consciences. — Retour à Dieu

UN JEUNE LIBERTIN. — « Le jeune P.., avait suivi notre école dans son enfance; devenu grand, il suivit son père dans le monde et se plongea dans tous les débordements. Il gagnait beaucoup d'argent, et le dépensait à faire le mal. Quelques jours avant sa conversion, il blasphémait chez lui, avec ostentation, en présence d'une personne de notre église, qui était allée visiter sa mère et ses sœurs. La mort de son père, lequel est revenu à de meilleurs sentiments avant de mourir, les exhortations qu'il a entendues à cette occasion, ont produit chez lui des impressions profondes et radicales; il a été transformé. J'ai rarement vu une conversion plus rapide et aussi complète. Comme cela arrive souvent, la transformation n'a pas été morale seulement, mais même physique : son extérieur a complètement changé. Il a naturellement rompu avec ses anciens amis; l'un d'eux l'a rencontré dernièrement, ils avaient été très-intimes, il l'a engagé à aller prendre un verre de bière dans un estaminet : « Pour pouvoir causer, » disait-il. « Non, répondit notre ami, maintenant je suis chrétien, grâce à Dieu, et c'est fini, je ne vais plus dans ces lieux-là. » Il a, par son changement radical de conduite, étonné les voisins; il exerce une très-bonne influence sur trois familles que j'ai à vous signaler, qui ont été attirées, et nous avons lieu d'espérer, gagnées à l'Evangile, depuis que nous célébrons le culte chez la mère de ce jeune homme, le jeudi soir.

« Malheureusement, il a été soudainement pris par la fièvre d'émigration : en quelques jours il s'est decidé à partir, entraîné par un autre jeune homme de l'église, avec trois excel-

lentes familles. Elles sont allées en rejoindre plusieurs autres qui les avaient précédées. »

EFFORTS BÉNIS. « Un de nos jeunes frères, qui travaillait dans l'un des grands établissements métallurgiques de nos environs, évangélisait ses camarades, et leur distribuait des traités, aux heures des repas. Il était entouré par un grand nombre d'ouvriers, mais qui n'étaient pas des auditeurs bienveillants et attentifs : au contraire, ils aimaient à discuter avec lui et à le railler. Ceci dura assez longtemps ; mais ils finirent, pour la plupart, par recevoir les traités qui leur étaient offerts, et par donner raison au représentant de la vérité, au milieu d'eux. Au lieu de l'entourer et de l'accabler de leurs sarcasmes, ils lisaient tranquillement les traités qu'ils avaient reçus ou l'écoutaient discuter avec d'autres. En effet, il y en avait trois qui étaient les plus acharnés contre lui, et qui continuaient encore à s'opposer à lui, lorsque tous les autres avaient abandonné la partie. Ils n'attendaient pas qu'il les attaquât, ils prenaient l'initiative, voulaient aller jusqu'au bout et confondre l'hérétique ; ils avaient été dès le commencement à la tête de l'opposition. Les choses ont tourné bien autrement qu'ils le pensaient. Tous les trois ont été convertis.

« La cause prochaine de leur conversion a été la brochure du malheureux abbé Maurette. Notre ami l'avait donnée à l'un d'eux. Celui-ci en a été profondément atteint. Il l'a prêtée aux deux autres en leur disant Lisez cela, au bout du compte je commence à croire qu'André (le protestant) a raison et que nous avons tort. La lecture attentive, préparée, sans doute, par ce qu'ils avaient entendu, et bénie de Dieu, produisit le même effet sur les deux autres, et dès lors ils n'eurent plus de discussions avec notre ami, mais bien de sérieuses conversations et des entretiens édifiants. Il se sont tous les trois prononcés ou-

vertement pour l'Évangile, et en ont fait une profession publique. Mais aussitôt ils ont éprouvé que tous ceux qui veulent vivre selon la piété doivent souffrir la persécution.

« Quelques mots de l'un d'eux. Il est jeune et il a eu beaucoup à souffrir. Son père, sa mère, ses sœurs, tout le monde s'est mis contre lui. On ne s'est pas borné ici à des invectives, au blâme, à des injures, on eu est venu aux coups. Mais il avait été saisi si profondément que, grâce aux lumières de l'Évangile, rien n'avait pu le décourager. Toutes les fois qu'il venait au temple, il y avait une scène épouvantable et il était battu. Il le savait d'avance, et cela ne l'arrêtait pas; il préférait être maltraité et assister à nos réunions. Cela a duré plusieurs mois. Tout d'un coup, nous ne savons au juste le motif, son père, un dimanche matin, lui a dit : « Puisque malgré tout vous voulez persévérer dans cette religion, dépêchez-vous de vous habiller pour ne pas être en retard. »

PÉCHEURS RÉVEILLÉS. — « Un cocher m'a entendu prêcher, il y a quelques mois, dans la fabrique de M. X. Depuis lors il est tourmenté par le sentiment de ses péchés et n'a plus de repos. Il rencontra le colporteur, qui le conduisit à notre chapelle. Il n'y a que quelques jours, il me dit, les larmes aux yeux : « Oh ! Monsieur, je ne puis vous dire comme j'ai été grand pécheur, mais maintenant je sais que mes péchés sont effacés par le saug de Christ : j'ai touvé le repos de mon âme. » — J'ai visité, il y a quelque temps, un ivrogne qui assiste à nos réunions depuis peu de semaines. Il était au désespoir : il s'était de nouveau enivré le matin même. Il me disait : « Je ne retournerai plus chez vous. Oh ! non, le péché est trop enraciné dans mon cœur; je ne me convertirai jamais. J'ai trop péché pour recevoir le pardon de Dieu. » Je l'encourageai de mon mieux, et, à mes instances, il revint le même soir au culte. Maintenant, il commence à ac-

cepter la grâce de Dieu et à se détourner de son péché. Sa femme, qui l'a précédé dans la voie étroite, est une âme affamée et altérée de la justice. Elle dévore les enseignements de l'Écriture.

« Un autre ivrogne et sa femme ont été spontanément touchés tous deux par la grâce. Le mari maltraitait sa femme. Il fut changé en peu de jours. Il est devenu sobre et doux. J'ai rarement vu un effet si soudain de l'action de l'Esprit de Dieu.

« Un membre d'une congrégation des Jésuites, et qui y occupait un emploi, a été conduit à notre chapelle et a entendu la voix du Seigneur. Quoique pauvre, il quitta bientôt la congrégation et sa charge de chantre. Des Jésuites, des prêtres, sont venus chez lui, ont discuté avec lui, lui ont offert de pourvoir largement à tous ses besoins, et l'ont menacé. Il leur a répondu chrétiennement et a résisté à leurs tentations et à leurs menaces. Il fréquente régulièrement nos assemblées. Voilà toute une pléiade de pécheurs réveillés depuis peu. Dieu veuille les affermir et leur donner la grâce de persévérer jusqu'à la fin.

« Un de nos jeunes frères, mort il y a quelques mois, m'avait beaucoup parlé de sa tante, chez laquelle il demeurait et qu'il aimait comme sa mère. Elle était fort éloignée de l'Évangile et n'avait nul souci du salut de son âme. « Je prie beaucoup pour elle, m'avait-il souvent dit ; mais je crains que ma prière ne soit pas exaucée. Ma pauvre tante est comme une pierre, dure de cœur. » La prière de ce cher frère a été exaucée, après sa mort ! Cette femme est travaillée en son âme et se montre désireuse de trouver son salut. N'est-ce pas là une preuve que le Seigneur exauce toujours nos prières ? »

La faiblesse de l'instrument manifeste la puissance de la grace. — « Représentez-vous un enfant grandissant au milieu d'une famille où la mère s'enivre et se bat avec le père, où l'on

crie, où l'on blasphème, tous les jours, et dites-moi s'il n'est pas bien remarquable que ce jeune ami soit resté calme, sobre, fidèle, se retirant dans le grenier pour prier, rendant avec douceur témoignage à la vérité, et s'efforçant de tirer de l'abîme sa mère et ses frères? Ses efforts ont été bénis pour ceux-ci. Après leur mariage, il a continué de les évangéliser. J'oubliais de vous dire que son caractère chrétien lui avait valu la considération, l'estime et l'amitié de sa mère et de ses frères : il leur inspirait à tous le respect. Trois de ses frères ont été gagnés ainsi que leurs femmes. Ces quatre familles présentent une harmonie chrétienne réjouissante à voir. Dans la mine, les quatre frères travaillent ensemble, et chaque dimanche, après les divers services publics, ils se réunissent tous, maris, femmes et enfants, les uns chez les autres; et c'est une fête pour eux. Les trois femmes des trois frères sont très-intéressantes; elles sont tout à fait décidées pour l'Évangile, mais il y a plus, deux d'entre elles au moins me paraissent touchées au cœur. »

Une honnête femme. — « Une jeune femme qui honorait l'Évangile depuis plusieurs années par une conduite régulière, sans avoir pourtant donné son cœur au Seigneur, a aussi été l'objet de la puissance de la grâce d'une manière bien remarquable. Au sortir d'une maladie particulièrement affligeante, elle éprouva tout à coup un tel besoin de conversion, qu'elle réclama, à cet effet, le concours de nos prières, tandis que, de son côté, durant les veilles de la nuit aussi bien que pendant le jour, elle se tenait fréquemment sur ses deux genoux devant le trône de la Grâce, demandant à Dieu, avec larmes, d'avoir compassion d'elle et de la recevoir au nombre de ses enfants. Le Seigneur soit béni, ses supplications et les nôtres ne restèrent pas longtemps sans réponse! Le voile qui avait enveloppé son âme jusque-là, se déchira complètement, et l'Évangile, qui

avait été pour elle comme un livre cacheté, est maintenant la Parole de vie pour son cœur. Aussi la voyons-nous heureuse et active comme une âme qui est réellement passée de la mort à la vie. Bonheur intérieur, joie sereine et habituelle répandue sur son visage, fréquentation des réunions de prières et d'édification par tous les temps et par tous les chemins, visites aux malades, distributions de secours aux pauvres, confession ferme de sa foi et de ses espérances devant tous, démarches pour secouer et réveiller ceux des membres de la congrégation qui se sont endormis, sollicitations et lettres adressées à des parents mondains, tels sont les témoignages qu'elle nous donne de l'œuvre merveilleuse que la grâce a faite en elle. »

Crois et tu seras sauvé. — « X. avait suivi nos réunions pendant quelques mois, il y a deux ans, puis s'était retiré. Mais il ne pouvait trouver de repos loin de nous. Il essaya de rester chez lui avec sa famille. Impossible. Il acheta un magnifique livre de messe pour retourner à l'église romaine. Il ne put y tenir et déclara que jamais on ne l'y reverrait. Il fut donc forcé de revenir à nous, avec sa femme et ses enfants. La prédication de l'Évangile lui fit retrouver d'abord quelque tranquillité. Bientôt une œuvre intérieure se fit, par la grâce de Dieu, dans cette âme sérieuse. Notre frère se croyait converti. Un jour des doutes angoissants le saisissent, le tourmentent et lui enlèvent toute paix. J'étais absent. Il m'écrivit une lettre touchante, dans laquelle il me décrivait ses alarmes : « Je ne nie point » d'avoir obtenu beaucoup de grâces du Seigneur, écrit-il ; je » me suis reposé sur la Parole qui nous dit : *Crois et tu seras* » *sauvé;* mais j'ai encore souvent plus cherché mes propres » intérêts que ceux du Seigneur ; je fais encore plus souvent » ma volonté que celle du Seigneur. Je crains d'être converti à » la chair et non point à l'Esprit.... » Il n'avait pas encore bien

saisi le don purement gratuit du salut par la foi en Jésus-Christ. Sans trop s'en rendre compte, il regardait à ses œuvres pour être sauvé, et comme elles étaient loin d'être parfaites, il avait des doutes au sujet de sa conversion. Je rentrai chez moi, poussé par la main de Dieu, car j'étais fortement engagé à ne pas retourner ce jour-là. C'était un mercredi soir. Je fis une simple méditation sur Jean IV ; 14. Le lendemain, comme il ne pouvait se rendre chez moi, je reçus une nouvelle lettre de notre ami commençant ainsi : « Je rends grâces au Seigneur » de ce qu'Il vous a donné de répondre à mon appel, par vos » prières et votre méditation d'hier soir, au moyen desquelles » la douce parole de Jésus-Christ m'a été révélée, m'a rafraî- » chi, et a rendu la paix à mon âme, en me révélant que *bien-* » *heureux sont ceux qui ont faim et soif de la justice*, et que » ceux qui croient au Seigneur Jésus, à son sacrifice expia- » toire, ont *déjà* la vie éternelle. Oh ? que ces paroles m'ont été » salutaires et efficaces. Elles sont gravées dans mon cœur, » avec la grâce du Seigneur, pour l'éternité. Oh ! Quelle paix » maintenant ! »... — Cet ami marche bien. Nulle part il n'a honte de l'Évangile de Christ.

§ V
Heureux départs.

Il est une autre bénédiction que nous prisons beaucoup, qui nous a été et nous sera toujours un grand sujet de consolation et d'encouragement, c'est ce qu'on appelle *heureux lits de mort* (1). En considérant les églises et stations dans leur ensem-

(1) Est-il besoin de dire que nous désignons par ces mots les cas où l'on voit l'âme quitter cette vie avec la pleine assurance de sa réconciliation avec Dieu par la seule médiation de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ ?

ble, on peut affirmer que depuis trente ans cette bénédiction signalée a toujours grandi. On ne peut pas affirmer que chaque nouvelle année ait été témoin d'un plus grand nombre d'heureux lits de morts, que l'année qui l'a précédée. Non, nous n'avons d'ailleurs jamais fait de statistique comparative. Mais si on divisait ces trente années en six périodes, on constaterait aisément cette progression continue.

Si ce fait en lui-même est réjouissant, il l'est encore davantage par certaines circonstances que les Rapports annuels ont plus d'une fois signalées. Nos églises n'ont point la prétention de n'admettre à la sainte Cène que des enfants de Dieu manifestés; mais elles pensent que c'est un devoir de n'admettre que des personnes qui peuvent rendre raison de leur foi, qui déclarent croire que Jésus-Christ est vraiment leur Sauveur et qui ont donné des preuves de leur sincérité. Pour éviter le scandale, conserver une force réelle au témoignage que l'église doit rendre à l'Évangile, il est absolument nécessaire d'être prudent dans l'admission des catholiques romains.

Si donc nous voyons les membres communiants quitter en général ce monde dans la paix de Dieu, il n'y a rien là d'extraordinaire. Mais ce qui nous a plus particulièrement réjouis en nous prouvant que l'œuvre était plus profonde et plus solide que nous ne le pensions nous-mêmes, c'est de voir habituellement de simples auditeurs, qui parfois nous demeurent inconnus jusqu'à leur dernière maladie, quitter ce monde dans un état de pleine reconciliation avec Dieu et dans bien des cas d'une manière triomphante. Cela se produit surtout dans les grands centres de population, où le mouvement est important. Nous avons remarqué, par exemple, qu'une année, à Charleroi, treize personnes se sont ainsi endormies dans la paix de Dieu bien caractérisée, quatre seulement étaient membres communiants. La même année à Bruxelles, 21 cas de ce genre se

produisirent et seize de ces personnes n'avaient été que de simples auditeurs de nos chapelles. C'était des années exceptionnelles sans doute, au moins à Bruxelles, mais pour l'élévation du chiffre seulement. Et combien de cas où ces âmes qui avaient trouvé le Sauveur n'avaient guère eu de secours que quelques prédications, la lecture de quelques traités. Mais elles avaient entre les mains l'Évangile du salut. Il est un nombre considérable de personnes dispersées dans le pays, éloignées des lieux de culte, et qui se nourrissent de l'Évangile et de quelques-uns de nos écrits. Combien il s'en retrouvera au grand rendez-vous dont l'Apôtre parle si élogieusement dans sa première épître aux Thessalonniens IV, 13. Personne parmi nous ne les a connues ou ne les connaîtra ici-bas et cependant le Seigneur les attirre à lui par les divers moyens d'évangélisation qu'il est donné à la Société Evangélique de mettre en œuvre. Nous ne pouvons quitter ce sujet sans donner deux ou trois exemples de ces heureux départs.

Un tison arraché du feu. — « J.-B. s'est senti atteint d'une maladie de poitrine. Il a compris immédiatement que cela était grave et il a dit à sa sœur, chez qui il demeurait : « Si je meurs de cette maladie, ce qui est probable, je ne veux pas de curé autour de moi, je veux être enterré civilement. Sa sœur fit demander le lecteur de la Bible qui les a visités avec assiduité. D'autres frères ont vu souvent ce malade. Il s'est accompli dans cet homme une œuvre admirable, qui nous a montré encore une fois, mais d'une manière éclatante, que l'Évangile a conservé sa jeunesse d'il y a dix-huit siècles ; qu'il a tout autant de puissance aujourd'hui qu'aux jours de saint Paul. La conversion de cet homme est une belle page d'apologétique. Il a senti ses péchés et s'en est humilié. Ses fautes passées ont ramené à plusieurs reprises des doutes dans son esprit, mais la grâce du

Christ a triomphé. Il a trouvé la paix, et avec la paix, la joie. Il m'a dit : « Je me révoltais contre cette maladie qui me menaçait de la mort à la fleur de l'âge, maintenant je rends grâces à Dieu de me l'avoir envoyée. Sans elle je ne connaîtrais pas Jésus-Christ. Maintenant je le connais, j'ai une vivante espérance, et tout ce que je demande c'est d'aller vers lui. »

« Comment me trouvez-vous, me disait-il, une huitaine de jours avant sa mort; je m'en vais, qu'en dites-vous ?» Vous vous en allez, lui répondis-je, j'en rends grâces à Dieu. Qu'avez-vous à faire encore ici-bas ? Ne vous vaut-il pas mieux déloger pour être avec Christ que de continuer à souffrir dans ce monde ? « C'est vrai, m'a-t-il répondu, c'est bien là aussi ma pensée et mon espérance. » Deux ou trois jours avant cela, H..., un de ses anciens amis, catholique romain, était près de lui, lui parlait comme on le fait généralement dans le monde : « Eh bien, vous êtes beaucoup mieux, je vous en félicite, vous êtes tout gaillard; encore un mois et il n'y paraîtra plus, etc. » « Voulez-vous que je vous dise ce que je pense de vos paroles, reprit notre frère ? Eh bien, vous me trompez. En d'autres termes, vous mentez pour me faire plaisir. Et au lieu de me faire plaisir, vous me faites de la peine. Mais je vous comprends parfaitement ; avant de connaître l'Évangile j'aurais parlé comme vous. Voilà un frère, dit-il en désignant X..., qui ne me parle pas comme vous, et il me fait plaisir, lui, c'est une grande joie pour moi toutes les fois qu'il vient ici. »

« Jusqu'au dernier moment il a donné gloire à Dieu. »

Telle vie, telle fin. — « J'ai rendu, il y a un mois, les derniers devoirs à une de nos plus anciennes sœurs. J'ai enterré son mari mort dans la foi, il y a vingt ans, en 1848. Jusqu'à la mort très-édifiante de ce frère, je n'avais vu aucune disposition religieuse chez sa femme. Depuis ce moment, elle s'est mon-

trée une chrétienne vivante, et sa piété ne s'est pas démentie pendant vingt ans. Elle a toujours été en grande édification à ceux qui l'ont connue. Elle était pauvre, et même, dans les derniers mois de sa vie, nous avons dû l'assister, et pourtant, relisez dans les rapports de notre Société la liste des dons de notre église, vous verrez que sa contribution s'élevait à environ trente francs, et même, si j'ai bon souvenir, une année elle s'est élevée jusqu'à trente-neuf francs. Je ne sais pas comment elle faisait pour pouvoir donner autant.

« Ses derniers moments ont présenté tous les caractères de la foi la plus vivante. Comme chez J.-B., dont je parle ci-dessus, nous avons vu chez elle, elle vivante, la mort vaincue. On ne peut s'empêcher de tressaillir de joie à la vue de tels exemples de la puissance de la foi. Pour de tels chrétiens, il n'y a réellement plus de mort, le dernier ennemi est déjà vaincu pour eux. En effet, surtout pour notre bienheureuse sœur Habunon, la mort n'a pas eu la moindre place dans ses derniers moments, j'entends pendant tout le temps de sa maladie. Elle pensait à Jésus, elle disait qu'elle allait vers lui, *et avec lui*, car « je le vois déjà, il est à ma droite et à ma gauche ; là et là » répétait-elle, en me montrant sa droite et sa gauche. Le côté sombre de la mort ne lui est même pas venu à l'esprit.

« Une chose très-remarquable, c'est que, comme à la mort de son mari elle a rempli le vide fait dans les rangs de notre église, le vide qu'elle a laissé elle-même a été de suite comblé : son fils paraît avoir été sérieusement réveillé près du lit de maladie et de mort de sa mère. Il était catholique naturellement. Je viens de baptiser son enfant né quelques jours après le départ de la grand'mère. »

Une jeune mère de famille. — « Nous avons continué à voir des fruits réjouissants de l'Évangile chez quelques-uns de

malades. Notre sœur M.., jeune mère de famille qui, depuis nos des mois, voit ses forces s'épuiser et ses souffrances augmenter par suite d'une affection de poitrine, montre, dans ces terribles circonstances, une résignation admirable. Je n'ai jamais surpris sur ses lèvres la moindre parole d'insoumission à la volonté du Père céleste. « Je suis triste de devoir quitter mon mari et mes jeunes enfants, dit-elle ; mais puisque le Seigneur veut que je m'en aille, j'accepte avec joie sa volonté ». En voyant de semblables dispositions chez une femme appelée si jeune à souffrir beaucoup et à quitter les siens, je me sens grandement encouragé dans mon ministère, et je bénis Dieu qui nous a accordé un si grand trésor de consolation et d'espérance dans son Évangile. »

Un vieux protestant. — « Jacob Fr... était le beau-frère d'un de nos amis. Il demeurait encore, il y a environ deux ans, dans son pays natal, entre Maestricht et Aix-la-Chapelle, et travaillait au tissage des draps, industrie qui a souvent pour résultat d'attaquer la poitrine de ceux qui s'en occupent. C'est ce qui arriva à Jacob Fr... Agé de soixante-cinq ans, célibataire, et arrivé au point de ne plus pouvoir travailler, il vint demeurer chez sa sœur. Après les alternatives qui se produisent dans les maladies de poitrine, il s'alita définitivement, et c'est dans la dix-huitième semaine que le Seigneur l'a pris à lui. Jacob Fr.... avait eu toute sa vie une conduite régulière. Protestant de naissance, il portait un intérêt réel aux choses de la religion, et les vérités de l'Évangile n'avaient jamais été pour lui l'objet d'un doute ; il y croyait sincèrement, il n'aurait pas compris qu'on n'y crût point. Mais il est certain qu'il ne s'était pas appliqué ces vérités. Aussi, lorsque ses souffrances l'avertirent qu'il n'y avait pas de guérison pour lui, son âme fut saisie par la crainte de la mort. Son hon-

nêteté parfaite, sa vie honorable, appuis misérables quand on n'a qu'eux pour se présenter devant le tribunal du Dieu juste et saint, disparurent à ses yeux et s'évanouirent comme la fumée au souffle du vent. Il sentit ses péchés; le découragement s'emparait de lui, les tentations de l'adversaire l'assaillaient, il n'avait plus qu'une pensée : « Je suis un trop grand pécheur pour pouvoir être reçu par le Seigneur. » Il m'était très-difficile de m'entretenir avec lui; il ne savait pas un mot de français et je ne sais pas l'allemand. J'étais obligé de prendre pour interprète sa pieuse sœur; mais au bout d'un moment, surtout quand je cherchais — avec l'aide du Seigneur — à saisir son âme et à l'amener, croyante de la foi du petit enfant, aux seuls mérites et à la parfaite efficace du sang versé sur la croix, les sanglots étouffaient la pauvre sœur, et elle n'était plus en état de traduire mes paroles, ou elle ne les rendait que très-imparfaitement. Ce fut une véritable lutte entre lui, d'une part, et sa sœur et moi de l'autre. Un jour enfin, je lui dis, avec douceur mais avec fermeté, qu'il était incrédule. « Moi! » me répondit-il étonné et triste. — « Oui, lui dis-je. Pensez-vous que Jésus soit un menteur? » — « Oh! Monsieur le pasteur. » — « Croyez-vous donc en lui et en la vérité de ses paroles? » — « Oui, certainement. » — « Eh! bien, puisque Jésus vous dit : « Celui qui croit en moi a la vie éternelle; » pourquoi ne voulez-vous pas croire à sa promesse? » Il fixa sur moi, sans répondre, un regard que je crois voir encore; nous priâmes, comme je le faisais du reste à toutes mes visites; et à partir de ce jour-là, non point subitement mais graduellement, ses craintes diminuèrent; il trouva la paix. Dans les derniers jours de sa vie, il répétait, très-souvent et toujours plus fréquemment, à haute voix et avec calme : « Seigneur Jésus, ayez pitié de moi qui suis un pauvre pécheur! » Il me serait difficile de dire les cruelles

souffrances qu'il a endurées, surtout dans les dernières semaines; mais j'estime que le Seigneur ne l'a laissé quatre longs mois sur un lit de douleurs que pour le préparer pour le ciel; et j'ai la certitude que Jésus a entendu sa prière et l'a recueilli auprès de Lui. »

Au revoir. — « Dieu soit loué! nous continuons à suivre la marche ascendante que mon dernier rapport vous signalait comme étant celle que nous avions reprise depuis quelque temps. Nous avons à rendre grâce pour plusieurs faits heureux que j'aime à regarder comme les fruits du zéle et de la fidélité de plusieurs, et surtout de nos réunions de prières de la première semaine de janvier et de chaque lundi soir. Je vous mentionnerai d'abord l'heureux départ d'une jeune fille catholique qui, il y a une année, avait été chercher dans les plaisirs du carnaval le germe du mal qui devait l'emporter. Comme son père fréquentait nos assemblées, nous pûmes entrer en relation avec elle, et nous ne tardâmes pas à voir que son attention se tournait sérieusement vers la grande question du salut de son âme, et qu'elle avait une préférence marquée pour les visites d'amis chrétiens. Ceux-ci ne manquèrent pas de répondre à ses désirs, heureux qu'ils étaient de la voir s'attacher davantage à Celui qui est venu chercher et sauver ce qui était perdu. Jamais, en effet, on ne la quittait que le cœur joyeux de la manière dont on avait pu méditer la Parole de Dieu et prier avec elle. Elle affectionnait particulièrement le Psaume XXIIIe, parce qu'elle y puisait abondamment cette force qui lui permit d'aller en paix au devant de la mort qu'elle savait inévitable pour elle. La veille de son départ, elle sut encore garder une position qui aggravait considérablement le mal dont elle souffrait, et cela pour s'entretenir avec quelques amis assis à son chevet et chanter avec eux le cantique : « Encore quelques

jours sur la terre... » Enfin, le jour même qui était l'anniversaire de celui où, une année auparavant, elle avait couru d'un bal à l'autre en costume de carnaval, elle vit arriver le terme de ses souffrances. Après avoir fait ses adieux à chacun des membres de sa famille en pleurs, elle s'endormit paisiblement en leur disant : « Au revoir! ne pleurez pas sur moi; le Seigneur m'appelle. »

§ VI

Immeubles construits de 1856 à 1868

La plupart des troupeaux qui ne possédaient pas de chapelles, en ont été dotés pendant cette période, deux des anciennes chapelles ont été agrandies, quelques presbytères ont été construits ou achetés. La congrégation de Nessonvaux a affranchi son immeuble en s'imposant de louables sacrifices.

A Liége, une vaste chapelle a été inaugurée le 17 février 1860, et le 24 juin 1862, le comité administrateur autorisait le consistoire à acheter une maison à Chératte pour l'usage du culte. Ces deux immeubles ont été degrévés de toutes dettes. Deux des plus généreux soutiens de l'œuvre, MM. James Lenox, de New-York, et John Henderson, de Glasgow, avaient spontanément offert chacun fr. 12,500 pour acheter un bâtiment à Anvers, qui pût être approprié pour les assemblées du culte. Quelques membres du comité administrateur firent l'acquisition d'une maison bien située, sur la cour de laquelle on érigea une chapelle pouvant offrir aisément deux cents places. Mais, bien que M. Lenox ajoutât encore 2,500 fr. à son premier don, cet immeuble restait grevé, en 1868, d'une somme de 12,000 fr. A Beaumont, une maison, contenant une excellente salle pour le culte, fut achevée en 1862. Une chapelle et une

demeure pour le pasteur furent construites à Gand en 1865. La chapelle de Wasmes était devenue trop petite. L'évangéliste de cette localité, M. Lefèvre, fut autorisé à la vendre, et, avec l'appui sympathique du vénérable pasteur de Dour et de sa compagne, M. et Mme de Visme, il recueillit des fonds et fit construire une vaste chapelle avec une salle d'école et un logement pour le concierge. La première pierre fut posée le 24 février 1868. Enfin, le troupeau de Taintégnies, qui pendant quelques années avait été séparé administrativement de la Société, demanda d'être réadmis et fit aussi élever une modeste chapelle en 1868. Disons encore qu'une habitation convenable a été construite à Sprimont pour le pasteur.

Il y a justice à dire que ces constructions ont imposé aux pasteurs beaucoup de travail, de soucis et, dans quelques cas, de voyages de collectes.

Quand nous parlerons des stations fondées de 1858 à 1868, nous aurons à signaler encore l'érection de *trois* chapelles. *Onze* immeubles ont été ainsi construits ou acquis pendant ces dix années.

CHAPITRE II

Ecoles

§ I

Écoles primaires

Le comité avait commencé la période précédente avec *huit* écoles primaires, il en avait fondé *treize* nouvelles; *sept* n'avaient pu se maintenir. Cette période commence donc avec quatorze écoles comptant un peu plus de huit cents élèves. Il y en avait quatre à Bruxelles, dont *une* flamande, deux rattachées à l'église de Jumet, une à Charleroi, une à Wasmes, une à Gand, et quatre dans la province de Liége : à Liége, à Lize-Seraing, à Nessonvaux et à Sprimont.

Le consistoire de Bruxelles (langue française) avait formé le projet en 1860, de fonder une école moyenne. Le budget des dépenses devait être de 5,000 francs. Le comité administrateur avait promis un subside de 1,500 francs pris de la caisse centrale. Il était question aussi d'ouvrir une école primaire à Anvers et une à Louvain. Les instituteurs ont manqué.

Une école fut encore ouverte à Grivegnée à la fin de 1869. Une autre fut ouverte en février 1860 à Marcinelle (Charleroi). Cependant à la fin de cette période, 1868, il n'en existe plus que *huit*. Celles de Bruxelles, de Gand, de Marcinelle, de Liége et de Lize-Seraing furent successivement fermées. Nous n'avions plus que quatre cent-trente à quatre cent-cinquante élèves.

Quelle fut la raison de l'affaiblissement de cette branche des travaux de la Société, qui avait rendu de si importants services et que nous avions tous considérée comme nécessaire au développement de l'œuvre? La raison déterminante fut qu'elles n'étaient plus absolument nécessaires, et par cela même elles ne donnaient plus le résultat qu'on avait le droit d'en attendre, tout en imposant des sacrifices considérables. Le parti libéral, arrivé aux affaires en 1847, avait donné un grand développement aux diverses branches de l'instruction publique et particulièrement à l'enseignement primaire et, malgré la loi de 1842, la liberté de conscience était suffisamment respectée dans les grandes villes et les grands centres de population. A Gand, à Bruxelles, à Liége et à Lize-Seraing, les membres de nos congrégations seuls, ou à peu près, envoyaient leurs enfants à nos écoles, et comme une partie importante d'entr'eux se trouvaient habiter à une distance considérable de l'école, où qu'elle fût située, ils envoyaient leurs enfants aux écoles communales. La Société ne conserva donc que celles qui paraissaient nécessaires ou qui donnaient des résultats en rapport avec les sacrifices qu'elles imposaient. Il ne s'agissait nullement de restreindre l'œuvre, mais de la développer dans les directions où elle portait le plus de fruits. Il est vrai de dire que si la Société était parvenue à se procurer des instituteurs vraiment capables d'exercer une influence marquée au point de vue spirituel, deux ou trois de ces écoles eussent été conservées quelques années encore. Celles qui furent maintenues étaient entre les mains de maîtres pieux et zélés, et elles présentaient des résultats satisfaisants, parfois très-satisfaisants. De temps en temps, on remarquait chez les élèves des manifestations d'une piété précoce. En voici un exemple d'un caractère très-édifiant :

« La mort nous a enlevé, le 6 août dernier, la jeune Adelaïde Jacques, âgée de neuf ans. Elle a donné des marques évidentes

de sa conversion au Seigneur. Cette chère enfant n'a jamais fréquenté d'autre établissement que le nôtre. Elle s'est toujours fait remarquer par sa grande assiduité à l'école de la semaine, à celle du dimanche et aux services publics. Ses parents ne suivent le culte que depuis à peu près un an ; mais avant qu'ils le suivissent, elle leur racontait toujours ce qu'elle avait entendu à l'école et au temple, en les engageant à l'accompagner pour entendre eux-mêmes la prédication de l'Évangile. Elle lisait souvent à sa mère un chapitre de la Parole de Dieu. Enfin, comme le déclare sa mère, elle fut, en grande partie, dans les mains de Dieu, l'instrument pour les conduire à la connaissance de l'Évangile.

« Cependant, comme toutes ces choses se passaient sans que personne n'en sût rien, nous ne pensions pas que sa connaissance de l'Évangile fût si vivante. Ce ne fut que lorsqu'elle tomba malade que nous fûmes frappés de son grand amour pour le Sauveur. Dès les premiers moments de sa maladie, qui l'emporta au bout de huit jours, elle désira ardemment que je vinsse souvent prier près d'elle. Lorsque M. Jaccard alla la visiter la première fois, il lui demanda si elle connaissait Jésus. — « Oui, répondit-elle, je l'aime, je chante souvent ses louanges ; » et, sur la demande de M. Jaccard, elle lui récita un verset du cantique qu'elle aimait le plus :

Que ne puis-je, ô mon Dieu, Dieu de ma délivrance,
Remplir de ta louange et la terre et les cieux ! etc.

Elle aimait aussi beaucoup celui qui commence par ces mots :

Jésus est notre ami suprême.
Oh quel amour ! etc.

« Plus elle approchait de sa fin, plus son amour pour le Sauveur se manifestait. Elle aimait beaucoup les visites de M. et Mme Jaccard, mais surtout de Mlle, « parce que, disait-elle, c'est près d'elle que je récite mes versets à l'école du dimanche. »

Quand sa mère pleurait, elle lui essuyait les larmes avec calme, et lui parlait des compassions du Sauveur. Elle aimait beaucoup qu'on lui lût quelque portion de la Parole de Dieu quand on la visitait. Dans ses dernières nuits de terribles souffrances, elle demanda souvent à son père de lui en lire quelques versets. Enfin, après avoir déclaré qu'elle désirait d'être enterrée par M. Jaccard, elle mourut en priant et en glorifiant Jésus son Sauveur.

« Les nombreuses personnes qui l'ont visitée ont été extrêmement édifiées ; et plus de trois cents personnes en deuil, y compris nos élèves, accompagnèrent sa dépouille au cimetière ; presque toutes la pleuraient, mais la plupart avec cette consolation qu'elle n'avait fait que passer de la mort à la vie. »

§ II
Ecoles du dimanche

C'est dans cette période qu'elles ont acquis de la consistance et se sont établies partout où il se trouvait une congrégation ou un groupe de familles attachées à l'Evangile. L'impulsion fut donnée par un comité qui s'était formé à Bruxelles et qui a fait des efforts avec quelque succès pour améliorer l'organisation de ces excellentes institutions et la méthode de l'enseignement qui y est donné.

En 1863, elles étaient déjà au nombre de vingt-cinq. En 1868, elles comptaient huit cents élèves. Il est à peine nécessaire de dire qu'elles portaient de bons fruits. Quand on veut apprécier leur utilité, il ne faut pas oublier que le bien qu'elles font consiste d'abord dans l'influence générale qu'elles exercent sur les élèves et sur les familles auxquelles les élèves appartiennent.

L'action que l'enseignement a sur les élèves est intérieur, les effets en sont latents d'abord, et ne portent des fruits manifestes qu'à la longue. C'est le caractère moral qui se forme, et il ne peut se former que par un travail lent.

Les traits suivants montrent que l'action de l'Evangile dans les écoles du dimanche est réelle et forte :

« Dernièrement une de nos élèves, qui fréquentait pendant la semaine une école dirigée par des religieuses, ne voulut pas répéter la réponse du catéchisme qui dit que la vierge Marie est la mère de Dieu et qu'il faut l'adorer. Elle disait qu'elle avait appris que la vierge est la mère du Seigneur Jésus-Christ, et qu'il n'est pas permis d'adorer une créature, mais Dieu seul. On désirait savoir où elle avait appris cela ; mais elle ne voulut pas le dire. Elle fut sévèrement punie. Le lendemain, elle refusa encore de donner la réponse qu'on exigeait d'elle. Elle dit qu'il ne lui était pas permis de le faire. Elle fut renvoyée comme hérétique. Les parents sont venus nous demander si nous ne connaissions pas une école protestante où ils pourraient placer leur enfant. »

« Un garçon de dix ans priait ses parents de ne plus l'envoyer à l'école des frères qu'il fréquentait pendant la semaine, parce qu'on n'y parlait que des saints, des prêtres et de la messe. Il aimait beaucoup mieux, disait-il, notre école du dimanche, où il entendait parler de Dieu, de Jésus-Christ et du bonheur du ciel pour ceux qui aiment le Seigneur. »

« Un enfant, fils d'une femme qui a été dernièrement admise dans la classe des catéchumènes, disait, il y a quelques jours, à sa mère : « Maman, pries-tu? » — « Certainement, mon enfant. » — « Et que demandes-tu? » — « Je demande pardon au Seigneur Jésus de mes péchés et je le supplie de m'ac-

corder sa grâce par le Saint-Esprit. » — « Mais maman, sais-tu bien que nous devons prier avec le cœur et non pas seulement avec les lèvres ; car Dieu sait tout, il connaît notre cœur et veut que nous lui parlions avec le cœur. »

« Un de nos jeunes garçons, à l'occasion du nouvel an, venait de recevoir pour cadeau une jolie blouse. Une femme catholique, qui était justement présente, s'empresse de lui dire : « Oh ! maintenant tu seras bien propre pour aller à la messe. » — « A la messe ! répliqua notre jeune garçon, à la messe ! Je n'y suis jamais allé et n'irai jamais, avec la grâce de Dieu. » — « Pourquoi donc ? mon garçon ; ne voudrais-tu pas y aller ? » — « C'est que tous vos curés parlent flamand à la messe (1). On n'y comprend rien. Moi, je veux comprendre, et c'est pourquoi je vais entendre l'Evangile, qui se comprend tout seul. » La femme toute surprise ne dit plus mot, et quelques jours après, elle était à l'une de nos assemblées, où elle dut bien reconnaître qu'en effet, chez nous, on parle une langue facile à comprendre par chacun, même par des enfants. »

« Un élève de douze ans fréquentait très-régulièrement notre école du dimanche ; mais vers la fête de Pâques il disparut tout à coup. Le moniteur de son groupe alla s'informer chez ses parents de ce qu'il était devenu. Mais les parents furent très-étonnés et en même temps très-irrités, en apprenant que leur enfant avait fréquenté notre école du dimanche. Ils ne voulaient rien savoir de l'Evangile. L'enfant était venu à l'insu de ses parents, et il avait dû cesser, parce qu'on l'envoyait à la même heure chez le curé pour y apprendre le catéchisme romain. Dimanche passé, il est revenu, mais nous n'avons pas

(1) Le garçon confondait le flamand et le latin, tous deux inintelligibles pour lui.

encore eu l'occasion de savoir si c'est de nouveau à l'insu de ses parents. »

§ III

Unions de jeunes gens; — de jeunes filles; — de pères de familles

Nous avons le droit de parler ici des Unions des jeunes gens, parce que toutes celles de langue française qui ont existé en Belgique jusqu'à 1868 (et plus tard encore), ont été composées de jeunes gens appartenant exclusivement aux congrégations de l'Église chrétienne missionnaire belge, et qu'elles étaient un fruit de la piété, un développement de la vie chrétienne. Il faut excepter l'Union néerlandaise de Bruxelles et l'Union allemande d'Anvers, aussi n'en parlerons-nous pas. Pendant cette période, elles se sont multipliées; il s'en est formé dans tous les troupeaux, mais elles n'ont pas pu se maintenir dans un ou deux endroits. Il n'est point nécessaire de plaider leur cause: elle est gagnée, et partout elles sont rangées parmi les associations importantes. Elles ne sont, il est vrai, point encore appréciées à leur juste valeur partout, autrement il n'y a pas une église qui ne mit tous ses soins à en avoir dans son propre sein ou dans son voisinage, à la portée de ses jeunes gens. C'est dans leurs réunions, leurs exercices de piété et leurs travaux en commun que ces chers jeunes gens se forment et se préparent à devenir des anciens utiles, des directeurs d'école du dimanche et des hommes capables d'exercer convenablement le sacerdoce domestique quand ils seront à la tête d'une famille ou d'un atelier.

Lorsque ces associations ont de la vie et du zèle, elles peuvent contribuer beaucoup à répandre la connaissance de

l'Évangile, ils vont par groupes dans les lieux voisins et quelquefois à des distances assez grandes faire ce qu'ils appellent des courses missionnaires. Ils chantent un cantique sur un carrefour. Aussitôt accourent des enfants, des hommes et des femmes souvent en grand nombre. Ils distribuent des traités, et lorsqu'ils en sont capables, ils lisent une portion de la Parole de Dieu, prient et adressent une allocution à cet auditoire improvisé. Cela fait, ils reprennent leur promenade pour aller ailleurs rendre le même témoignage.

« Quant à notre intéressante Union de jeunes gens, écrit un pasteur, ses membres ne se contentent pas de se réunir pour s'instruire et s'édifier mutuellement. Ils sentent qu'eux aussi doivent s'efforcer de gagner des âmes à Christ; ils sont constamment munis d'une provision de traités qu'ils distribuent le mieux possible, et, chaque mois, ils se rendent compte les uns aux autres de la manière dont ils ont travaillé à les placer. Les rencontres qu'ils ont faites, les entretiens qu'ils ont eus, l'opposition qu'ils ont rencontrée, tout cela leur donne lieu de s'exciter à l'activité missionnaire, si nécessaire à la vie de nos églises, et à l'avancement du règne de Dieu. Si le montant de leurs dons pour la Société présente, cette année, une diminution sensible, elle ne doit être attribuée qu'à l'abaissement des salaires et à la crise industrielle qui continue pour toutes nos usines. »

Il s'est formé aussi des Unions de jeunes filles, de pères de famille et de mères de famille, s'occupant de leur tâche et de leurs intérêts communs. Les jeunes filles, en priant pour elles-mêmes, prient aussi pour leurs parents et les parents pour leurs enfants. C'est à Sprimont et à Nessonvaux qu'elles ont commencé à se former. L'Union de Nessonvaux était aussi une Société Dorcas. Il n'en existait encore qu'un fort petit nombre en

1868; mais elles étaient destinées à se propager plus tard. Leur action est moins étendue que celles des Unions de jeunes gens, mais elle n'en est pas moins bienfaisante sur les membres mêmes de l'association et sur le troupeau.

LIVRE DEUXIÈME

CHAPITRE PREMIER

Stations fondées pendant cette période : Namur; Houdeng - La Louvière; Grivegnée; Courtrai; Roubaix; Frameries; Verviers

§ I
Namur

Namur est une ville épiscopale, corrompue comme toutes les villes qui tiennent double garnison : garnison de soldats et garnison de séminaristes et de prêtres. Les habitants, sauf de notables exceptions, sont arriérés à divers égards et possèdent toutes les manières cancanières des petites villes et les prétentions du bourgeois des grandes cités Ils sont livrés au culte de la matière et à la poursuite des joies sensuelles. Depuis le premier degré de l'échelle sociale jusqu'au dernier, ils se divisent en bigots fanatiques, âpres et durs comme le sol qui les porte, et en indifférents, incrédules et moqueurs très-ignorants en religion.

C'était une ville inabordable à nos colporteurs. Un dimanche, il y a trente-trois ans, l'évêque conduisait une splendide procession à travers les rues de la ville. Il s'arrête sur la place où un bûcher est préparé; puis, avec la gravité que sait si bien affecter la grande comédie papiste, il fait allumer le bûcher et jeter au feu une quantité de Bibles et de Nouveaux Testaments. Avec quel enthousiasme, le clergé et les deux tiers de la popu-

lation auraient jeté dans cet auto-da-fé les distributeurs de Bibles et les prédicateurs de l'Évangile! Malheureusement on n'était plus au bon temps du duc d'Albe! Cependant les colporteurs étaient fort mal reçus quelque prudentes que fussent leurs allures. Ils avaient le sentiment qu'un rien les eût fait lapider ou jeter à la Sambre ou à la Meuse. Deux circonstances ou évènements vinrent modifier d'une manière sensible les dispositions des Namurois. En 1857, le projet de loi sur l'organisation de la *charité*, qu'on a appelé *loi des couvents*, présenté aux Chambres par le parti clérical qui était au pouvoir, provoqua une grande agitation dans presque tout le pays, mais surtout dans les villes. Une espèce de terreur s'empara de la majorité de la nation à l'idée d'être replacée peu à peu sous la tutelle des couvents et du clergé en général. L'influence politique et religieuse des prêtres fut fortement ébranlée, les esprits s'émancipèrent, le fanatisme baissa, le bigotisme perdit beaucoup de ses adeptes ou de sa ferveur. Les résultats furent sensibles à Namur et rendirent les habitants aptes à recevoir une salutaire et profonde impression d'un fait bien simple et bien ordinaire en lui-même, mais très extraordinaire dans la vieille cité épiscopale. Un protestant étranger, habitant Namur, homme honorable, mourut; M. le pasteur Cacheux fut appelé à présider aux funérailles. L'intérêt, la curiosité intense et légitime attirèrent tout ce qui pût se rassembler, se mouvoir dans les rues (1). Quelles sont les cérémonies que ces hérétiques accomplissent? Invoquent-ils le diable ou peut-être Dieu? Ou n'invoquent-ils rien? Que font-ils, que disent-ils? Faisons le signe de la croix et allons voir! L'impression que produisit, d'une part, la simplicité extrême de la cérémonie et surtout, d'autre part, la prédication de l'Évangile

(1) La population de Namur était, en 1850, de vingt-deux mille deux cents âmes.

et la prière, fut très-grande; comme en beaucoup d'autres lieux, elle ébranla les préjugés, fit tomber beaucoup de préventions et gagna le respect de tous et la sympathie de plusieurs. C'était au mois de novembre 1857. Un frère de l'église de Lize, verrier de son état, était domicilié depuis plusieurs mois à Namur; il rendait courageusement témoignage de sa foi auprès de ses compagnons de travail et distribuait des traités. M. Cacheux l'avait visité plusieurs fois et chaque fois il avait eu l'occasion d'exposer la doctrine du salut à trente ou quarante personnes.

Après la prédication qui eut lieu sur le cimetière, les colporteurs furent accueillis en général avec bienveillance. Leur vente était faible dans la ville, il est vrai, mais elle était bonne dans les campagnes.

Toutes ces circonstances décidèrent le comité administrateur de placer un prédicateur à Namur. D'ailleurs, par la création de ce poste, nos établissements de la province de Liége étaient reliés à ceux du Hainaut et les ouvriers pouvaient facilement se prêter un mutuel concours. Ce poste fut confié à M. L. Levasseur qui, jusque-là, avait exercé son ministère dans l'église réformée de France.

Une maison ayant été louée, le 26 juillet 1858, une salle de culte fut inaugurée. Un auditoire relativement nombreux se réunit chaque dimanche pendant quelques années. Des conférences données par M. Levasseur, par les pasteurs de Bruxelles, de Liége, etc., attirèrent des foules et furent écoutées avec une grande attention et des marques de sympathie; presque tous les sujets étaient des points de controverse avec l'église de Rome. Un colporteur fut domicilié à Namur pendant toute cette période. La ville et toutes les communes environnantes furent constamment parcourues par le *vendeur de livres protestants*, beaucoup de traités furent distribués et une abondante semence fut répandue dans cette province. Quel a

été le résultat? De ce mouvement religieux est sorti un petit réveil. Plusieurs âmes, après avoir été amenées à la connaissance réelle du Sauveur, ont été recueillies dans le repos des saints; un petit troupeau s'est formé de personnes sorties de l'église de Rome, auquel se sont joints quelques protestants secrets, qui habitaient Namur. Quelques frères sortis de ce troupeau se rendent fort utiles ailleurs. Un témoignage explicite a été rendu à l'Évangile dans la ville et les communes environnantes. L'église de Namur est cependant demeurée faible. Comme nous l'avons dit, les habitants de la ville sont entièrement voués au culte de la matière; les villages environnants sont peu populeux et arriérés. Ce sont des populations qui ne peuvent adopter un culte aussi *sérieux* et aussi *moral* que le culte évangélique. Leur éducation, leurs mœurs et leurs habitudes établissent entr'elles et « *le culte en esprit et en vérité* » une barrière infranchissable. Ce qui est impossible aux hommes est possible à Dieu. L'Esprit saint transforme les âmes et fait un adorateur du vrai Dieu d'une créature humaine quelconque.

§ II
Houdeng — La Louvière

Les deux villages de Houdeng, Houdeng-Aimeries et Houdeng-Gœgnies, qui n'en font qu'un en réalité, sont situés à deux lieues et demie de Braine-le Comte, à trois lieues ouest de Mons et à six kilomètres de Manage. La Louvière, à trois kilomètres de Manage, qui était un hameau insignifiant en 1850, est devenue une commune importante grâce aux manufactures qu'on y a établi. Les communes avoisinantes ont aussi de l'industrie, en sorte que Houdeng et La Louvière se trouvent placés au centre d'une population importante. Dès l'ori-

gine, le petit foyer allumé dans le bassin de Charleroi a rayonné vers cette contrée appelée le *Centre*. En 1842 et 43, de Binche, de Morlanwelz et d'autres villages situés dans le triangle formé par Mons, Braine et Charleroi, on venait déjà accidentellement entendre la prédication de l'Evangile à Fontaine-l'Evêque, à Jumet, à Charleroi; des ouvriers en séjour dans ces localités étaient parfois des auditeurs assidus dans nos salles de culte. Lorsqu'ils retournaient sous le toit paternel, ils racontaient ce qu'ils avaient compris, rapportaient des traités et des Nouveaux Testaments. On admirait, on s'extasiait et en même temps on s'indignait parfois contre les prêtres qui avaient si honteusement dénaturé le culte évangélique et calomnié les ministres. Les colporteurs visitaient plus ou moins fréquemment ces contrées ; ils étaient parfois repoussés violemment, mais souvent bien accueillis. Le pasteur de Jumet, M. Jaccard, fit de temps en temps une tournée dans plusieurs de ces communes. Enfin, le terrain parut préparé pour y fonder une station. M. Dupont avait été expulsé de Fosteau par cet héritier du marquis d'Aoust qui, avec l'héritage, avait accepté la condition renfermée dans le Testament, savoir : de *protéger la religion protestante* (1). Il avait fixé son domicile à Gozée ; mais il désirait quitter ce poste où il avait tant souffert; il demanda d'être placé dans la contrée du Centre ; le comité administrateur s'empressa de lui accorder sa demande. En juin 1859, il vint s'établir à Houdeng-Aimeries. Il trouva des portes ouvertes, tint immédiatement des réunions de maison en maison. Le lundi de Pâques 1860, j'eus le plaisir de lui prêter mon concours pour l'inauguration d'une salle de culte; l'auditoire était nombreux et attentif. Cependant, le réveil ne gagna que quelques familles à Houdeng et encore toutes ne persévérèrent pas; il se manifesta des fruits d'une fort belle

(1) Voir pages 197-201.

apparence qui glorifièrent d'abord l'Evangile, mais malheureusement ils ne vinrent pas à maturité. C'est vers La Louvière que le mouvement parut avoir le plus de consistance. M. Dupont acheta du terrain et construisit une salle spacieuse qui fut ouverte le jour de Noël 1862. La foule était considérable et très-attentive. Assisté d'un colporteur lecteur de la Bible, M. Dupont a évangélisé avec zèle et persévérance tous les villages et communes environnantes. Vente des saintes Ecritures et des livres religieux, lectures et explications de l'Evangile de maison en maison, distribution de traités sur les routes et partout, conférences, prédications en plein air et sur les cimetières, tous les moyens ont été employés avec zèle pour répandre la connaissance du salut et faire entendre les appels de la grâce. (1)

Il n'y avait pas trois ans que cette station était fondée, qu'il y avait un troupeau formé comptant quarante communiants et huit candidats à la sainte-Cène. Tous étaient sortis de l'église papale. Les auditeurs qui se réunissaient étaient au total de deux cent cinquante à trois cents. Une église s'est formée essentiellement, si ce n'est uniquement, composée de personnes, les unes, décidément converties au Seigneur, les autres, réveillées de leur sommeil de mort et plus ou moins sérieusement désireuses de trouver la paix. Plusieurs ont glorifié le Seigneur sur le lit de maladie et de mort et les autres par les habitudes d'ordre et de moralité qu'ils ont adoptées en s'attachant de cœur à l'Evangile. Ici, plus encore qu'à Namur, les ouvriers qui voulaient suivre régulièrement les assemblées, avaient à souffrir de diverses vexations et étaient le plus souvent exposés à recevoir leur congé: la plupart des établissements industriels étaient entre les mains de ce parti qui dans le

(1) Si sa santé n'eût pas été gravement altérée, M. Dupont eût fait davantage encore.

domaine de la politique, fait force protestation d'attachement à la liberté, mais opprime sans pudeur les consciences *partout* où il le peut. Ici comme en beaucoup de lieux, s'il n'y avait rien eu à perdre, rien à risquer en s'attachant au culte évangélique, nous aurions rassemblé de fort nombreuses églises; mais nos églises auraient perdu en qualité ce qu'elles auraient gagné en quantité, car celui qui a peur de souffrir pour sa foi, a bien peu de foi et place les intérêts de la terre avant ceux du ciel.

§ III
Grivegnée

Grivegnée est un faubourg de la ville de Liége, un peu éloigné du centre et très-rapproché de Chénée, où se trouvent situés les vastes établissements de la Vieille-Montagne. Le réveil de Liége s'est étendu dans les faubourgs et dans quelques villages voisins. Dès l'origine Grivegnée a donné des fruits encourageants, les colporteurs y étaient bien reçus et l'un deux y présidait des réunions assez nombreuses déjà en 1847. Un pasteur anglican, en séjour à Liége, y présida aussi des réunions régulières. Malheureusement toutes les personnes qui se rattachaient au culte évangélique, n'ont pas rendu honorable à tous égards leur profession de foi. Quoiqu'il en soit, diverses circonstances nous faisaient penser qu'en plaçant un prédicateur de l'Évangile à Grivegnée, nous rassemblerions, sous la bénédiction de Dieu, une église importante dans cette localité et les villages voisins. M. Jean Nicolet, qui travaillait avec bénédiction depuis plusieurs années en France, au service de la Société évangélique de Genève, fut appelé à occuper ce poste; il y fut installé en octobre 1859. Il eut immédiatement une salle convenable à

sa disposition et un auditoire régulier ne tarda pas à se former. Madame Nicolet fut chargée d'ouvrir une école qu'elle dirigea pendant plusieurs années avec intelligence et succès. M. Nicolet évangélisa toutes les communes environnantes, tint des réunions régulières à des distances assez grandes, fit en divers lieux pendant l'été des prédications en plein air qui étaient suivies par des auditoires généralement attentifs et parfois sympathiques, répandit beaucoup de traités. Mais il ne parvint pas à former des annexes, et l'église n'atteint pas le développement que nous espérions et que le zèle et la piété du pasteur nous promettaient : l'Esprit souffle où il veut. Bien des symptômes toutefois semblent annoncer un réveil dans un avenir plus ou moins prochain.

§ IV
Courtrai et Roubaix

Courtrai, par sa population qui était de vingt-deux mille âmes, par son caractère industriel et sa position dans les Flandres, nous paraissait pouvoir devenir une station importante. Je ne puis mieux faire que de reproduire ici ce que j'ai dit ailleurs :

« Diverses circonstances nous faisaient vivement désirer d'entreprendre une œuvre à Courtrai. Au mois d'octobre 1859, nous y plaçâmes un colporteur. Il y travaillait avec zèle et avec succès, lorsque, d'un côté, un élève du séminaire libre d'Amsterdam, chaudement recommandé par ses professeurs, répondit à notre appel, et, de l'autre côté, notre généreux ami, H. J. Henderson de Glasgow, s'engagea à supporter les frais que nous occasionnerait l'établissement d'un évangéliste dans cette ville. Nous nous hatâmes d'accepter, et vers la fin d'août

de l'année dernière l'évangéliste, M. Eggenstein, se rendit à son poste. Nous avons eu beaucoup de peine à nous procurer un local; pendant près de huit mois, M. Eggenstein a dû se borner à faire des visites dans la ville et les environs, et à présider de petites réunions dans des maisons particulières. Enfin, il y a quelque temps, nous avons trouvé une maison fort convenable, située au centre de la ville et dans une des rues les plus importantes, la rue de Groningue.

Le 25 du mois dernier, les réunions publiques ont commencé. Toute la ville était préoccupée depuis plusieurs semaines de ce fait nouveau. Un journal avait annoncé avec beaucoup de bienveillance qu'on allait enfin avoir des prédications évangéliques à Courtrai. Cette nouvelle avait bien quelque chose d'étrange : depuis trois siècles, nul ministre de l'Évangile n'avait pu y proclamer en public la bonne nouvelle du salut en Jésus-Christ. Cependant, il y a un peu plus d'une année que notre frère van Schelven, pasteur à Gand, fut appelé à y présider aux funérailles de M. v. d. A., contrôleur des contributions. M. v. d. A. était catholique romain, mais à son lit de mort il avait tourné son cœur vers l'Évangile et refusé les soins du prêtre. Une foule considérable assistait à son enterrement et l'impression que produisit le discours que M. van Schelven prononça, fut telle qu'un nombre considérable d'auditeurs demandèrent avec instance que ce discours fut imprimé. M. van Schelven s'empressa de satisfaire à cette demande. Le souvenir de cet enterrement et les nombreux écrits répandus par les colporteurs avaient fait naître chez un grand nombre de personnes le désir d'entendre la prédication de l'Évangile. Aussi la foule qui se rendit à l'ouverture du culte fut si considérable, que la maison fut encombrée, et des centaines de personnes durent s'en retourner faute de place. M. van Schelven, qui était allé assister son collègue, prononça

un discours sur les martyrs du XVIe siècle, torturés à Courtrai, et M. Eggenstein prêcha sur 1 Cor. II, 2. Grâce aux sages mesures prises par la police, l'ordre ne fut pas troublé par les gens malintentionnés qui ne manquent jamais dans de pareilles occasions. L'assemblée fut extrêmement attentive et les auditeurs témoignèrent leur vive satisfaction en se retirant; plusieurs demandèrent que ces deux discours fussent imprimés. Une foule d'auditeurs attentifs ont continué à suivre tous les services publics » (1).

Cependant l'auditoire resta en grande partie flottant; l'activité du clergé séculier et régulier, son influence, son autorité excessive intimidait tout le monde. Le mouvement se maintint encore quelques années, les assemblées étaient bien suivies, la vente des Écritures et des livres religieux était assez considérable, beaucoup de personnes montraient de l'intérêt et de la sympathie, soit au colporteur. soit au pasteur, plusieurs auditeurs étaient devenus sérieux et paraissaient touchés par la grâce, tout semblait annoncer un réveil important. Ce réveil ne se produisit pas; les familles protestantes dispersées dans les campagnes demeurèrent dans une profonde indifférence et, après le départ de M. Eggenstein, qui fut appelé au poste d'Anvers en 1864, l'auditoire se réduisit rapidement à quelques personnes. Pourquoi ce mouvement si considérable et dont les caractères avaient quelque chose de si intéressant, n'a-t-il presque rien produit? Comment ces nombreux exemplaires de l'Évangile et ces nombreux écrits religieux répandus dans la ville et dans les environs, et ce témoignage clair, onctueux et énergique que la prédication de M. Eggenstein rendait à notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, sont-ils demeurés en apparence au moins sans action suffisante pour amener les âmes à la foi? Un grand nombre

(1) Vingt-troisième Rapport, page 41.

avaient acquis la conviction raisonnée que nous avions droit et Rome tort, et que l'Évangile est la vérité, mais leur foi n'était pas assez forte pour les rendre capables d'affronter la haine et les persécussions d'un clergé puissant, à certains égards tout puissant, auquel tous les moyens sont bons. Ainsi il loua une maison en face de celle que nous occupions et y établit des nonnes en sentinelles pour prendre note de tous ceux qui assistaient aux réunions ou entraient chez l'évangéliste. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que tous les ressorts étaient mis en jeu pour intimider, effrayer ou gagner ceux qui assistaient au culte. Très-peu reçurent la grâce de demeurer fermes.

Des ouvriers membres de notre Église de Gand étaient allés se fixer à Roubaix. M. van Schelven les visitait et, de temps en temps, il y présidait des réunions nombreuses. Le conseil presbytéral de l'église réformée demanda que l'évangéliste de Courtrai y allât régulièrement le dimanche et nous offrit cordialement l'usage du temple. Le réveil s'y étant développé, le comité décida de transférer le domicile de l'évangéliste dans cette ville. Ce poste fut confié à M. Haksteen. Sous les soins zélés et pieux de ce frère, l'œuvre grandit rapidement, des conversions nombreuses et remarquables eurent lieu, tant parmi des ouvriers hollandais protestants d'origine que parmi nos catholiques flamands.

§ V
Frameries

Une scission considérable s'était produite en 1860 dans l'église de La Bouverie (1). Les frères qui s'en séparèrent, for-

(1) Voir ce qui concerne les origines de cette église et sa séparation de notre corps, page 190.

mèrent un troupeau et demandèrent avec instance au comité administrateur, puis au synode, de les recevoir comme une partie intégrante de la Société et de leur donner un évangéliste. Quoique le motif de leur séparation fut parfaitement légitime (les circonstances qui se sont produites plus tard l'ont bien prouvé) et quoiqu'ils inspirassent toute confiance au synode, leur demande ne fut pas agréée : la Société ne s'est jamais sentie appelée jusqu'à ce jour, à intervenir ni directement, ni indirectement dans les divisions qui ont pu agiter les églises salariées par l'État. Mais, comme nous avions depuis quelques années le projet de fonder une nouvelle station dans le Borinage, nous nous décidâmes, mais seulement en 1862, de placer un évangéliste à Frameries. Nous choisîmes cette populeuse localité soit parce qu'elle nous paraissait offrir un vaste champ d'évangélisation, soit parce que les frères de la Bouverie, qui réclamaient avec tant de persévérance notre assistance spirituelle, se trouvaient dans le voisinage. Le poste fut confié à M. Ledoux, qui avait été onze ans instituteur évangéliste à Sprimont. Jusqu'à la fin de cette période, cette œuvre n'a pas cessé de se développer et de présenter les beaux fruits d'un réveil.

§ VI
Verviers

Nous avons vu que l'évangéliste de la Société avait été nommé pasteur de l'église soutenue par l'État, qu'une partie importante du troupeau avait suivi son pasteur, que la Société évangélique avait néanmoins maintenu un évangéliste à Verviers jusqu'en 1857 et qu'il ne l'en avait retiré que parce que l'œuvre s'était fort amoindrie au lieu de

s'étendre. Des frères judicieux, d'ailleurs amis de notre œuvre, blâmèrent sévèrement et le comité administrateur et le synode de ce qu'il avait maintenu un évangéliste à Verviers et n'avait pas, au contraire, engagé le troupeau, composé d'anciens papistes, à suivre son pasteur dans l'église salariée par l'État : « Actuellement, disait-on, le pasteur de cette église est orthodoxe, pieux et zélé pour l'évangélisation des catholiques romains, puisqu'il a été employé par vous à cette œuvre jusqu'à présent. C'est un abus, c'est mal employer l'argent que de maintenir à côté de lui un évangéliste. » Mais l'avenir, répondait le comité administrateur? Nous n'avons aucune garantie qu'un *rationaliste* ne succédera pas à *l'orthodoxe*...

L'orthodoxe, devenu hétérodoxe en morale, dût quitter Verviers, laissant les pauvres amis que Dieu nous avait faits la grâce de retirer du papisme et de la mondanité, dans un triste état d'abattement ou de doute. Pour les relever, les directeurs de l'église choisirent un des docteurs de la *théologie moderne*, qui ne laisse subsister de la vérité de Dieu que le nom (1). Voilà la garantie que présentent les églises dites nationales : aujourd'hui un pasteur croyant, demain un pasteur panthéiste ou quelque chose de ce genre ; ce matin, le prédicateur établit qu'il n'y a de salut qu'en Christ fils éternel de Dieu, cet après-midi, dans la même chaire, un autre prédicateur établira que, comme « tous les chemins mènent à Rome, » toutes les routes morales, toutes les croyances mènent au ciel. Il ne peut pas en être autrement : l'église est composée d'individus, les uns croyant, les autres se rattachant à toutes les négations imaginables. Cela ne ressemble-t-il pas plutot à la tour de Babel, qu'à l'Église de Jésus-Christ ?

Un groupe resta néanmoins fidèle à l'Evangile et réclama les soins spirituels de la Société. Le pasteur de Nessonvaux,

(1) Voir le *Protestantisme libéral*, par M. le pasteur T. Bost, Paris, 1865.

M. D. Lenoir, se fit un devoir de visiter ces frères et de présider régulièrement leurs assemblées tous les quinze jours. En 1860 Verviers fut déclaré annexe de Nessonvaux. L'œuvre y reprit de la consistance, le groupe s'agrandit et tout indiquait qu'un évangéliste retrouverait là un champ productif. Un pasteur français, M. Marrauld, qui avait longtemps travaillé à l'évangélisation dans sa patrie, offrit ses services au comité administrateur. Celui-ci les accepta et plaça M. Marrauld à Verviers en décembre 1862. L'auditoire grandit promptement, un mouvement religieux considérable se produisit et plusieurs des nouveaux convertis déployaient un zèle remarquable. Mais ce mouvement n'avait pas de profondeur, et plusieurs «ne crurent que pour un temps. »

Des discussions assez vives s'élevèrent dans le troupeau relativement à une caisse fondée par quelques amis laïcs en faveur des veuves et des orphelins des pasteurs. Elles ouvrirent la porte à l'influence du *protestantisme libéral*, qui ébranla les âmes mal affermies, ou, pour mieux dire, mal converties, en fit retomber quelques-unes dans le romanisme, d'autres dans l'incrédulité. Ce fut le cas de presque tous ceux qui par leur zèle et leur activité s'étaient placés à la tête du mouvement et avaient gagné la confiance du troupeau. Six membres du consistoire sur sept abandonnèrent ainsi leur profession de foi. Voilà un exemple des fruits amers du protestantisme libéral. Cependant le troupeau ne fut qu'affaibli et non détruit.

M. Marrauld retourna se fixer dans le midi de la France en octobre 1865. Deux mois après son départ, M. Bonnet lui succédait. M. Bonnet était un des fruits d'une des premières stations fondées par la Société, celle de Taintégnies. Il avait passé cinq ans à l'école de l'Oratoire à Genève. Il s'y était distingué par son ardeur au travail, ses aptitudes pour les études, par son zèle et sa piété. Il a exercé à Verviers un ministère

actif, empreint d'un zèle solide et prudent. Son travail a été béni (1).

Il y a eu à Verviers deux ou trois fois des mouvements de réveils importants; un nombre considérable de personnes ont été touchées, convaincues et entraînées par l'Evangile, et ont donné de beaux fruits extérieurs de conversion, mais plusieurs « sont retournées à ce qu'elles avaient rejeté. » Population impressionnable et mobile, adonnée aux plaisirs et aux jouissances charnelles. Cependant Dieu connaît ceux qui sont siens et il a maintenu à Verviers le troupeau de ses élus.

Le comité administrateur a fait poursuivre l'essai de la fondation d'une station à Theux pendant plusieurs années, mais sans obtenir de résultat satisfaisant. Des essais ont été faits à Alost, à Bruges et à Audenaerde. Les habitants, dans ces trois villes, étaient comme divisés en deux camps : les uns nous étaient très-sympathiques, les autres très-hostiles. L'opposition à Audenaerde et à Alost fut si violente que nous dûmes interrompre les réunions; on ne pouvait, d'ailleurs, se procurer de locaux. A Bruges, malgré la sympathie qu'on nous a témoignée, l'indifférence a prévalu et les résultats n'ont pas été assez importants pour donner lieu à la création d'une station. Bruges est demeurée ainsi une annexe de Gand.

Il avait été résolu de prendre une aile de l'église de Charleroi, vers l'Est, pour fonder une nouvelle station. Mais l'ouvrier qualifié pour cette entreprise n'a pu être trouvé.

(1) Notre récit ne vient que jusqu'à l'année 1868. Mais je ne puis m'empêcher de dire ici que cet excellent jeune homme, qui semblait destiné à devenir un des ouvriers les plus importants dans la vigne du Seigneur en Belgique, a quitté ce monde les derniers jours de 1870. Il a emporté les regrets de tous.

CHAPITRE II

Conférences. — Réunions en plein air. — Lecteurs de la Bible et Colporteurs

§ I
Conférences

De bonne heure, nous avons tenu des conférences sur des sujets religieux, de controverse et d'apologétique. L'agent de la Société biblique britannique et étrangère, M. W.-P. Tiddy, institua ce que nous appelions des *réunions bibliques*, dans les lieux où nous avions des salles de culte. On convoquait le public par des affiches; l'auditoire formé, trois ou quatre frères prenaient successivement la parole; d'abord, l'agent de la Société biblique, pour exposer brièvement l'origine, le but et les travaux de la Société biblique, puis les autres orateurs pour exposer l'excellence et l'autorité divine de la Bible, pour combattre les arguments des adversaires de la Bible, papistes ou incrédules. Généralement ces réunions ont toujours été fort suivies; les premières années elles ont été tenues dans le Borinage et le bassin de Charleroi; elles faisaient une immense impression sur le public et excitaient de l'enthousiasme chez ceux qui se détachaient de Rome pour se rattacher à notre culte. Les gigantesques travaux de la Société biblique frappaient tout le monde d'étonnement. Mais ils eurent l'inconvénient de faire croire à plusieurs que derrière la

Société biblique britannique se tenait le gouvernement anglais pour fournir les fonds, et que nous étions des agents secrets de l'Angleterre, cachant des vues politiques sous le manteau de la religion. On ne pouvait croire que des sommes aussi considérables pussent être le résultat de dons volontairement offerts chaque année par des milliers de personnes uniquement en vue de contribuer au bien des âmes, sur toute la terre habitable. Tout le monde nous crût riches, très-riches, et comme l'immense majorité, pour ne pas dire la totalité des habitants du royaume, avait le sens moral assez oblitéré pour croire que le commerce des consciences se fait aussi facilement qu'un autre, on ajoutait foi aux ignobles calomnies des prêtres qui nous accusaient d'acheter les âmes.

Dès 1842, nous fîmes des conférences de controverse, qui étaient toujours très-suivies, et nous provoquâmes plusieurs fois les prêtres à des discussions publiques en réponse à leurs vanteries et à leurs rodomontades. Il va sans dire que jamais ils n'ont accepté et n'oseront accepter ce défi. Dans cette dernière période ce genre d'enseignement s'est développé et a occupé une place importante dans tout notre champ de travail, partout où nous avions des lieux de culte. Ces conférences ont fait tomber bien des préjugés, ont ébranlé ceux qui restaient debout et répandu dans le public une somme importante d'idées saines sur les matières religieuses et morales. Donnons une seule citation de rapports faits par témoins oculaires. L'évangéliste de Namur écrit, en 1861, après une série de six conférences faites par divers prédicateurs :

« Il est difficile d'exprimer la colère qui s'est emparée du clergé romain et de ses adhérents fanatiques à la tenue de nos conférences. Quoi ! attaquer l'église romaine et son pape, ses dogmes et ses pratiques, quelle audace ! Réhabiliter Luther et flétrir Borgia, quel scandale ! Voir les défenseurs du papisme

convaincus de mensonge et l'hérésie s'établir *au centre même de la ville consacrée à Marie, pour pervertir la jeunesse* (sic) et convier à ses enseignements un peuple facile et imprudent, quelle douleur! Tous les moyens ont été employés pour empêcher les gens d'assister à nos conférences : prônes furibonds, anathèmes lancés, affiches arrachées; les mots « prédication *publique* » du tableau qui est sur la porte de la chapelle, couverts de boue et souillés d'ordures. Vains efforts! L'affluence a été considérable. Il nous aurait fallu un local contenant plus de cinq cents personnes pour recevoir la foule qui, littéralement, s'écrasait pour entrer. Aussi avons-nous toujours eu salle pleine pendant la durée des conférences. L'émotion produite a été grande, et bien des personnes ont été rendues attentives à la question religieuse, la première entre toutes.

« Je ne saurais comprendre ceux qui prétendent que la controverse est « une arme tant soit peu rouillée », et qui reculent à culbuter le papisme et ses dogmes impies. Quoi! aurions-nous donc oublié que l'Evangile rencontre en lui son plus cruel ennemi! Il ne faut pas craindre d'attaquer vigoureusement l'église romaine et de qualifier, selon la vérité, ses mensonges, ses prétentions immorales et ses pratiques antichrétiennes. Les âmes infortunées qu'elle tient sous son joug de fer et qui, tout en la haïssant secrètement, tremblent devant ses menaces et ses brutalités, reprennent quelque courage à l'ouïe de voix qui ne la craignent pas et démasquent son orgueil et sa vraie nature. Et puis, la lumière se fait dans les esprits; et c'est beaucoup. Ainsi, en sortant de la septième conférence, en laquelle l'orateur fit le triste tableau des débordements de l'église romaine à l'époque où éclata la bienheureuse réformation, un auditeur dit à une jeune connaissance : « Mais tout ce qu'il vient de dire, est-ce bien vrai? — Eh! sans doute, repartit l'autre, puisqu'il a cité les auteurs catholiques eux-

mêmes. — Ah! c'est horrible! mais on nous cache tout cela. » — Un autre disait le lendemain : « Si quelqu'un me demandait si je suis catholique, je ne sais trop ce que je répondrais ; je suis vraiment honteux de l'être. » Et combien de pensées analogues ont surgi en bien des âmes, j'en suis convaincu? Mais ces âmes se convertiront-elles à l'Evangile? Dieu seul le sait; et il est permis d'espérer que quelques-unes le feront. Néanmoins, ces conférences sont un témoignage de plus rendu en cette ville à la vérité chrétienne et un appel nouveau adressé à la conscience des habitants de ce pays. Du reste, nous continuons à avoir le lundi soir un service religieux.

« Je ne veux pas négliger de constater un fait réjouissant où nos conférences sont pour quelque chose. Depuis le mois de décembre, l'auditoire au culte du dimanche matin avait sensiblement augmenté. Le jour de Noël, la sainte Cène fut célébrée pour la première fois, et Messieurs les pasteurs Anet et Poinsot vinrent en cette circonstance apporter le témoignage de leur sympathie chrétienne au troupeau et au pasteur de Namur. Cette touchante cérémonie, qui avait attiré beaucoup de monde, fit une profonde impression, et depuis ce jour le nombre des auditeurs a encore augmenté. Les conférences n'ont fait que l'accroître; chaque dimanche matin, toutes les places sont occupées et parfois notre local est à peine assez grand. Le plus profond silence et l'attention la plus recueillie règnent pendant tout le service. Nous savons que plusieurs personnes préfèrent *le culte* aux conférences. C'est un bon signe. Nous sommes encouragés, et nous supplions avec humilité le Seigneur de bénir toujours plus abondamment l'œuvre de l'évangélisation en ces contrées. »

§ II
Prédications en plein air

Le droit d'accomplir des cérémonies religieuses aux funérailles ayant toujours été considéré comme inhérent à celui d'enterrer ses morts, on ne nous a jamais empêché de faire des prédications sur les cimetières. La prière, la lecture de l'Écriture sainte, l'exhortation, et, dans la province, le chant des cantiques proclamant l'espérance de la glorieuse résurrection. Ceux qui ont quitté l'église romaine pour se joindre à nous, tiennent beaucoup au culte complet, et, sauf à Bruxelles, ils préfèrent une exhortation ou un discours un peu long à un discours trop court. Les auditeurs qui sont encore papistes seraient désappointés s'ils ne retrouvaient pas ces exercices religieux à la maison mortuaire ou sur le cimetière. Aussi ces prédications sur les cimetières ont-elles fait de tous temps le désespoir des prêtres. Ce n'est pas sans raison : elles ont exercé une influence considérable; nous avons eu l'occassion de remarquer que l'origine de quelques-unes de nos plus importantes stations est due à une prédication au bord d'une tombe ouverte.

Il n'en a pas été de même des prédications dans les rues, sur les places publiques ou même dans des vergers : il a fallu des années pour conquérir le droit de les faire bien qu'il ait sa base dans la Constitution. En 1842, le prédicateur de Charleroi tenait des réunions dans les communes voisines, souvent dans des maisons trop petites pour contenir la foule. A Lodelinsart, on s'assemblait devant la maison; on y improvisait même des bancs pour les gens faibles ou âgés. Le prédicateur fut averti qu'on le faisait surveiller et que s'il était surpris prêchant sur la voie publique, la police locale le met-

trait en contravention avec toute la rigueur possible. Il se tenait sur le pas de la porte, juste hors de l'atteinte du garde champêtre!

Plus tard cependant, on essaya de tenir des assemblées en plein air, pas trop fréquentes et hors de ville. Elles réussirent parfaitement. Des essais se firent aussi dans la province de Liége et eurent un bon succès, quoi qu'ils aient rencontré une vive opposition dans quelques cas.

Reproduisons ici ce que nous disions ailleurs, en 1863 :

« La Constitution belge, admirable surtout en ce qui concerne la liberté de conscience, garantit le droit de réunion, que ces réunions aient lieu dans des édifices ou sous la voûte du ciel. Aux enterrements et dans quelques autres occasions extraordinaires, nous avons eu de nombreux auditoires, toujours, sauf de rares exceptions, très-attentifs et très-sympathiques. Beaucoup de bien a été fait par ce culte célébré sur les cimetières; rien, peut-être, n'a contribué davantage à faire tomber les préjugés que les calomnies du clergé avaient inculqués dans les esprits. Mais les temps ne semblaient pas mûrs pour des réunions en plein air convoquées uniquement pour entendre une prédication, des prières et des chants. Depuis une couple d'années, ce puissant instrument s'est introduit dans la contrée de Charleroi et dans quelques portions de la province de Liége, sans offrir le moindre inconvénient. Les résultats en ont déjà été assez positifs pour amener la conversion de quelques personnes, et des milliers d'individus qui n'ont jamais mis les pieds dans une chapelle, y ont entendu le message du salut. Ces réunions sont présidées par des pasteurs, et quand les pasteurs ne peuvent s'y rencontrer, par de simples frères. Tantôt elles sont convoquées quelques jours à l'avance, par les moyens dont on peut disposer, tantôt elles le sont seulement une ou deux heures avant d'avoir lieu, par des frères qui vont de mai-

ses en maison inviter les gens à y assister et leur offrir en même temps des traités. D'autres fois, des frères, en assez grand nombre, vont chanter quelques versets d'un cantique sur une ou deux places publiques ou dans quelques carrefours; la foule les entoure aussitôt, et cette foule est invitée à se rendre à l'endroit désigné pour la réunion. Voici quelques exemples tirés des rapports des pasteurs :

« Nessonvaux. Juin 1864. — Je dois mentionner encore une assemblée en plein air, tenue dernièrement à L..., village situé à une lieue et demie environ de Nessonvaux, vers le milieu du plateau qui domine et sépare les riantes vallées de la Vesdre, de l'Ourthe et de l'Amblève. Déjà, le lundi de Pâques, quelques frères de N... s'y étaient rendus, et y avaient tenu, pour la première fois, une réunion religieuse, à laquelle avaient assisté plusieurs catholiques romains. Satisfaits de cet essai, ils résolurent de recommencer le jour de l'Ascension. Cette fois, n'ayant point d'empêchement, je pus m'y rendre, ainsi que mon collègue de Sprimont, M. le pasteur Hoyois. Bon nombre de personnes, appartenant à nos églises respectives, nous avaient accompagnés. Nous nous installâmes au dessus du village, près d'un chemin, à l'ombre naissante de trois magnifiques tilleuls disposés en triangle. La veille du jour où les chrétiens évangéliques devaient tenir leur première réunion au village, le curé, dit-on, avait pleuré en chaire, en annonçant pour le lendemain l'arrivée des hérétiques. Mais cette fois, voyant sans doute que les larmes ne lui avaient guère servi, il résolut d'employer un moyen plus énergique, au dire des gens de l'endroit.

« Nous nous adossâmes à l'un des tilleuls ; une partie de nos gens s'assirent sur l'herbe, ou sur le bord d'un petit fossé ; les autres restèrent debout, de manière à faire cercle autour de nous, et nous commençâmes notre réunion.

« L'assemblée pouvait être, au minimum, de deux cents personnes, parmi lesquelles on comptait bon nombre de catholiques romains curieux de nous entendre. La journée était belle ; le soleil radieux ; plusieurs passants s'arrêtèrent et se joignirent à nous. M. Hoyois parla de l'Ascension du Seigneur; je me réservai la partie polémique. On nous écouta attentivement, et nos arguments emportèrent l'approbation générale. Le silence ne fut point troublé. Nous chantâmes plusieurs cantiques, nous priâmes ; de nombreux traités furent distribués, puis l'assemblée se dispersa paisiblement. »

« Charleroi. Juin 1864. — Nous venons d'avoir, M. Levasseur et moi, trois nouvelles réunions en plein air : le jour de l'Ascension, à L..., le lundi de la Pentecôte à R..., et dimanche dernier à F... L... Vers cinq heures du soir, nous nous trouvions réunis, le jour de l'Ascension, environ trois cents membres de l'église, près de la maison du frère F... qui habite la commune de S. Mais sa maison est située dans un fond près d'un bois ; elle est tout à fait isolée. Comme nous étions arrivés par le bois, personne dans le hameau ne savait que nous étions là. Cela ne faisait pas notre compte ; mais notre résolution fut bientôt prise. Nous nous rendîmes tous ensemble au milieu du hameau et nous entonnâmes le cantique de Chanaan. Les portes s'ouvrirent, les habitants, tous catholiques romains, s'approchèrent pour entendre chanter et voir ce qui se passait. Dès que le cantique fut fini : « Mes amis, leur dis-je, vous êtes avertis qu'il va y avoir un service religieux sur le pré du sieur F... L'Évangile de notre Seigneur Jésus-Christ y sera prêché : Je vous invite tous à y venir. » Plus de cent catholiques nous suivirent, et nous eûmes une réunion très-bonne, très-édifiante. Quand le service fut fini, il était sept heures du soir. J'annonçai qu'une seconde réunion allait avoir lieu immédiatement de l'autre coté du bois, chez un frère que je nommai. »

« A R..., le lundi de la Pentecôte, il y eut, comme par le passé, une belle affluence de catholiques romains, et ils suivirent encore toutes les parties du culte avec recueillement et un grand sérieux.

« Nous résolûmes de revenir par la route qui traverse le village, pour le remuer tout entier et préparer une réunion nouvelle. Partout où il y avait un groupe de maisons, nous nous sommes arrêtés, et nous avons chanté un cantique. Nous avons fait ainsi cinq ou six stations. L'avant-dernière fois, deux jeunes catholiques me dirent : « Vous auriez dû aller plus loin pour chanter ; il y a à cinquante pas un carrefour où il y a bien des maisons et où vous auriez été très-bien. » Il n'y a rien de perdu, leur répondis-je, je vous remercie, nous nous y arrêterons encore. Le lieu était en effet très-favorable, et nous y fîmes notre dernière station. Chaque fois, les catholiques sortent de leurs maisons et s'approchent autour de nous; ils s'aperçoivent bientôt que c'est un chant religieux qu'ils entendent et écoutent très-volontiers ; ils resteraient là une heure, si nous ne nous en allions. Chaque fois, après le chant, on pourrait faire une prédication. Ces réunions ont déjà fait beaucoup de bien, en faisant tomber bien des préjugés, pénétrer les vérités de l'Évangile là ou elles n'étaient pas connues, et en préparant bien des âmes à recevoir sérieusement le message du salut. Nous savons que bien des âmes ont été atteintes dans ces réunions, et des cas de conversion positive sont déjà parvenus à ma connaissance. »

Pour compléter les caractères de ce genre de réunion dans les provinces wallonnes, je reproduirai ici ce que j'ai écrit ailleurs à la fin de cette période.

« M. le bourgmestre de Godarville assura un de nos amis que M. le curé de la paroisse désirait avoir une discussion publique avec un ministre. On me pria de répondre au désir de M. le curé;

je le fis avec empressement, et le dimanche 29 novembre fut choisi pour ce rendez-vous.

» En arrivant au jour convenu, je rencontrai plusieurs amis du bassin de Charleroi qui m'avaient précédé. M. le bourgmestre fut introuvable; M. le curé ne parut point, et je ne crus pas devoir perdre ma peine à le chercher. Nous parcourûmes le village, fîmes quelques visites; pas le moindre acte irrespectueux ne fut posé à notre égard.

» Nous choisissons pour le lieu de la réunion, non la place qui est devant l'église, cela aurait un peu trop l'air de braver et nous avons autre chose à faire, mais une large rue, et nous nous adossons à une petite maison habitée par une veuve dont le mari est mort en confessant la foi évangélique.

» Je monte sur une chaise ; aussitôt une partie de l'auditoire se découvre; comme nous sommes cinq ou six capables de chanter, j'indique un cantique et j'en lis quelques versets ; dès que je commence à lire, les têtes continuent à se découvrir; une minorité seulement se refuse à cet acte de respectueuse courtoisie : ce sont les cercles les plus éloignés. Il est intéressant de voir comment ces auditoires improvisés se classent d'eux-mêmes. Ceux qui sont de cœur avec le prédicateur ou qui désirent entendre pour bien profiter, se placent le plus près possible et se pressent les uns contre les autres, comme si l'accord sympathique des âmes cherchait à s'exprimer par le rapprochement des corps. Vient ensuite le cercle de ces *bienveillants* chez qui l'intelligence joue un plus grand rôle que le cœur : ils sont heureux de la circonstance, ils jouissent, ils jouiront tout le temps; mais c'est la raison ou l'intelligence qui prête l'oreille, le cœur n'y est que pour une faible mise : ils n'ont pas besoin d'être si près du centre. Un troisième cercle est formé des indifférents : ils assistent à ce spectacle en amateurs complétement désintéressés; ils garderont le chapeau ou

la casquette sur la tête ou l'ôteront; cela dépend de leur éducation, de leurs habitudes et de leur inclination naturelle à la politesse ou à l'impolitesse.

» Le dernier cercle est décidément hostile : la taille roide, la figure rébarbative, l'expression indignée ou haineuse. Quand cet auditeur est décidé à interrompre le prédicateur, il passe aux rangs de devant.

» Toutes ces impressions et ces sentiments si divers, je vais les lire sur ces centaines de visages. J'oublie de dire qu'on voit des jeunes gens ayant fait quelques libations, pleins de la présomption de leur âge, le bonnet sur l'oreille, le rire impertinent à la bouche, et le cigare à la main; ils ont une grande démangeaison de faire quelque bruit, quelque farce; mais je les tiens sous l'œil, et leur insolence est contenue. J'implore la bénédiction de Dieu par une courte prière; je lis deux ou trois versets de l'Écriture; je fais allusion à la discussion proposée et abandonnée par nos adversaires; je pose brièvement l'autorité divine de l'Évangile et notre absolue soumission à tous ses enseignements; puis, ayant toujours et uniquement en vue le cœur et la conscience de mes auditeurs, je leur présente avec toute la clarté et la force dont je suis capable, la voie *heureuse* et sainte du salut qui est en Jésus-Christ.

« Quelque travail pointe, s'annonce, puis s'exprime nettement sur toutes les figures. Ceux qui avaient soif boivent à longs traits et avec délice. Ah! quel bien leur vue me fait à l'âme. Sur les lèvres de ceux qui n'écoutent que de l'intelligence, se dessine un sourire de respectueuse satisfaction; les indifférents écoutent malgré eux, leur regard est moins vague, quelques-uns sont agités et semblent sortir d'un rêve. Et l'étonnement qui peu à peu se fait derrière ces regards durs et irrités! Voilà des figures qui changent graduellement et visiblement, malgré les efforts qu'elles font pour garder leur première attitude. J'entends la

voix qui crie du fond de l'âme : « C'est la vérité quoiqu'en dise le curé. » Quelle attention, quel recueillement! Je me sens heureux et en communion avec cet auditoire. Il y a plus de quarante minutes que je parle; il faut finir, quoique personne ne soit fatigué. Nous chantons encore; notre chœur est renforcé par toute une troupe d'amis de Charleroi arrivés par le chemin de fer. Après le chant, la prière. Cette fois-ci, il reste bien peu de têtes couvertes. Je donne, ou plutôt, j'implore la bénédiction. Mais c'est à peine si vingt personnes s'en vont; on a vraiment l'air de me dire : Encore, encore de ces sévères admonitions! Je me demande si je ne dois pas remonter sur ma chaise... On veut savoir quand nous reviendrons? On entoure le colporteur et vingt-quatre personnes lui demandent des nouveaux Testaments. Les traités sont acceptés ou plutôt demandés avec ferveur. On entoure nos chanteurs et chanteuses. On les prie de faire entendre nos cantiques de Sion, et ils s'empressent de répondre à ce désir. Tout se passe paisiblement. A toi, Seigneur, toute notre reconnaissance!

» Quinze jours après, le frère H., lecteur de la Bible, y est retourné pour présider une nouvelle réunion en plein air. Il a eu passé quatre cents auditeurs très attentifs. »

Ceux qui ne sont pas habitués à ces impressions de la foule, conclueront qu'un réveil a dû se produire dans cette localité. Hélas! nous ne sommes pas même parvenus à y fonder une œuvre. C'est tout au plus si deux ou trois personnes s'y sont attachées à l'Évangile. Ce n'est pas exagérer de dire qu'on pourrait citer cent exemples analogues. Il n'en faut point conclure non plus que ce travail est vain. D'abord c'est de la semence divine jetée dans le champ, le « maître de la moisson » la fait lever en son temps. Ce sont des préjugés ébranlés et même détruits; c'est le respect dû à l'Évangile conquis; c'est une préparation à une œuvre qui se fera plus tard.

Venons-en aux Flandres, et d'abord Bruxelles.

M. Van Elde, pasteur de notre église flamande, à Bruxelles, fit le premier essai de prédication dans les rues, le 7 mai 1865. Ce premier essai réussit, et M. Van Elde, avec un zèle et un courage peu communs, continua ses prédications dans divers quartiers de la capitale et des faubourgs.

« De nombreux promeneurs se sont chaque fois groupés pour écouter paisiblement et sympathiquement même. Tout s'est bien passé tant qu'il n'y a pas eu d'agents du clergé et de la société de Saint-Vincent-de-Paul. Mais le dimanche 3 septembre, des messieurs, non des ouvriers, des messieurs, sont allés troubler le culte qui se célébrait sur la place de Ninove. Ces messieurs se conduisaient d'une manière si grossière et si violente que des hommes et des femmes de la classe ouvrière et *catholique romaine*, les censuraient sévèrement. Le dimanche 10 septembre, le culte a été impossible, parce que les représentants du clergé y étaient en si grand nombre et poussaient de tels cris et de telles vociférations que personne ne pouvait entendre le prédicateur. Les journaux se sont saisis de ces faits et ont mis en discussion quelques questions importantes : « Les ministres d'un culte quelconque ont-ils le droit de prêcher en plein vent, dans les rues, sur les places publiques? S'ils ont ce droit, est-il loisible à chacun de les interrompre et de les troubler dans l'exercice de leurs fonctions? La police locale doit-elle se contenter de protéger leurs personnes, ou doit-elle protéger aussi l'exercice de leur ministère, interdire les cris et l'emploi de tout autre moyen qu'on pourrait mettre en œuvre, pour leur imposer silence et empêcher les auditeurs d'écouter?

» Ces questions ont été examinées avec beaucoup d'impartialité et de sens par plusieurs journaux. On a été unanime à reconnaître que la Constitution garantit à chacun le droit de

célébrer son culte, d'exposer, de prêcher ses croyances en plein air, sur les places publiques et dans les rues. Ce droit appartient à tous : aux chrétiens, aux israélites, aux mahométans, aux païens. Mais si tous en faisaient usage, il en pourrait résulter de graves inconvénients : discussions ardentes, querelles, troubles, encombrement de la voie publique. Que devra faire alors la police locale? Devra-t-elle, pour maintenir l'ordre, interdire les réunions, ou sévir contre les perturbateurs? Si la police locale pouvait interdire les prédications et les autres actes du culte pour maintenir l'ordre, le droit deviendrait illusoire, complètement illusoire. La police pourrait toujours, sous le prétexte de nécessités d'ordre, en interdire l'usage et si elle avait trop de conscience pour en agir ainsi, il se trouverait toujours assez de tapageurs pour lui forcer la main. D'ailleurs, si on protége efficacement les assemblées de culte dans les temples, chapelles, églises et sur les cimetières pour les cérémonies funèbres, pourquoi ne les protégerait-on pas efficacement lorsqu'elles ont lieu dans une prairie, dans un champ ou sur les places publiques? Les passants en seraient incommodés. Nullement : le passant est libre de continuer son chemin sans s'inquiéter de ce qui se fait; personne ne l'oblige ni à écouter, ni à regarder. Tous les saltimbanques imaginables ne jouissent-ils pas de ce droit, et souvent, si ce n'est toujours, au détriment de la morale? Et un culte sérieux, des enseignements qui exposent la morale divine du christianisme, n'auraient pas le droit de se produire sur la place publique? Enfin, si on ne permet pas aux prédicateurs de l'Évangile, ou à tout autre ministre d'une religion quelconque, de prêcher et de présider un culte dans la rue, il ne faut pas permettre les processions et les plantations de croix, qui certes, encombrent la voie publique de manière à la rendre impraticable aux voitures et, le plus souvent, aux piétons. Et si l'on ne veut pas empêcher que le ministre

soit interrompu par les cris et le bruit de ses contradicteurs, il ne faut point non plus empêcher que le prêtre soit interrompu, quand il chante ses litanies, élève son sacrement, ni que la procession soit troublée. Le droit acquis à l'un est acquis à l'autre.

» En considérant la question sous ses diverses faces, tous ont été obligés de reconnaître que le culte évangélique, ou tout autre culte, célébré en plein air, a le droit d'être protégé par la police, aussi bien que les processions et les plantations de croix. M. le bourgmestre de la capitale a cru d'abord ne devoir protéger que la personne de notre ami, M. Van Eelde, et laisser le champ libre aux tapageurs ; mais après nouvel examen, il a fait maintenir la tranquillité de manière que le prédicateur pût être entendu et le culte célébré. La tâche a été beaucoup plus facile qu'on ne le supposait : l'immense majorité des auditeurs était bien disposée ; les perturbateurs à gage étaient peu nombreux, et ils n'ont pas osé résister à la police » (1).

M. van Schelven fit aussi des prédications dans les rues de Gand, qui furent écoutées par des auditoires nombreux. A Audenaerde, il rencontra une opposition si violente de la part d'une partie des habitants qu'il fut obligé de renoncer à l'entreprise.

M. van Eelde continua chaque été à proclamer la bonne nouvelle du salut dans les rues de Bruxelles, à des auditoires attentifs qui variaient de cent à trois cents personnes. Il fit quelques prédications à Louvain, ville de l'Alma Mater qui furent très-bien accueillies. Il s'attaqua aussi à la ville des couvents, à Bruges. On ne lira point sans intérêt ce que le rapport annuel qui clôt la dernière période de notre récit, celui de 1867

(1) 28e rapport, pages 18, etc.

à 1868, dit de ce courageux essai et de ce genre de réunion en général :

« Ce puissant moyen tend à se généraliser, et il a été employé avec un plein succès pendant cet exercice. De nombreuses prédications ont eu lieu en plein air dans les villes et dans les campagnes ; partout elles ont réuni des auditoires plus ou moins nombreux et généralement sympathiques. Des essais ont été faits sur les places publiques, à Louvain, à Gand, à Bruges, et ils ont parfaitement réussi. A Bruges, la prédication ayant été annoncée à l'avance, une foule innombrable se porta sur la place où elle devait se faire, et les perturbateurs fanatiques ou à gages empêchèrent, par leurs clameurs, le prédicateur de se faire entendre, malgré les efforts de la police qui a fait son devoir avec zèle (1). Cependant M. van Eelde ne se laissa point décourager ; il résolut de faire une seconde tentative, le jour même, dans le courant de l'après-midi, à une heure inconnue aux malveillants.

« De retour dans la demeure de mes amis, dit-il, nous priâmes ardemment le Seigneur de daigner glorifier son Évangile, ce jour-là encore, à Bruges. Il exauce notre prière. Que son nom soit béni !

« Je retourne donc l'après-midi au *Bourg*, j'y vois une trentaine de personnes rassemblées. Je commence immédiatement à prêcher sur Jean XIV,8-11, et bientôt je compte environ deux cents, puis six cents et finalement au-delà de mille auditeurs. Tous écoutent attentivement et avec intérêt, quelques-uns avec

(1) Le tribunal correctionnel de Bruges a condamné quatre de ces perturbateurs : deux d'entre eux, pour avoir troublé les exercices du culte évangélique, à huit et seize jours d'emprisonnement, un autre pour paroles outrageantes envers M. van Eelde, à huit jours d'emprissonnement, et un quatrième convaincu de rébellion et d'attaque contre le commissaire de police, à un mois d'emprisonnement et aux frais du procès.

des marques d'approbation, parfois même d'émotion. C'est un touchant spectacle que de voir cette foule entendant pour la première fois annoncer la bienheureuse nouvelle du pardon et du salut qui est en Jésus-Christ crucifié et glorifié... J'ai parlé une heure entière, et mon discours commencé par la prière, a été clos, au milieu d'un respectueux silence, par des actions de grâces. Tout s'est terminé dans un ordre parfait. Il en a été de même pour la distribution des traités religieux après la prédication ; nos petits livres ont été reçus avec faveur des mains des frères qui m'accompagnaient. En traversant les rues, j'ai remarqué les *saluts* bienveillants que je recevais fréquemment. Le lendemain, à la station du chemin de fer, j'ai été reconnu de plusieurs personnes qui m'ont salué de la manière la plus aimable. Les traités que j'ai distribués à cette occasion ont été acceptés avec empressement ; je n'en avais pas assez pour satisfaire tous les désirs. »

« Je continue, écrit M. van Eelde dans un de ses rapports, à tenir des réunions sur les places publiques ou sur les boulevards, à Bruxelles, et elles sont bénies. En voici un exemple d'une nature singulière. Le soir du même jour que j'ai fait ma dernière prédication en plein air, j'ai été invité à aller voir une malade dans une famille qui m'était complètement inconnue. La mère me reçut avec joie, me disant qu'elle m'avait invité à venir chez elle pour que j'adresssase quelques mots à sa fille qui était à moitié paralysée depuis cinq mois. Elle me pria de l'engager à chercher le salut de son âme, à réciter ses prières et de la préparer à recevoir des mains du prêtre *Notre Seigneur*. « Toutes mes exhortations, ajouta-t-elle, ont été inutiles. » M'ayant entendu la veille, à la réunion tenue en plein air, elle espérait que je serais plus heureux qu'elle pour convaincre sa fille. Elle avait remarqué, ainsi que son mari, qui avait aussi assisté à la

réunion, que j'étais « un homme pieux qui disait les bonnes paroles du Seigneur. » Aussi ils avaient résolu de m'appeler auprès de leur fille. Je fus étonné de la naïveté de ces bonnes gens qui me prenaient pour un catholique romain zélé. Je répondis à la mère que je désirais beaucoup que sa fille reçût le Seigneur dans son cœur, spirituellement, par la Parole de Dieu et le Saint-Esprit, et non pas selon la doctrine erronée de Rome. J'eus avec elle un entretien que le Seigneur bénit, et qui en amena un autre avec la malade. Je découvris que celle-ci n'avait nullement la religion en aversion, mais bien son livre de prières et l'église romaine. Elle accueillit mes paroles avec joie. Je priai près de son lit. J'eus enfin un entretien avec les parents réunis et le résultat de ces visites est que le nouveau Testament se trouve maintenant dans cette maison et que les parents ont déjà assisté à notre culte dans la chapelle!

« Cette malade est arrivée à la pleine connaissance du Sauveur et elle a quitté cette terre en paix, dans le sentiment de sa réconciliation par le sang qui a coulé au Calvaire. Ses parents paraissent sérieusement engagés dans la voie du salut. »

Il faut certainement compter par dixaines de mille, les personnes qui ont entendu le message du salut et ne l'ont entendu que par les prédications en plein air. L'influence de ces réunions est partout salutaire et parfois puissante, mais moindre sur les populations flamandes que sur les populations wallonnes. Cela tient à des causes que nous avons déjà signalées ailleurs et qu'il est inutile de répéter.

§ III
Colporteurs et lecteurs de la Bible

Le colporteur a pour mission de vendre les Livres saints et les écrits religieux; il parle, il exhorte, il lit l'Écriture quand il en peut saisir l'occasion, mais la partie continue de sa tâche, c'est la vente. Le lecteur de la Bible vend les mêmes écrits; mais vendre est la partie accessoire de son œuvre : sa mission est d'aller de maison en maison, ou d'atelier en atelier, engager des entretiens sérieux, lire le Livre, en donner les explications qui sont à sa portée et prier avec ceux qui y consentent. Grouper des personnes, former des réunions partout où cela se peut, dans les ateliers et les carrières, aux heures de repos, en plein air ou dans les habitations, pour exposer le message du salut, c'est encore sa tâche. Il fait une œuvre que le ministre de la Parole ne peut pas faire, soit parce que le temps et les forces lui manquent, soit à raison des préjugés qui lui ferment les portes. La visite du ministre compromet et intimide : on s'imagine qu'il vient pour *faire un protestant;* puis c'est un homme instruit, savant à leurs yeux, auquel ils ne sauront ou n'oseront répondre. Le colporteur ou le lecteur de la Bible est leur égal; il appartient à la classe des ouvriers ou des artisans; sa présence ne dérange point le foyer. On lui parle librement, on discute avec lui et on en prend ce que l'on veut, aussi l'accueille-t-on volontiers. Avec son sac et sa patente, le lecteur de la Bible s'introduit à peu près partout, excepté chez les riches. Hélas, en général, la richesse, les grandeurs, le bien-être même, tiennent l'Évangile à distance du cœur et de la demeure.

C'est pendant cette période que le vrai lecteur de la Bible a surgi et s'est formé. Nous avions des colporteurs qui, en ven-

dant leurs livres et pour les vendre, faisaient dans une mesure l'œuvre du lecteur de la Bible, mais c'était exceptionnellement. Les populations n'étaient pas encore préparées à cette évangélisation si directe et si personnelle, et nos colporteurs n'avaient pas non plus acquis un développement suffisant dans la connaissance de l'Écriture et la vie chrétienne. Depuis un certain nombre d'années, cette méthode est devenue un de nos moyens d'action les plus efficaces; il occupe la seconde place, il vient immédiatement après la prédication proprement dite et en est l'auxiliaire. Tel lecteur de la Bible préside de cent à cent vingt réunions par an; tel autre jusqu'à deux cent trente; le nombre de visites à domicile avec lecture, entretien et souvent prière, de chacun d'eux varie de sept cents à mille. Tel d'entre eux vend en outre jusqu'à cinq ou six cents volumes dans le cours d'une année et distribue de huit à dix mille traités.

Les colporteurs, répétons-le, font aussi cette œuvre, mais d'une manière plus restreinte et plus incomplète, par contre ils vendent davantage et parcourent le pays en tous sens, autant que possible.

L'œuvre du colportage devenait plus facile et se développait sensiblement, parce que les préjugés s'ébranlaient et se dissipaient en partie.

En 1858 et 1859, dans nombre de localités, nous apprîmes que les prêtres brûlaient toutes les Bibles et les nouveaux Testaments qu'ils pouvaient se procurer. Dans leurs prônes, au confessionnal et dans leurs visites à domicile, ils exhortaient et pressaient leurs ouailles, par leurs arguments ordinaires, à brûler ce livre béni, leur redoutable ennemi. Ils réussissaient sans nul doute dans beaucoup de cas, mais ils excitaient aussi l'attention, la fixaient sur ce livre béni et faisaient naître chez plusieurs l'envie de le lire. Ceux qui le lisaient ne manquaient pas de dire ce qu'ils voyaient et sentaient, savoir qu'on

n'y trouvait que d'admirables enseignements, que c'était bien là la parole de Jésus-Christ et de ses apôtres. Ainsi l'œuvre a grandi et s'est étendue. Pendant les six premiers mois de 1859, un colporteur vendit dans la province de Namur, six cent septante-deux exemplaires des saintes Écritures et mille cent septante-deux écrits divers. Trois ans auparavant, la vente était à peu près impossible dans cette province.

Outre les colporteurs réguliers, et recevant un salaire, nous avons eu habituellement des frères qui, munis d'une patente, colportaient dans leurs moments de loisir ; un d'entre eux, en 1859, a placé deux mille sept cent quarante-et-un traités et écrits divers, en trois mois. En 1860, six frères, en des localités différentes, prêtèrent ainsi leur concours à l'œuvre.

Le rapport annuel, publié en 1861, dit : « Jamais œuvre de colportage ne nous a présenté des faits aussi encourageants que cette année. Les préjugés contre la sainte-Écriture et contre nos publications diminuent partout et d'une manière sensible. Les colporteurs ne sont pas de simples vendeurs de livres, ils sont des évangélistes, dans la mesure de leurs dons. »

La vente était remarquable : le colporteur qui travaillait dans la province de Namur et une partie de celle du Hainaut, avait vendu dans le courant de douze mois, huit cents Bibles et nouveaux Testaments et deux mille quatre cents brochures ou livres. Dans la province de Liége, un colporteur avait placé, en six mois, neuf cent septante-six Bibles et nouveaux Testaments et cinq mille trois cent soixante-cinq brochures, livres et traités. La vente n'était point partout aussi élevée et elle ne s'est pas maintenue toujours à ces chiffres dans les lieux les plus favorables à l'œuvre.

Les Flandres ont continué à faire exception, triste exception. L'ignorance, le fanatisme et le pouvoir excessif des prêtres

ont continué à fermer presque toutes les petites villes (1) à nos colporteurs encore plus que les campagnes. Bruxelles, Gand, Anvers, Bruges, Louvain, Courtrai, ont été particulièrement visitées et nous y avons eu des colporteurs domiciliés plus ou moins longtemps.

Si nous comparons le travail du colportage accompli pendant cette période à celui des périodes précédentes, nous avons lieu d'être singulièrement encouragés et de rendre de vives actions de grâces à Dieu. Pendant les vingt années précédentes, l'activité des colporteurs a été équivalante à celle d'environ quarante-sept colporteurs travaillant *une* année ; celle de ces dix années a été équivalente à celle de quatre-vingt-onze colporteurs pendant une année. Pendant les neuf premières années, notre Société a employé *un* colporteur ; pendant les onze années suivantes, en moyenne, trois et demi par an ; pendant les dix années dont nous nous occupons, elle a employé en moyenne neuf et un dixième, sans compter les colporteurs volontaires ! Celui qui a eu l'occasion de suivre ce développement, années après années et dans ses détails mêmes, peut ajouter qu'à plus d'un point de vue l'œuvre du colportage a eu une action plus forte en même temps que plus étendue et plus *salutaire* au réveil pendant la dernière période que pendant les périodes précédentes.

Nous ne sommes point appelés à nous occuper des travaux de la Société biblique britannique et étrangère, qu'il me soit cependant permis de dire qu'elle a eu, pendant ces dix années, quatre colporteurs en activité constante en Belgique, qu'ils ont toujours marché dans une parfaite harmonie avec les nôtres. Je dois dire aussi qu'ils ont visité d'une manière plus

(1) Nous appelons petites, les villes qui comptent moins de quarante mille âmes.

complète les diverses provinces de la Belgique que nos colporteurs. Cela tient à la différence des œuvres que les deux Sociétés accomplissent. Nous devons une grande reconnaissance à la Société biblique, soit pour le concours indirect qu'elle nous a prêté en disséminant les saintes Écritures, soit pour le secours qu'elle nous a donné en nous fournissant les Livres saints. On oublie trop fréquemment que les Sociétés bibliques qui traduisent et font imprimer la Bible, sont les armuriers de la grande armée des prédicateurs et des missionnaires évangéliques de tous ordres ; si elles n'existaient pas, il faudrait *avant tout* les créer. En faisant colporter le saint Livre, elles sont encore l'avant-garde de l'armée.

LIVRE TROISIÈME

CHAPITRE PREMIER

Publications et impressions

Pendant ces dix années, la Société a fait imprimer ***deux cent vingt-huit*** écrits divers dont *cent soixante-et-un* en français et *soixante-sept* en flamand. Ces *deux cent vingt-huit* écrits ont donné un million trois mille exemplaires, renfermant *vingt-neuf millions quatre cent quatre-vingt-douze mille* pages.

La Société a en outre acheté *quatre-vingt mille deux cents* exemplaires d'écrits divers, contenant *trois millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille* pages.

Ces deux chiffres font un million quatre-vingt-trois mille deux cents exemplaires, renfermant trentre-trois millions deux cent quatre-vingt-dix mille pages. La Société a reçu, en outre, en dons CENT CINQ MILLE exemplaires d'écrits divers.

Il n'est sans doute pas nécessaire de donner une classification complète de ces nombreux écrits. Ils traitent tous de questions religieuses : appels à la repentance et à la foi, instruction, édification, apologétique et controverse.

Quelques-unes de ces publications forment des volumes, dont le plus fort est de six cent quatorze pages in-12. Deux publica-

tions périodiques y sont comprises : d'abord le *Chrétien belge*, qui a commencé à paraître en 1850 et qui donne chaque année deux cent quatre-vingt-huit pages. Il a absorbé comme supplément le *Glaneur missionnaire*.

Le *Vlaemsche evangeliebode* (le Messager évangélique flamand) a commencé en janvier 1862. Il paraît deux fois par mois, in-folio de quatre pages. Il est rédigé par les pasteurs de nos églises flamandes, comme le *Chrétien belge* est rédigé par des pasteurs de nos églises wallonnes.

Vingt de ces écrits sont des brochures, la plupart assez volumineuses. Les autres sont des traités.

Des cent soixante-et-un écrits en français, *huit* sont des publications originales composées par des pasteurs et évangélistes de la Société. Le *Chrétien belge* est compris dans ce chiffre (1).

Plusieurs de ces brochures et traités sont des traductions de l'anglais.

(1) En voici les titres :

Comment priez-vous? 1858, 32 pages in-32. — *Conversations pastorales au sujet de la Sainte-Cène.* 1860, 79 pag. in-32. — *L'intégrité bénie.* 1860, in-32, 13 pages. Ces trois traités ont été écrits par M. E. Panchaud.

Appel sérieux et charitable aux mères de familles de Wasmes, par A. Lefèvre. 1859, in-24, 9 pages.

L'Invocation des saints condamnée au tribunal de l'Écriture sainte et des anciens Pères de l'Église, par C. J. Ledoux. 1858, in-18, 100 pages.

L'Infaillibilité papale prise en manifeste et flagrant délit de mensonge, ou le dogme de l'Immaculée conception cité et condamné au tribunal de l'Histoire et des Pères. 1858, in-12, 614, pages, par Louis Durand.

Confession de foi des églises réformées wallonnes et flamandes, accompagnée d'une Lettre à Philippe III *et de la Remontrance aux Magistrats belges.* 1862, in-8, 48 pages.

Quelques écrits composés par des membres de la Société ont été publiés à leurs frais. Le seul de quelque importance est l'*Histoire de la Réformation de l'ancien pays de Liége*, par D. Lenoir. 1862, in-12, 405 pages.

Les soixante-sept publications en langue flamande sont des traités à l'exception de trois ou quatre; la plupart ont été écrits par MM. les pasteurs Van Schelven, Van Eelde, Eggenstein et Haksteen. Ces soixante-sept écrits ont donné *trois cent treize mille* exemplaires, renfermant *sept millions cent quarante-et-un mille* pages.

Les dépenses se sont élevées, en chiffres ronds, à 65,200 fr. La *Société des Traités religieux* de Londres a fourni des subsides montant à 31,643 francs. La *Société des Traités* de New-York a envoyé en diverses fois la somme de 4,263 francs.

Plaçons sous forme de tableau comparatif les chiffres des publications et impressions de la Société, pendant les trois périodes qui forment les trente premières années de son existence (1).

	Écrits : en français	en flamand	exemplaires	pages.
Du 16 nov. 1837 au 31 déc. 1847,	84	40	350.950	12,000.000
Du 1er janv. 1848 au 30 juin 1858,	72	35	260,000	12,860,000
Du 1er juillet 1858 au 30 juin 1868,	161	67	1,083,200 (2)	33,290,000
Totaux pendant ces trente années,	317	142	1,694,150	58.150.000

La Société a donc fait imprimer quatre cent cinquante-neuf écrits, dont trois cent dix-sept en français et cent quarante-deux en flamand.

Il faut remarquer qu'un nombre assez important des écrits publiés en français l'ont été aussi en flamand. Mais il ne faut pas oublier non plus que de ces quatre cent cinquante-neuf écrits, un nombre très-considérable ont obtenu deux, trois et même quatre éditions, que le *Chrétien belge* a paru pendant environ dix-neuf ans durant cette période de trente ans, et le *Vlaemsche évangeliebode* pendant six ans et demi.

(1) Pour être parfaitement exact, il faudrait dire trente ans et sept mois.

(2) Ne sont pas compris dans ce chiffre les écrits reçus en don et qui montent à cent cinq mille exemplaires. — Je les ferai rentrer dans le mouvement du dépôt.

CHAPITRE II

Dépôt

Le mouvement du dépôt a été trois fois plus considérable pendant ces dix années que pendant la période décennale précédente : il était entré du 1er janvier 1848 au 30 juin 1858, trois cent septante-trois mille quatre cents exemplaires d'écrits divers. Du 1er juillet 1858 au 30 juin 1868, il est entré : un million deux cent quatre-vingt-onze mille trois cent soixante-dix exemplaires.

Il était sorti du dépôt du 1er janvier 1848 au 30 juin 1858, deux cent soixante-dix mille deux cent trente exemplaires; il en est sorti du 1er juillet 1858 au 30 juin 1868, un million vingt mille cent quatre-vingt-neuf exemplaires (1).

Cet accroissement si considérable n'est pas dû à une augmentation importante de la vente des ouvrages qui appartiennent au dépôt, mais bien à la distribution gratuite. Nous n'avons pas pu savoir exactement quel a été la distribution gratuite des traités dans les périodes précédentes, parce que, dans les inventaires, elle n'a pas été distinguée de la vente. De 1848 à 1858, la distribution gratuite n'a guère dépassé le chiffre

(1) Au 1er juillet 1868, il restait par conséquent en magasin deux cent septante-et-un mille cent quatre-vingt-un exemplaires d'une valeur nominale de fr. 23,996-15.

de deux cent mille, tandis que pendant cette dernière période décennale, elle a atteint le chiffre de neuf cent quatre mille trois cent quarante exemplaires, d'une valeur nominale de 37,764 francs.

Quelle est la cause de cet accroissement si considérable qu'il semble avoir quelque chose d'anormal? L'extension du champ de travail et surtout le développement du zèle chez les membres des églises. Que le Seigneur fasse croître ce zèle et accorde aux chrétiens évangéliques l'insigne privilège de couvrir la Belgique de ces petits *messagers de miséricorde* appelés *traités*.

Les dépenses du dépôt sont distinctes de celles des publications. Elles se sont élevées à.	fr.	35,680
Si à ces dépenses, nous ajoutons celles du chapitre publications qui ont été de. . . .	»	65,200
Nous arrivons à une somme de.	»	100,880

La vente et les abonnements ont rapporté 32,390 francs.

Quant au mouvement du dépôt de 1838 à 1868, nous ne pouvons le donner qu'approximativement pour les raisons que nous avons déjà mentionnées.

L'entrée a dépassé le chiffre de.	1,932,100 ex.
Et puisqu'il restait en magasin au 1er juillet 1868	271,181 ex.
la sortie a dû dépasser	1,668,100 ex.

Pendant les vingt premières années, la Société a dépensé pour cette branche de ses travaux 103,080 francs et, pendant les dix dernières années dont nous nous occupons, elle a dépensé 100,880 francs. (1)

(1) La valeur de la distribution gratuite n'est point comprise dans ces chiffres.

Pendant ces trente années, les subsides de la Société des traités religieux de Londres se sont élevés à 58,657 francs e ceux de la Société de New-York à 19,709 francs.

Il ne faut point oublier qu'aucune dépense pour le colportage ne figure dans les chiffres que nous venons de donner.

Les opérations de la *Librairie* sont entièrement distinctes de celles du dépôt. Les ouvrages mis en circulation par le commerce même de la Librairie se distinguent complètement de ceux de notre dépôt.

Il n'est peut-être pas superflu de faire remarquer encore que les Bibles et les Nouveaux Testaments qui ont été mis en circulation par la Société évangélique, ne figurent jamais dans nos chiffres. La raison en est que tous les Livres saints nous sont fournis par la Société biblique britannique et étrangère, qui les fait figurer dans ses rapports. Si la Société évangélique les donnait à son tour dans ses publications, ils feraient double emploi. On ne trouvera pas mauvais cependant, que nous saisissions cette occasion pour constater qu'au 30 juin 1868, cette noble et généreuse Société avait mis en circulation, en Belgique, trois cent vingt-cinq mille trois cent vingt-deux exemplaires de Livres saints.

CHAPITRE III

Librairie

Cet établissement, dont nous avons parlé avec détails page 245 et suivantes, a marché d'une manière satisfaisante. En 1868, son solde actif était de plus de 12,000 francs. Malheureusement l'*agent* avait l'incorrigible habitude de faire des commandes trop considérables, en sorte que, à la date mentionnée, il se trouvait en magasin pour plus de dix huit mille francs de marchandises invendues, côtées aux prix de facture.

Des personnes qui n'ont jamais pu comprendre l'importance d'une librairie religieuse qui n'existe point en vue du lucre, mais uniquement pour contribuer à l'avancement du règne de Dieu, ont fatigué le comité administrateur de leurs observations inintelligentes. Le comité (au moins la majorité), ne s'en était nullement inquiété. Mais en 1868, la *Librairie* avait vingt ans d'existence; elle avait traversé quelques rudes épreuves et cependant elle s'était maintenue, elle s'était développée et avait prospéré. Il était parfaitement constaté qu'elle présentait des résultats satisfaisants au point de vue commercial. Il parut donc au comité qu'il pouvait s'en dessaisir. Il s'agissait seulement d'imposer à la personne qui la reprendrait des conditions qui sauvegardassent les intérêts de l'œuvre que nous voulions poursuivre. Deux de ces conditions seulement étaient importantes. Il fallait d'abord que la librairie n'exposât

en vente aucun ouvrage d'une morale relâchée, ni aucun ouvrage qui attaquât les doctrines ou les faits fondamentaux du christianisme. Le comité se réserverait d'ailleurs de juger des écrits inadmissibles. La seconde condition imposerait à l'acquéreur l'obligation de loger convenablement notre dépôt, de faire régulièrement les expéditions à la province, soit pour la vente des colporteurs, soit pour la distribution gratuite, et d'exposer constamment nos ouvrages à la vitrine. Le comité continuerait, à payer 2,500 francs par an pour la tenue et l'administration de ce dépôt.

Il se présenta deux amateurs. Le comité donna la préférence à l'agent qu'il employait, quoique ses offres fussent inférieures à celles de son concurrent. Il lui remit les marchandises qui appartenaient à l'établissement, à environ soixante pour cent de remise sur le prix de facture. C'était certainement des conditions extrêmement avantageuses pour l'acquéreur : c'était de la marchandise livrée à quinze pour cent du prix fort. (1)

Cette vente fut une opération extrêmement malheureuse. Les conditions imposées à l'acheteur ne furent point remplies. Mais ceci n'appartient plus à l'époque dont je m'occupe (2).

(1) C'est-à-dire que l'acquéreur payait 15 fr. ce qu'il revendait 100 fr.; mais il va sans dire qu'il y avait des marchandises qui n'avaient plus de valeur et d'autres qu'il fallait vendre à prix réduit.

(2) Nous sommes en 1875. Je puis donc dire qu'il y a cinq ans, la Société a dû fonder une nouvelle librairie, sise rue Duquesnoy, 7, à Bruxelles. La liquidation des comptes du dépôt qu'il avait confié à l'acquéreur de sa librairie en 1868, lui a occasionné une perte d'environ *huit mille francs.*

LIVRE QUATRIÈME

CHAPITRE PREMIER

Finances

Les dépenses ont considérablement augmenté pendant cette période, l'œuvre ayant pris beaucoup d'extension. Ainsi pendant la période décennale précédente, les dépenses pour les églises et stations s'étaient élevées à 312,085 francs. Pendant celles-ci, elles ont monté à 632,321 fr.; elles ont ainsi plus que doublé. Cela se conçoit aisément : en 1848, la Société possédait dix églises et stations ; en 1858, elle en possédait dix-sept, si nous comptons l'église de langue française à Bruxelles pour deux puisqu'elle avait deux congrégations ; en 1868 elle en avait vingt.

L'œuvre du colportage ayant pris également beaucoup d'extension, les dépenses qu'elle occasionnait ont doublé : elles ont été de 43,211 francs pendant les dix années précédentes ; elles se sont élevées à 92,464 francs pour ces dix dernières années.

Les fonds sont arrivés à la caisse sans trop de difficultés. Le devoir des membres des églises, en ce qui concerne le soutien matériel du culte a été toujours mieux compris; les collectes

ont été plus productives presque partout. De 1848 à 1858, la Société a recueilli en Belgique, non compris les *écolages*, 114,175 francs; de 1858 à 1868, elle a recueilli en Belgique 257,990 fr. Sans doute, cet accroissement si considérable n'est pas dû entièrement au développement de la libéralité, puisque le nombre des églises et des stations a doublé pendant ces vingt années.

C'est toujours de la Grande-Bretagne que sont venus les principaux secours; après la Grande-Bretagne, la Hollande, puis l'Amérique, comme on le verra par le tableau que nous allons placer à la fin de ce chapitre.

En 1867, la Société a perdu le plus généreux de ses soutiens au point de vue financier, M. John Henderson de Park (près de Paisley, Écosse). Voici ce que le *vingt-neuvième* rapport de la Société en dit (page 43) :

« Depuis plus de vingt ans, il était un de nos souscripteurs réguliers. Il est telle année où nous avons reçu de lui, pour diverses branches de nos travaux et pour la construction de chapelles plus de 40,000 fr. Chaque année ses dons pour nos œuvres montaient de 10 à 15 ou 16,000 fr. Il aimait à fournir à ceux de nos jeunes gens pieux qui désiraient se consacrer au saint ministère, les ressources dont ils avaient besoin pour faire leurs études. Nous avons appris avec une vive reconnaissance que, par ses dispositions testamentaires, il a fait un legs de 50,000 fr. à notre Église.

» Mais ce qui était plus édifiant chez M. John Henderson que sa grande libéralité, c'est la modestie, la simplicité, la candeur et la noblesse qui accompagnaient tous ses dons. « Sa charité ne faisait point de difficulté. » Nous ne nous sommes jamais aperçus qu'il ait voulu rappeler d'une manière quelconque ou faire sentir à un degré quelconque qu'il *donnait*.

« La mémoire du juste sera en bénédiction. » La mémoire de

M. John Henderson sera en bénédiction dans nos églises de génération en génération. »

Les deux cinquièmes du legs fait par M. John Henderson furent absorbés par le déficit que présentèrent les comptes le 30 juin 1868.

Des tableaux des recettes et des dépenses étaient destinés à être ajoutés en appendice à ce volume. Ils renfermaient les dépenses de chacune des branches de l'œuvre, pour chaque exercice, et les dons venus, chaque année, des divers pays qui ont soutenu la Société, les recettes faites, chaque année, par les écolages et la vente des ouvrages du dépôt. Mais ces tableaux sont étendus et présentent une multitude de chiffres, qui n'intéresseraient probablement que quelques amateurs. Le résumé de ces tableaux, donnant le chiffre de trois périodes décennales, suffira et ne chargera pas la mémoire d'un trop grand nombre de chiffres. Le voici :

Recettes faites par la Société de 1838 à 1868

Périodes.	Grande-Bretagne.	Belgique.	Hollande.	Amérique.	Allemagne.	Suisse.	France.	Danemark.	Ecolages.	Vente.	Totaux.
1838-1848	173,593 10	41,306 27	65,363 99	9,781 »	10,231 32	12,260 59	617 50	» »	7,393 93	14,734 80	335,282 50
1848-1858	273,483 45	114,175 65	70,982 99	70,580 26	19,046 23	18,401 91	902 10	1,319 36	25,573 41	29,756 45	624,221 81
1858-1868	508,658 02	257,990 51	114,502 23	55,895 36	27,939 13	15,994 36	3,227 10	» »	63,087 95	71,214 52	1,118,509 18
Totaux	955,734 57	413,472 43	250,849 21	136,256 62	57,216 68	46,656 86	4,746 70	1,319 36	96,055 29	115,705 77	2,078.013 49

Dépenses faites par la Société de 1838 à 1868

Périodes.	Frais des églises et stations.	Frais des écoles.	Publications et Dépôt.	Colportage.	Frais généraux.	Totaux.
1838 à 1848	147,691 24	73,857 33	49,970 20	13,506 52	48,529 22	333,554 51
1848 - 1858	312,085 67	110,758 62	82,353 10	43,211 28	75,167 53	623,576 20
1858 - 1868	632,321 65	119,846 06	138,917 05	92,464 22	106,082 43	1,091,631 41
Totaux.	1,092,098 56	304,462 01	(1) 271,240 35	149,182 02	231,779 18	2,048,762 12

(1) Ce chiffre comprend la valeur nominale de la distribution gratuite.

CHAPITRE II

Immeubles servant à la célébration du culte

En 1868, la Société était censée *posséder dix-sept* immeubles ; elle aurait dû en *posséder dix-neuf.* On se rappelle comment elle fut dépouillée de la chapelle érigée par le marquis d'Aoust. Lorsque le troupeau de Biez eut émigré en Amérique, la petite chapelle qu'il avait construite, devint la propriété de la personne qui avait donné le terrain. Cette personne ne parut pas s'apercevoir qu'elle s'emparait d'un immeuble qui ne lui appartenait pas. La Société ne put rien faire pour s'opposer à cette spoliation : comme je l'ai dit, elle est censée *posséder* ses immeubles, mais elle ne les *possède* pas devant la loi, grâce à une déplorable lacune de notre législation.

Jusqu'à ce jour ; les églises libres ne peuvent rien posséder comme corps ou personne morale ; elles sont obligées de confier leurs chapelles à des propriétaires *fictifs*, qui, quoique fictifs, ont *seuls* les droits de propriétaires devant la loi. Pourquoi en est-il ainsi : parcequ'elles ne font peser aucune charge sur l'État ! Si elles grevaient le budget de l'État, le gouvernement protégerait les immeubles qui leur servent de lieu de culte ; comme elles ne *lui coûtent rien*, il leur refuse ce qu'il accorde volontiers aux églises qui ont part au budget. C'est étrange, c'est injuste, mais c'est ainsi !

La Constitution qui a proclamé l'ÉGALITÉ des cultes, n'établit aucune différence entre les cultes salariés et les cultes non salariés par l'Etat. Aucun homme sérieux n'a élevé de doutes sur ce point jusqu'à ce jour.

Personne ne pensera sans doute que les églises qui renoncent à se prévaloir de l'art 117 de la Constitution, en ce qui concerne les traitements de leurs ministres, méritent, par là même, que l'État refuse de leur garantir la jouissance des édifices qui sont nécessaires à la célébration du culte et qu'elles construisent d'ailleurs à leurs propres frais.

Tous les citoyens sont égaux devant la loi. Mais voici toute une catégorie de citoyens qui payent les *impôts* et fournissent leur *quote part* des subsides que l'État accorde à divers cultes. Ils demandent simplement que la loi leur garantisse la jouissance des modestes édifices où ils se rassemblent pour adorer Dieu selon leur conscience. Peut-on repousser leur demande?... Si on la repoussait, on ne pourrait le faire que pour le seul motif que ces citoyens ne FONT PESER AUCUNE CHARGE sur la caisse de l'Etat, bien qu'ils y versent leurs contributions! Car si des églises évangéliques libres sollicitaient du gouvernement une part au budget des cultes, la plupart d'entre elles verraient leur demande favorablement accueillie; on peut en être certain, si l'on en juge d'après ce qui s'est passé jusqu'à ce jour. La jouissance de leurs immeubles leur serait alors immédiatement garantie par la loi.

Et la LIBERTÉ des cutes, ne reçoit-elle pas une grave atteinte par la position qui est faite aux églises qui renoncent à la subvention de l'État?

Voilà des citoyens qui, sous l'égide de la Constitution, se sont groupés en société pour offrir à Dieu leur culte en commun. Ils se sont imposés de lourds sacrifices pour ériger une modeste chapelle, sans laquelle ils ne peuvent jouir de la liberté

que leur accorde la Constitution. Au bout de quelques années cette chapelle leur est enlevée.....

Où célébreront-ils leur culte?

On ne leur dira pas pour les consoler qu'ils sont libres de se faire construire une autre chapelle? Ce serait une cruelle ironie. Ainsi, par la spoliation dont ils sont la victime, la liberté des cultes devient illusoire pour eux.

Pourquoi y aurait-il deux poids et deux mesures?

Si l'État croit devoir étendre son manteau protecteur sur les *biens*, capitaux et immeubles, des cultes qu'il dote généreusement, comment pourrait-il, *sans injustice* refuser d'étendre aussi sa protection sur les simples *lieux du culte* des citoyens qui ne grèvent pas le budget pour le traitement de leurs pasteurs? La protection et les privilèges sont prodigués aux églises salariées par l'État, le gouvernement, la province et la commune fournissent, dans une foule de cas, les édifices nécessaires à la célébration de leur culte, ou consentent à en être les propriétaires; elles ne sont donc nullement exposées à en perdre la jouissance. Naturellement rien de tout cela ne se fait pour les églises non inscrites au budget. Elles ne peuvent donc conserver la jouissance de leurs locaux que si l'État leur accorde la faculté de les posséder en qualité de personne morale. Actuellement, la loi ne protège pas leurs immeubles, loin de là, elle en exige, en certains cas, la *spoliation*. Le mot spoliation n'est point excessif. Prenons le cas d'une faillite : tous les juges savent, aussi bien que le public, que le failli n'a donné que 10 ou 20 francs, ou moins encore, pour la construction ou l'acquisition de cette chapelle; néanmoins, comme il en est, devant la loi, le propriétaire ou un des propriétaires, ils ordonnent que l'immeuble soit vendu au bénéfice des créanciers! Un tuteur sait fort bien que le père de ses pupilles n'était que propriétaire ou co-propriétaire *fictif* de cette autre chapelle; il

est néanmoins obligé de s'en emparer au profit de ses pupilles.

C'est un vol, mais la loi l'ordonne! Est-ce donc être trop exigeant que de demander que de pareils abus soient corrigés?

Les églises, les chapelles, les lieux du culte en général sont de fait et dans l'intention de ceux qui les érigent, des propriétés publiques. N'est-ce pas le devoir du législateur d'empêcher que ces propriétés publiques ne soient détournées de leur usage et ne deviennent, par spoliation, des propriétés particulières?

Nous n'avons pas rencontré un juriste, ni un membre des chambres législatives, ni même un ministre qui n'ait reconnu qu'il y a là une espèce de déni de justice qu'il faut réparer. Mais on ne se presse pas de le faire.

Si la jouissance de nos chapelles pouvait être garantie, par la loi, aux congrégations pour lesquelles elles sont construites, on en eût certainement construit davantage, et toutes celles qui sont hypothéquées seraient entièrement dégrevées.

Mais quels sont les vrais propriétaires de ces immeubles, construits avec des offrandes volontaires, recueillies dans le pays et hors du pays? Il est bien incontestable que ce ne sont pas les collecteurs, qu'ils soient pasteurs, évangélistes ou simples frères, car pas *un* donateur n'a fait son offrande au profit du collecteur ou pour lui créer un revenu! Ce que tout donateur veut, c'est qu'un édifice quelconque soit érigé pour que l'Evangile y soit fidèlement et perpétuellement annoncé, et qu'il soit ouvert à tous ceux qui voudront y entendre le message du salut de génération en génération. C'est donc pour la congrégation que Dieu rassemblera là, d'année en année, que l'édifice est construit, et en conséquence il appartient à la congrégation, sans que toutefois la congrégation ait le droit d'en changer la destination. Donc les propriétaires que la loi reconnaît, ne sont que des propriétaires nominaux, que ce soit eux mêmes ou

d'autres qui aient collecté les fonds et dirigé les constructions. Ils n'ont d'ailleurs point fait ce travail à leurs dépens : les collecteurs reçoivent un traitement ou des honoraires, et leurs frais de voyage leur sont remboursés. Il y en a sans doute dont la fortune personnelle permet de refuser des honoraires, mais cela ne leur crée pas un droit. Se prévaloir de sa qualité de propriétaire nominal pour enlever à une congrégation l'usage de son lieu de culte, de sa chapelle, c'est poser un acte malhonnête.

Les congrégations de la Société évangélique, comme corps, ont créé un droit commun en sacrifiant une portion de leurs droits individuels. C'est ainsi que se forme une société quelconque. Or, pour mieux se garantir la jouissance de leurs chapelles, elles ont reconnu au synode seul le droit d'en disposer. C'est pourquoi la Société est considérée comme le propriétaire des immeubles, appelée à veiller sans cesse à leur conservation.

Nous avons eu l'occasion de mentionner tous les immeubles de la Société, sauf deux chapelles, qui ont été construites avant que les congrégations auxquelles elles étaient destinées, fissent parties intégrantes de la Société évangélique. D'abord la chapelle du boulevard de l'Observatoire, à Bruxelles, construite en 1837, par M. Ph. Boucher, avec les fonds qu'il avait collectés pour cela. Il en était devant la loi, le propriétaire, le propriétaire nominal, comme tous les autres propriétaires de nos immeubles. En 1844, la congrégation du Boulevard s'unit à la Société évangélique pour travailler de concert avec elle, et, en 1854, elle devint partie intégrante de l'Église chrétienne missionnaire belge ou Société évangélique.

La chapelle de la rue Belliard, à Bruxelles, a été construite par M. Panchaud, et inaugurée en mai 1851. La congrégation

qui s'assemblait dans cette chapelle devint partie intégrante de la Société en 1854.

Ces deux chapelles devinrent ainsi des propriétés appartenant moralement à la Société.

Voici les quinze autres immeubles :

A Wasmes, une chapelle. Le premier bâtiment, construit en 1850, étant devenu trop petit, fut vendu et un autre fut élevé en 1868.

A Sprimont, une chapelle construite en 1848 et un presbytère en 1858.

A Charleroi, une chapelle inaugurée en juin 1851, contenant un logement pour le pasteur.

A Jumet, une maison contenant une maison de culte et une salle d'école, acquise en 1853.

A Lize-Seraing, un grand bâtiment contenant une chapelle, une salle d'école et un logement pour le pasteur, achevé en 1853.

A Nessonvaux, une maison, une chapelle, une salle d'école ; 1856.

A Liége, une vaste chapelle inaugurée en 1859.

A Anvers, une maison et une chapelle ; 1860.

A Beaumont, une maison avec salle pour le culte ; 1862.

A Chératte, une maison ; 1863.

A Frameries, une chapelle ; 1863.

A La Louvière, une chapelle inaugurée le 25 décembre 1863.

A Gand, une maison et une chapelle ; 1865.

A Grivegnée-Chênée, une maison contenant une salle pour le culte et un logement pour pasteur. Construction commencée en 1867.

A Taintégnies, une chapelle commencée en 1868.

Les immeubles de la rue Belliard, à Bruxelles, d'Anvers, de Beaumont, de Frameries, de La Louvière, de Gand et de Grivegnée sont grevés d'hypothèques.

CHAPITRE III

Révision de la Constitution et des Règlements

En 1865, le synode chargea une commission de préparer un projet de révision de la constitution, du règlement organique et du règlement intérieur du synode.

La commission, après avoir consulté tous les consistoires, présenta son travail au synode de 1866. Les modifications qu'elle proposait furent soumises à une assez longue discuscion; elles furent cependant adoptées avec d'insignifiants amendements. Ces modifications n'ont rien changé aux principes admis en 1849; mais elles leur ont donné une expression plus rationnelle et en ont fait une application complète. Les anomalies que nous avons signalées pages 165 et suivantes, ont toutes disparu. Le règlement organique a apporté des améliorations importantes à la définition des droits et des devoirs des congrégations; il a fixé la position des *évangélistes*, et déterminé la marche à suivre pour fonder des écoles et construire des chapelles.

Le règlement intérieur du synode, et celui qui concerne l'imposition des mains, n'ont pas été modifiés.

Le lecteur trouvera à l'appendice la constitution et les règlements tels qu'ils ont été votés en 1866. Il pourra s'il le désire, les comparer à ceux qui ont été établis en 1848 et que nous avons insérés pages 159 et suivantes.

CHAPITRE IV

Administration

Le champ de travail s'étant étendu, l'œuvre ayant pris un grand développement, la tâche du comité administrateur a été beaucoup plus considérable pendant cette période que pendant la précédente. Heureusement aucune difficulté grave ne vint gêner la marche des affaires. La confiance réciproque et l'amour fraternel qu'un christianisme sincère et vivant produit toujours, faisaient régner une harmonie complète entre les divers corps de la Société ; le synode, le comité administrateur, les conseils sectionnaires et les consistoires. Aussi, chaque année, tous les membres du comité administrateur étaient réélus, par le synode, au premier tour du scrutin (1).

Le comité fit une perte sensible en 1862. M. Ed. Panchaud, fatigué par un long et pénible ministère, donna sa démission de pasteur de l'église-unie, à Bruxelles, et se retira en Suisse. Il avait été pendant plus de quatre ans secrétaire actif puis secrétaire honoraire (2). Il avait été membre de l'administration

(1) Le synode ajouta aux membres qui en 1858 formaient le comité, MM. le Dr de Faye, Ch. Loisel et C. L. Trivier, ancien pasteur (en 1862), M. C. de Faye (en 1865), qui avait succédé à M. Panchaud comme pasteur, à Bruxelles, et enfin en 1868. MM. Pagny et Ch. Graeffe.

(2) De 1839 à 1847.

pendant environ dix-neuf ans. Il était initié aux diverses branches des travaux de la Société. Il connaissait parfaitement les difficultés de l'œuvre et en comprenait les exigences. Au besoin le secrétaire général trouvait en lui un concours intelligent et empressé.

Cette même année, 1862, le comité administrateur eut également le chagrin de voir partir MM. Jaccard, pasteur à Jumet, et D. Lenoir, pasteur à Nessonvaux. M. Jaccard était entré au service de la Société en 1844, et avait déployé un dévouement et une grande activité dans l'exercice de son ministère. La fatigue l'obligea à la retraite. M. D. Lenoir était au service de la Société depuis 1851. Son enseignement public et particulier, empreint d'une piété et d'une connaissance de l'Écriture sainte remarquables, offraient une nourriture solide au troupeau qui lui était confié. Il avait cru devoir accepter un appel de l'église libre de Sainte-Foy (France).

Le départ simultané de ces trois collègues fit éprouver de vifs regrets, non-seulement aux troupeaux qui perdaient des pasteurs aimés et estimés, mais aussi au comité administrateur et au synode. Leur souvenir est demeuré vivant parmi nous, et ils ont conservé une active sympathie à la Société et à l'œuvre qu'elle fait.

Vers la fin de cette période, le comité perdit encore le concours actif d'un de ses plus utiles et de ses plus anciens membres, M. F. Winand, qu'une maladie douloureuse retenait dans son cabinet et empêchait ainsi de se rendre à nos séances. En 1845, M. Winand était à la tête du mouvement qui groupait une congrégation autour de l'Évangile, à Nessonvaux. Plus tard, ce fut à son initiative qu'on dût l'acquisition d'une maison, la construction d'une chapelle et la fondation d'une école, dans cette même localité. Il prenait un intérêt cordial et intelligent à toutes les questions dont le comité avait à s'occuper.

Les œuvres dûes à l'initiative du comité administrateur se sont trouvées naturellement sur notre route, à l'exception d'une qui a assez d'importance pour que nous ne la passions pas sous silence, c'est la Caisse des orphelins.

« Dans le mois de janvier 1864, une circulaire fut adressée aux consistoires par le secrétaire général de la Société; elle posait un certain nombre de questions, par exemple : « Est-il nécessaire ou désirable de fonder une caisse générale pour le soutien des orphelins ou d'ériger une maison d'orphelins? » « A qui la direction de cette œuvre serait-elle confiée? etc.» La plupart des consistoires répondirent et donnèrent leur préavis. Le secrétaire général présenta au synode un rapport qui exposait et discutait les questions posées et les réponses faites et qui concluait par la proposition suivante :

1° Il sera nommé, au scrutin secret, avant la fin de la session, un conseil de sept membres, résidant à Bruxelles, choisis dans le synode ou hors du synode.

2° Ce conseil se mettra immédiatement à l'œuvre, soit pour recueillir des dons et souscriptions, soit pour pourvoir à l'éducation d'orphelins ou d'enfants abandonnés.

3° Ce conseil préparera un plan d'opérations, un règlement général pour tout ce qui concerne cette œuvre. Ce travail sera envoyé aux membres du synode un mois avant la session annuelle de 1865, et sera discuté dans la dite session.

4° Ce conseil s'organisera comme il le jugera convenable; il pourra se faire aider par d'autres frères et par un comité provisoire de Dames, mais toujours sous sa responsabilité.

5° En sa session annuelle de 1865, le synode entendra un compte-rendu complet, présenté par le conseil; il prolongera le mandat de celui-ci, lui adjoindra quelques membres, s'il le juge bon, ou le renouvellera entièrement. — Les membres sortants sont rééligibles. »

Une discussion assez longue et très-sérieuse s'engagea sur cette importante proposition, qui fut acceptée par le synode à une majorité considérable.

L'année suivante, le synode, sur la proposition du conseil de la caisse des orphelins, prit les résolutions suivantes:

« L'assemblée, ayant entendu le rapport du conseil chargé d'organiser une caisse pour l'entretien et l'éducation d'orphelins ou d'enfants abandonnés, décide:

» 1° Une caisse pour le soutien d'orphelins ou enfants abandonnés est créée par les souscriptions et dons recueillis ou promis à cet effet et mentionnés dans le rapport entendu.

» Cette caisse sera alimentée par les mêmes moyens qui ont été employés pour la créer et par les intérêts des fonds confiés à l'administration du conseil.

» 2° Une maison d'orphelins sera établie à Bruxelles, ou dans les environs, aussitôt que la bonne Providence nous aura fait trouver les fonds nécessaires. — Tous les dons faits pour la construction d'une maison d'orphelins seront réservés pour être employés conformément aux intentions des donateurs.

» 3° L'administration de cette caisse et la direction des collectes qui doivent la soutenir, sont confiées à un conseil composé de sept membres, résidant à Bruxelles. Le comité administrateur les choisit, au nom du synode, par la voie du scrutin.

» 4° Jusqu'à ce qu'un orphelinat puisse être érigé, le conseil est autorisé à se charger d'orphelins ou d'enfants abandonnés, qu'il placera dans des familles ou dans des orphelinats, selon qu'il le jugera convenable.

» 5° Le budget des dépenses pour l'année, qui commencera au 1er septembre prochain et finira le 31 août 1866, ne pourra dépasser la somme de 800 fr. Chaque année, le synode fixera le budget des dépenses, après avoir entendu le rapport et le préavis du conseil.

» 6° Cette institution (la Caisse, ou l'Orphelinat si Dieu permet qu'il soit établi) est fondée pour les besoins de nos églises d'abord ; mais le conseil acceptera des orphelins qui lui seront présentés par des membres d'autres dénominations religieuses, telles que l'église anglicane, les églises libres ou unies à l'État, dans le pays ou ailleurs, lorsque les personnes qui les présenteront s'engageront à pourvoir à la pension. En tout cas, le conseil est autorisé à se charger, autant que ses ressources le lui permettront, d'enfants appartenant à d'autres communions ou à d'autres nationalités.

» 7° Il n'est concédé ni droit, ni privilèges aux souscripteurs autres que ceux mentionnés à l'article 6, mais les enfants de parents qui auront régulièrement payé une cotisation annuelle, jouiront de la priorite d'admission sur ceux dont les parents n'auront pas payé de souscription annuelle. »

Nos églises répondirent promptement à l'appel que le conseil d'administration de la caisse leur adressa. Le comité de Dames collectrices, à Bruxelles, déploya beaucoup de zèle. Les fonds arrivèrent, des orphelins et des orphelines furent présentés. Les premiers étaient mis en pension à l'orphelinat de Lemé, les secondes à celui de Sedan. Ceux qui appartenaient à la langue flamande, garçons ou filles, étaient envoyés à Nimègue. Le conseil d'administration fournissait le trousseau, payait les frais de voyage et la *pension entière*, en se réservant la faculté de retirer ses pensionnaires quand il le jugerait convenable. En 1868, il avait à sa charge quatorze enfants. Son budget de dépenses était de 3 à 4,000 francs.

Les fondateurs de cette œuvre, et d'autres amis avec eux, persévéraient à demander au Seigneur de leur faire trouver les moyens d'établir une maison d'orphelins et d'orphelines, où les deux langues (le français et le flamand) seraient ensei-

gnées. Quelques Dames recueillaient des dons spécialement pour cet objet. M[lle] L. W. alla collecter en Angleterre et ses efforts furent bénis. Chaque année, le fonds de réserve augmentait; il était au 30 juin 1868 de plus de 9,000 fr. On sentait que le moment approchait où le « Père des orphelins » accorderait cette maison si vivemeent désirée (1).

L'œuvre de ces trente années est incontestablement d'une grande importance. Quelle somme de lumière n'a pas été répandue au milieu de nos populations, par les deux millions (2) d'exemplaires d'ouvrages religieux colportés et disséminés dans presque tout le royaume! Des centaines de milliers d'âmes ont entendu le message du salut, par les prédications en plein air sur les cimetières, dans les vergers, sur les places publiques et dans les rues; par l'enseignement donné dans les chapelles et les salles de culte, dans les maisons et dans les ateliers. Des milliers d'enfants ont reçu de saines notions religieuses et morales dans les écoles de la semaine et les écoles

(1) Cinq ans plus tard, le conseil d'administration, généreusement aidé par une sœur de l'église de Bruxelles, achetait un immeuble, chaussée d'Alsenberg, à Uccle, lez-Bruxelles : une maison avec dépendances et jardin, pouvant recevoir aisément quarante enfants. Elle a été parfaitement appropriée à sa destination. Actuellement (juin 1875) vingt-six enfants y reçoivent des soins intelligents, affectueux et empreints d'une vivante piété.

(2) Ajoutez à cela les trois cent vingt-cinq mille exemplaires de Livres saints sortis du dépôt de la Société biblique.

du dimanche. Le caractère moral de milliers d'adultes a été formé à l'école de l'Évangile. Plus de vingt églises, petites ou grandes, ont été créées par la conversion de catholiques romains, et dans plus de trente lieux divers, des âmes sérieuses se sont groupées autour de la Bible pour s'instruire et « adorer Dieu en esprit et en vérité! »

Le public a appris deux choses importantes, qu'il ignorait complètement : la première, que l'église romaine est absolument incapable de justifier ses doctrines ou ses pratiques en face de l'histoire des premiers siècles et bien moins encore en face de l'Évangile.

La seconde chose que le public a apprise, c'est que les missionnaires protestants enseignent les doctrines et la morale de l'Évangile, et que cette morale est la plus pure, la plus élevée qu'il soit possible d'imaginer.

Ces résultats sont d'une grande valeur. Ils ont été obtenus de la bénédiction de Dieu par un petit nombre d'ouvriers et de faibles ressources.

On est porté cependant à se demander pourquoi les succès de la Société n'ont pas été plus grands, sous le rapport numérique, dans les endroits qui ont été évangélisés avec soin pendant trente années et où des églises importantes ont été formées? Pourquoi des milliers de personnes n'ont pas passé en masse au protestantisme? Ce n'est pas ici le lieu de traiter en détail et à fond cette question ; il suffira d'ailleurs de rappeler quel était le caractère religieux et moral de la Belgique. Ce caractère n'a fait que s'accentuer ces dernières années.

On peut diviser la nation en deux classes, qui à leur tour se subdivisent naturellement à l'infini. La moins nombreuse est composée en partie de personnes qui, ayant des besoins religieux, cherchent sérieusement leur salut. Mais elles sont enfermées dans une forteresse de préjugés qui leur rendent im-

possible tout contact avec les idées évangéliques. Le Seigneur délivre cependant quelques-uns de ces pauvres captifs.

On doit ranger aussi dans cette classe, les fidèles qui ont ce que le cardinal Bellarmin appelle la véritable foi romaine, la *fides carbonarii.* On demandait au charbonnier : « Que crois-tu? » — « Ce que l'église croit, » répondit-il. — « Et que croit l'église? » — « Ce que je crois. » — C'est tout ce qu'ils savent. Entr'eux et ceux que nous rangeons dans la seconde classe, la différence n'est qu'apparente.

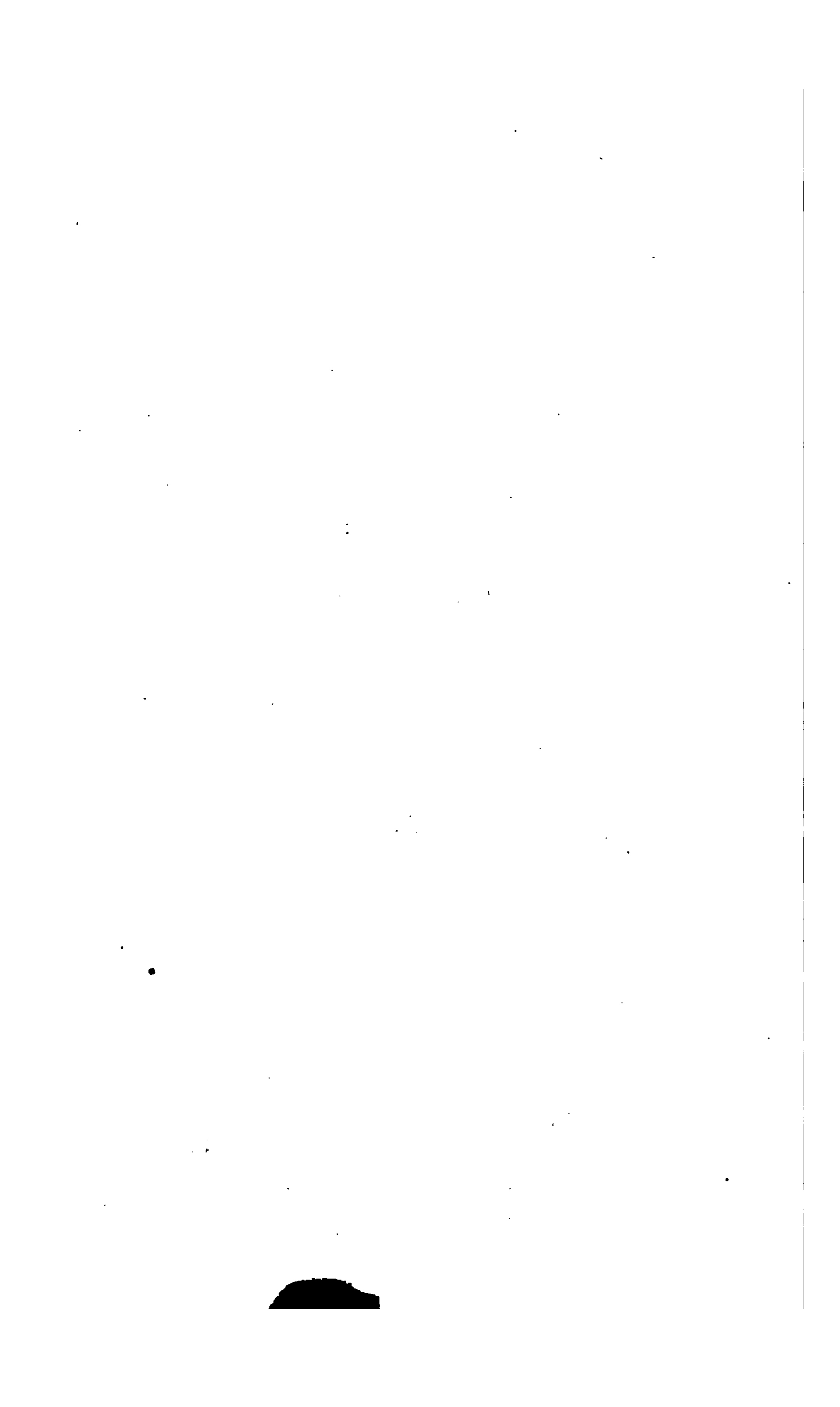
Cette seconde classe, renfermant la majorité de la nation, est formée de ceux qui, en réalité, ne croient à aucune doctrine religieuse : ils ont hérité de leurs pères des habitudes et des pratiques, mais leur esprit n'a rien adopté, ne s'est rien assimilé. Ils se rattachent au matérialisme, au scepticisme et à ce déisme vague qui exclut la Divinité des affaires de ce monde ou la relègue dans les profondeurs de l'univers. Les uns font une guerre ouverte à la religion, d'autres vont à messe et à confesse, plus ou moins régulièrement ou irrégulièrement, d'autres et en grand nombre sont catholiques pour raisons politiques. Nous en avons connu qui étaient prêts à se battre pour défendre la messe et qui croyaient toutefois que « quand on est mort tout est mort. » — « On pourrait trouver, disait le greffier d'une de nos cours de justice les plus importantes, autant d'individus qu'on voudrait prêts à déclarer, sous la foi du serment, tout ce qu'on leur dicterait, moyennant la faible rétribution d'un franc cinquante. » En quel Dieu croient-ils, ces hommes-là, tout en allant à messe? Un commissaire d'arrondissement disait devant le tribunal de Gand : « Pour un verre de bière, on fera faire un faux serment aux habitants de Liedekerke. » Le président de la cour dut faire expulser un individu qui riait aux éclats en entendant cette censure. Cet individu était un ancien vice-président de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, membre du congrès de Malines et ardent clérical.

Démontrez à des gens pareils que Rome a tort, qu'elle est condamnée par l'Évangile. Annoncez-leur que Dieu les a aimés, qu'il a donné son Fils unique pour les délivrer de la condamnation et es faire héritiers du royaume des cieux ! Leur intelligence et lleurs cœurs sont inaccessibles à ce divin message. Ils ne peuvent comprendre que ce qui appartient au règne de la chair. Ceux-là seuls, que l'Esprit Saint éclaire, vivifie, transforme, s'attachent réellement à l'Évangile. Or c'est « le petit troupeau auquel il a plu au Père de donner le royaume ! »

Nous en avons déjà fait la remarque : les nations papistes sont incapables d'adopter un culte aussi moral, aussi spirituel et aussi élevé que le culte évangélique. Il faut qu'elles passent par un creuset ou qu'elles subissent un *travail préparatoire*. Mais comment pourrons-nous contribuer, selon nos forces, à ce travail préparatoire? En saturant cette nation des enseignements de l'Évangile. Il faut qu'il n'y ait pas une âme en Belgique qui n'ait entendu, et entendu bien des fois, cette sublime déclaration du Sauveur : « Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle. » (1)

---

(1) Jean III, 14 à 18.



APPENDICE

CONSTITUTION ET RÈGLEMENT ORGANIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ ÉVANGÉLIQUE

OU

ÉGLISE CHRÉTIENNE MISSIONNAIRE BELGE

CONSTITUTION

TITRE PREMIER.

PRINCIPES.

Art. 1er. La Société évangélique belge, en revêtant les caractères d'un corps ecclésiastique dûment organisé, ajoute à son titre celui d'Église chrétienne missionnaire belge.

Art. 2. La Société évangélique ou Église chrétienne missionnaire belge ne reconnaît point d'autre Maître que le Roi et Chef unique de l'Église, notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, Fils de Dieu, Dieu manifesté en chair; et elle reçoit sa Parole, avec une entière soumission, comme l'autorité suprême et absolue en matière de foi et de morale.

Convaincue en même temps qu'il est du devoir de l'Église de faire connaître les vérités révélées dans l'Écriture sainte et que toute Église qui laisse prêcher dans son sein toutes les doctrines indistinctement, marche infailliblement à sa ruine, l'Église chrétienne missionnaire belge adopte l'antique Confession de foi belge comme expression de sa croyance dans les points fondamentaux. Elle s'estime heureuse de relever ce glorieux monu-

ment de la foi de nos pères et de renouer ainsi son œuvre à la Réformation du XVIe siècle en Belgique. Mais, en adoptant cette Confession de foi, elle repousse expressément ce qui, dans l'article XXXVI, concerne l'exercice du pouvoir civil en matière de foi.

ART. 3. La Société se propose uniquement de travailler à l'avancement du règne de Dieu. Pour atteindre ce but, elle prêche l'Évangile, fonde des Églises, ouvre des écoles, fait imprimer et répandre des traités et livres religieux, en se conformant à la doctrine exprimée dans la Confession de foi.

ART. 4. La Société évangélique ou Église chrétienne missionnaire belge se compose des Églises organisées qui acceptent les principes dogmatiques et ecclésiastiques de la présente Constitution, et des Églises en voie de formation ou Stations fondées par la Société pour étendre le règne de Dieu.

ART. 5. Tous les pouvoirs appartiennent à l'Église et en émanent. Elle confie la direction et l'administration de l'œuvre à des corps constitués, qui doivent concourir, d'un commun accord et chacun selon ses attributions, à l'édification des membres de l'Église et à la propagation de l'Évangile. Ces corps sont les Consistoires, le Synode, le Comité administrateur délégué par le Synode, et les Conseils sectionnaires.

TITRE II.

DES ÉLISES ET DE LEURS CONSISTOIRES.

ART. 6. Pour devenir membre communiant d'une Église, il faut faire une profession explicite de sa foi en notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, et ne pas démentir sa foi par ses œuvres.

ART. 7. Toute Église est administrée par un Consistoire élu par l'assemblée des membres communiants ayant droit de vote. Le pasteur, ou l'un des pasteurs, est président du Consistoire.

ART. 8. Toute Église reconnue par le Synode a le droit de choisir son pasteur (ou ses pasteurs); mais son choix est soumis à la sanction du Comité administrateur. En cas de conflit, le Synode décide.

ART. 9. Toute Église a le droit de se faire représenter au Synode par autant de délégués qu'elle a de pasteurs.

ART. 10. Conformément à la Parole de Dieu, les Églises ont pour devoir de choisir pour membres de Consistoire et délégués au Synode les frères les plus dignes de confiance par leur foi, leur fidélité chrétienne, leur expérience, et par l'intelligence qu'ils ont des intérêts qu'il s'agit de leur confier.

ART. 11. Les Églises, et les troupeaux formés dans les stations, reconnaissant qu'une Église doit prendre pour règle de pourvoir elle-même à ses propres dépenses et de travailler à l'avancement du règne de Dieu, s'engagent à contribuer de tout leur pouvoir, par des dons et souscriptions, au soutien du culte et des œuvres qui concourent à la propagation de la bonne nouvelle du salut.

TITRE III.

DU SYNODE.

Art. 12. Le Synode se compose :

1° Des pasteurs et des délégués des Églises,

2° Des membres du Comité administrateur.

Art. 13. Tout pasteur ou évangéliste placé à la tête d'une station est membre honoraire du Synode, avec voix consultative. Le Règlement organique indique à quelles conditions il peut être admis comme membre effectif.

Art. 14. Nul n'est admis comme membre du Synode avant d'avoir signé la Confession de foi ou d'y avoir adhéré.

Art. 15. Dans le Synode réside le pouvoir législatif et supérieur.

Art. 16. Le Synode dispose de tout ce qui appartient à l'Église chrétienne missionnaire belge.

Art. 17. Il nomme annuellement un conseil auquel il délègue ses pouvoirs pour l'administration et la direction des affaires ; ce conseil prend le titre de Comité administrateur.

Art. 18. Il nomme également un Secrétaire général. La nature et la durée des fonctions du Secrétaire général sont déterminées par le Règlement organique.

Art. 19. Il tient régulièrement une session annuelle à Bruxelles ou ailleurs.

Art. 20. Par un règlement spécial, il détermine l'organisation de son bureau et de ses commissions, il fixe la marche de ses travaux et de ses délibérations.

TITRE IV.

DU COMITÉ ADMINISTRATEUR.

Art. 21. Le nombre des membres du Comité administrateur ne peut être au-dessous de dix, non compris le Secrétaire général. La moitié, au plus, peut être prise parmi les pasteurs en fonction.

Art. 22. Le Comité administrateur s'assemble tous les trois mois à Bruxelles ; mais les membres résidant dans cette ville forment un sous-comité, qui se réunit aussi souvent que les affaires courantes l'exigent. Par un règlement spécial, le Comité administrateur détermine la compétence du sous-comité et se réserve tous les cas graves.

Art. 23. Le Comité administrateur est chargé de la gestion des affaires : recouvrement et application des dons et souscriptions, administration de la caisse centrale, etc. *Il applique tous les dons à leur destination spéciale, conformément aux intentions des donateurs.* Il dispose des autres fonds selon les besoins des diverses branches de l'œuvre. Il fixe tous les traitements soldés par la caisse centrale. Toutefois, si une Église prend à sa charge toutes ses dépenses : traitements des pasteurs, frais de culte, écoles, etc., elle a le droit de fixer elle-même le traitement de ses pasteurs et des autres ouvriers qu'elle emploie.

ART. 24. Il ne peut allouer de fonds ni organiser de collectes pour la construction d'une chapelle ou d'un bâtiment quelconque, ou pour l'achat d'un immeuble. Ces entreprises sont laissées à la charge des Consistoires, qui se conforment aux prescriptions du Règlement organique.

ART. 25. Il surveille les Églises, les stations, les écoles, en un mot, toutes les parties de l'œuvre Il reçoit les rapports des divers ouvriers; il inspecte le champ de leurs travaux, leur fait les observations et leur donne les conseils qu'il juge nécessaires; mais il laisse aux pasteurs et aux Consistoires l'administration intérieure des troupeaux.

ART. 26. Il exerce tous les pouvoirs du Synode dans les limites posées par le Règlement organique; il rend compte au Synode de toute sa gestion.

ART. 27. Ses fonctions sont gratuites; le Secrétaire général seul est rétribué.

TITRE V.

DES CONSEILS SECTIONNAIRES.

ART. 28. Les Églises et stations se forment en groupes ou sections, dont le Synode fixe la circonscription en prenant pour base, autant que possible, la réunion des Églises et stations d'une même province pour former une seule section.

Le but des sections est de resserrer les liens qui unissent les Églises, de les mettre à même de se prêter un mutuel concours et d'exercer une surveillance réciproque.

ART. 29. Chaque section établit un conseil dont le Règlement organique détermine les attributions.

TITRE VI.

DES STATIONS.

ART. 30. Tout champ de travail confié à un pasteur ou à un évangéliste et qui ne renferme pas une Église reconnue par le Synode, porte le titre de station.

Pour être admis à la sainte Cène dans une station, il faut faire une profession explicite de sa foi en notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, et ne pas démentir sa foi par ses œuvres.

ART. 31. Le Synode décide quand le troupeau formé dans une station peut être reconnu comme une Église et en exercer les droits.

ART. 32. Les pasteurs et les évangélistes appelés à desservir les stations, ou placés comme aides auprès d'un pasteur, sont choisis par le Comité administrateur.

ART. 33. Quand il y a lieu de former dans une station une commission administrative, le choix des membres qui la composent est fait par l'ouvrier placé à la tête de la station, avec le concours du délégué du Comité administrateur et d'un délégué du Conseil sectionnaire. Cette commission est renouvelée chaque année. Les membres sortants peuvent être renommés.

TITRE VII.

DES OUVRIERS.

Art. 34. Les pasteurs, les évangélistes, et tous les autres ouvriers, prennent l'engagement devant Dieu, de marcher par la foi et de consacrer leur temps et leurs forces à l'accomplissement de leur tâche, dans un esprit d'amour et de dévouement.

Art. 35. Les pasteurs et les évangélistes doivent déclarer par écrit qu'ils acceptent la Confession de foi dans le sens indiqué par l'article 2. Les autres ouvriers sont tenus d'y adhérer. Nulle réserve n'est admise sur les points fondamentaux ; le Comité administrateur juge de celles qui pourraient être faites sur les points secondaires, à l'égard desquels chacun doit se prononcer.

Art. 36. Ils envoient au Comité administrateur des rapports sur leurs travaux et l'état de l'œuvre qui leur est confiée, les pasteurs et les évangélistes, chaque trimestre ; les lecteurs de la Bible et les colporteurs, chaque mois.

Art. 37 Les sacrements ne peuvent être administrés que par les ouvriers qui ont reçu à cet effet l'imposition des mains.

Art. 38. Les pasteurs et les évangélistes doivent obtenir le consentement du Comité administrateur pour toute nouvelle dépense, pour les locations et renouvellements de baux, pour tout changement quant à la nature de leurs travaux, et pour toute absence comprenant plus d'un dimanche.

Art. 39. Les traitements sont soldés par la caisse centrale, sauf les cas réservés par la Constitution et le Règlement organique ou par une décision motivée du Synode.

Art. 40. Dans les cas de grandes difficultés financières, le Comité administrateur peut faire sur le traitement de tous les ouvriers une retenue dont le taux sera déterminé par la gravité de la situation. Cette retenue se fait au prorata du traitement de chacun d'eux.

Art. 41. Un pasteur ou un évangéliste n'a le droit de cesser ses fonctions que cinq mois après avoir donné sa démission.

TITRE VIII.

RAPPORT ANNUEL.

Art. 42. Chaque année, par un rapport imprimé et adressé aux Églises, aux stations et aux amis de l'œuvre, il est rendu compte des travaux poursuivis pendant le dernier exercice et de l'emploi des dons et souscriptions.

TITRE IX.

RÈGLEMENT ORGANIQUE.

Art. 43. Il est établi un Règlement organique et des règlements spéciaux destinés à appliquer les principes posés par la présente Constitution.

RÈGLEMENT ORGANIQUE

TITRE PREMIER.

DU SYNODE.

ART. 1er. Le Synode, s'il le juge bon, peut admettre comme membre effectif un pasteur à la tête d'une station, après trois ans de fonctions, et un évangéliste, également à la tête d'une station ou d'une Église, après six ans de fonctions, au service de l'Église chrétienne missionnaire belge. Un évangéliste attaché à une Église ou à une station desservie par un pasteur, ne peut pas de ce chef exercer les droits de membre effectif.

ART. 2. L'époque de la session annuelle du Synode est laissée au choix du Comité administrateur.

ART. 3. Une session extraordinaire ne peut avoir lieu qu'à la demande de la majorité des membres effectifs du Synode ou des trois quarts des membres du Comité administrateur. Dans ce cas, les convocations sont également faites par le Comité administrateur.

ART. 4. Quand le Synode est réuni, il est de droit en possession de tous les pouvoirs qu'il délègue au Comité administrateur; mais il ne l'est de fait qu'après en avoir pris la résolution dans une séance régulière.

ART. 5. Le Synode exerce seul le droit de destitution définitive des ouvriers membres effectifs.

ART. 6. Toutes les nominations se font au scrutin secret et à la majorité absolue des votes

ART. 7. Toute proposition tendant à apporter une modication quelconque à la Constitution ou au Règlement organique, n'est mise en délibération que si elle est parvenue au secrétariat quatre mois, et aux membres du Synode trois mois, avant la session annuelle.

Toute modification à la Constitution ou au Règlement organique n'a force de loi qu'après avoir été votée dans deux sessions annuelles successives.

ART. 8. Le Secrétaire général exécute les mesures votées par le Synode ou veille à leur exécution.

TITRE II.

DU COMITÉ ADMINISTRATEUR.

ART. 9. Pour être éligible aux fonctions de membre du Comité administrateur, il faut : 1° être membre communiant de l'Église chrétienne missionnaire belge et adhérer à la Confession de foi; 2° être âgé d'au moins trente ans.

ART. 10. Les pasteurs seuls, entre les ouvriers employés aux diverses branches de l'œuvre, sont éligibles aux fonctions de membres du Comité administrateur, et ils ne le sont qu'après avoir exercé régulièrement pen-

dant deux ans, comme pasteurs, les droits de membres effectifs du Synode. Le Synode pourra faire exception pour le Secrétaire général.

Art. 11. Le Synode confère au Comité administrateur le droit :

1° D'appeler de nouveaux ouvriers et de fonder de nouveaux établissements en se conformant à l'esprit et à la lettre du titre I de la Constitution. Mais il devra toujours unir à la hardiesse de la foi la prudence d'une sage administration.

2° De faire des mutations parmi les ouvriers. Toutefois un pasteur à la tête d'une Église ne sera déplacé qu'avec son consentement.

3° De suspendre de toutes ses fonctions, dans des cas graves, même un membre du Synode.

Art. 12. En cas de conflit entre un membre du Synode et le Comité administrateur, il en est référé au Synode.

Art. 13. Chaque année le Comité administrateur fait visiter les Églises et les stations par un délégué. Le délégué assiste au culte public. Il fait des visites avec le pasteur, s'il le juge convenable. Le Consistoire, dans une séance régulière, donne au délégué des renseignements sur l'état spirituel de l'Église ou de la station, sur les efforts qui sont faits pour avancer le règne de Dieu, sur les progrès, les revers, etc. La visite du délégué est annoncée du haut de la chaire, huit jours à l'avance.

Art. 14. Le Comité administrateur présente au Synode, en sa session annuelle, un bilan exact et détaillé de la Librairie.

Art. 15. Le Comité administrateur discute le rapport annuel rédigé par le Secrétaire général, et le présente au Synode ; le Synode l'examine, le modifie selon qu'il juge convenable, et l'adopte ; il est ensuite publié, revêtu de la signature du président, du secrétaire du Synode et du Secrétaire général.

Art. 16. A chaque session annuelle du Synode, après avoir rendu compte de sa gestion, le Comité administrateur dépose son mandat ; et, séance tenante, un nouveau Comité administrateur est nommé. Les membres sortants sont rééligibles.

TITRE III.

DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

Art. 17. Le Secrétaire général est nommé pour un temps indéfini, mais le Synode le révoque de ses fonctions s'il y a lieu.

Art. 18. Il est d'office membre du Comité administrateur ; et il fait les fonctions de secrétaire de ce corps. Sous la direction et le contrôle du Comité administrateur, il représente l'Église chrétienne missionnaire belge dans le pays et à l'étranger ; il rédige ou fait rédiger les procès-verbaux sous sa responsabilité ; il est chargé de la correspondance générale ; il gère la comptabilité centrale ; il prépare le rapport annuel ; il visite les Églises et les stations ; il surveille et inspecte les différentes branches de l'œuvre ; en un mot, il est le délégué ordinaire par lequel le Comité administrateur exerce son action.

ART. 19. Chaque fois qu'il en est besoin, le Comité administrateur lui donne un suppléant pour remplir accidentellement quelques-unes de ses fonctions, et, temporairement, toutes ses fonctions en cas d'urgence.

ART. 20. Le Comité administrateur est autorisé à adjoindre au Secrétaire général des commissions, pour la surveillance et la direction des écoles, pour la publication des traités et livres religieux, pour la direction de la Librairie, et pour le colportage, etc.

TITRE IV.

DES DROITS ET DEVOIRS DES ÉGLISES ET STATIONS.

ART. 21. La nomination du délégué au Synode a lieu pour une année ; néanmoins une Église peut, dans le courant de l'année, changer de délégué.

ART. 22. Les Églises doivent faire connaître au Comité administrateur leurs délégués un mois avant la fin de l'année administrative.

Toute Église doit s'assurer que le délégué qu'elle choisit adhère à la Confession de foi.

ART. 23. Lorsqu'une Église doit nommer un pasteur, le Consistoire s'entend avec le Comité administrateur pour faire les recherches nécessaires et préparer l'élection. L'assemblée des membres communiants, qui procède au choix du pasteur, est présidée par un délégué du Conseil sectionnaire, qui n'a toutefois que voix consultative. Le Secrétaire général est invité à la séance.

Lorsque le choix fait par l'Église a été sanctionné par le Comité administrateur, le Secrétaire général transmet la vocation au nouveau pasteur.

ART. 24. La nomination d'un pasteur n'est définitive que lorsqu'il a déclaré par écrit qu'il accepte la Constitution, le Règlement organique et la Confession de foi dans le sens indiqué par l'article 2 de la Constitution ; et qu'il a pris l'engagement formel de ne jamais rien faire pour séparer de l'Église chrétienne missionnaire belge l'œuvre qui lui est confiée.

ART. 25. Une Église ne peut choisir pour pasteur un frère qui n'a pas reçu l'imposition des mains pour le ministère. Mais un évangéliste peut être appelé à desservir temporairement une Église.

ART. 26. L'installation des pasteurs et des évangélistes est faite par le Secrétaire général ou par son suppléant, assisté d'un délégué du Conseil sectionnaire.

ART. 27. Les Consistoires doivent veiller à ce que la Confession de foi, la Constitution et le Règlement organique soient bien connus de leurs membres.

ART. 28. Quand le troupeau formé, sous la bénédiction de Dieu, dans une station, veut être reconnu comme une Église et en exercer les droits, il en fait la demande par écrit au Conseil sectionnaire, et il accompagne sa demande d'un rapport justificatif. Le conseil ne prend cette demande en considération qu'après avoir constaté que, dans ladite station, la sainte Cène est régulièrement distribuée à un troupeau de croyants depuis au

moins trois ans, qu'une commission administrative y fonctionne régulièrement depuis au moins deux ans, que le troupeau se charge de ses dépenses et s'engage en ontre à recueillir des dons et souscriptions pour le soutien de la caisse centrale. Lorsque le Conseil croit devoir appuyer la demande, il la fait parvenir au Secrétaire général, trois mois au moins avant la session annuelle du Synode, en l'accompagnant d'un préavis motivé. Le Comité administrateur communique toutes les pièces au Synode, en y joignant son propre préavis également écrit et motivé.

ART. 29. Il est établi dans chaque Église et chaque station des registres et livres de comptabilité régulièrement tenus :

1° Pour l'inscription des baptêmes, des admissions à la sainte Cène et pour l'entrée et la sortie des membres de l'Église en général !

2° Pour l'inscription des procès-verbaux de toutes les séances du Consistoire ou de la Commission administrative.

3° Pour l'inscription intégrale des diverses recettes et dépenses ;

4° Pour l'inventaire de tout ce qui appartient à l'Église et au Synode : ameublement des chapelles, des salles de culte, des salles d'écoles; livres, bibliothèques, etc. Chaque année, au 31 mai, le président et deux membres du Consistoire rectifient et complètent cet inventaire.

ART. 30. Les divers registres ou livres spécifiés ci-dessus sont mis à la disposition des délégués du Comité administrateur, chaque fois qu'ils le requièrent.

ART. 31. A la fin de l'année administrative, chaque Consistoire fait parvenir au Secrétaire général le compte détaillé de ses recettes et dépenses (la caisse des pauvres non comprise), pour les faire entrer dans la comptabilité générale.

ART. 32. Aucun Consistoire, ni aucun ouvrier d'une catégorie quelconque, ne peut collecter ou faire collecter des fonds hors de sa circonscription sans l'autorisation spéciale du Comité administrateur.

ART. 33. Nul Consistoire ne prend de mesure qui devrait réagir au-delà de sa circonscription avant d'avoir obtenu l'approbation du Conseil sectionnaire.

ART. 34. Les Consistoires envoient au Secrétaire général copie de tous les documents destinés à la publicité.

ART. 35. Toute Église doit avoir un règlement écrit, qui détermine la marche du Consistoire dans l'administration qui lui est confiée. Ce règlement ne peut contenir aucune disposition contraire à la Constitution et aux Règlements votés par le Synode; à cet effet, il est communiqué au Conseil sectionnaire et soumis au contrôle du Comité administrateur.

TITRE V.

DES CONSEILS SECTIONNAIRES ET DE LEURS ATTRIBUTITIONS.

Art. 36. Les Conseils sectionnaires sont composés :

1° Des pasteurs des Églises et d'un délégué de chaque Consistoire ;

2° De tout pasteur ou évangéliste à la tête d'une station.

Les membres des Consistoires peuvent être admis aux séances du Conseil avec voix consultative.

Art. 37. Tout Conseil sectionnaire se nomme un président et un secrétaire pour une année. Il se réunit régulièrement tous les trois mois. Il peut être convoqué extraordinairement par le président et le secrétaire, ou à la réquisition d'un des Consistoires de la section.

Art. 38. Le Conseil s'occupe de tout ce qui concerne le règne de Dieu ; il veille à rétablir la paix là où elle serait troublée ; il avertit, il reprend avec amour, douceur et fermeté, ceux qui ne feraient pas leur devoir. Il s'applique à rechercher tous les moyens propres à développer l'œuvre, tels que prédications en plein air, conférences, distributions de traités avec visites à domicile, etc.

Dans chaque réunion trimestrielle, le conseil entend des rapports sur toutes les Églises, les stations, les écoles et l'œuvre du colportage dans sa section.

Art. 39. Il donne avis le plus tôt possible au Comité administrateur de tout ce qui peut nécessiter l'intervention de celui-ci ou lui être utile dans l'accomplissement de sa tâche.

Art. 40. Il fait visiter par des délégués deux fois par an, plus s'il le juge convenable, les écoles de sa circonscription ; il donne à cette occasion les conseils qu'il juge convenables. Le Conseil fait parvenir au Secrétaire général une copie du rapport des délégués.

Il veille à la tenue régulière des registres et des livres de comptabilité des églises.

Art. 41. Il envoie au Comité administrateur des rapports et préavis sur toute question qu'il croit utile de traiter ou que le Comité administrateur lui soumet. Chaque année, quinze jours avant la clôture de l'exercice, le président du Conseil fait parvenir au Secrétaire général un rapport sur tout ce qui concerne l'état actuel de l'œuvre et sa marche pendant l'année écoulée.

Art. 42. Toute délibération d'un Conseil, qui se rattache par quelque côté aux travaux du Comité administrateur, doit être immédiatement communiquée au Secrétaire général, par le Secrétaire du conseil.

Art. 43. Chaque président de Conseil présentera au Synode, en sa session annuelle, un rapport succinct, mais complet, des travaux accomplis par le Conseil qu'il préside pendant le dernier exercice.

TITRE VI.

DES ÉVANGÉLISTES.

Art. 44. Le titre d'évangéliste est donné à tout frère employé régulièrement à la prédication, mais qui n'a pas reçu l'imposition des mains pour le ministère de l'Évangile.

Art. 45. Tout évangéliste doit faire la déclaration et prendre l'engagement exigé des pasteurs par l'article 24 du présent Règlement.

Art. 46. Tout évangliste est placé sous la direction d'un pasteur.

Art. 47. Un évangéliste à la tête d'une station ou d'une Église est vice-président de la Commission administrative ou du Consistoire. Le pasteur chargé d'inspecter l'Église ou la station et d'y administrer les sacrements, en est de droit président.

Art. 48. Tout évangéliste est tenu d'écrire tous les quatre mois un sermon ou une méditation qu'il remet au Comité administrateur. Celui-ci fait examiner le travail et donne à l'auteur les directions et conseils qu'il croit utiles. Aucune exception ne peut être faite qu'en vertu d'une décision motivée du Comité administrateur, et cette décision doit être communiquée au Synode.

Art. 49. Un programme ou règlement spécial détermine les examens et les épreuves que doit subir un évangéliste pour obtenir l'imposition des mains pour le ministère.

Art. 50. Un évangéliste, même muni d'un diplôme de bachelier en théologie, ne peut en aucun cas demander de subir les épreuves exigées pour obtenir l'imposition des mains pour le ministère, avant d'avoir été employé au moins une année à la prédication de l'Évangile et à la cure d'âme par le Comité administrateur.

TITRE VII.

DES ÉCOLES.

Art. 51. Les écoles sont fondées par les Consistoires et sous leur responsabilité.

Art. 52. Le Comité administrateur peut aider les Consistoires par des subsides; mais il ne prend aucune école entièrement à la charge de la caisse générale sans une autorisation spéciale du Synode.

Art. 53. Lorsqu'un Consistoire désire ouvrir une école, il doit soumettre son projet au Conseil sectionnaire et obtenir son approbation. Après quoi il demande l'autorisation du Comité administrateur. Toutefois si le Consistoire pourvoit à toutes les dépenses de l'Église qu'il administre et de l'école qu'il se propose de fonder, il lui suffit de communiquer son projet au Conseil sectionnaire et de le faire approuver par le Comité administrateur.

Art. 54. Le choix des instituteurs appartient aux Consistoires; mais il doit être approuvé par le Conseil sectionnaire et sanctionné par le Comité administrateur.

Art. 55. Les instituteurs sont tenus de remettre des rapports trimes-

triels au Consistoire et un rapport annuel au Conseil sectionnaire ; ces rapports sont envoyés au Comité administrateur.

Art. 56. A la fin de l'année administrative, les Consistoires font parvenir au Secrétaire général un état des recettes et des dépenses de leurs écoles pour être insérés dans les comptes du Rapport annuel.

Art. 57. Le Comité administrateur fixe le programme des examens à exiger des instituteurs. Ces examens se font en présence d'une commission composée d'un délégué du Consistoire, d'un délégué du Conseil sectionnaire et du Secrétaire général.

Art. 58. Nul instituteur ne peut-être appelé à occuper définitivement une place avant d'avoir subi, d'une manière satisfaisante, les examens voulus par le programme. Après cinq ans de service, tout instituteur subit de nouveau les examens exigés par le programme.

TITRE VIII.

DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.

Art. 59. Lorsqu'un Consistoire croit qu'il est de son devoir d'acheter un bâtiment pour le transformer en chapelle ou salle d'école, ou un terrain pour y élever une chapelle ou un bâtiment quelconque, avant toute autre démarche, il demande l'avis du Conseil sectionnaire. Si, par une délibération régulière, le Conseil déclare que l'entreprise projetée est impérieusement demandée par les intérêts du règne de Dieu, le Consistoire adresse alors au Comité administrateur :

1° Les plans exacts de la construction qu'il se propose de faire ;

2° Un devis exact des frais d'acquisition, des dépenses de construction et d'ameublement;

3° Un état exact des souscriptions et dons recueillis en faveur de l'entreprise projetée, et un aperçu des autres moyens par lesquels les dépenses pourront être couvertes.

Art. 60. Le Comité administrateur examine avec soin tous ces plans et devis, les fait modifier ou les approuve ; donne ou refuse l'autorisation de poursuivre l'entreprise. En cas de conflit, le Synode décide.

Art. 61. Les propriétaires légaux de l'immeuble sont désignés par le Comité administrateur.

Art. 62. Aucune collecte ne peut être faite sans l'autorisation écrite du Comité administrateur, et cette autorisation ne peut pas être donnée avant que les conditions posées par les articles 59 et 60 soient remplies.

Art. 63. Tout Consistoire qui envoie un collecteur est tenu de lui demander, à l'issue de son mandat, toutes ses pièces, telles que certificats, adresses et autres renseignements ayant servi à sa collecte, et il les tient à la disposition du Comité administrateur.

Art. 64. La construction achevée, les comptes sont soumis au Comité administrateur, qui, selon le cas, les approuve ou présente des observations, ou prend des mesures plus sévères, et ordonne la publicité des pièces. S'il y a excédant des recettes sur les dépenses, cet excédant est remis au Comité administrateur.

Art. 65. Le Comité administrateur exerce sa surveillance sur l'état de toutes les chapelles, sur les changements et constructions nouvelles, sur toutes les transactions qui concernent les propriétés foncières. Les Consistoires, les Conseils, les pasteurs et les évangélistes doivent en conséquence fournir au Comité administrateur toutes les informations nécessaires.

Art. 66. Jusqu'à l'époque où les Églises obtiendront le droit de possession légale de leurs chapelles, le Comité administrateur veille, par tous les moyens en son pouvoir, à ce que les propriétés foncières soient entourées de toutes les garanties nécessaires pour en assurer aux Églises pleine et entière jouissance.

Ainsi arrêté par le Synode régulièrement assemblé à cet effet, le 23 août 1866.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE SYNODE

CHAPITRE PREMIER.

CONSTITUTION DE L'ASSEMBLÉE.

Art. 1er. A l'heure fixée par le Comité administrateur pour ouvrir la session, le Secrétaire général ou son suppléant invite les membres présents du Synode à former le bureau provisoire.

Art. 2. Le bureau provisoire se compose du doyen d'âge, président, des deux plus jeunes pasteurs membres du Synode, secrétaires, et du Secrétaire général.

Art. 3. La session est ouverte par une lecture de l'Ecriture sainte et l'invocation du secours de Dieu.

Art. 4. Immédiatement après, et sur l'invitation du président, le Secrétaire général fait l'appel nominal. Les délégués des Eglises y répondent en déposant sur le bureau leurs délégations. Si la majorité des membres du Synode est présente, l'assemblée procède.

Art. 5. Le président, ou sur son invitation le Secrétaire général, après avoir rappelé que les pasteurs et les évangélistes ont signé la Confession de foi, et que les membres laïques du Comité administrateur y ont adhéré, demande à chaque délégué des Églises s'il adhère à la Confession de foi, conformément à l'article 14 de la Constitution, et, sur réponse affirmative, il prononce l'admission.

Art. 6. Toute réclamation à laquelle donnerait lieu la composition de l'assemblée et qui serait de nature à provoquer une discussion, est ren-

voyée à une commission composée de trois membres choisis immédiatement par le président. Les travaux continuent et la commission fait son rapport avant la fin de la séance.

ART. 7. Après la vérification des pouvoirs exigée par les articles 4 et 5, le Synode procède à la constitution du bureau définitif. Il se compose d'un président, de deux vice-présidents et de trois secrétaires, tous élus au scrutin et à la majorité absolue des votes.

Le Secrétaire général fait partie du bureau.

ART. 8. Il est procédé à l'élection du président par un scrutin individuel. Après deux scrutins non décisifs, il y a ballottage. Les vice-présidents, et ensuite les secrétaires, sont élus au scrutin de liste. Le ballottage a lieu au second tour de scrutin.

ART. 9. Le rang des vice-présidents et des secrétaires est déterminé par le nombre des suffrages dans les nominations simultanées et par l'ordre chronologique des nominations successives.

ART. 10. Avant d'aborder l'ordre du jour, le Synode consacre une heure à la prière, au chant, à la lecture de l'Ecriture sainte et à l'exhortation mutuelle.

CHAPITRE II.

ORGANISATION DES TRAVAUX.

ART. 11. L'ordre du jour est présenté par le Secrétaire général au nom du Comité administrateur. Il est définitivement fixé par le bureau; toutefois l'assemblée pourra le discuter après en avoir décidé par un vote. Une fois fixé, il ne peut y être ajouté ni retranché sans le consentement de l'assemblée.

ART. 12. Le bureau nomme *trois* commissions :

La première, composée de *cinq* membres et chargée de revoir le projet de Rapport annuel, porte le titre de *commission du Rapport.*

La deuxième, composée de *trois* membres et chargée de l'examen de la comptabilité, porte le titre de *commission de la comptabilité.*

La troisième porte le titre de *commission de consultation*; elle est chargée de présenter un préavis sur toute autre question à l'ordre du jour, excepté celles qui auraient été confiées à une commission spéciale. Si les questions à l'ordre du jour l'exigent, cette commission est formée de plusieurs sections, dont chacune se compose de trois membres.

ART. 13. *Commission du Rapport.*

a) Tout membre de l'assemblée qui a quelque observation à faire au projet de Rapport, communique son observation à la commission, par écrit ou de vive voix.

b) Elle modifie, de sa propre autorité, le style, et rectifie les erreurs de fait que pourrait contenir le projet de Rapport.

c) Toute autre modification est portée devant le Synode.

d) Le rapport de cette commission est écrit, mais ne contient que les modifications demandées au projet de Rapport, et des conclusions tendant à l'adoption ou au rejet dudit projet.

Art. 14. *Commission de comptabilité.*

a) Elle examine l'emploi des fonds et toute la comptabilité en rapport dirèct avec le secrétariat.

b) Elle présente un rapport écrit et succinct au Synode. Ce rapport contient les remarques qu'elle juge convenable de faire et des conclusions tendant à l'adoption ou au rejet des comptes présentés par le Comité administrateur.

Art. 15. *Commission de consultation.*

Elle dépose un préavis motivé et écrit sur chacune des questions qui lui sont soumises.

Art. 16. Chacune de ces commissions appelle qui elle juge convenable à l'effet d'en obtenir des explications.

Art. 17. Chaque commission, ou section de commission, se nomme un *président* et un *rapporteur*. Les commissions sont tenues de siéger dès neuf heures du matin.

Art. 18. Dès que la commission du Rapport et la commission de comptabilité ont achevé leur travail, elles en donnent avis au président et les séances se rouvrent.

Art. 19. Les conclusions seules de la commission du Rapport et de la commission de comptabilité sont discutées. Toutefois le Synode peut, par une résolution spéciale, ouvrir la discussion sur telle question renfermée dans le rapport d'une commission, mais non contenue dans les conclusions.

Art. 20. Après le vote définitif sur l'ensemble du Rapport et des comptes, le Synode procède, « séance tenante, » à la nomination du Comité administrateur, conformément à l'article 16 du Règlement organique.

Art. 21. Chaque préavis de la commission de consultation est librement discuté.

CHAPITRE III.

ORDRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Art. 22. Le président se fait remplacer dans ses fonctions par le premier vice-président, et à son défaut par le second. Il en est de même des secrétaires.

Art. 23. Le second et le troisième secrétaire minutent les procès-verbaux ; le premier secrétaire revoit leur travail avant de le présenter au Synode.

Art. 24. Aucune proposition n'est mise en délibération si elle n'est écrite, signée par l'auteur et appuyée par deux membres du Synode.

Art. 25. Conformément aux usages des assemblées délibérantes, les propositions sont mises aux voix selon l'ordre chronologique de leur présentation ; toutefois la proposition qui renferme moins subit l'épreuve du vote avant celle qui renferme davantage, l'amendement passe avant la proposition et le sous-amendement avant l'amendement. Lorsqu'il y a doute, le bureau décide.

ART. 26. Le président *rappelle à l'ordre* tout membre dont le langage cesse d'être fraternel. Il *rappelle à la question* quiconque s'en éloigne, et il *retire la parole* en cas de besoin. Si deux membres de l'assemblée pensent qu'il se trompe, et s'il persiste dans son opinion, l'assemblée est consultée.

ART. 27. Le président peut lever la séance pour *vingt* minutes au plus, en cas d'urgence.

ART. 28. Le président ne peut prendre part à la discussion sans quitter le fauteuil ; et, lorsqu'il quitte le fauteuil, tous les orateurs inscrits parlent avant lui.

ART. 29. Sur toute question qui aura été communiquée aux membres du Synode avant la session, ou sur laquelle une commission aura présenté un rapport, un membre ne peut prendre plus de *deux* fois la parole. Cependant, si personne ne réclame, le président peut lui accorder une *troisième fois* la parole.

Les rapporteurs ne sont pas soumis à cette restriction.

ART. 30. Nul membre du Synode ne peut s'absenter sans la permission de l'assemblée.

ART. 31. Les députations des Sociétés et des Églises amies sont admises aux séances avec voix consultative.

ART. 32. Les séances sont publiques, sauf décision contraire du bureau.

ART. 33. Le procès-verbal de chaque séance est lu à l'ouverture de la séance suivante.

ART. 34. La session ne peut être close avant que le dernier procès-verbal ait été lu et adopté et que le bureau l'ait signé.

ART. 35. La session se termine par des prières d'humiliation et d'actions de grâces.

ART. 36. Nulle modification à ce règlement n'a force de loi si elle n'a été discutée et admise dans deux sessions successives.

IMPOSITION DES MAINS

POUR LE

MINISTÈRE DE LA PAROLE

RÈGLEMENT

ART. 1er. *L'imposition des mains pour le ministère de la Parole* est donnée au nom de l'Église chrétienne missionnaire belge.

ART. 2. Une commission instituée par le Synode est chargée de faire subir aux évangélistes qui désirent recevoir l'imposition des mains, les examens exigés par le programme.

Art. 3. Il doit y avoir dans cette commission au moins quatre pasteurs ayant obtenu le diplôme de bachelier en théologie et deux laïcs. Elle ne peut prendre de résolutions que si quatre de ses membres au moins sont présents à la délibération.

Art. 4. L'évangéliste qui a rempli la condition exigée par l'article 50 du Règlement organique et qui a remis à la commission au moins six prédications écrites, est seul admis à subir les examens. Le Synode juge des exceptions à faire.

Art. 5. Conformément aux ordres de l'apôtre, le candidat est sérieusement examiné sur sa doctrine et sur son aptitude à la prédication et à l'exposition de la Parole de Dieu. Il faut aussi que, comme chrétien, il ait un bon témoignage des enfants de Dieu, et, quant aux mœurs, des gens du dehors.

Art. 6. S'il est muni d'un diplôme de bachelier en théologie, la commission peut se borner, si elle le juge bon, à l'examen de sa doctrine et de son aptitude à la prédication et à la cure d'âmes.

Art. 7. La commission communique le résultat de l'examen au Comité administrateur, en donnant un préavis signé.

Art. 8. Si ce préavis est favorable au candidat, le Comité administrateur avise aux moyens de lui faire imposer les mains par au moins cinq pasteurs.

Art. 9. Les pasteurs qui n'ont pas assisté aux épreuves subies par le candidat, peuvent examiner si sa doctrine est conforme à la Confession de foi, comme l'exige l'art. 25 de la Constitution.

Art. 10. Nul pasteur ne peut être contraint de prendre part à l'imposition des mains d'un candidat.

Art. 11. Le formulaire à suivre est fixé par le Synode.

Art. 12. Le certificat porte le titre et le préambule suivants imprimés :

« Église chrétienne missionnaire belge.

« *Certificat d'imposition des mains pour le ministère de la Parole.*

« Nous soussignés, pasteurs de l'Église chrétienne missionnaire belge, sur la demande de, » etc.

Art. 13. Le certificat fait mention du résultat des examens du candidat.

N. B. Les anciens prêtres de l'église romaine doivent remplir les mêmes obligations pour être reconnus ministres de la Parole et obtenir *l'imposition des mains.*

N. B. Pages 135, 139 et 142, lisez : Chapitre V, Chapitre VI, Chapitre VII, au lieu de : § V, § VI, § VII.

Page 158, § I, lisez : *Organisation* au lieu de : *Administration.*

Page 309, lisez : Chapitre III, au lieu de : § III.

TABLE DES MATIÈRES

Préliminaires

Première Période

Du 16 novembre 1837 au 15 avril 1841

Deuxième Période

Du 14 avril 1841 au 31 décembre 1847

Troisième Période

De janvier 1848 à juin 1858

LIVRE PREMIER

LIVRE DEUXIÈME

ÉGLISES ET STATIONS

Quatrième Période

De 1858 à 1868

LIVRE PREMIER

LIVRE DEUXIÈME

LIVRE TROISIÈME

LIVRE QUATRIÈME

APPENDICE

